FIRPO

2134

BIBLIOTECA NAZIONALE
TORINO

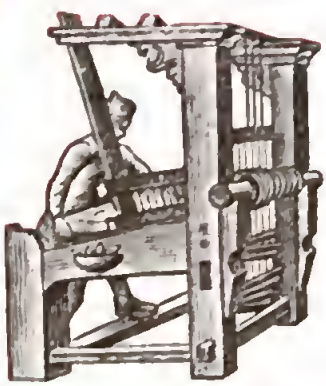

chi l'a pi 'd fil farà pi 'd teila

Ex libris

LUIGI FIRPO

11.9.16.

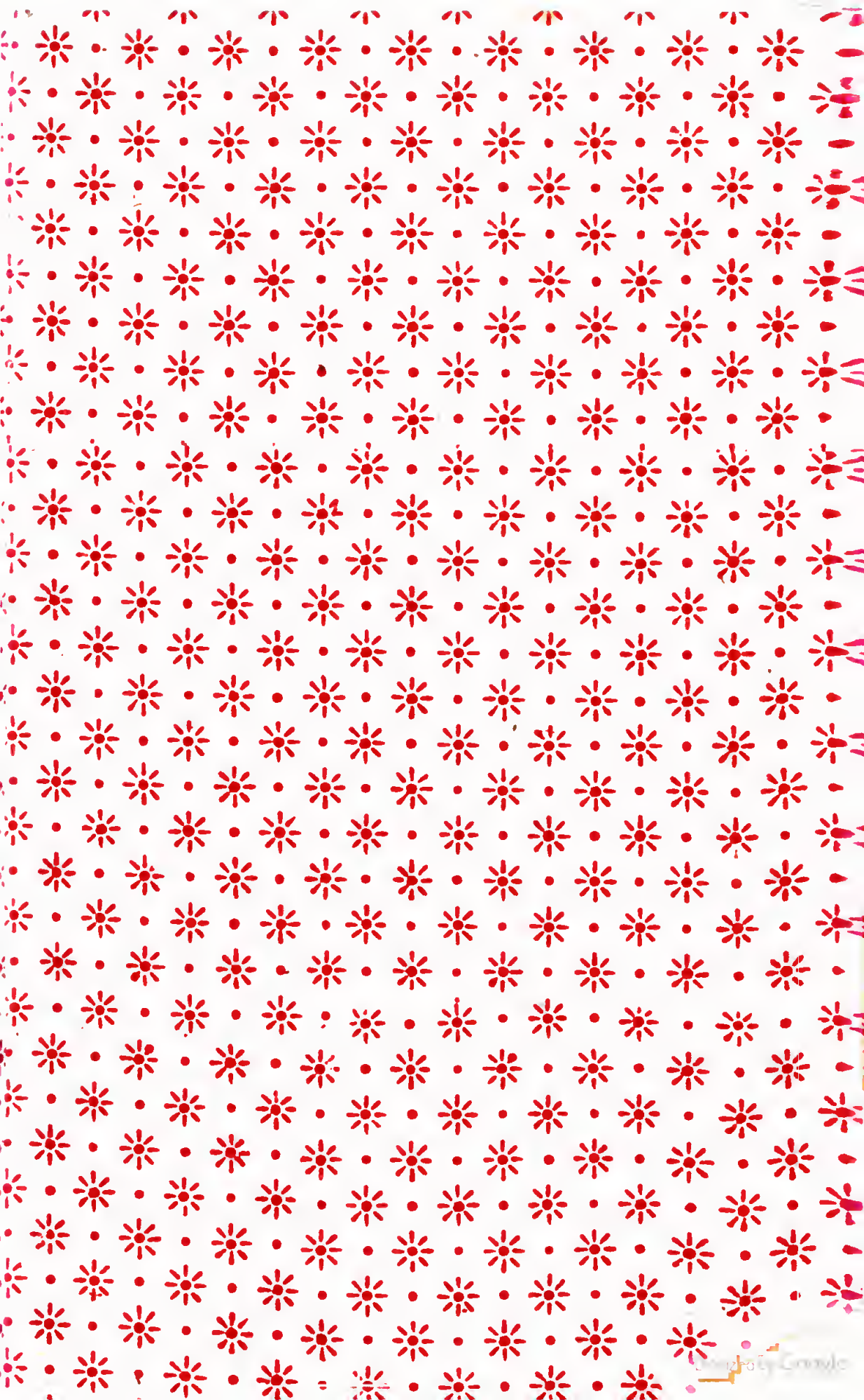

LA MONARCHIE DES SOLIPSES;

TRADUITE DE L'ORIGINAL LATIN

DE

MELCHIOR INCHOFER,

DE LA COMPAGNIE DE JESUS;

AVEC

DES REMARQUES;

ET DIVERSES PIÉCES IMPORTANTES sur le même sujet.

A AMSTERDAM,

Chez HERMAN UYTWERF, Libraire.

PREFACE

INtereſt Reipublicæ cognoſci malos. Il eſt de l'intérêt de la République que les méchans ſoient connus. C'eſt une maxime, dont tout le monde reconnoît la vérité ; & que le P. *Tellier* même n'a pû s'empêcher d'approuver dans ſa défenſe des nouveaux Chrétiens. L'Egliſe eſt la république la plus parfaite qui ſoit ſur la terre, puiſqu'elle a pour chef l'auteur de toute perfection. C'eſt pourquoi la connoiſſance des méchans y eſt plus importante que partout ailleurs : & il eſt d'autant plus néceſſaire de les faire connoître, que leurs vices peuvent avoir des ſuites plus fâcheuſes.

Il y a long-tems que l'on reproche aux Jéſuites d'être de ce nombre ; & l'on a apporté tant de preuves de la corruption qui s'eſt introduite dans leur Société, qu'ils ſont preſque les ſeuls qui ne veulent point en convenir. Ils ont les yeux fermés à la lumiere de la vérité. Ils traitent tout ce qu'on peut dire contr'eux, de menſonge, de calomnie, d'impoſture ; & ils s'imaginent être bien juſtifiés, quand ils ont vomi un torrent d'injures contre leurs accuſa-

teurs. Eſt-ce ainſi qu'on ſe défend, quand on a la vérité pour ſoi ?

Si quelque choſe étoit capable de les faire revenir de leur aveuglement ; ce ſeroit le livre, dont je donne la traduction. Ce n'eſt pas l'ouvrage de quelque ennemi de la Compagnie : ce n'eſt ni la vengeance, ni le reſſentiment, ni la jalouſie qui l'ont produit : ce ſont les réflexions déſintéreſſées d'un Jéſuite, nommé *Melchior Inchofer*, qui gémit ſur les déſordres dont il eſt témoin. A qui pouvons-nous nous en rapporter, ſi nous rejettons le témoignage de ce Pere, qui eſt connu d'ailleurs pour un homme vertueux & ſincére ? Aucun intérêt particulier ne pouvoit l'obliger à écrire contre ſa Société. Sa vertu & ſa ſcience l'avoient mis en grande réputation parmi les Jéſuites. Il avoit rempli les charges les plus conſidérables, & s'il a jamais eu quelque ſujet de mécontentement, ç'a été pour s'être ſouvent expliqué avec liberté ſur les déréglemens de ſa Compagnie.

Melchior Inchofer naquit à *Vienne* en Autriche, l'an 1584. Il vint à *Rome* étudier la Juriſprudence, où il fit de grands progrès en peu de tems. Les Jéſuites ayant connu les talens de ce jeune homme, entreprirent de l'attirer dans leur Compagnie. Ils en vinrent à bout, & il y entra l'an

1607. Il enſeigna long-tems à *Meſſine* la Philoſophie, les Mathématiques & la Théologie. Il revint à *Rome*, où il paſſa pluſieurs années, & il mourut à *Milan* le 28 Septembre 1648. Il a compoſé pluſieurs livres, dont les titres ſe trouvent dans la bibliothéque des Ecrivains de la Société. Il eſt auſſi l'auteur d'un traité contre les Jéſuites, intitulé la *Monarchie des Solipſes*, dans lequel il prend le nom de *Lucius Cornelius Europæus*.

Voilà à peu près tout ce que nous ſçaurions de cet excellent homme, ſi M. *Bourgeois*, Chanoine de *Verdun*, qui fut député à *Rome* par les Evêques de *France*, pour empêcher que les intrigues des Jéſuites ne fiſſent condamner le livre de la *fréquente Communion* de M. *Arnauld*, & qui lia une étroite amitié avec lui, ne nous en eût laiſſé un portrait naturel dans la relation qu'il fit de ſon voyage. On ne ſera pas fâché de trouver ici ce qu'il en dit.

» Je ne dois pas oublier de joindre en » cet endroit à ces Prélats & à ces illuſtres » Religieux de l'Ordre de S. Dominique, » un excellent Religieux de la Compagnie » des Jéſuites. C'eſt le Pere *Melchior Inchofer*. Je n'entreprends pas ici l'éloge » de ce grand homme, qui ſeroit une entrepriſe au-deſſus de mes forces, & hors » de mon deſſein ; mais je lui ai des

» obligations trop grandes, pour enſeve-
» lir tout-à-fait dans le ſilence & ma re-
» connoiſſance & ſon mérite. Il paſſoit
» dans *Rome* pour le plus ſçavant de ſon
» Ordre, & c'eſt lui qui a enrichi l'Hi-
» ſtoire de l'Egliſe de deux volumes *in-fo-*
» *lio*, qui portent pour titre, *Hiſtoria Ec-*
» *cleſiaſtica Hungarica*, très-eſtimés de tous
» les doctes, outre pluſieurs autres ouvra-
» ges, dont quelques-uns portent ſon nom,
» les autres ne le portent pas, pour de
» bonnes raiſons. Sa mémoire étoit prodi-
» gieuſe, ſa lecture preſque infinie, ſon
» jugement clair & pénétrant. Mais tou-
» tes ces qualités excellentes, qui ſe ren-
» contrent rarement enſemble, étoient
» rehauſſées par un amour de la vérité ſi
» pur, ſi déſintéreſſé, ſi fort & ſi ſincé-
» re, que nul intérêt d'Ordre, nulle con-
» ſidération de fortune, nul reſpect pour
» les Grands, nulle crainte de leur déplai-
» re, ni de tomber en leur diſgrace, ne
» l'a pû jamais empêcher de rendre à la
» vérité le témoignage que ſa conſcience
» l'obligeoit de lui rendre.

» Cette droiture d'eſprit & cette ſincé-
» rité de ce Pere, qui ne lui ont fait que
» peu d'amis, & beaucoup d'ennemis dans
» ſon Ordre, lui ont fait un très-grand
» nombre d'amis au dehors, & plus
» qu'ailleurs dans le Collége des Cardi-

» naux. A quoi je ne voudrois pas nier, » que la franchiſe & la douceur de ſa » converſation toute charmante n'aient » auſſi un peu contribué. Nulle des ancien- » nes vérités touchant la Grace, la Péniten- » ce & la Diſcipline de l'Egliſe qu'on a » comme renouvellées & rétablies dans ce » ſiécle, ne lui ont été nouvelles, quand elles » ont paru en public ; & j'ai ſçû de ſes amis, » qu'il avoit dans le cœur & dans l'eſprit » le livre de *la fréquente Communion*, long- » tems avant qu'il parût ; qu'il y avoit plu- » ſieurs années qu'il déploroit avec gé- » miſſement devant eux, l'abus horrible » qui ſe faiſoit dans *Rome* & ailleurs, du » ſacrement de Pénitence, & enſuite du » plus auguſte & du plus divin de nos » Myſteres, par l'ignorance des vérités » & de l'antiquité, & que ſa joie fut parfai- » te, quand il apprit qu'un Docteur de » Sorbonne avoit recueilli dans un Livre » toute la doctrine des Conciles & des » SS. Peres touchant l'adminiſtration lé- » gitime de ce Sacrement ; qu'il y condam- » noit fortement les abus d'aujourd'hui, » & que ce Livre, outre l'appui de ſa » doctrine & d'une éloquence non com- » mune, avoit encore celui de l'approba- » tion d'un très-grand nombre d'arche- » vêques, évêques, & docteurs de Sor- » bonne.

» C'eſt de ſa bouche même, que j'ai » entendu l'éloge qu'il faiſoit de ce Li- » vre, & je ſçai qu'aux occaſions, il en a » appuyé fortement la doctrine, & recom- » mandé la pratique. Ses ſentimens tou- » chant la Grace & la Prédeſtination, » étoient les mêmes que ceux de *S. Au-* » *guſtin* & de *S. Thomas* : ſa Morale, celle » des SS. Peres : ſon étude, la tradition : » ſon emploi, la lecture : ſa fin, la vé- » rité qu'il a connue, aimée & défen- » due en toute occaſion avec une liberté » & une généroſité véritablement chré- » tienne.

» Comme je ſçavois qu'il étoit du *S.* » *Office*, & que je voyois néanmoins » qu'on ne lui avoit donné nulle part à » toutes les affaires dont j'avois connoiſ- » ſance, & que je regardois comme les » plus importantes qui ſe fuſſent traitées » depuis long-tems, je ne pus m'empêcher » de lui en témoigner mon étonnement. » Je le ſupplial de me dire pourquoi on » ne l'avoit pas nommé entre les cenſeurs » de la premiere Bulle contre *Janſenius*, » ſous le Pape *Urbain VIII*, peu avant » ſa mort : pourquoi enfin, dans la cen- » ſure qu'on venoit de faire, comme » nous avons vû, contre l'Aſſociation de » *Saint Paul* à *Saint Pierre*, & dans » cet examen qui ſe faiſoit du Livre de

» M. *Arnauld*, il n'y a avoit encore nul-
» le part. A tout cela il me répondit fran-
» chement, à ſon ordinaire, qu'il avoit
» quelquefois part dans les Livres qui ſe
» liſoient dans l'*Inquiſition*, pour les exa-
» miner; qu'il n'en avoit jamais aucune
» dans ceux que certaines perſonnes avoient
» entrepris d'y faire cenſurer. Surquoi il
» me dit pluſieurs choſes qu'il vaut mieux
» ſupprimer.

» Mais pour s'expliquer plus en par-
» ticulier ſur mes demandes, il ajouta
» que ce qui avoit fait qu'il n'avoit eu
» aucune part dans les deux cenſures que
» je lui avois marquées, non plus que
» dans l'examen qui ſe faiſoit du Livre
» de M. *Arnauld*, étoit que la Société
» faiſant ſa grande affaire de la pourſuite
» de ces cenſures, elle avoit eu aſſez de
» crédit pour empêcher que l'on ne nom-
» mât un cenſeur, des avis duquel elle
» ne diſpoſoit point. Ce fut en cette oc-
» caſion que j'appris de lui quelques-uns
» des déſordres de ſa Compagnie, qu'il
» me fit voir n'être pas petits, ni faciles
» à guérir; mais il me dit ces choſes avec
» des ſentimens de douleur ſi vifs & ſi
» chrétiens, qu'il me perſuada qu'il aimoit
» véritablement ſa Compagnie; que ces
» plaintes ne procédoient que de ſa cha-
» rité; qu'il ne les faiſoit pas *odio nocen-*

« *di, ſed dilectione ſanandi*, & que ſi ſes » paroles ſembloient bleſſer ſa charité, c'é- » toient de ces bleſſures, dont il eſt dit „ dans les *Proverbes*, que les bleſſures que „ fait celui qui aime, valent mieux que „ les baiſers trompeurs de celui qui hait.

„ La réputation de ſa ſincérité & de „ ſon amour pour la vérité étoit tellement „ établie dans l'eſprit de tous ſes amis, „ que ſoit qu'il louât, à quoi ſa bonté le „ portoit naturellement, ſoit qu'il blâ- „ mât, à quoi la vérité le forçoit quel- „ quefois, on ne pouvoit douter ni de la „ vérité de ſes paroles, ni de la pureté „ & ſimplicité de ſes intentions. Il m'en „ vient à préſent ſous la plume une preu- „ ve conſidérable, qu'il ne ſera peut-être „ pas inutile de rapporter. La mort du P. „ *Mutio Vitelleſchi*, Général des Jéſuites, „ arrivée au commencement de l'année „ 1645, ayant obligé la Société de s'aſ- „ ſembler à *Rome* pour l'élection de ſon „ ſucceſſeur, le zèle de ce bon Pere pour „ la réforme de ſon Ordre lui fit croire „ que cette occaſion lui ſeroit favorable „ pour ſon deſſein ; & pour y réuſſir, ſça- „ chant que tout ce qui viendroit de ſa „ part, ne ſeroit point écouté dans cette „ Aſſemblée, l'expédient qu'il prit pour ſe „ cacher, fut d'en faire confidence au Pa „ pe, auprès duquel il avoit toutaccès. I-

„ lui propoſa ſon deſſein ; & lui ayant fait
„ voir la juſtice & la néceſſité de la réforme
„ de cet Ordre, dont la décadence ſeroit
„ déſavantageuſe au S. Siége, il lui mit
„ entre les mains un mémoire fort ample
„ des principaux abus, que l'eſprit du ſié-
„ cle, la hantiſe des Grands, & le déſir
„ de leur complaire en tout, avoit inſen-
„ ſiblement introduits en cet Ordre. Il
„ en avoit remarqué juſqu'à 29, qui firent
„ dans ſon Mémoire autant d'articles d'u-
„ ne réformation néceſſaire. Le Pape ayant
„ jugé favorablement du deſſein de ce Pe-
„ re & de la juſtice de ſon Mémoire, jugea
„ à propos de l'envoyer de ſa part à cette
„ aſſemblée, lui faiſant dire que ſon in-
„ tention n'étoit pas de les obliger à ces
„ articles de réforme, mais que lui ayant
„ été mis entre les mains par un homme
„ ſçavant de ſa connoiſſance, très-affection-
„ né à leur Ordre, & très-bien inſtruit du
„ véritable eſprit de leur inſtitut, il avoit
„ cru qu'il ſeroit bon de leur en faire part,
„ & de les exhorter à les examiner, &
„ peſer mûrement, pour enſuite y avoir
„ tel égard, & en former pour l'avenir,
„ telles concluſions qu'ils trouveroient à
„ propos pour la plus grande gloire de
„ Dieu & le plus grand bien de leur Or-
„ dre.

„ Comme ce qui ſe paſſe en ces aſſem-

„ blées demeure toujours fort ſecret ; on
„ ne peut dire quel égard ils ont eu à ce
„ Mémoire ſi important, ni quel cas ils
„ ont fait de ces avis ſi ſalutaires ; mais ce
„ qui eſt conſtant, c'eſt que ſes plaintes
„ contre la liberté de la plûpart des Théo-
„ logiens de cet Ordre, qui mépriſant ou
„ ignorant la doctrine des Anciens, ne s'at-
„ tachent qu'à la nouveauté, & ſe don-
„ nent les uns aux autres toute l'autorité
„ qu'ils ont ôtée aux Peres de l'Egliſe ;
„ ces plaintes, dis-je, ont été ſans effet.
„ Il n'a paru en public qu'un ſeul de ces
„ articles, mais des plus importans, auquel
„ ils aient eu quelque égard. C'eſt celui
„ de la perpétuité du Généralat. Ce Mé-
„ moire en repréſentoit de très-mauvaiſes
„ ſuites, lorſque les Généraux, ou laſſés
„ par les fatigues de leurs charges & rebu-
„ tés du travail, ou affoiblis & abbatus par
„ leur grand âge & par les maladies de la
„ vieilleſſe, ſe trouvent incapables d'agir
„ par eux-mêmes, & abandonnent la con-
„ duite de l'Ordre aux aſſiſtans. Il ſemble
„ que cette aſſemblée ſe ſoit laiſſée tou-
„ cher par ces raiſons, ayant ordonné que
„ le Général ſeroit obligé à l'avenir d'in-
„ diquer une aſſemblée générale de l'Or-
„ dre de neuf en neuf ans ; qu'il s'y dé-
„ poſſéderoit de ſa charge, & qu'il ſeroit
„ en la liberté des vocaux de le continuer,
„ ou d'en élire un autre.

„ Je finirai cette digreſſion par le récit „ fort abregé d'une violence faite à ce Pe- „ re, peu après que je fus retourné en „ *France*. Certaines affaires ont pû en être „ la véritable cauſe, mais le prétexte ſe „ prit d'ailleurs. Il avoit paru dans *Rome*, „ lorſque j'y étois, un petit Livre latin „ ſous le titre de *Monarchia Solipſorum*. „ Ce Livre plein d'eſprit & d'adreſſe re- „ préſentoit l'eſprit, la politique, la com- „ plaiſance en matiere de doctrine, & l'aſ- „ cendant des Jéſuites ſurtous les autres Or- „ dres, avec une telle naïveté & ſincérité, „ que perſonne ne peut douter que ces „ *Solipſi* fuſſent autres que les Jéſuites. Le „ débit en fut grand; & parce qu'il parut que „ l'auteur avoit une très-grande connoiſſan- „ ce des ſecrets de cet Ordre, le Général „ & les Aſſiſtans en jettérent le ſoupçon „ ſur lui; & ſoit que ce ſoupçon fût ap- „ puyé d'indices & de conjectures vio- „ lentes, ou qu'il ne le fût pas, ils le con- „ damnérent au banniſſement & à l'en- „ lévement de *Rome*, en un lieu du mon- „ de qui ne ſe nomme pas, & que quel- „ ques perſonnes croyent fort éloigné de „ celui-ci. Cet Arrêt ſans aucune forme, „ ſans citation, ſans accuſation, ſans au- „ dition de parties ni de témoins, fut exé- „ cuté ſans appel & ſans délai.

„ Un grand Seigneur de *Rome* voulut „ bien prêter ſon caroſſe, ſes eſtafiers &

„ perſonne même aux Jéſuites, pour l'exé-
„ cution de leur Arrêt ; & ce Seigneur
„ l'ayant conduit juſqu'à la porte du col-
„ lége ou Séminaire des *Allemans*, après
„ une viſite & un entretien de civilité, il
„ le fit prendre & jetter par ſes eſtafiers
„ dans ſon caroſſe. Cet enlévement ſe
„ fit ſur le ſoir ; & quoique les cent *Al-*
„ *lemans*, qui compoſoient ce ſéminaire,
„ en fuſſent avertis auſſi-tôt, & ſe fuſſent
„ mis en devoir de ſauver leur Supérieur
„ qu'ils regardoient & aimoient comme
„ leur pere, le caroſſe qui couroit à toute
„ bride, étoit déja ſi loin, lorſqu'ils furent
„ à la porte, qu'ils ne purent le ſuivre.
„ Ils en portérent auſſi-tôt leurs plaintes
„ aux Cardinaux amis de ce Pere, qui ju-
„ geant bien de l'importance de cette af-
„ faire & du péril de leur ami, s'il n'étoit
„ ſecouru promptement, partirent au mê-
„ me moment, & en allérent donner avis
„ au Pape de qui ils ſçavoient qu'il étoit
„ aimé. C'étoient, ſi j'ai bonne mémoi-
„ re, les deux Cardinaux *Barberin* &
„ *Franciotti*.

„ Ce qui fut admirable en cette con-
„ duite, eſt qu'encore que nul Jéſuite n'eût
„ paru en cet enlévement, nul n'a douté
„ que les Jéſuites n'en fuſſent les auteurs.
„ Le Pape même & les Cardinaux le ſup-
„ poſérent pour ſi conſtant, que réſolu-

„ tion fut priſe & exécutée ſur le champ,
„ d'envoyer au *Grand Gieſu*, qui eſt la
„ maiſon profeſſe des Jéſuites, & d'y faire
„ commandement au Général de venir
„ parler à Sa Sainteté à l'heure même.
„ Ce qui fut fait avec autant de diligence
„ qu'il avoit été réſolu. Le Général ayant
„ comparu, & tâché d'abord de faire l'i-
„ gnorant, le Pape lui parla avec tant de
„ force de l'énormité de cet attentat exé-
„ cuté en ſa préſence par des Jéſuites qu'il
„ croyoit avoir quelque conſidération pour
„ lui, contre un de leurs confreres qu'ils
„ ſçavoient bien être ſon ami, & qui au
„ reſte, étoit la gloire & l'honneur de
„ leur Ordre, & lui commanda en des
„ termes ſi terribles de le remettre le len-
„ demain dans ſon collége, juſqu'à lui di-
„ re, que lui-même en répondroit en ſa
„ perſonne, que le meilleur parti qu'il
„ put prendre, fut celui de l'obéiſſance.
„ Le criminel étoit déja à *Tivoli*, à cinq
„ lieues de *Rome*; mais les ordres du
„ Général de le ramener promptement à
„ *Rome* ſain & ſauf, ayant été portés la
„ nuit, on le remit le lendemain dans ſon
„ collége. Il a paſſé le reſte de ſes jours
„ en paix, aimé & reſpecté également des
„ grands & des petits, & toujours plus af-
„ fectionné au véritable bien de ſon Ordre,
„ que ceux qui en poſſédoient les premie-
„ charges. "

Pour revenir à la *Monarchie des Solipſes*, c'eſt un ſatire ingénieuſe, où l'eſprit de la Société eſt peint avec les couleurs les plus naturelles. D'abord qu'elle parut au jour, elle fit beaucoup de bruit parmi les ſçavans. Les uns l'attribuérent à *Gaſpard Sciopius*, grand ennemi des Jéſuites; les autres à un Noble Vénitien nommé *Contareni*. Mais enfin *Melchior Inchofer* fut généralement reconnu pour en être le véritable auteur. Les Jéſuites ont voulu nier, à leur ordinaire, que ce livre fût d'un de leurs confreres; mais ils n'ont pu le faire croire, & M. *Arnauld* leur dit: * » Il eſt certain que la *Monar-*
„ *chie des Solipſes* eſt d'un Jéſuite Alle-
„ mand nommé *Melchior Inchofer*, & on
„ ſçait où eſt l'Original de la lettre d'un
„ Jéſuite Eſpagnol, qui le reconnoît, &
„ en fait de grandes plaintes. " Il leur dit encore en s'adreſſant à eux: „ On ſçait
„ aſſez que c'eſt votre caractére de vous
„ porter avec ardeur à faire le bien,
„ pourvû que vous le faſſiez ſeuls, & que
„ perſonne n'en partage la gloire avec
„ vous; & ſi vous voulez être ſinceres,
„ vous avouerez, que l'un de vos Peres *;
„ auteur du Livre intitulé *Monarchia So-*
„ *lipſorum*, vous connoiſſoit bien. "

* Mor. prat. tom. 3. p. 686.

(a) L'amour qu'on doit avoir pour la vérité

Ce Livre a été imprimé pour la premiere fois à *Veniſe* en 1645, enſuite en Hollande en 1648, avec une clef pour l'intelligence des noms. Il en parut encore une autre édition de *Veniſe* l'an 1651, & on l'a nouvellement réimprimé dans le *Tuba altera majorem clangens ſonum*. Il a été traduit en *Allemand* & en langue *Toſcane*, & je crois que voici la premiere traduction françoiſe qu'on en ait donnée. Je ſouhaite qu'elle ſoit auſſi bien reçue en France, que les autres l'ont été dans les autres nations.

Comme ce livre eſt une allégorie perpétuelle, il eſt bon d'en donner ici une idée générale, qui puiſſe mettre tout le

nous oblige d'obſerver que le Livre de la Monarchie des Soliſes, attribué par différens auteurs à Melchior Inchofer, pouvoit être de Clément Scoti, Profès dans l'Ordre des Jéſuites, Italien de naiſſance, & d'une Maiſon fort illuſtre, lequel mécontent de ce qu'on ne lui accordoit point ce qu'il croyoit lui être dû, avoit quitté l'Ordre, & dans ſon dépit avoit fait cet ouvrage : c'eſt ce que les Jéſuites de Vienne avouérent à Vincent Placcius, (de Pſeudonymis N. 731. 971.) Pluſieurs critiques penſent de même. Cela n'empêche point que la Relation de M. Bourgeois touchant la perſécution ſuſcitée à Inchofer ne puiſſe être très-vraie ; car on voit par les converſations qu'ils eurent enſemble, que Melchior étoit mécontent de l'Ordre, & anti-Jéſuite ſur des points eſſentiels.

tout le monde au fait de ce qu'il contient.

Melchior Inchofer voulant faire connoître les déréglemens de ſa Compagnie, il étoit de ſon intérêt qu'il ſe cachât autant qu'il pût, pour n'être point expoſé aux rigoureux châtimens qu'une telle entrepriſe pouvoit lui attirer. C'eſt pourquoi il ſe déguiſe ſous le nom de *Lucius Cornelius Europæus*, & parle des Jéſuites ſous le nom de *Solipſes*. Il feint que ce ſont des peuples fort éloignés de notre hémiſphére, chez qui il eſt tranſporté par une eſpéce d'enchantement, & dont il décrit les mœurs & les coutumes avec toute l'adreſſe poſſible. Je ſuis même très-porté à croire qu'il a déguiſé ſon ſtile; car il s'exprime ſouvent d'une maniere dure & peu correcte, quoiqu'il faſſe paroître en quelques endroits beaucoup de délicateſſe & de pureté.

Si nous en croyons l'auteur ſuppoſé de l'Epitre à *Leon Allatius*, il fit un voyage dans la Terre-Sainte. Mais il eſt certain qu'il n'eſt jamais ſorti de l'*Europe*. Il dit qu'il reſta quarante-cinq ans parmi les *Solipſes*, & qu'il fut chaſſé par leur Monarque. Cependant on ſçait qu'il mourut dans la Compagnie, & que depuis le tems de ſon entrée juſqu'à celui de ſa mort, il n'y a au plus que 41 ans; il n'y a pas d'au-

tre explication à donner à ces contradictions & ces anacroniſmes, qu'en diſant que l'Auteur a cherché tous les moyens de ſe dérober à la connoiſſance de ſes Supérieurs.

Je penſe auſſi que c'eſt dans cette vue qu'il tâche de tromper le Lecteur, & de lui donner le change dans quelques endroits, comme dans le chapitre IV, où il parle de certains Docteurs Européens qui vinrent chez les *Solipſes*, pour enſeigner une nouvelle Théologie, & que le Monarque relégua dans l'iſle des *Imaginaires*. Ces nouveaux Théologiens ne ſont autres que les Jéſuites, auſſi-bien que ces premiers Philoſophes, qui viennent débiter leur doctrine devant le Monarque dans le chapitre XVI, comme on le verra plus au long dans les Remarques ſur ces chapitres.

On ſera ſans doute ſurpris de voir dans cette ſatire une peinture ſi affreuſe de la Société. Quelle apparence, diront les partiſans des Jéſuites, ou ceux qui ne les connoiſſent pas aſſez; quelle apparence que des Religieux, qui font une profeſſion particuliére de ſuivre JESUS-CHRIST, s'écartent ſi fort du chemin qu'il leur a montré ! Quelle apparence que leur orgueil & leur ambition ſoient montés à un tel excès, que leurs deſſeins ſoient ſi pernicieux,

que les crimes les plus horribles leurs coûtent ſi peu ; qu'il n'y ait rien de ſacré pour eux dans la Religion & dans les Etats ; que les maximes de leur Morale ſoient ſi corrompues ; que les vices régnent avec impunité chez eux ; que la vertu y ſoit foulée aux pieds ; en un un mot, qu'une *maiſon d'oraiſon ſoit devenue une caverne de Voleurs ?*

J'avoue que toutes ces choſes ſont hors d'apparence par elles-mêmes, pour une perſonne qui n'a jamais entendu parler des Jéſuites, ou qui ne s'eſt jamais miſe en peine d'approfondir leur conduite. Mais le moyen d'en douter, quand on ſçait tous les troubles qu'ils ont excités depuis plus d'un ſiécle dans l'Egliſe & dans les Etats ; quand on a été témoin des dernieres violences qu'ils ont exercées en *France* ; quand on eſt informé de la maniere dont ils ſe gouvernent dans les *Indes* à l'égard des Evêques & des Miſſionnaires ; des ſuperſtitions & des idolatries qu'ils y autoriſent malgré les cenſures de *Rome* ? Peut-on ſuſpendre ſon jugement à leur égard, quand on voit dans leurs Théologiens & dans leurs Caſuiſtes, l'ancienne doctrine de l'Egliſe combattue, la Grace de JESUS-CHRIST avilie, la Charité anéantie, *S. Auguſtin* & *S. Thomas* outragés ; l'homicide, le vol, la calom-

nie & les plus grands crimes autoriſés ?

Les bornes d'une *Préface* ne me permettent pas de m'étendre beaucoup ſur les preuves de toutes ces vérités. Elles ſe trouvent répandues dans une infinité de beaux ouvrages, que les Jéſuites ne pourront jamais détruire. Et je crois que de tous ceux qui les ont lûs, il n'y a guéres que les perſonnes abſolument aveuglées, qui ne demeurent pas convaincues de tout ce qu'ils contiennent.

L'on reconnoît que ſi la Société eſt un Corps purement politique, qui n'a d'autre but que ſon agrandiſſement, qui ſacrifie tout juſqu'à la Religion, pour s'élever & pour parvenir, comme dit notre auteur, à la Monarchie univerſelle ; que le vice y triomphe de la vertu ; que l'on n'y obtient les charges, que quand on ſçait flatter, feindre & calomnier ; que le pouvoir du Général & des Supérieurs eſt tyrannique & abſolu ; en un mot, que l'on ne s'y diſtingue qu'autant qu'on eſt diſpoſé à procurer la gloire de la Societé aux dépens de toutes les loix divines & humaines : ſi l'on convient, dis-je, de toutes ces choſes, ſera-t-il après cela difficile de ſe perſuader, qu'ils n'ont pas épargné les Papes mêmes, quand ils ont voulu s'oppoſer à leurs deſſeins ; qu'ils ont proſcrit les têtes couronnées qui ne leur étoient

pas favorables ; qu'ils ont perſécuté & fait mourir les Evêques & les Cardinaux qui condamnoient leurs impiétés ; qu'ils ont fait ſervir le crédit énorme qu'ils avoient auprès des Puiſſances, pour ſatisfaire leurs reſſentimens particuliers ; qu'ils ont diffamé & taxé d'héréſie les ennemis de leur Doctrine & de leur Morale pernicieuſe ; qu'ils ont exercé des cruautés inouïes contre des Communautés de ſaintes Filles, ſous prétexte de Religion ; qu'ils ont mis en uſage toutes ſortes d'artifices & de violences, pour s'emparer de la plus grande partie des Univerſités & des Monaſteres de l'*Europe* ?

Rien de tout cela ne paroîtra incroyable, ſi les déréglemens des Jéſuites ſont tels que *Melchior Inchofer* nous les décrit. Or, c'eſt ce qu'on ne peut révoquer en doute. Perſonne ne pouvoit mieux les connoître que lui, ayant paſſé plus de quarante ans parmi eux. Nous avons déja remarqué que ſes vues étoient ſimples, & que la charité ſeule étoit le motif qui l'obligeoit à révéler la corruption intérieure de ſon Corps. Il s'accorde d'ailleurs parfaitement avec tous les Jéſuites qui en différens tems, en différens lieux, ſe ſont plaints des mêmes déſordres.

Il y avoit long-tems que * S. François

* Epiſt. ad Patres & Fratres Societatis.

de Borgia, un de leurs premiers Généraux, avoit prédit, *qu'il viendroit un tems, où la Société ne mettroit plus de bornes à ſon orgueil & à ſon ambition, qu'elle ne s'occuperoit plus qu'à amaſſer des richeſſes & à établir ſon crédit, que la pratique des vertus ſeroit entiérement négligée, & qu'il n'y auroit plus de Puiſſance ſur la terre qui pourroit la ramener à ſa perfection, ni même la détruire. Plût à Dieu*, s'écrie ce Saint, *que l'expérience ne nous eût pas déja convaincus plus d'une fois, que ce malheureux tems eſt arrivé!*

Claude Aquaviva, leur cinquiéme Général, ſe plaint dans ſon Livre intitulé, *Moyens pour guérir les maladies de la Société* *, *que ſous le ſpécieux prétexte de zèle pour le ſalut des ames, les Jéſuites ſe mêlent des affaires ſéculieres, s'inſinuent dans les cours des Princes & des Grands; mais que leur véritable motif eſt l'amour d'eux-mêmes & des choſes du ſiécle.*

Mutio Vitelleſchi, ſucceſſeur d'*Aquaviva*, avertit les Jéſuites dans une lettre qu'il leur adreſſe, du peu d'eſtime que l'on fait de la Société. ** *On nous accuſe*, dit-il, *d'être des orgueilleux, de vouloir que toutes les affaires paſſent par nos mains, & dé-*

* Chap. 15.

** Epiſt. 1. de Oratione ad Patres & Fratres Societatis.

pendent de nous, d'avoir trop bonne opinion de notre ſageſſe & trop de mépris pour les autres.

Quand ces accuſations ſeroient mal fondées, dit-il enſuite, *nous ne devons pas laiſſer de nous conduire de telle maniere que le monde ne puiſſe pas nous faire ces reproches.*

Mariana, Jéſuite Eſpagnol, dont le Cardinal *Baronius* * loue fort la piété & l'amour pour la vérité, a fait un livre qui a pour titre, *des maladies de la Société, de leurs cauſes & de leurs remédes*, où il dépeint avec beaucoup d'énergie & de ſincérité tous les vices qui régnent parmi les Jéſuites. Ce livre fut reçu avec un applaudiſſement général, & on le vit en très-peu de tems imprimé en *Latin*, en *Eſpagnol*, en *François* & en *Italien*. Les Jéſuites n'ont pû le déſavouer. Le Pere *Alegambe* eſt obligé de reconnoître qu'il eſt véritablement de *Mariana*, & le P. *Floraventio*, confeſſeur du Pape, a avoué avec douleur, *que tout ce qui y étoit contenu, n'étoit que trop véritable, & que la Société avoit abſolument beſoin d'une réforme générale.* Tous les déſordres dont il ſe plaint, ont une entiere conformité avec ceux dont parle *Melchior Inchofer*. C'eſt ce que l'on verra dans la ſuite des Re-

* Tome 8. ad an. Chr. 688.

marques,

marques, où je rapporterai les passages qui prouvent cette conformité. Je me contenterai de citer ici les dernieres paroles, par où *Mariana* conclut son livre, & qui font foi de sa sincérité. *Je conviens que c'est une entreprise téméraire*, dit-il, *d'oser mettre en lumiere le malheureux état de la Société, & les fautes qui s'y commettent dans le gouvernement public. Ma témérité est d'autant plus grande, que ces fautes sont généralement approuvées, & demeurent impunies. Mais quoi! Je parle ingénûment, & sans déguisement. Aucune espérance ne m'y engage, & il est libre à chacun d'en porter tel jugement qu'il lui plaira. Pour moi, plus mon âge s'affoiblit, & plus le moment s'approche où je dois paroître devant mon Juge, plus je me crois obligé d'assurer autentiquement, que notre Société, toute divine qu'elle soit dans son origine, touche à sa perte, & qu'elle ne tardera guéres à être entiérement renversée, si Dieu ne la relève, & si ses enfans touchés de compassion pour leur mere, & oubliant tout intérêt particulier, ne lui donnent un prompt secours, & ne coupent jusqu'au vif, s'il est nécessaire, pour empêcher que la gangrene ne gagne plus loin.*

Le livre de *Jarrige*, intitulé *le Jésuite sur l'Echafaud*, servira encore merveilleusement à mon dessein. On me dira peut-être, qu'il l'écrivit dans le tems qu'il avoit

apoſtaſié de la Compagnie, & que tout ce qu'il dit doit être fort ſuſpect; je répondrai avec M. *Arnauld*, que s'il avoit avancé quelque fauſſeté, les Jéſuites ſans doute l'auroient contraint de s'en rétracter publiquement, lorſqu'il eſt rentré avec eux. Ils n'ont cependant pû que lui faire reconnoître, qu'il avoit parlé avec trop de paſſion & d'animoſité; ce qui n'eſt pas une rétractation. Peut-être que le refus qu'il fit de déſavouer par un menſonge, ce qu'il avoit dit au déshonneur de la Société lui couta cher, & que c'eſt pour cela que l'on n'a jamais entendu parler de lui. On ſçait ce qu'ils en ont pû faire, mais on ne ſçait pas ce qu'ils en ont fait. Après tout, quand ſon livre ſeroit plein d'impoſtures & de calomnies, ce qu'il dit du gouvernement & de la conduite des Supérieurs, étant entiérement ſemblable à ce que tous les autres Jéſuites en ont dit, on ne peut du moins douter de ſa ſincérité en cette occaſion. Et pour que le lecteur en puiſſe juger, il trouvera à la fin de cet écrit les quatre chapitres de *Jarrige*, qui s'accordent parfaitement avec la *Monarchie des Solipſes*.

J'ai ajoûté deux Requêtes préſentées au *Pape Clément VIII* par des Jéſuites de diverſes provinces, pour demander la réforme de la Société. On verra que leurs rai-

ſons ſont abſolument les mêmes que celles des autres dont nous venons de parler.

Cette uniformité de plaintes & de mécontentemens n'eſt-elle pas une preuve plus que ſuffiſante de la corruption de la Société ? Et ſi les Jéſuites n'en veulent pas convenir, ne doit-on pas déplorer leur aveuglement ? Diront-ils encore, après tous les témoignages domeſtiques que je leur mets devant les yeux, que les fautes de quelques particuliers ne doivent point être attribuées à tout un corps ? Ne ſont-ils pas convaincus par eux-mêmes, que l'eſprit de la Société eſt entiérement perverti, & qu'on y fait une profeſſion ouverte du vice ? Si cela n'étoit pas, entendroit-on les mêmes plaintes en *Italie*, en *Allemagne*, en *Eſpagne*, en *France* ?

Qu'ils avouent donc qu'ils ſe ſont bien écartés de la ferveur & de l'intention de leur fondateur. Qu'ils ſe reconnoiſſent dans la peinture de *Melchior Inchofer*, & qu'ils travaillent ſérieuſement à cette réforme ſi ardemment ſouhaitée dans tout le monde chrétien. Mais il n'y a que celui qui change les cœurs de pierre en cœurs de chair, qui puiſſe opérer un tel miracle. C'eſt à lui qu'il faut s'adreſſer pour l'obtenir.

AVERTISSEMENT.

LEs chiffres qui ſe rencontrent dans chaque chapitre enfermés entre deux *parenthèſes* ( ), ſervent à indiquer les *Remarques* qui ont été faites ſur les endroits que ces chiffres précédent. Elles ſe trouveront à la fin de chaque chapitre ſous le titre de REMARQUES, leſquelles ſeront auſſi précédées de ſemblables chiffres entre deux *parenthèſes*. Les lettres placées entre deux parenthèſes, ont rapport aux notes qui ſe rencontrent à la marge des pages.

EPISTRE

EPITRE

De Timotheus Curſantius.
A Leon Allatius.

VOici, Illuſtre Leon, le Livre de la Monarchie *ou du* Royaume des Solipſes, *qui reparoît en cette Ville. Si* Lucius Cornelius Europæus, *le commença dans un long voyage en pays éloigné, ce fut certainement à ſon retour en celui-ci, qu'il y mit la derniere main. Mais depuis, étant ſur le point de partir pour la* Paleſtine, *d'où il ne comptoit pas de revenir, il me mit entre les mains ce dernier Ouvrage pour en diſpoſer comme il me plairoit. Il me parut être une production d'eſprit telle que vous & les Sçavans avez coutume*

d'eſtimer devoir être donnée au Public, pour le bien de la République des Lettres, même pour celui de tout l'univers. Je ne ſçai ſi Lucius Cornelius *a laiſſé ailleurs d'autres marques de ſon érudition. Ce qui eſt certain, c'eſt que, s'il n'eût pas perdu tant de tems parmi les* Solipſes, *il auroit été en état de faire de grands progrès dans les Belles-Lettres, & d'y rendre ſon nom célébre. Au reſte, c'eſt à vous de juger ſi tout ce qu'il rapporte ſont des vérités, ou des apparences de vérité, & s'il n'a pas plutôt voulu nous tracer des regles de Politique, & nous apprendre ce qu'il faut faire & éviter dans un Gouvernement. Pour moi, ſon ſtile me plaît, & j'aime fort l'enjouement de ſes narrations. Toutes les perſonnes de bon goût, qui ſont ici, en jugent de même. Ce n'eſt pour-*

tant-là que l'écorce ; mais ſi elle eſt ſi belle, quel préjugé pour ce qu'elle renferme ! Ne doit-on pas s'attendre à y trouver les maximes & les regles les plus ſûres pour ſe conduire dans toutes ſortes d'Etats ? Pour vous, que tous les Sçavans regardent avec raiſon comme leur maître, vous y ferez encore de plus belles découvertes. Il me ſuffit de rendre ſervice au Public, & de vous faire un préſent qui puiſſe vous être agréable.

REMARQUES SUR CETTE EPITRE.

On ne ſait quel eſt le véritable Auteur de cette Epître. Villani dans ſa Viſera alzata, *dit que celui qui pourroit lever le maſque à ce* Timotheus Curſantius, *lui feroit un grand plaiſir.*

Il y a toute apparence que ce fut un intime ami de Melchior Inchofer, *qui ſe chargea de l'impreſſion de ſon Livre.*

Leon Allatius *eſt plus connu. C'étoit un des plus fameux Ecrivains du dix-ſeptieme ſiecle. Il étoit Garde de la Bibliotheque du* Vatican. *Il naquit en l'Iſle de* Chio, *& mourut à* Rome *en* 1669. *âgé de* 83. *ans. Il paroît par deux Lettres que nous avons de* Melchior Inchofer, *adreſſées à* Leon Allatius, *l'une ſur l'Aſſociation de* S. Pierre *&* S. Paul, *& l'autre de* Eunuchiſmo, *que ces deux perſonnages étoient liés d'une amitié particuliere.*

LA MONARCHIE DES SOLIPSES.

CHAPITRE I.

Idée générale de la Monarchie des SOLIPSES.

QUel nom convenoit le mieux au Gouvernement, dont j'entreprends la deſcription, celui, ou de *Royaume*, ou de *Monarchie*, ou de *République*? Je vous en fais juge. Je ne trouve point de termes aſſez énergiques ni dans *Ariſtote*, ni dans *Plutarque*, ni dans *Tacite*, ni dans *Platon* même, le plus ancien de tous. C'eſt une nouvelle forme de Gouvernement inconnue dans notre hémiſphere. Elle n'en eſt cependant pas moins admirable, & l'on ne doit pas en mépriſer la connoiſſance, puiſque rien n'eſt

plus efficace, que ſes maximes, pour former les mœurs du Peuple & des Princes, pour aſſurer le bonheur & la tranquillité d'un Etat, pour l'aggrandir & le conſerver, en un mot, pour procurer aux Sujets toute la félicité, que l'on peut goûter ici-bas. C'eſt un accord merveilleux de la Royauté avec le Sacerdoce, de la prudence avec la diſſimulation, de la magnificence avec le mépris de l'éclat, de l'économie avec les plus grandes richeſſes.

Ce (1) ſeroit ici le lieu d'informer le Lecteur du climat & de la ſituation de ce royaume, de ſon étendue & de ſes limites. Mais perſonne de ceux qui y ont déja voyagé, n'a pu le faire, & je n'ai pas la témérité de l'entreprendre: ſemblable à l'*Uliſſe d'Homere*, j'ai bien parcouru les villes de ces peuples, j'ai bien obſervé leurs coûtumes; mais pour la ſituation de leur climat, c'eſt ſur quoi je n'ai point de connoiſſance certaine. La conſtruction de leur monde n'eſt pas ſemblable à celle du nôtre. Le nombre & les noms de leurs poles ſont tout différens. La Lune ſe trouve plus

ſouvent pour eux dans ſon point vertical, que le Soleil dans ſon midi. Les lieux n'ont aucune différence entr'eux, pas même par leur ſituation ; enſorte que ce qui eſt en haut, eſt en même-tems en bas ; ce qui eſt à gauche, eſt auſſi à droite. Il ſemble du moins que leur Monde ne devroit avoir qu'un centre commun. Point du tout : il en a pluſieurs, encore ne ſont-ils pas immobiles. Toute cette diverſité dépend entiérement de la volonté du Monarque. Les choſes ſeront autrement, s'il le veut. On ne croit que ce qu'il décide. La raiſon ou le ſens commun ont beau s'oppoſer, on ne les écoute pas. Il n'eſt pas permis de répliquer ſans s'expoſer à quelque punition. Il faut au contraire tout écouter, trouver de la raiſon dans tout, applaudir à tout, approuver tout. Perſonne ne ſçait mieux que moi, le riſque que l'on court en voulant agir autrement. On a vu autrefois la Ville capitale tellement inondée, & le Soleil tellement enveloppé de nuages, que l'on ne pouvoit trouver ni aſſez de ba-

teaux ni aſſez de flambeaux. Dans l'étonnement dont j'étois frappé, je voulus m'écrier, que tout étoit enſeveli dans les ténébres. Je reçus ordre auſſi-tôt, de me taire, & de reconnoître hautement que le Soleil étoit en plein midi, qu'il luiſoit, & que tout étoit ſec. Cependant l'eau, qui découloit en abondance de mes habits, démentoit bien ce que l'on me faiſoit dire. C'étoient des eſpeces d'Huiſſiers, qui m'obligeoient ainſi de me conformer aux volontés du Monarque. J'étois menacé de l'exil, ſi j'euſſe voulu diſputer contre lui; & de la mort, ſi j'euſſe eu la hardieſſe de lui réſiſter. . . . . Dois-je pourſuivre la deſcription de cette *Monarchie*? Une grande raiſon ſeroit capable de m'en empêcher; c'eſt que, ſi quelque jour la fortune vous conduiſoit en ces lieux, & que vous y viſſiez tout changé, vous m'accuſeriez ſans doute d'impoſture. Sçachez donc que je n'écris préciſément, que ce que j'ai pû apprendre, lire ou voir, pendant l'eſpace de quarante-cinq ans, que j'ai demeuré dans le royaume des

Solipſes. Les choſes changeoient de jour en jour dès ce tems là : à plus forte raiſon changeront-elles dans la ſuite, & il eſt hors de doute, que l'on n'y reconnoîtra rien de ce que j'en rapporte. Il n'y a chez eux qu'une choſe certaine & conſtante, c'eſt que tout eſt ſoumis au caprice du Monarque, hors le lieu de ſa réſidence.

REMARQUES.

L'Auteur donne ici une idée générale de la *Monarchie* des *Solipſes*; c'eſt-à-dire, de la *Société* des *Jéſuites*. Il nous la repréſente comme un Gouvernement dont les maximes & les loix ſont pleines de prudence & de politique.

Le pouvoir du Monarque, c'eſt-à-dire, du Général de la Société, eſt abſolu. Quelque choſe qu'il faſſe, quelque oppoſée qu'elle ſoit à toutes les loix & à la raiſon, tous ſes Sujets lui doivent une obéiſſance aveugle. Il ne leur eſt pas même permis de réfléchir ſur ce qu'il ordonne. C'eſt-là la ſource des fréquens changemens qui arrivent dans la Société. Rien n'y eſt conſtant, parce que tout eſt ſoumis au caprice du Général, & ſa volonté fait accorder les choſes les plus incompatibles. C'eſt ce que *Melchior Inchofer* veut faire enten-

dre dans la Deſcription bizarre qu'il fait de leur Monde.

(1) Il n'eſt pas aiſé de connoître le climat de cette Monarchie, puiſqu'elle eſt répandue par toute la terre.

CHAPITRE II.

Par quelle occaſion l'Auteur s'eſt trouvé dans le royaume des SOLIPSES.

AVant que d'entrer dans le détail du Royaume des *Solipſes*, on ne ſera peut-être pas fâché de ſavoir quelle avanture me fit paſſer de l'*Europe*, & de tout cet hémiſphere, dans ces contrées inconnues. Je ſuis né dans un des plus floriſſans * Royaumes de l'*Europe*. A peine eus-je atteint l'âge de raiſon que mes parens m'envoyerent à *Rome*, pour y étudier. Il n'y avoit pas long-tems que le Pape *Clément VIII.* avoit fait célébrer le Jubilé pour la fin du ſeiziéme ſiécle. Après l'étude des Belles-Lettres, je m'adonnai à celle de la Juriſprudence, où je fis quelques progrès. J'étois en-

* L'Allemagne.

core fort jeune, que je me vis en état de parler devant les Juges & de mériter leur approbation. En un mot, il sembloit que la faveur me destinoit à de grandes choses ; mais un revers inopiné me fit bien rabattre de mes espérances.

Trois de mes compagnons d'étude vinrent un jour me prendre pour la promenade. Je ne refusai point la partie. Pouvois je prévoir le malheur dont j'étois menacé ? Nous sortons ensemble par la porte qui conduit au port de *Rome*, si fameux dans l'antiquité. Nous nous promenons sur les agréables rivages du *Tibre*, joignant au plaisir de la promenade celui de la conversation. Ensuite comme nous étions un peu fatigués, nous nous approchâmes du fleuve, & nous nous assîmes sur le gazon, pour prendre le frais. Là nous commençâmes à faire des réflexions sur l'inconstance des choses d'ici-bas, & sur les caprices de la fortune. Pendant que nous étions ainsi à discourir, nous appercevons derriere nous des hommes, dont le visage nous étoit inconnu. Cette vûe

ne nous ſurprit pas peu. On eût dit qu'ils étoient tout-à-coup ſortis de la terre. Mais ils s'étoient tenus long tems cachés dans un petit bois voiſin, pour écouter notre converſation. Ils marchoient ſans bruit ; & dès qu'ils virent que nous les appercevions, ils vinrent à nous d'un pas aſſuré, nous ſaluérent aſſez gracieuſement, & prirent place auprès de nous, nous demandant quel étoit le ſujet de notre entretien. Leurs habillemens étoient des plus ſinguliers: ils avoient des robes retrouſſées juſqu'aux genoux, des manteaux, qui enveloppoient leurs épaules, la barbe coupée. Ils étoient noirs depuis les pieds juſqu'à la tête; ce qui nous les faiſoit d'abord prendre pour des Crieurs d'enterrement. Mais dès que nous vîmes leurs robes traînantes, & leurs manteaux abbatus, nous jugeâmes que ce pouvoit bien être de cette ſorte de Philoſophes, dont *Rome* étoit pleine pour lors. Pour moi, j'étois dans un grand embarras. Je ne ſçavois ſi je ne les devois pas regarder comme des magiciens, ou des diſeurs de bonne avanture.

Cependant ces Meſſieurs trouvérent un beau champ pour parler, dans le ſujet de notre converſation. Ils nous demandérent d'abord, quel étoit notre pays, quel étoit notre naiſſance, quels étoient nos biens? Dès qu'ils ſçurent que nous étions de jeunes gens Romains & Etrangers, tous de qualité & fort riches, ils entrerent dans un plus grand détail, & voulurent ſçavoir l'âge de nos parens, leurs Charges, le nombre de nos freres, de nos ſœurs, de nos proches & de nos alliés. Nous répondîmes exactement à chaque article. Enfin il fallut encore leur dire quel genre d'étude nous avions embraſſé. Nous n'eumes pas plutôt prononcé le nom de Droit, que tout-à-coup ils changerent, pour ainſi dire, de viſage. Ils ſerrérent les lévres, & il parut dans leurs yeux & ſur leur front, je ne ſçai quoi de funeſte. *Malheureux que vous êtes*, nous dit en ſoupirant le plus vieux d'entre eux, *pourquoi embraſſer une profeſſion, qui ne peut que vous conduire à la damnation? A quoi vous ſervira la Juriſprudence? Vous êtes*

riches & de qualité, & par conſéquent en état de rendre ſervice à bien du monde, ſans nuire à perſonne ; au lieu que les Juriſconſultes ont coûtume de ſacrifier le bien, & ſouvent l'honneur de leur prochain à leur avarice. Que n'étudiez-vous avec nous les belles loix des Solipſes *? Que ne ſuivez-vous la Cour de leur puiſſant Monarque ? vous verrez : que dis-je? vous poſſederez un royaume incomparable.* Ces diſcours me firent ſoupçonner alors, qu'ils pouvoient bien être de ces gens, qui viennent nous débiter de pieuſes fables, pour nous attirer dans les cloîtres, & nous engager à prendre le froc. *Nous ſommes Chrétiens*, leur dis-je ſur le champ. *L'Evangile eſt la regle de notre Foi, nous ne connoiſſons point les* Solipſes *: & nous ne cherchons d'autre Cour, que celle de* Jesus Christ, *qui eſt notre roi. C'eſt lui que nous ſuivons. On le peut trouver par plus d'un chemin. Chacun a ſa vocation: & l'Eſprit ſaint nous mene par différentes voies. Ne ſont-ce pas là auſſi vos ſentimens ? Nous ſommes au monde pour Dieu, pour notre patrie, & pour nous-mêmes : nous ne quitte-*

rons cette vie mortelle, que pour entrer dans la liberté des enfans de Dieu, & que pour jouir de cette félicité ſuprême, qui eſt promiſe à ceux qui ne l'auront point abandonné.

A ces mots le Vieillard, qui s'aploit *Apogenite*, me regarda en pitié, plaignant l'erreur où m'avoit entraîné ma franchiſe. Il s'arrête un moment, jette les yeux au ciel, pouſſe quelques ſoupirs, & fait couler quelques larmes. Puis m'adreſſant la parole, O *mon fils*, me dit-il, *ne vous y trompez pas: votre vocation n'eſt pas véritable. C'eſt une ruſe de l'ennemi caché, qui veut vous attirer dans ſes filets. Rien n'eſt plus dangereux, que de paſſer ſa vie dans l'opulence. Prenez garde de tomber dans le précipice où tombent la plûpart des riches: on ne trouve point* JESUS-CHRIST *par le chemin que vous prenez. Il nous apprend lui-même, que pour le ſuivre, il faut mépriſer le monde, renoncer à ſoi-même, porter ſa croix, quitter ſon pere, ſa mere & toute affection charnelle, ſe dépouiller de tout, perdre même juſqu'à ſes prétentions & ſes eſpérances pour ce monde. Voilà la véritable voca-*

tion : c'eſt celle-là que Dieu nous envoie vous annoncer. Vous imaginez-vous qu'il n'y ait que du hazard dans notre rencontre, & que la divine Providence ne l'ait point ménagée ? Gardez-vous de réſiſter au St. Eſprit dans le tems favorable. C'eſt lui qui vous invite dans ce moment. Ne le laiſſez point échapper, ce moment précieux. Vous le chercheriez une autre fois en vain : vos prieres ne ſeroient point écoutées, & votre réſiſtance vous coûteroit une éternité de ſupplices. Il tâchoit ainſi de nous ſéduire par toutes ces belles paroles, que ſon cœur déſavouoit. Tout ce qu'il nous diſoit, étoit tiré de l'Ecriture Sainte. Il nous faiſoit ſouvent les mêmes reproches, que JESUS-CHRIST faiſoit aux Phariſiens ; & entre les paſſages qu'il nous citoit des Saints Peres, il appuyoit ſur celui-ci de St. Jerôme, *Que pour Dieu il faut paſſer ſur le corps de ſon pere, & que la plus grande piété eſt de n'en pas avoir dans cette occaſion.*

Déja mes compagnons ſe regardoient les uns les autres tout interdits. Il ſembloit que le Vieillard les

eût enſorcelés. Mais moi, ne pouvant plus retenir ma colere, *Ceſſe*, lui dis-je, *indigne Philoſophe ſans barbe, de ſurprendre de jeunes gens par tes enchantemens. Je te vais accabler d'injures, ſi tu continues de profaner l'Ecriture, & de l'accommoder à tes impertinens diſcours. Et je te jure, que ſi tu ne nous laiſſes, au lieu que tu cherches à faire tomber les hommes dans tes piéges, je t'enverrai pêcher les poiſſons du Tibre.* Ces paroles échaufférent la bile du vieillard *Apogenite*. On vit auſſi-tôt la fureur peinte ſur ſon viſage. Il dit quelques paroles entre ſes dents; & prenant avec précipitation un petit ſac, que tenoit un de ſes compagnons, il en tira une malheureuſe poudre, qu'il jetta ſur nous tous, & particuliérement ſur moi. Cette poudre enchantée ne nous eût pas plutôt touchés, que nous en ſentîmes les effets. Un aſſoupiſſement étrange ſe répandit dans tous nos membres: nous nous trouvâmes comme étourdis, & enfin il nous fallut ſuccomber à un ſommeil, qui fut trop profond pour être naturel. Alors mille objets ſe préſentérent à

notre imagination: ils étoient différens de ceux que l'on a coutume de voir, & dont on parle ordinairement, quand on veille. C'étoit en racourci, tout ce qui devoit nous arriver, & le nouveau genre de vie, que nous allions mener. Je ſerois trop long, ſi je voulois ici vous faire le recit de ce que j'ai vû en particulier (car les viſions de mes compagnons furent tout-à-fait différentes.) Je me contenterai d'en parler dans le cours de mon Hiſtoire. D'ailleurs les choſes ne ſont goûtées, qu'autant qu'elles ſont peu attendues, & je ne veux pas vous ôter le plaiſir de la ſurpriſe; car tout ce que j'ai à vous apprendre du royaume des *Solipſes*, vous paroîtra un ſonge perpétuel: rien n'eſt pourtant plus réel. Enfin il ſuffit de vous dire ici, qu'après avoir traverſé avec une rapidité incroyable les eſpaces immenſes de l'air, après avoir paſſé par des régions froides & brûlantes, tantôt dans des vaiſſeaux, à ce qu'il nous ſembloit, tantôt ſur des chariots, tantôt ſur des chevaux aîlés: après avoir changé autant de fois d'eſcorte (car ceux

qui nous avoient enlevés ſur le bord du *Tibre*, avoient diſparu pour faire place à d'autres) nous nous trouvâmes à notre réveil dans la Ville capitale des *Solipſes*. Nous fîmes pendant une ſeule nuit autant de chemin, que l'on en peut faire en trois ans ſur la Mer.

REMARQUES.

On a vu dans la Préface, en quel tems *Melchior Inchofer* entra dans la Société. Il décrit ici fort agréablement les artifices qu'employerent les Jéſuites pour lui perſuader de prendre l'habit de leur Ordre. On ſait aſſez, que quand une fois ils ont entrepris d'attirer un jeune homme chez eux, il eſt preſque impoſſible qu'il leur échape.

Fortunius Galindus, dans un petit Ecrit qu'il a intitulé, *Des cauſes de la haine publique envers les Jéſuites*, dit que quelques Ecoliers dont il prenoit ſoin, parce qu'ils appartenoient à ſes amis, furent un jour conduits & enfermez dans une chambre, & que là un Jéſuite, qui tenoit un gros regître, leur fit les queſtions ſuivantes; Quels étoient leurs parens, leur âge & leurs biens? s'ils avoient des Terres & en quels pays? Si leurs familles étoient nombreuſes & bien alliées? S'ils avoient quelque ſucceſſion à eſpérer? S'ils avoient

des sœurs ? Si elles étoient mariées ou non, & qui elles avoient épousé ?

Le Jésuite écrivoit toutes leurs réponses par article dans son Regître. Ils en usent de même à l'égard de tous les enfans qui étudient chez eux, & ils font ensuite usage de ces connoissances. Quand ils veulent faire quelque nouveau Jésuite, ils jettent les yeux sur ce Regître, & choisissent les jeunes gens les plus riches, les mieux alliez, & dont la Société pourra tirer de plus grands avantages. Ils s'appliquent ensuite à leur faire concevoir beaucoup d'estime pour la Société. Ils leur représentent avec exagération, tous les agrémens qu'on y trouve. Enfin ils les enchantent en quelque façon par leurs beaux discours & leurs magnifiques promesses. C'est ce qui arriva à *Melchior* & à ses compagnons.

CHAPITRE III.

Son arrivée dans la Ville Capitale.

(1) AVidius (a) *Cluvius*, surnommé l'*infatigable*, regnoit alors, & demeuroit à (b) *Pricantibur*. Les Monarques des *Solipſes* font leur réſidence ordinaire dans cette Ville, & n'en ſortent jamais à moins qu'ils n'aillent dans les dehors, pour prendre du divertiſſement. (2) Ils ont neuf palais dans la Ville, & chaque palais eſt ſous le gouvernement d'un Satrape, qui renouvelle toutes les ſemaines le ſerment de fidélité entre les mains du Monarque. Son palais eſt au milieu de tous. Il ne le cede en rien au *Vatican* pour la magnificence. Les autres ont un peu moins d'éclat. La ſtructure de ces palais eſt d'un goût antique, tel qu'étoit autrefois celui des Européens. *Les Solipſes* ne ſe piquent pas d'être habiles architectes. Ce n'eſt pourtant pas faute de diſpoſition ; mais ils n'y ſont pas accoutumés, où (3) parce qu'ils

(a) Claude Aqua-viva Général de la Société.

(b) Rome.

n'occupent jamais que des lieux déja préparés, ou parce que les Monarques & les Satrapes ignorans font exercer l'architecture à qui il leur plaît ; enſorte qu'un cordonnier devient architecte en un jour, & ſe voit tout à la fois des pierres & du cuir à tailler.

Les Monarques ont encore neuf maiſons de plaiſance hors de la Ville, & un peu plus loin, deux autres, qui ſemblent être faites pour les délices du genre humain. L'une s'appelle (a) *Mucus altera*, & l'autre (b) *Tritubirie*. C'eſt-là que dans certains tems de l'année, ils vont goûter les douceurs du repos, & noyer leurs chagrins dans le nectar & l'ambroſie. Les *Tuſculanes* des Romains ne ſont que des chaumieres & des cabanes en comparaiſon de ces palais enchantés. Mais reprenons notre ſujet.

(a) Tuſcule.
(b) Tivoli.

Déja le bruit s'étoit répandu dans la Ville, que l'on avoit pris en *Europe* & dans *Rome* même, quatre jeunes hommes diſtingués, & qu'ils devoient arriver inceſſamment. Admirez ici avec quelle adreſſe & quel-

le promptitude les émiſſaires des *Solipſes* s'acquittent de leur devoir.

Le Monarque avoit envoyé hors de la Ville un grand nombre de citoyens au-devant de nous, qui nous reçurent, la joie peinte ſur leur viſage. Ils étoient tous de figure humaine, mais fort changeans, & fort propres à faire toutes ſortes de perſonnages. On nous mene au Monarque. Nous traverſons les rues, environnés d'une ſi grande multitude, qu'il nous fut impoſſible de rien voir de la Ville. De quelque côté que nous puſſions nous tourner, rien ne ſe préſentoit à nos yeux, que des troupes noires de toutes parts. C'étoit un ſamedi ſur le ſoir. D'abord que nous parûmes en préſence du Monarque, nous nous proſternâmes à ſes pieds, pour l'adorer par ordre des huiſſiers. Il étoit aſſis ſur un thrône d'yvoire. *Soyez les bien venus*, nous dit-il, en baiſſant la tête avec un petit ſouris. Il nous appella par notre nom, ajoutant celui de notre pays, & nous entretint par le moyen d'un interprete, de tout ce que lui avoient appris ſes emiſſaires

avec tant d'exactitude, qu'on eût dit qu'il ne nous avoit jamais quittés depuis notre plus tendre jeuneſſe. Ce qui nous ſurprit à un tel point, que nous reſtâmes tout interdits, & comme hors de nous-mêmes. Nous ne pûmes pas répondre aux queſtions qu'il nous fit enſuite, ſur ce qui nous étoit arrivé dans notre voyage, tant l'étonnement nous avoit ſaiſis. Pendant ce tems les courtiſans qui étoient là préſens, élevoient juſqu'aux cieux par de beaux diſcours, la ſageſſe toute divine du Monarque, & nous le faiſoient admirer, comme un Prince qui ſçavoit lire ſur le front, tout ce qu'on avoit dans le cœur, ſans ſe tromper jamais. Après cette premiere entrevûe, (4) il nous mit entre les mains de celui qui avoit ſoin de la Jeuneſſe, pour nous apprendre la langue, les loix, & les coûtumes du pays. Il lui ordonna en même-tems de lui venir rendre compte tous les mois de notre progrès, d'empêcher que nous euſſions aucun commerce avec ceux de dehors, juſqu'à ce que nous fuſſions inſtruits, & en état d'être naturaliſés; de prendre

garde ſur-tout que nous n'euſſions quelque regret d'avoir quitté l'*Europe*, & de faire même en ſorte, que nous en pûſſions perdre juſqu'au ſouvenir. Après quoi on nous emmena. Nous fûmes traités pendant pluſieurs jours de la maniere du monde la plus honnête. Rien ne nous manquoit, & l'on ne nous refuſoit aucun des plaiſirs que nous paroiſſions ſouhaiter. Enfin on nous fit quitter ſans aucune cérémonie nos habits d'*Europe*, & l'on nous couvrit d'une caſaque d'étoffe groſſiere. Jamais je ne me vis plus laid, & l'on m'auroit plutôt pris pour un ſinge, que pour un homme, ſous cet habit groteſque. Il n'étoit cependant pas permis de rire, ſans s'expoſer à quelque choſe de fâcheux. Nous fûmes donc (5) ſix ans entiers à apprendre tout ce qui concernoit les *Solipſes*, & à oublier tout ce qui n'y avoit point de rapport. Après ce tems-là, comme on ſavoit que j'avois été autrefois Juriſconſulte en *Europe*, (6) on me mit dans les affaires. Je fus enſuite envoyé auprès des Gouverneurs de Province, pour leur ſervir de ſecond : on me revêtit auſſi quel-

quefois de la dignité de Juge. Je me fis plusieurs ennemis pendant le cours de ces Charges, & enfin je m'attirai l'indignation du Monarque, parce que l'on avoit publié que je voulois tout rapporter aux coûtumes des *Européens*; que je m'ingérois de réformer les loix du Royaume; que je donnois plus d'autorité au Droit naturel qu'à la volonté du Monarque; que je soûtenois mes sentimens en toute occasion; en un mot, que je voulois en savoir plus moi seul, que tous les Satrapes & les Sages du Royaume. Toutes ces accusations, vraies ou fausses, reculèrent de beaucoup ma fortune, & me causérent même souvent de grands chagrins. L'on s'étonnera sans doute avec raison, que j'aye eu assez de force d'esprit, pour avoir pû me conserver quarante-cinq ans, parmi une nation si différente de toutes les autres.

REMARQUES.

Nous voyons dans ce Chapitre, le bon accueil que le Général fait à *Melchior Inchofer*, & avec quelle exactitude il étoit déja informé de tout ce qui le regardoit. L'Auteur donne enſuite à connoître, qu'après avoir paſſé par les plus grandes Charges, ſon intégrité lui attira beaucoup de perſécutions de la part du Général & des autres Supérieurs.

(1) *Melchior* entra dans la Société ſous le Généralat de *Claude Acquaviva*, qui fut fait Général l'an 1582. On remarque de lui, qu'après ſon élection, il donna ſa main à baiſer à tous ceux qui venoient le féliciter ſur ſa nouvelle dignité : ce qui n'avoit encore été pratiqué, que par le Pape & les Souverains. Il mourut au commencement de l'année 1615,

(2) Les Jéſuites ont neuf Maiſons à *Rome* ; ſavoir, la Maiſon Profeſſe, autrement, le *Grand Jeſus*, où demeure le Général ; le Collége Romain ; le Noviciat ; le Collége de la Pénitencerie ; le Collége des *Allemans* ; le Collége des *Anglois* ; le Séminaire Romain ; le Collége des *Marronites*, & le Collége des *Ecoſſois* : chaque Maiſon a ſa maiſon de campagne. Il y a encore auprès de *Rome*, deux Réſidences : celle de *Tuſcule* & celle de *Tivoly*. Les Réſidences ſont des maiſons de retraite, où les Jéſuites s'appliquent uniquement aux exercices ſpirituels, comme eſt celle de *Pontoiſe* auprès de *Paris*.

(3) On ſait par une infinité d'exemples, que, quand les Jéſuites ſont obligés de faire bâtir quelques Maiſons, c'eſt qu'ils n'en trouvent point de toutes bâties, dont ils puiſſent s'emparer.

(4) Le Général nous mit entre les mains du Maître des Novices. Le Noviciat des Jéſuites eſt de deux ans, pendant leſquels il n'eſt pas permis aux Novices d'avoir aucun commerce avec les Etrangers, pas même avec les Jeſuites des autres Maiſons, ſuivant la 27e. de leurs Regles communes, *Nemo præter eos qui à Superiore deputati fuerint, loquatur cum iis qui in prima probatione verſantur.*

(5) Deux ans de Noviciat & quatre ans d'Etudes.

(6) La premiere Charge de *Melchior* fut d'être Procureur : c'eſt ce qu'il entend, quand il dit, qu'on le mit dans les affaires. On l'envoya enſuite auprès des Gouverneurs de Province, pour leur ſervir de ſecond, c'eſt-à-dire, qu'on le fit Miniſtre. Cette Charge donne le premier rang après les Provinciaux & les Recteurs, dont les Miniſtres ſont les lieutenans. La dignité de Juge, dont il fut revêtu, eſt celle de Conſulteur. Les Conſulteurs ſont ceux qui compoſent le conſeil ſecret du Provincial & du Recteur.

CHAPITRE IV.

L'antiquité de la Monarchie des SOLIPSES.

SI l'on veut rechercher l'ancienneté de cette nation juſques dans ſa premiere ſource, quand elle n'avoit encore ni loix ni prince; ce qu'ils en débitent eſt entiérement fabuleux. Ils prétendent que leur royaume étoit dans les eſpaces imaginaires avant la création du monde, & qu'il ſe préſenta le premier à l'idée du Créateur: Que n'ayant pas voulu travailler ſeul à la conſtruction de l'univers, il avoit choiſi, pour avoir part à ſon ouvrage, ceux qui devoient dans la ſuite multiplier la nation des *Solipſes*, & en faire une monarchie. Cette opinion eſt ſi bien établie parmi eux, que vouloir la contredire, & de n'y pas donner les mains, c'eſt s'expoſer à être regardé comme un traître. Je me ſuis ſouvent informé de la ſuite & de la ſucceſſion de leurs ancêtres, avant (a) *Brotacan* leur premier légiſla-

(a) Ignace de Loiola.

teur : ils m'apportoient différentes généalogies, ſi embrouillées & ſi pleines de myſteres, qu'ils ſembloient avoir perdu l'eſprit, & vouloir le faire perdre aux autres : & depuis ayant trouvé dans leurs archives un Pentateuque, qu'ils avoient entiérement corrompu par leurs commentaires, je découvris, après beaucoup de réflexions, qu'à l'aide de quelques comparaiſons, ils détournent le vrai ſens de l'Ecriture, pour autoriſer leurs rêveries. Voici donc quelle eſt leur premiere origine.

L'Arche de *Noé* ayant renfermé toutes les eſpeces vivantes, qui devoient être ſauvées du déluge, ordonné pour faire périr par les eaux toute la race des hommes, un œuf d'aigle, pondu par hazard, tomba dans la ſentine. Lorſque le corbeau reçut ordre d'en ſortir, il l'enleva avec ſon bec, en cas de faim ; mais ayant été attiré par les cadavres flotans, il le laiſſa tomber dans les eaux. Cet œuf s'y étant conſervé, juſqu'à ce qu'elles fuſſent entierement deſſéchées, les rayons du ſoleil l'enléverent, & il s'arrêta dans l'arc-en-

ciel, où la chaleur l'ayant bien-tôt fait éclorre, il produisit, à ce qu'ils prétendent, ces puissans hommes, auteurs de la Tour de *Babel* & de la confusion, qui en punition de cet hardi forfait, ayant été condamnés par la Divinité à errer sur la terre, & étant venus à *Sodome*, le bon accueil que leur fit *Loth*, les engagea à se charger de la garde de sa famille. Mais l'ordre étant ensuite venu d'en sortir, & d'aller à *Segor*, pour n'avoir pas pris soin d'empêcher que la femme de Loth, trop curieuse, ne tournât les yeux sur l'embrasement de *Sodome*, ils furent changés avec elle en une même statue de sel. Ils demeurérent quelques siecles en cet état, jusqu'à ce que les Mages de *Pharaon*, ayant détaché une partie de cette statue, en intention de la faire servir à des prodiges, ils l'apportérent dans le palais de ce Roi, qui la conserva comme une chose d'un prix inestimable. C'étoit préciſément dans cette partie, qu'étoient renfermés les ancêtres des *Solipses*, dont j'ai parlé, & c'est de là qu'est sortie cette vertu des enchantemens, qui ont fait illusion

à *Pharaon*, & que les *Solipſes* poſſédent aujourd'hui à un ſi haut degré. En un mot, le Peuple Hebreux s'étant ſauvé de l'*Egypte* ſous la conduite de *Moyſe*, *Pharaon* tranſporté de fureur, les ayant pourſuivis, & ayant pris avec lui cette partie de ſtatue de ſel, dans la confiance d'arrêter les fugitifs par la force de la magie ; il fut, contre ſon attente, englouti dans les flots, & perdit auſſi le précieux morceau de ſel. Les eaux l'ayant fait diſſoudre, les héros qu'il renfermoit, parurent auſſi tôt: comme ils étoient eux-mêmes merveilleuſement ſalés, en nageant par toutes les mers, ils portérent le ſel de ſageſſe dans tous les endroits où ils abordérent. S'étant ainſi peu à peu multipliés d'âge en âge juſqu'à ces tems-ci, ils ont fondé la *Monarchie* dont nous faiſons la deſcription. Et c'eſt ſur le fondement de cette Tradition, qu'elle prend pour ſes armes les rayons du ſoleil & l'arc-en-ciel. Car les *Solipſes* ſe glorifient de n'avoir pas moins éclairé le monde, que le ſoleil, d'avoir paru ſur la terre comme l'arc-en-ciel, pour être le

ſigne & le gage d'une alliance éternelle entre les dieux & les hommes, d'avoir enfin ſemé partout le ſel de la véritable ſageſſe.

C'eſt pourquoi, à ne conſidérer que l'état préſent de cette Monarchie, elle n'eſt pas extrêmement ancienne, & la forme de ſon gouvernement eſt toute nouvelle. Selon les annales du païs, il n'y a pas plus de trois ſiécles, qu'elle ſubſiſte; & que les loix de *Brotacan* l'ont miſe en réputation. Les *Solipſes* reconnoiſſent ce heros pour le dernier légiſlateur, & pour le premier monarque; & ils ont une ſi grande vénération pour ſa mémoire, qu'ils ne prononcent jamais ſon nom, ſans témoigner extérieurement leur reſpect. (a) *Barſabbantinoüs* (1) écrivain célebre, aſſure qu'il étoit de ſon païs, c'eſt-à-dire (b) *Turbolan*, & qu'il fût envoyé aux *Solipſes* par le roi des (c) *Chornamines*, afin qu'ils lui euſſent obligation des loix que *Brotacan* leur donneroit. Au contraire (d) *Saltaleudius Pagonias*, (2) hiſtorien illuſtre, le fait (e) *Hyantheſin* de nation. C'eſt auſſi, ſelon lui, le Prince

(a) D. Coſtantin Cajetan abbé Benedictin.
(b) Benedictin.
(c) des Moines.
(d) Jean Baptiſte Caſtaldut Theatin.
(e) Théatin.

La Société des Jéſuites étoit repréſentée, dit l'auteur de cet impertinent Livre, par le *Rational* qui étoit attaché ſur la poitrine du Grand Prêtre des Juifs, & ſans lequel il ne pouvoit rendre ſes oracles. Elle eſt le *Rational* du Pontife Romain, & ſes déciſions ne ſont infaillibles que quand il l'a conſultée.

C'eſt une ſociété d'Anges prédite par *Iſaïe* en ces paroles, *Allez, Anges promts & legers* : Ce ſont des Eſprits d'aigles : c'eſt une troupe de phénix : c'eſt des Jéſuites, dont veut parler le même *Iſaïe*, quand il dit, chap. 46, *Les Rois & les Reines ſeront vos élèves, ils ſe proſterneront pour vous adorer, & ils baiſeront la pouſſiere de vos pieds.*

La Société eſt repréſentée par le char myſtérieux d'*Ezéchiel.* Les quatre roues de ce char marquent les quatre vœux qui la diſtinguent de toutes les autres Religions. Il étoit attellé de quatre animaux, qui avoient la figure d'homme, d'aigle, de lion & de bœuf. L'homme eſt le ſymbole de la douceur, l'aigle de l'élévation d'eſprit, le lion de la force, & le bœuf du travail. Qui ne reconnoît dans ces animaux, les qualités qui ſont le caractere des Jéſuites ? Ils avoient la tête tournée vers les quatre parties du monde, pour marquer que la Société devoit s'étendre ſur toute la terre. Cet homme tout de feu, aſſis dans le char, étoit indubitablement St. *Ignace.*

Cette explication toute nouvelle d'une Prophétie, que les SS. Peres n'ont jamais

entendue que de JESUS-CHRIST, ſe trouve dans un Sermon de S. *Ignace* du P. Antoine *Veira* Jéſuite, imprimé avec pluſieurs autres à *Cologne* en 1692.

Voici encore un paſſage du Sermon du P. *Valderama*, à la canoniſation de S. *Ignace*, pag. 10. « Bien loin, dit-il, que » la Société puiſſe paſſer pour nouvelle, » il n'y en a pas au contraire, qui doive » lui diſputer le droit d'ancienneté. Elle » étoit avant les Apôtres mêmes; car la » Société de JESUS fut fondée au moment » de ſon admirable Conception, lorſqu'il » réunit en ſa perſonne l'Humanité avec » la Divinité. Elle eſt la premiere So- » ciété que Dieu ait établie parmi les » hommes, & ſa premiere Maiſon fut le » ſein de la Sainte Vierge.

Tout ce que je viens de dire ſervira beaucoup à l'explication de ce Chapitre. Je laiſſe aux Lecteurs pénétrans à faire leurs réflexions ſur la généalogie énigmatique, que *Melchior Inchofer* donne des Jéſuites. J'avoue qu'il n'eſt pas aiſé d'en pénétrer le myſtére, & qu'il faudroit être auſſi inſtruit qu'il l'étoit, pour y réuſſir. Cependant on peut conjecturer, qu'il ne les fait deſcendre d'un aigle & des géans de la Tour de Babel, que pour marquer leur orgueil & leur ambition. On fera telles conjectures qu'on voudra ſur le reſte.

(1) Don *Conſtantin Cajetan*, abbé Bénédictin, prétend que *St. Ignace* ayant formé le deſſein d'un nouvel Ordre; ſe retira dans le monaſtére du *Mont Caſſin*,

& que trois Moines de ce monaſtére lui donnérent le livre des *Conſtitutions* de la Compagnie de JESUS.

(2) *Jean-Baptiſte Caſtaldo*, rapporte dans la vie du bienheureux *Cajetan*, Théatin, que *St. Ignace*, quatre ou cinq ans avant l'établiſſement de ſa Société, demeurant chez les Théatins à *Veniſe*, lorſqu'il y paſſa au ſortir d'*Eſpagne* l'an 1536. avoit été ſi édifié & ſi touché de la ſainteté de ſes hôtes, qu'il demanda à être reçu parmi eux; mais que le *B. Cajetan* ne voulut pas lui accorder ce qu'il demandoit: parce que Dieu lui avoit fait connoître qu'il fonderoit un autre Inſtitut plus appliqué à l'action.

Mais les Jeſuites jaloux de la gloire de *St. Ignace*, & de celle de leur Société, s'inſcrivent en faux contre ces deux accuſations, & prétendent que leurs *Conſtitutions* ont été dictées à *S. Ignace* par l'Eſprit Saint, & confirmées par la Sainte *Vierge*.

CHAPITRE V.

Le Nom, la Religion & les Sacrifices des SOLIPSES.

LE nom des *Solipſes* dans l'ancienne langue des Magogues, veut dire la Providence de tous les dieux. En effet ils ſe font gloire de ne pas reconnoître ſeulement un Dieu tutélaire, comme les autres nations, mais de les avoir tous favorables par

le grand crédit de leur Monarque, que tous les (1) dieux reſpectent. Quelques Européens pour les flatter ont auſſi trouvé dans leur nom, qu'il n'y avoit ſur la terre de mortels heureux, que ceux qui étoient ſous la domination d'un ſi grand Prince, & que tous les Européens étoient dans ces ſentimens. Ce qui plut tellement au Monarque, qu'il donna la dignité de Satrape à tous ceux qui avoient trouvé une ſi belle étymologie. Rien ne lui paroiſſoit ſi glorieux, que de voir ſa réputation ſi bien établie chez un peuple qu'il ſouhaitoit ardemment de ſoumettre à ſes loix avant tous les autres. L'exemple de ces Européens, & ſur-tout la récompenſe qu'ils avoient reçue, me fit reſſouvenir de mon devoir. J'ajoutai à leurs explications, que les Européens regardoient les *Solipſes* comme autant de ſoleils, dont chacun ſuffiſoit pour un monde : que le Monarque cependant étoit ſeul capable d'en gouverner & d'en éclairer mille, & que tout cela étoit contenu dans le nom de *Solipſes*. Quel menſonge! Hélas! pouvois-je n'en pas faire dans

un païs où l'on enſeigne à faire ſa cour aux dépens de la vérité ? Je me ſerois certes mis en crédit mieux que qui que ce ſoit, ſi je n'euſſe dans la ſuite perdu la faveur du Monarque, pour avoir été trop ſincere. Ma flatterie ne fut pourtant pas ſans récompenſe, & l'on me fit préſent d'un collier d'or de médiocre prix.

(2) Si la Religion des *Solipſes eſt* différente de celle des payens, c'eſt moins par la ſuperſtition, que par la variété. Elle s'accommode aux coutumes & aux cérémonies de toutes les nations, & ne laiſſe pas de les rejetter toutes. C'eſt une eſpece de ſecte particuliere, qui n'a rien de commun avec toutes les religions du monde. Ce n'eſt ni l'ordre, ni la révélation de quelque Divinité qui la rend ferme dans ce qu'elle croit ; mais ſeulement la volonté du Monarque. Ses paroles ſont pour elle autant d'articles de Foi. Il eſt le Souverain Pontife, & il n'eſt permis à perſonne d'appeller de ſes jugemens, pas même au tribunal des dieux.

Il n'y a point de nation plus avide de nouveautés ; ce qui fait que les

nouvelles opinions y ſont fort fréquentes en matiere de Religion, & qu'elles y trouvent toujours des défenſeurs opiniâtres. Pluſieurs dogmes que *Rome* a condamnés chez nous, paſſent chez eux pour des vérités eſſentielles & fondamentales. (3) Ils admettent la réſurrection avec les *Phariſiens*, mais ſeulement pour ceux qui ſont ſujets, ou amis de leur Monarque, ou du moins à qui il aura accordé un paſſeport; eux ſeuls, ſelon leur créance, auront part à la félicité éternelle, & le ciel ſera fermé pour tous les autres, qui n'auront pas imploré, ou en effet, ou de volonté, la faveur du Monarque. En quoi ils ſuivent le ſentiment des *Hérodiens*, & ils ſe conforment aux *Saducéens*, en ce qu'ils ſoumettent tout à la volonté de leur Prince.

Pour ce qui regarde leurs Sacrifices, ils ont des (*a*) *Egiaſes* (c'eſt ce que nous appellons temples, égliſes ou Baſiliques) dont la ſtructure eſt magnifique, & qui ſont ſuperbement ornées ſelon leur coûtume. Les Autels y ſont tout couverts d'or, de perles & de pierres précieuſes : on

(*a*) des Egliſes.

n'y voit guéres d'argent, parce qu'ils en font très-peu de cas. Ils s'imaginent que leurs dieux aiment cet éclat, & que ceux des autres nations ſe laiſſant auſſi prendre à cet attrait, mépriſeront la ſimplicité de leur culte, abandonneront leurs temples, & viendront chez eux, pour s'y faire adorer. Les jours de Sacrifices ſolemnels, ils font chanter & jouer des Inſtrumens pendant la célébration de leurs Myſteres. Les orgues & le ſerpent ſont leurs inſtrumens favoris. Le Monarque ſacrifie publiquement environ trois fois l'année en l'honneur des dieux tutelaires ; ce qu'il fait avec une pompe ſuperbe. Il eſt couvert d'une thiare à quatre angles, pour marquer les quatre points cardinaux de l'univers. Pluſieurs Satrapes choiſis ſont à ſes côtés en robes de pourpre : ils ſont ſuivis d'un grand nombre d'autres Miniſtres vêtus de lin, tous laïcs & ſans aucun caractere. Chacun d'eux s'acquitte de ſon emploi, pour lequel il ne lui faut point d'autre préparation que la volonté du Monarque, qui les appelle tous au moment du Sacrifi-

ce, & leur distribue leurs fonctions. Hors de-là ils ne portent aucune marque extérieure, qui les distingue du reste des hommes, comme les diacres & sous-diacres en *Europe*. Mais le Monarque les choisit parmi le peuple, & les rend tout d'un coup propres à toutes sortes de cérémonies, pourvû qu'ils en ayent les habits. Ils ont cependant dans leurs Eglases (4) une charge permanente, qui a assez de rapport à celle d'Exorciste chez les Chrétiens. Celui qui l'exerce, est un homme vigoureux, qui est armé d'un fouet terrible. De tous les chiens qu'il voit dans le temple, il n'en manque pas un, & il les fait tous expirer sous les coups.

(5) Les Sacrifices du soir se font sans prêtres ni levites. Un laïc paroît seulement en habit de lin, pour allumer les cierges, & se retire aussitôt. Ensuite on chante, & on joue des instrumens comme le matin, sur un théatre fort élevé. Le peuple est en bas qui écoute, & qui semble applaudir par un bruit sourd. Le Sacrifice se consomme ainsi par une vertu secrete & sans Ministre.

REMARQUES.

(1) Il me ſemble que tous ces Dieux ne peuvent s'entendre que de toutes les Puiſſances de la terre, dont les Jeſuites recherchent la protection avec tant d'empreſſement.

(2) Il n'y a rien de conſtant dans la Religion des Jéſuites. L'intérêt de la Société & la politique en ſont les ſeuls fondemens ; en ſorte qu'elle change à meſure que les circonſtances le demandent. Ils ſoutiennent à *Rome*, ce qu'ils nient à *Paris* ; parce qu'il eſt de leur intérêt de ne s'attirer à dos aucune Puiſſance. Les déſaveux ne leur coûtent rien, & ils ont des principes politiques, qui leur permettent de condamner aujourd'hui, ce qu'ils ont enſeigné hier, comme on le verra au Chapitre ſuivant, dans l'affaire de *Sanctarel*. Ils ont trouvé le ſecret d'adoucir la rigueur de la Morale Chrétienne, d'élargir la voie étroite, de changer les péchés en bonnes œuvres, de joindre le culte des Idoles avec celui de Dieu ; parce que c'étoit un moyen aſſuré de gagner la faveur des Princes & des Grands. Ils retracteront ces erreurs, toutes les fois qu'on le ſouhaitera. Mais ils en publieront bientôt après des apologies, comme ils ont fait au ſujet des propoſitions ſcandaleuſes condamnées par les Papes *Alexandre VII. Innocent XI. Alexandre VIII.* & des Cérémonies de la *Chine*, condamnées tout de nouveau par *Clément XI.* Ces condam-

nations & leurs rétractations ont-elles empêché que le P. *Pirot*, le P. *Hurtado*, & le P. *Daniel*, n'ayent pris la défenſe des Propoſitions relâchées, & le P. *Jouvency* celle des ſuperſtitions Chinoiſes ? C'eſt ce qui fait dire à *Melchior Inchofer*, que la Religion des Jéſuites s'accommode aux cérémonies de toutes les nations, & ne laiſſe pas de les rejetter.

(3) Les *Phariſiens* compoſoient une ſecte parmi les Juifs, qui entr'autres ſentimens, admettoient la réſurrection des corps, & la tranſmigration des ames comme *Pitagore*; du moins pour celles des gens de bien, croyant que celles des autres étoient tourmentées pour toujours. L'Auteur trouve ici de la conformité entre les *Phariſiens* & les Jéſuites, ſans doute en ce que ceux-ci confondent tellement l'Egliſe avec leur Société, qu'ils prétendent qu'être ennemi de l'une, c'eſt être ennemi de l'autre ; & qu'il eſt autant néceſſaire, pour être ſauvé, de reſpecter le Général & la Société, que d'être dans le ſein de l'Egliſe. Les gens de bien, ſelon les Jéſuites, ſont ceux qui leur ſont parfaitement dévoués, & qui n'oſent s'élever contre leurs déſordres : ceux-là ſeront les ſeuls qui auront part à la réſurrection glorieuſe.

Les *Hérodiens* étoient d'autres ſectaires Juifs, qui croyoient que l'ancien *Hérode* étoit le Meſſie promis par les Prophétes ; & l'on dit, qu'ils avoient une ſi grande vénération pour lui, qu'ils célébroient tous les ans le jour de ſa naiſſance avec beau-

coup de cérémonies. Les grandes idées que les Jéſuites ont de leur Général, donnent ici occaſion de les comparer aux *Hérodiens*.

Les *Saducéens* faiſoient encore une ſecte particuliere, contraire à celle des *Phariſiens*, en ce qu'ils nioient la *Fatalité*. Ils diſoient, que comme Dieu eſt incapable de faire du mal, auſſi il ne prend pas garde à celui que les hommes font. De-là ils concluoient, qu'il eſt en notre volonté ſeule de faire le bien, ou le mal. L'Auteur en veut ici, ſans doute, avec tous les Diſciples de S. Auguſtin, à la *Grace Verſatile* des Jéſuites, ſoumiſe au *Libre Arbitre*, & que ſon ſeul conſentement rend efficace. Et c'eſt en ce ſens, qu'il dit que tout eſt ſoumis à la volonté du Monarque, parce que la néceſſité d'une grace efficace par elle-même, eſt un dogme proſcrit & condamné par la Société.

(4) Cette eſpéce d'Exorciſte eſt le Sacriſtain, dont un des principaux devoirs eſt de chaſſer les chiens hors de l'Egliſe.

(5) Ces Sacrifices du ſoir ſont les Vêpres, qui ſe chantent chez les Jéſuites dans une tribune élevée, & ſans prêtres.

CHAPITRE VI.

Les Colléges & les Etudes des SOLIPSES.

(1) ILs ont des colléges dont la beauté eſt proportionnée aux Villes où ils ſont établis. Un grand concours d'écoliers vient y apprendre les Sciences & les beaux Arts. Ils paſſent pluſieurs années à n'enſeigner que les principes, & font perdre beaucoup de tems à la jeuneſſe. Un écolier a fait chez eux de grands progrès, lorſqu'il a pû parvenir à mériter les applaudiſſemens d'un ſpectateur ſur le Théatre, & qu'il ſçait le divertir par ſon eſprit & ſes figures. Ils s'appliquent entiérement à ces ſortes de jeux, & négligent tout le reſte. Pour cet effet, ils choiſiſſent les jeunes gens les plus riches, les mieux faits, & les plus agiles; leur font apprendre à danſer & à ſauter avec juſteſſe, & les donnent en ſpectacle au public. Les uns s'y font admirer par leur déclamation, les autres par leur ſou-

pleſſe & leur agilité. C'eſt par-là que les *Solipſes* gagnent la plûpart des jeunes gens, & les engagent à demeurer avec eux. Mais ils reconnoiſſent bientôt à leurs dépens que toute leur douceur apparente, leurs belles paroles, leurs promeſſes, n'étoient qu'un appas pour les ſurprendre, & ils ſont bien étonnés d'avoir affaire dans la ſuite à des bêtes féroces, qui les traitent avec toutes ſortes de duretés. Ceux qui peuvent échapper à leurs piéges, remportent pour tout fruit de leurs études, une grande facilité pour le Théatre & pour les geſtes, beaucoup de liberté dans leurs actions, & de licence dans leurs diſcours; en ſorte qu'un jeune homme de qualité, qui eſt ſorti de chez lui avec une éducation conforme à ſa naiſſance, y revient avec les manieres d'un charlatan & d'un bâteleur. Ainſi c'eſt un avantage d'être diſgracié de la nature & de la fortune: ceux-là ne ſont point recherchés pour les exercices, & ont le tems de s'attacher entiérement à leur devoir, & de ſe mettre en état d'être utile à la République.

Après l'étude des Belles-Lettres, ils paſſent à la Philoſophie, & enſuite à la Théologie. On n'y récite rien de mémoire, mais on diſpute le livre à la main : ce qui fait, qu'ils ne ſont habiles dans ces ſciences, que quand ils ſont ſur les bancs. Ils ne connoiſſent point la Juriſprudence, parce que leurs jugemens ne ſont fondés, ni ſur les loix, ni ſur la raiſon ; mais ſeulement ſur l'autorité du Monarque. (2) Ils agitent cependant en particulier, & en preſence de diſciples choiſis, des queſtions ſur le Gouvernement qu'ils appellent Monarcal, où ils diſputent principalement *ſur les moyens de faire des conquêtes, & de les conſerver ; ſur l'art, l'utilité, & la néceſſité de feindre, ſur les amphibologies, les équivoques & les reſtrictions mentales, ſur les moyens de faire à propos toutes ſortes de ſyllogiſmes captieux, ſelon les différentes circonſtances du lieu, de la choſe, & du tems.*

C'eſt dans cette ſcience, qu'ils excellent. Il n'y a point de difficultés qu'ils n'applaniſſent, point d'objections qu'ils ne détruiſent, mieux

que

que tous les Juriſconſultes de l'*Europe*.

(3) Ils n'ont point d'Ecoles publiques de Médecine, & cet Art leur eſt inutile ; car la plûpart ſe ſervent de préſervatifs ſecrets, qu'ils préparent chez eux, ou qu'ils ont l'adreſſe de faire venir des pays les plus éloignés. C'eſt ce qui fait qu'ils vivent ordinairement plus que les autres hommes : la premiere maladie leur eſt cependant quelquefois fatale ; mais ils tâchent d'échaper ce péril, en ne négligeant rien pour ſe conſerver la ſanté. Ainſi il n'eſt pas ſurprenant que dans un âge où les Européens ſont incapables de rien faire, les *Solipſes* commencent à entrer dans les Charges de la République, & les rempliſſent pendant le cours de pluſieurs années, comme s'ils étoient encore dans la vigueur de leur jeuneſſe.

Ils ont en Philoſophie & en Théologie une grande liberté pour les ſentimens ; & c'eſt ſe rendre recommandable parmi eux, que d'inventer & d'enſeigner différentes opinions. Il importe peu qu'elles ſoient

vraies ou fauſſes, pourvû qu'elles aient la grace de la nouveauté, & qu'elles n'aient pas encore été miſes en lumiere. C'eſt pourquoi (4) l'on preſcrit chaque année de nouveaux ſiſtêmes & de nouveaux termes : on change la méthode d'enſeigner les Arts & les Sciences ; en ſorte que les derniers maîtres ne pourroient pas entendre ceux qui les ont précédés. Il n'y a point d'ordre dans leurs diſputes publiques. C'eſt une cacophonie & une crierie perpétuelle ; & celui-là l'emporte qui a la voix la plus forte, & la meilleure poitrine. On le voit ſortir du champ de bataille tout rempli de lui-même, & témoignant par les mouvemens de ſon corps, qu'il ſe ſait bon gré de ſa victoire. Il tourne les yeux de tous côtés, pour recueillir des applaudiſſemens ; mais le plus ſouvent, on le ſifle, & on ſe moque de lui. Ce ſont les Européens ; qui ne peuvent ſouffrir l'orgueil joint avec l'ignorance.

Ils n'ont d'autre connoiſſance d'*Ariſtote*, que celle que les Européens leur en ont donnée ; mais il n'eſt d'au-

cun poids parmi eux, non plus que les Auteurs Scholaſtiques, pour la Théologie. Ils ont quelques Ecrivains de grande autorité, à ce qu'ils prétendent; mais cela n'empêche pas qu'ils n'abandonnent ſouvent leurs ſentimens. Tels ſont (a) *Phancurſius*, (b) *Agarrulius*, (c) *Hellinaſius*, (d) *Homotarrius*, (e) *Diſcoſenius*, (f) *Banimonicus*, (g) *Pentaſiphorus* & pluſieurs autres dont les noms ſont dans les annales du Royaume.

(a) Fran. Suarez.
(b) Gabriel. Vaſquez.
(c) Leonard Leſſius.
(d) Thomas. Sanchez.
(e) Coninck.
(f) P. Baptiſte.
(g) Greg. Valentia.

(5) Voici les principales queſtions qu'ils agitent en Philoſophie, ſavoir, *An ſcarabeus paradigmaticè ſtercora volvat in orbem? An ſi mus in mare mingat, timendum naufragium? Si les eſprits ſont renfermés dans les points mathématiques? Si les ouvertures du corps ſont les ſoupiraux de l'ame? Si l'abboyement des chiens produit les taches de la Lune*, & pluſieurs autres de cette nature, qu'ils enſeignent & défendent avec chaleur. Les Théologiens de leur côté examinent, *ſi on pourroit naviger dans les eſpaces imaginaires. Si l'intelligence appellée Barach, a la vertu de digerer le fer. Si les ames des*

dieux ſont colorées. Si les excrémens des démons peuvent ſervir de remede aux hommes. Si les intelligences ſe plaiſent à entendre le bruit des tambours ; & pluſieurs autres queſtions auſſi ridicules, qu'ils ſoutiennent avec tant d'opiniâtreté, qu'ils regardent comme ennemis de la Religion, ceux qui oſent les mépriſer. Nous voulions quelquefois leur parler de la Théologie, telle qu'on l'enſeigne en *Europe* ; mais ils traitoient nos dogmes de rêveries & d'extravagances, que les Monarques avoient proſcrites dans tout le Royaume. (6) Leurs annales font mention de quelques Profeſſeurs Européens, qui vinrent autrefois chez eux, & qui s'étoient engagés de leur apprendre une nouvelle Théologie. Ils obtinrent facilement du Monarque la permiſſion d'enſeigner dans le Collége Royal ; mais en parlant du *Libre Arbitre*, ils l'éleverent ſi haut, & lui donnerent tant d'étendue, qu'ils eurent la hardieſſe d'aſſurer, qu'il n'y avoit point de puiſſance ni de prince qui puſſent le dominer. Ils furent auſſi-tôt relegués par ordre des magiſtrats dans l'iſle des Ima-

ginaires, tant on craignoit que cette doctrine ne portât les peuples à ſecouer le joug, pour ſe mettre en liberté. Ce qui fut cauſe que les Européens, qui étoient pour lors dans le royaume, perdirent beaucoup de leur crédit & de l'eſtime qu'on avoit pour eux. Juſqu'à ce que quelques autres venus depuis, proteſtérent publiquement que ces prétendus Docteurs étoient des gens ſans nom & ſans autorité, qui n'avoient ni feu ni lieu, & qui pour gagner leur vie, avoient coutume de parcourir toute l'*Europe*, débitant une doctrine telle quelle, ſans ordre & ſans méthode : qu'ils avoient été plus d'une fois chaſſés des Villes, parce qu'ayant été reçus dans les Univerſités, ils en violoient les ſtatuts & s'écartoient de la méthode ordinaire d'enſeigner : qu'ils s'oppoſoient par tout aux coutumes & aux loix du pays; que ce qui les rendoit ſur-tout odieux, c'eſt qu'ils avoient autoriſé les Docteurs à s'affranchir des loix, ſous le prétexte de certains priviléges ſuppoſés : qu'ils n'avoient d'ailleurs aucun titre ni aucun degré :

qu'ils n'étoient en un mot, que des Docteurs imaginaires. Cette proteſtation authentique rétablit entierement la réputation des Européens.

Mais reprenons notre ſujet. Les *Solipſes* accuſeroient plutôt leurs divinités d'ignorance, que d'être réduits à reconnoître quelque erreur dans leurs maîtres, tant il ſont attachés & ſoumis à ce qu'ils enſeignent. Ces ſeules ſources ſont pures, toutes les autres ſont corrompues, & rien n'eſt plus ordinaire, que de les entendre élever leurs oracles par-deſſus ceux des autres nations. Ils parlent publiquement, & écrivent ſur toutes ſortes de matieres avec une hardieſſe inconcevable. Tout eſt de leur reſſort juſqu'aux remedes; & l'orvietan qu'ils ſavent vendre pour le moins avec autant d'adreſſe, que ce charlatan d'Apulée, qui ſembloit avaller une épée empoiſonnée, ou cet autre qui portoit des ſerpens dans ſon ſein, ſans en recevoir aucun dommage. En un mot, on trouve chez eux un grand nombre d'opérateurs,

de chirurgiens, de droguiſtes, d'apoticaires & de parfumeurs. Ils ſont encore fort habiles à compoſer le fard ; & qui voudroit ſe perfectionner dans toutes ces ſortes de profeſſions, n'auroit qu'à ſe faire inſtruire par les *Solipſes*.

Mais pour achever ce qui regarde leurs Docteurs, ils ſont au-deſſus de ceux de *Jeruſalem*, en ce qu'ils n'expliquent point leurs propres loix, parce qu'elles ſont ſi obſcures & ſi embrouillées, qu'ils ne pourroient jamais les rendre intelligibles ; mais ils ſe mêlent d'interpréter celles des autres nations, de les corriger, & d'en introduire de nouvelles de leur propre mouvement, & ſans en être priés. Ils ſont trop ſuſpects, & l'on riſqueroit trop de leur donner cette charge. Ce que je pourrois prouver par beaucoup d'exemples ; mais je me contenterai de celui d'un certain (a) (7) *Réſultantius*, qui voulut s'ingérer de faire des commentaires ſur les loix des (b) *Muralganiens*. Il diſoit entr'autres choſes, que leur royaume ne leur appartenoit pas, & qu'on ne les laiſſoit vivre que par gra-

(a) Ant. Sanctarelle Jeſuite.

(b) Des François.

ce. Cette conduite, ou plutôt cette effronterie irrita tellement le Prince de cette fiere nation, qu'il réſolut de déclarer une guerre ſanglante (c) à *Viboſnat*, & le menaça d'exterminer ſes Sujets par tout où il pourroit les trouver, s'il ne puniſſoit, ou s'il ne lui livroit ce téméraire. Ces ménaces effrayérent *Viboſnat*. Il fit chercher *Réſultantius*, & le lui remit entre les mains. Mais ce Prince ſe laiſſa tellement toucher de compaſſion à la vue de cet homme, à qui la crainte, ou la diſgrace avoit fait oublier tout ce qu'il avoit dit, qu'il aima mieux croire qu'il y avoit plus d'ignorance que de malice dans ſa faute. C'eſt pourquoi il oublia lui-même toutes ſes réſolutions, & ſe contenta de faire jurer à *Viboſnat*, que lui & ſes Sujets ſouſcriroient dans la ſuite, ſans aucun égard pour la différence de Religion, à toutes les loix des *Muralganiens* : qu'ils déſavoueroient ce qu'avoit avancé *Réſultantius*, & ce qu'on pourroit avancer de ſemblable. Il n'en fallut pas davantage pour appaiſer ce Prince, & pour l'empêcher de leur faire la

(c) Mutio Vitelleſchi Général de la Société.

guerre ; mais il fit brûler en place publique les Ecrits de *Réſultantius*.

Pluſieurs des *Muralganiens* ſe mocquérent de la facilité de *Viboſnat* en cette occaſion, & le blâmérent d'avoir ſi chérement racheté la guerre. D'autres, au contraire, louoient ſa prudence & ſon adreſſe, de ſçavoir tourner ſa conſcience & celle de ſes Sujets ſelon les différentes conjonctures. Cet exemple autoriſa tous les autres Princes voiſins à proſcrire plus hardiment & plus ſouvent les maximes des *Solipſes*.

REMARQUES.

(1) Il n'y a gueres que dans les Villes les plus conſidérables, que les Jéſuites ſe donnent quelque peine pour l'éducation de la jeuneſſe ; parce que la gloire de la Société y eſt plus intéreſſée que par-tout ailleurs. C'eſt pourquoi ils y font venir les plus habiles Profeſſeurs qu'ils aient, & ne laiſſent dans leurs petits colléges de province, que des ignorans, qui n'en ſçavent pas beaucoup plus que les écoliers qu'ils enſeignent. Ainſi il n'eſt pas étonnant que l'on faſſe peu de progrès chez eux dans les Belles Lettres. Comme ce n'eſt nullement la charité, mais l'amour

propre, qui leur fait entreprendre l'inſtruction de la jeuneſſe, ils ſe mettent fort peu en peine de faire ſolidement étudier les enfans, pourvû qu'ils ſe diſtinguent, & qu'ils ſatisfaſſent leur orgueil. C'eſt ce qui a fait, que pour ne vouloir rien emprunter des autres, ils ont tellement embrouillé les principes de la langue latine, en les voulant expliquer eux-mêmes, que les enfans paſſent des années entieres à apprendre des Régles, où il leur eſt impoſſible de rien comprendre. C'eſt auſſi pour contenter leur vanité, & pour faire parade du peu qu'ils ſçavent, qu'ils ſont ſi amateurs des Spectacles, & qu'ils font perdre tant de tems aux écoliers, pour les diſpoſer à paroître ſur le Théatre. Après tout, s'ils ont maintenant d'habiles gens dans les Belles-Lettres, ce qu'on ne peut nier de quelques-uns, il n'en a pas toujours été de même. Je m'en rapporte à *Mariana*. « Les » Jéſuites, dit-il, chap. 6. ſous prétexte » de vouloir former les mœurs de la jeu- » neſſe, ſe ſont chargés d'enſeigner les » Belles-Lettres; & la plupart de ceux qui » les enſeignent, ou ne les ont jamais ap- » priſes, ou ne les veulent point appren- » dre eux-mêmes. C'eſt ce qui fait que les » écoliers puiſent chez eux de ſi mauvais » principes, qu'ils ne peuvent jamais s'en » défaire..... Et ſi l'on examinoit ſé- » rieuſement, combien cette méthode » d'enſeigner eſt pernicieuſe, il eſt hors » de doute que les Puiſſances uſeroient » de leur autorité, pour nous ôter le ſoin » de la jeuneſſe. »

(2) Il eſt certain, & les Jeſuites ne peuvent pas nier ſans menſonge, qu'outre les *Regles* & les *Conſtitutions* qui ont été imprimées, il n'y en ait d'autres particulieres qui regardent le gouvernement politique, pour les Provinciaux & les Recteurs, & qui demeurent cachées. C'eſt ſans doute de ces regles ſecrettes, dont veut parler Dom Jean de Palafox, ſi connu par la ſainteté de ſa vie, & par les perſécutions qu'il a eſſuyées de la part des Jéſuites, dans ſa ſeconde Lettre à Innocent X. » Quelle autre Religion, dit-il, a des » Conſtitutions qu'on tient ſecrettes, des » priviléges qu'on ne veut point déclarer, » des régles cachées, & tout le reſte de ce » qui regarde leur conduite, couvert & » voilé par un myſtere que l'on n'entend » pas? Que ſi tout ce qui eſt inconnu paſſe » pour être excellent, je crois auſſi certai» nement qu'il doit paſſer pour ſuſpect, » ſur-tout en ce qui concerne les Ordres » Eccléſiaſtiques. Les régles de tous les » autres Ordres paroiſſent généralement » aux yeux de tout le monde..... Mais » il y a plus de Religieux parmi les Jéſui» tes, & même de Religieux profès qui » ignorent les Conſtitutions, les priviléges » & les régles propres à la Compagnie, » quoiqu'ils s'y ſoumettent & s'obligent à » les faire ſuivre, qu'il n'y en a qui les ſça» vent. «

(3) Quoique l'étude de la Juriſprudence & de la Médecine leur ſoit interdite par leurs Conſtitutions, Part. 4. chap. 13. pag. 161, comme ne leur étant d'aucune utilité,

cependant ils ont obtenu le pouvoir d'exercer la Médecine contre la défenſe des Conciles & des Conſtitutions Canoniques, comme on peut voir par les Bulles de *Pie IV.* du 19 Août 1561. & de *Grégoire XIII.* du 11. Février 1576. parce qu'ils ont reconnu qu'elle pouvoit leur être d'un merveilleux ſecours, pour gagner les bonnes graces des Grands, en leur faiſant part de leurs remédes & de leurs préſervatifs : ce que nous verrons plus amplement dans le chapitre 19.

(4) » Tout change en peu d'années, dit » Mariana chap. 6. non-ſeulement dans les » opinions, mais encore dans les termes & » dans les manieres de parler. Et ce chan- » gement eſt ſi conſidérable, qu'au bout de » ſix ans les derniers n'entendent plus les » premiers. Ce qui n'arrive pas ſeulement à » ceux qui ont quitté les Ecoles, & y re- » tournent enſuite, mais à ceux mêmes qui » continuent leurs études ſans interrup- » tion. »

(5) L'Auteur veut faire entendre par ces queſtions extravagantes, que la plûpart de celles dont les Jéſuites traitent dans leur Philoſophie & leur Théologie, ne ſont ni plus ſenſées ni plus utiles.

(6) *Melchior Inchofer* repréſente ici fort adroitement, de quelle maniere la nouvelle Théologie de *Molina* & de *Leſſius* fut reçue dans les Univerſités, & les oppoſitions que les Jéſuites trouverent pour s'y introduire. Car c'eſt d'eux dont il veut parler ſous le nom de ces Docteurs Européens, qui étoient venus chez les *Solipſes* faire eſſai de leur nouvelle doctrine. En

effet, quels autres Théologiens ont donné tant d'étendue au pouvoir du *Libre Arbitre ?* Ne ſont-ce pas les Jéſuites qui ſe ſont emparés de la plus grande partie des Univerſités de l'*Europe*, qui en ont renverſé les ſtatuts, & corrompu la doctrine ? N'ont-ils pas été chaſſés de pluſieurs pour ces mêmes raiſons, comme de celle de *Padoue ?* Toutes les Univerſités de la *France* ne ſe ſont-elles pas conjointement oppoſées à l'ambition de ces Docteurs ignorans, dont le but étoit de ſe rendre ſouverains abſolus dans la République des Belles-Lettres & des Sciences, & n'ont-elles pas obtenu contre eux un Arrêt du Conſeil Privé le 7 Mars 1626? A-t-on jamais pû obliger celle de *Paris* de leur faire part de ſes priviléges ? Voyons comme l'Univerſité de *Cracovie* en parle dans une Lettre qu'elle adreſſe à celle de *Louvain*. » Les Jéſuites ont enfin fait connoître dans » notre Royaume, que leur innocence & la » ſainteté de leur vie ne ſont pas telles » qu'ils ont tâché de le faire paroître..... » Leur érudition eſt ſi bornée parmi nous » qu'il nous ſemble que votre crainte eſt » mal fondée, & qu'ils cherchent autre choſe » qu'à s'emparer de l'empire des Belles-Let» tres..... Une grande partie de leurs éco» liers ſe ſont repentis de s'être attachés à » de tels maîtres; & après avoir reconnu » le faſte des Jéſuites, & le peu de progrès » qu'ils avoient fait chez eux, ſont revenus » chez nous, pour s'y faire inſtruire tout de » nouveau..... Ces Peres n'ont d'autre » deſſein que d'anéantir toutes les Univer» ſités; & ſi vous n'apportez tous vos ſoins

» pour ſoutenir la cauſe commune, il n'y » aura bien-tôt plus de littérature, & l'é- » clat de l'ancienne doctrine ſera entiére- » ment éteint. «.

» Ils affectent de débiter des opinions » nouvelles & particulieres, dit *André de Trévés*, médecin de l'Infante d'*Eſpagne*, dans une Lettre qu'il écrivit de *Bruxelles* l'an 1627. à l'Univerſité de *Salamanque*; & » parce qu'ils veulent en tout s'élever au- » deſſus des autres, ils ne font pas difficul- » té de violer les ſtatuts des plus célebres » Univerſités. «

Ce n'eſt pas ici le lieu de faire connoître les nouvelles opinions qu'ils nous enſeignent, & qu'ils enſeignent tous les jours. Le public en eſt amplement inſtruit. Il me ſuffit de dire, & il ſeroit aiſé de le prouver, qu'il n'y a preſque point d'articles de foi, ni de maximes de Morale, qu'ils n'aient tâché de détruire. Le Général *Vitelleſchi* eſt obligé d'en faire des reproches aux Supérieurs dans une Lettre qu'il leur écrit. » Il eſt bien » à craindre, dit-il, que les opinions trop li- » bres de quelques-uns de notre Société, » principalement dans les matieres des » mœurs, non-ſeulement ne la renverſent » elle-même de fond en comble, mais ne » cauſent de très grands maux dans toute » l'Egliſe de Dieu. C'eſt pourquoi, que les » Supérieurs donnent ordre que ceux qui » enſeignent, ou écrivent, ne ſe ſervent » point de ces régles dans le choix de leurs » opinions : *On peut ſoutenir ce ſentiment : il » eſt probable : il y a des Docteurs qui l'enſei- » gnent* : mais qu'ils embraſſent les opinions

» les plus sûres, qui sont autorisées par » les Docteurs les plus considérables, qui » sont plus conformes aux bonnes mœurs, » & qui peuvent le plus nourrir & augmen- » ter la piété, & non pas la corrompre & » la ruiner. «

Et c'est ce torrent d'opinions nouvelles, qui a principalement obligé toutes les Universités à s'élever contre une Sociéré si pernicieuse à la Religion.

(7) Le P. *Sanctarel* Jesuite, publia en 1625. un Livre intitulé: *Traité de l'Hérésie, du Schisme, de l'Apostasie, ... & du Pouvoir qu'a le Pape de punir ces crimes*, imprimé à *Rome*, *avec permission* des Supérieurs, & avec l'approbation de *Vitelleschi* Général, du Vice-héraut ou Vice-régent du Pape & du Mtre. Chantre du Sacré Palais. Ce Jesuite prétendoit dans ce Traité, *que le Pape pouvoit punir les Rois & les Princes de peines temporelles, qu'il les pouvoit dépoſer & dépouiller de leurs Etats pour le crime d'héréſie, qu'il étoit en droit de diſpenſer leurs Sujets du ſerment de fidélité*, & plusieurs autres propositions aussi impies. La Faculté de Théologie & l'Université de *Paris* proscrivirent aussi-tôt cette doctrine ultramontaine par deux decrets; & le Parlement rendit aussi deux Arrêts solemnels. Le premier portoit que le Livre du Jésuite *Sanctarel* seroit brulé par la main du Bourreau, & que le Provincial des Jésuites & autres seroient mandés à la Cour, pour être ouïs.

Voici l'Interrogatoire que l'on fit subir au P. *Cotton* à ce sujet: on y reconnoîtra

choſes : Ne croyez-vous pas le Roi tout-puiſſant dans ſes Etats, & penſez-vous qu'une Puiſſance étrangere y puiſſe, ni doive entrer, ni qu'en la perſonne du Roi l'on puiſſe troubler le repos de l'Egliſe Gallicane ?

Les Jéſuites. *Non*, MESSIFURS, *nous le croyons tout-puiſſant, quant au temporel.*

Le Parlement. *Quant au temporel. Parlez-nous franchement, & nous dites ſi vous croyez que le Pape puiſſe excommunier le Roi, affranchir ſes Sujets du ſerment de fidélité, & mettre ſon Royaume en proie.*

Les Jéſuites. *Oh !* MESSIEURS, *d'excommunier le Roi ! lui qui eſt fils aîné de l'Egliſe, ſe donnera bien de garde de rien faire qui oblige le Pape à cela.*

Le Parlement. *Mais votre Général, qui a approuvé ce livre, tient pour infaillible ce que deſſus. Etes-vous de différente croyance ?*

Les Jeſuites. MESSIEURS, *lui qui eſt à* Rome, *ne peut faire autrement, que d'approuver ce que la Cour de* Rome *approuve.*

Le Parlement. *Et votre croyance ?*

Les Jeſuites. *Elle eſt toute contraire.*

Le Parlement. *Et ſi vous étiez à* Rome, *que feriez-vous ?*

Les Jeſuites. *Nous ferions comme ceux qui y ſont, font.*

(*Quelques-uns des Meſſieurs dirent alors : Quoi ! ils ont une conſcience pour* Paris, *& l'autre pour* Rome *? Dieu nous garde de tels confeſſeurs.*)

Le Parlement. *Or ſus ; répondez à ce que l'on vous a demandé.*

Les Jeſuites. MESSIEURS, *nous vous ſupplions de nous permettre de communiquer enſemble.*

Le Parlement. *Entrez dans cette chambre.*

(*Ils y ont été environ demi-heure, après sont revenus au Parlement.*)

Les Jesuites. MESSIEURS, *nous avons la même opinion que la Sorbonne, & souscrirons la même chose que Messieurs du Clergé.*

Le Parlement. *Faites votre déclaration là-dessus.*

Les Jesuites. MESSIEURS, *nous vous supplions très-humblement de nous donner quelques jours, pour communiquer entre nous.*

Le Parlement. *La Cour vous donne trois jours.*

Pendant lesquels la Cour a fait observer leurs déportemens, & s'est trouvé que dès l'après-dinée du même jour, ils furent chez le Nonce depuis deux heures jusqu'à sept du soir, enfermés avec l'Ambassadeur de Flandres, *qui est autant que toute l'Espagne.*

ARTICLES *proposés aux Jésuites, pour les signer en Parlement le 16 Mars 1626.*

Que le Roi ne tient son Etat, que de Dieu & de son Epée.

Que le Roi ne reconnoît aucun Supérieur en son Royaume, que Dieu seul.

Que le Pape ne peut mettre le Roi ni son Royaume en interdit, ni dispenser ses Sujets du serment de fidélité qu'ils lui doivent, pour quelque cause & occasion que ce soit.

DÉCLARATION *des Jésuites, du 16 Mars 1626. sur lesdits articles & propositions, & contre la doctrine contenue dans le livre de* Sanctarellus *Jésuite, en ce qui concerne la personne des Rois & leur autorité.*

Nous soussignés déclarons, désavouons & détestons la mauvaise doctrine contenue dans le livre de Sanctarellus, *en ce qui concerne la*

perſonne des Rois, l'autorité de leurs Majeſtés, relevant indépendamment de Dieu, comme d'épandre notre ſang, & expoſer notre vie en toutes occaſions pour la confirmation de cette vérité. Promettons de ſouſcrire à la cenſure qui pourra être faite de cette pernicieuſe doctrine par le Clergé ou la Sorbonne, & ne proférer jamais opinions ni doctrine contraire à celle qui ſera tenue en cette matiere, par le Clergé, Univerſités du Royaume, & Sorbonne.

Fait à Paris par les ſuſnommés Religieux de la Compagnie de Jeſus, le 16 Mars 1626.

Le Parlement rendit enſuite un ſecond Arrêt le 17 Mars 1626. par lequel il eſt enjoint au Provincial & aux Ecoliers du College de Clermont de ſouſcrire tous la cenſure de Sorbonne, & de déclarer une doctrine contraire à celle de Sanctarel.

Qui ne croiroit que cette facilité à ſouſcrire, ſeroit une preuve de la ſincérité des Jéſuites? Cependant ils n'ont jamais abandonné cette doctrine, quoiqu'ils l'aient condamnée extérieurement. Ils ont encore répandu, depuis cette retractation, une infinité de livres, où ils la défendent, & il n'y a que quelques années que le P. *Jouvenci* l'a renouvellée à *Rome*. Ils en ont encore été quittes pour un déſaveu: il ſemble que s'ils déſapprouvoient ſincérement les impiétés de leurs Ecrivains, ils devroient en tirer quelque punition. Mais c'eſt tout le contraire; & ils en agiſſent à leur égard, comme ſi la condamnation des Papes, des Univerſités ou des Puiſſances ajoutoit quelque choſe à leur mérite.

CHAPITRE VII.

Différentes coûtumes des SOLIPSES.

IL n'y a point de nation plus curieuſe que celle des *Solipſes*, ſoit que cette curioſité leur ſoit naturelle, ou qu'ils en aient contracté l'habitude. Chacun d'eux recherche toutes les nouvelles avec plus de ſoin que ne faiſoient autrefois les *Athéniens* (1). Ils les mettent par écrit & les envoient auſſi-tôt au Monarque avec leurs réflexions & leurs conjectures, qui ſont toujours extravagantes & ridicules. Jamais ils ne racontent rien de ce qu'il ont vu, ou entendu, ſans y ajouter du leur, quelque préjudice que puiſſe porter leur exagération. Ils ont une adreſſe admirable à recueillir tout ce qui ſe dit dans le public, pour en faire le ſujet de leurs entretiens.

Il ne leur eſt pas permis de ſortir ſeuls ; & des compagnons, qu'on leur donne, il y en a toujours un, qui eſt moins pour leur faire compagnie, que pour les obſerver. Ils

ſe rendent mutuellement ce ſervice ; ce qui fait qu'ils ſe fient rarement les uns aux autres, à moins qu'ils ne ſoient d'intelligence. Ils ne gardent aucune bienſéance en marchant : ils courent ſans retenue ; ils promenent effrontément leur vue de tous côtés ; ils font balancer leurs bras ; leur robe eſt tantôt abatue, tantôt ils la relevent par derriere, de telle ſorte qu'ils ſemblent y avoir les mains attachées. Quand la chaleur les incommode, ils ſe font un éventail de leur chapeau, ou de leur mouchoir. Ils ne ceſſent de parler pendant toute leur courſe. Ils ne ſaluent perſonne, que ceux dont ils croient pouvoir tirer quelques ſervices : pour lors ils leur font une gracieuſe & profonde révérence ; & ils s'embarraſſent fort peu de ſe piquer de politeſſe à l'égard des autres, quelque dignes qu'ilsen ſoient d'ailleurs, pour ne pas ſortir, diſent-ils, de leur gravité.

Toutes ces différentes coutumes s'obſervent dans toute la Monarchie, comme dans la capitale. Ils ont une loi, qui ordonne que pour le moins une fois pendant le cours de l'année,

ils faſſent ſçavoir au Monarque tout ce qu'ils ont vû & entendu : afin qu'il puiſſe prévoir l'avenir avec plus de certitude, que par la diſpoſition du ciel & des aſtres. Les (a) ſatrapes (2) & les (b) gouverneurs des provinces, qui ſont ordinairement chargés d'envoyer ces mémoires, ne laiſſent rien échaper de ce qui peut tourner à leur louange, afin que leurs noms ſoient couchés dans les annales du pays, & qu'on y liſe ſous le gouvernement de qui les choſes qu'ils rapportent ſe ſont paſſées.

(a) Les aſſiſtans.

(b) Les Provinciaux de la Société.

Ce qui paroit admirable, c'eſt qu'aucun des *Solipſes* ne ſçait à fond toutes les loix de la Monarchie. Ils n'en ont qu'une connoiſſance vague, & n'en parlent que confuſément. Mais commentpourroient-ils les ſçavoir ? le nombre en eſt trop grand, elles changent tous les jours, & on ne les fait point étudier. On ſe donne bien de garde de les mettre entre les mains des jeunes gens. On en permet ſeulement la lecture aux vieillards, dont l'âge a affoibli le corps & l'eſprit. De-là vient qu'il n'y aque confuſion dans la connoiſſance qu'ils

en ont, & dans celle qu'ils en peuvent donner. Mais d'un autre côté, à quoi ſerviroit-il de les lire, & de les apprendre, puiſque le caprice du Monarque y apporte tant de changement, & que l'explication dont elles ſont ſuſceptibles, n'eſt pas celle que préſente le texte, mais uniquement celle qu'il lui plaît de leur donner? (3) On préſente un abrégé de ces loix à ceux qui veulent ſe joindre aux *Solipſes*, dont on leur fait rendre compte chaque mois, & chaque ſemaine. Mais ils n'en ſont pas plus avancés. C'eſt une eſpéce de corps ſans ame, & qui ne vit que par la volonté du Monarque, qui a le pouvoir de tout renverſer, & de faire que ce qui eſt blanc aujourd'hui, ſoit demain noir. Qui voudroit s'élever contre de telles extravagances, ſe verroit auſſi-tôt menacé de l'exil, & entendroit ces fulminantes paroles, *obéis ou ſors*. En ſorte qu'il faut renoncer à la raiſon, au ſens commun, & ſe ſoumettre à tout en aveugle. Autrement on n'eſt pas digne d'être *Solipſe*, ni même d'être homme.

C'eſt par cette maxime qu'ils

croient que la Monarchie s'eſt ſoutenue depuis le commencement, & ſe ſoutiendra dans la ſuite. Mais il faudroit pour cela, qu'ils euſſent encore celles d'élire leurs Monarques fort âgés, afin qu'ils ne reſtaſſent pas long-tems ſur le Trône; car rien n'eſt plus pernicieux à un Etat, qu'un long gouvernement; & il eſt impoſſible qu'un Prince n'en devienne orgueilleux, & ne prenne trop d'empire.

Ils jurent tous d'obſerver les loix & les réglemens. Mais la plûpart le font contre leur gré. (4) Ils n'oſent cependant s'en diſpenſer, ni changer d'état, à moins que le ſort n'en ſoit jetté, & qu'il ne leur en vienne un ordre de la Cour. Pour cela ils invoquent une certaine divinité inconnue, qui peut changer leur condition, & les relever de l'engagement qu'ils ont contracté. Si elle ne leur eſt point favorable, c'en eſt fait. Il faut reſter, quoi qu'il puiſſe arriver, & quelque répugnance que l'on ſente.

Leur vénération pour le Monarque eſt plus grande que celle des Européens pour le Pontife de *Rome*. Elle va preſque juſqu'à lui élever des autels,

tels, & lui offrir de l'encens. D'abord qu'ils entendent prononcer ſon nom, ils frappent auſſi-tôt des pieds. C'eſt-là la premiere marque de leur reſpect pour lui. S'il arrive qu'il paroiſſe devant eux, ils ſe proſternent ſur le champ, & ſe jettent la face contre terre. S'l leur fait l'honneur de deſcendre chez eux, & qu'il leur ordonne de le recevoir, ils courent avec empreſſement & tout en deſordre au-devant de lui. Ils ſe terraſſent, & marchent les uns ſur les autres pour en approcher, & lui rendre leurs ſervices. Sa ſanté leur eſt ſi chere, qu'ils ſont tout diſpoſés à lui en procurer la conſervation, aux dépens même de la leur.

On ne le voit point manger, & il ſe fait ſervir ſecretement. Quelquefois il appelle les Satrapes à ſa table. Il eſt ſous un dais magnifique, tout parſemé de guirlandes & de couronnnes en broderie. Et ceux qu'il invite, ont grand ſoin de s'en tenir éloignés. Le plancher de l'appartement où il mange, eſt un ouvrage de parquetterie, où l'on voit (5) certains caracteres qui déſignent leur divinité. Il prend

à toutes les heures du matin, des bouillons préparés à grands frais. Les Satrapes ſuivent ſon exemple, auſſi bien que ceux du peuple qui ſont en état de le faire, & ils ne négligent rien pour ſe précautionner contre l'indigeſtion. Les Officiers qui reſtent dans le palais, & qui ſont en très-grand nombre, mangent ordinairement tous enſemble, ſans aucune diſtinction de rang ni de qualité. Mais dans les feſtins ſolemnels, les ſatrapes ont les premieres places. Pendant le tems du repas on leur lit quelques chapitres des antiquités de la Monarchie.

(6) Les régles de bienſéance qu'ils obſervent en mangeant, ſont toutes différentes des nôtres. Ce ſeroit pour eux une impoliteſſe, que de ne pas avoir les jambes croiſées, & les coudes ſur la table. Ils ne font guéres uſage, ni de couteaux ni de fourchettes; mais ils rompent leur pain en morceaux ſur leurs aſſiettes, prennent la viande avec les doigts dans les plats, & entaſſent en même-tems de l'une & de l'autre main, pain & viande dans leur bouche, juſqu'à ce qu'il n'y ait

plus aucun eſpace à remplir. Et afin que les morceaux qui ne ſont pas bien mâchés, puiſſent plus facilement deſcendre dans leur ventre, ils avalent, ou un gobelet rempli de vin, ou une écuelle pleine de ſoupe ; & cela ſi adroitement, que cette boiſſon leur retombe ſur le menton, & leur arroſe la barbe. Ils mangent d'une ſi grande vîteſſe, qu'ils ſemblent dévorer ; & pour que perſonne ne les devance, ils avalent les morceaux tout entiers. Ils ne coupent pas la viande, mais ils la déchirent avec les mains ; & s'ils rencontrent quelque os, ils le portent auſſi-tôt à la bouche, & le dégarniſſent avec les dents, beaucoup plus promptement que ne feroit un dogue ou un mâtin. C'eſt pourquoi malheur à ceux qui ne ſont pas d'expédition. Ceux qui ont fini avant les autres, pour ne pas demeurer oiſifs, prennent leur cure-dent ; ou s'ils n'en ont pas, ſe nétoyent les dents avec le bout de leur coûteau, & ils ſe rincent la bouche avec du vin, qu'ils ſemblent enſuite revomir ſur leur aſſiette, ſans que perſonne s'en offenſe. S'il leur reſte

encore quelque morceau à la bouche, quand on ſe leve de table, ils viennent l'achever au milieu de la ſalle, ſe tournant de côté & d'autre, pour ſe faire admirer. Il ne faut pas obmettre, qu'il y en a, qui après avoir bû, pouſſent un ſoupir éclatant, témoignant par là le plaiſir qu'ils viennent de goûter, & qui frappent un grand coup ſur la table en remettant leur taſſe ou gobelet. D'autres boivent à longs traits, & font entendre dans leur gorge un certain murmure, ſemblable à celui des perſonnes enrhumées. Quelques-uns avec leurs cuillieres, frottent leurs aſſietes ou leurs écuelles, de telle maniere qu'on s'imagine entendre un cliquetis d'armes. Pluſieurs caſſent à grand bruit ſur la table des noix, des amandes ou des noyaux, & font de la ſalle à manger une boutique de maréchaux. Ils ont encore beaucoup d'autres régles de civilité, qu'ils pratiquent avec une exactitude admirable. Voici la plus belle: c'eſt que pour ménager leurs mouchoirs, ils s'eſſuyent le viſage en mangeant, & ſe mouchent avec leurs ſerviettes, toutes ſalles &

toutes mouillées, dans lesquelles ils se contemplent ensuite comme dans un miroir. Mais changeons de matiere.

Les (a) nobles doivent se saluer les uns les autres, toutes les fois qu'ils se rencontrent : (b) mais (7) ceux du peuple ne le font jamais quand même ils seroient prévenus par les plus distingués. C'est un privilége qu'ils prétendent avoir obtenu d'un Monarque, qui leur accorda aussi celui de ne reconnoître aucune différence entr'eux & les nobles, ni pour les places, ni dans les visites, ni dans les compagnies. Bien plus, les plus grossiers & les plus ignorans l'emportent souvent par la faveur, sur ceux que le mérite & la naissance devroient élever ; outre qu'ils s'en rendent encore les maîtres par leurs dépositions, puisque ce sont eux, comme j'ai dit ci-dessus, que l'on choisit ordinairement pour les observer, & pour leur servir d'espions : ce qui est la source d'une infinité de troubles. Il est sans doute bien triste à une personne de qualité de voir sa fortune entre les mains d'un faquin,

(a) Les profès de quatre vœux.

(b) Les coadjuteurs temporels. Jesuite.

qui peut le perdre par le moindre rapport. Et il n'eſt guéres agréable pour un homme d'honneur de vivre dans un Etat, où le menſonge eſt impuni, & où le Monarque ſe laiſſe conduire au gré des calomniateurs. De-là vient que le mérite & la vertu ne ſont point récompenſés, que le déſordre eſt ſouffert, que les flatteurs triomphent, qu'on néglige ceux qui ont de la modeſtie, & que ceux qui ſont profeſſion d'être ſincéres, ſont haïs. Mais la matiere ſeroit inépuiſable, ſi je voulois m'étendre ſur tout ce qui regarde les coûtumes extraordinaires des *Solipſes*. Je renvoie le Lecteur aux chroniques des *Solipſes*, où il trouvera leurs belles actions, & leurs coûtumes diſtribuées par années, par mois & par jours.

REMARQUES.

(1) Rien n'eſt plus fréquent chez les Jéſuites, que les lettres. Les ſupérieurs des maiſons & les recteurs ſont obligés par leurs régles d'écrire toutes les ſemaines au provincial, & de l'informer exactement, de tout ce qui ſe paſſe tant au dehors, qu'au dedans de leurs maiſons. C'eſt ce qui fait qu'ils ſont ſi avides de nouvelles. Le provincial doit écrire tous les mois au Général, & l'inſtruire de tout ce qu'il a appris des ſupérieurs & des recteurs. C'eſt pourquoi il n'arrive rien dans tous les royaumes de l'Europe, dont le Général ne reçoive des nouvelles certaines. Il eſt aiſé de juger combien ce commerce de lettres peut être pernicieux en certaines circonſtances.

Outre cela, les provinciaux doivent tous les ans faire une récapitulation de toutes les lettres qu'ils ont reçues des ſupérieurs ſubalternes, & l'envoyer écrite & ſignée de leur main, au Général dans le mois de Janvier. Il leur eſt permis d'y ajouter & d'y changer ce qu'il leur plaît. C'eſt ce qu'ils appellent les Lettres annuelles. Il faut qu'ils informent le Général du progrès de la Société dans chaque province, du nombre des écoliers, en quelle réputation elle eſt, des perſécutions qu'elle a ſouffertes, des legs & des aumône qu'on lui a faites. C'eſt ce qu'on peut voi-

dans les conſtitutions particulieres ſous les titres, *Formula ſcribendi*, & *de Litteris annuis*.

(2) Les aſſiſtans ſont ceux qui compoſent le conſeil ſecret du Général. Il y en a pour le moins un de chaque nation dont il prend le nom, & ils réſident toujours à *Rome*.

(3) On ne fait lire aux novices que les Lettres Apoſtoliques de *Jules III*; l'abregé des *Conſtitutions* & les *Régles* communes, dont ils doivent rendre compte toutes les ſemaines, & tous les mois, ſelon la treiziéme régle du maître des novices. On ne permet pas aux autres Jéſuites, outre ces conſtitutions, d'en lire d'autres que celles qui regardent particuliérement la charge qu'ils exercent.

(4) Les Jéſuites ſont engagés à la ſociété après le Noviciat, & ne peuvent point en ſortir d'eux-mêmes, à moins que ce ne ſoit pour entrer chez les Chartreux. Mais le Général eſt toujours le maître de les congédier juſqu'à ce qu'ils aient fait les derniers vœux, qui les mettent au nombre des grands profès. Et cette divinité, qu'implorent ceux qui ſe repentent d'être Jéſuites, n'eſt autre choſe que l'ordre du Général, ſans lequel il faut qu'ils paſſent le reſte de leurs jours dans la Société.

(5) Ces caractéres qui déſignent la divinité des *Soliplſes*, ſont les lettres du S. nom de JESUS, que les Jéſuites prennent pour leurs armes.

(6) L'Auteur a voulu ici ſe divertir en décrivant la maniére mal propre dont mangent

les Jéſuites. Ce défaut leur eſt commun avec la plûpart des Religieux.

(7) Le nombre des coadjuteurs temporels, ou des freres laïcs, eſt ſi grand dans la Société, qu'ils ſe rendent ſouvent redoutables aux ſupérieurs & au Général même par leur arrogance & leur mutinerie. » La multitude exceſſive de laïcs perd » la ſociété, dit *Mariana*, chap. 7. Il y » en a preſque autant que de profès, par» ce que nous élevons nos novices & nos » écoliers dans une trop grande oiſiveté; » que nous ne voulons pas les obliger à » aucun travail; & parce que nous avons » l'orgueil de ne vouloir rien apprendre » des autres ordres de moines. Ces laïcs » ſont pour l'ordinaire gens groſſiers & bru» taux, comme ne peuvent manquer de » l'être des artiſans, ou des païſans qui ſor» tent de la charrue..... Il arrive ſouvent » qu'ils s'animent & ſe pratiquent les uns » les autres, pour former des cabales & des » mutineries..... Ils ne ſont point diffé» rens des autres pour l'habit, parce que » cette conſtitution fut annullée il y a plu» ſieurs années, je ne ſçai de quelle autori» té. » Ce ſont ces perſonnes dont les ſupérieurs ſe ſervent pour examiner la conduite des autres Jéſuites; & il n'eſt pas étonnant, qu'ayant l'ame auſſi baſſe, qu'ils l'ont, ils tâchent de ſe mettre en faveur par leurs flateries & leurs menſonges.

CHAPITRE VIII.

Les Magiſtrats des SOLIPSES *& la forme de leur Gouvernement.*

AVant que de parler des loix, des aſſemblées & des jugemens des *Solipſes*, il eſt néceſſaire que l'on ſçache quelle eſt la forme de leur *Monarchie*. Le Monarque paſſe dans l'eſprit de ſes ſujets pour le premier de tous les mortels; & il ne reconnoît au-deſſus de lui, qu'une certaine puiſſance ſecrette & inviſible, qu'il honore de la maniere qu'il lui plaît. Il eſt au-deſſus de toutes les loix, & celles de la nature n'ont de pouvoir ſur lui, qu'en ce qu'il n'eſt pas exempt de la mort, & des infirmités humaines. De quelque caractere qu'il ſoit, il poſſéde toutes les vertus & toutes les plus belle qualités; & c'eſt un crime de leze-majeſté, que de blâmer, ou de ne pas approuver quelqu'une de ſes actions: ce qui fait peine à quelques ſatrapes; mais ils ſont obligés de ſouffrir

malgré eux, ce que leur ignorance & leur aveuglement leur font approuver.

Les docteurs apportent quatre raisons qui empêchent que le regne du Monarque ne soit fixé à un certain tems. La premiere est, que quand une fois on a gouté les douceurs de la domination, il est bien difficile & en même-tems bien triste de se remettre au rang de sujet. La seconde est, afin que ceux qui seront assez heureux pour lui succéder, n'aient pas aussi le désagrément de voir finir leur puissance plûtôt qu'ils ne souhaiteroient. En troisiéme lieu, il seroit à craindre, que si la cour venoit à changer si souvent de face, la tranquillité & le bon ordre de la République n'en souffrissent. Car les satrapes ne seroient point assurés dans la possession de leurs charges, & se verroient à tous momens exposés à être supplantés par les favoris & les flateurs du nouveau Monarque. Enfin la derniere raison, c'est qu'il s'engagent par serment à une certaine divinité; & à moins qu'elle ne déclare évidemment sa volonté

par de fortes inſpirations, il n'eſt pas permis de changer le gouvernement. Cette divinité eſt en effet bien cachée, puiſqu'ils ne s'adreſſent jamais à elle ſincérement, que dans leurs plus preſſans beſoins, & que le culte qu'ils lui rendent d'ailleurs, eſt un culte purement extérieur.

Tous les magiſtrats ſont choiſis par le Monarque, qui diſtribue à chacun ſon département ſelon ſa volonté. Il y en a douze qui reſtent dans le palais pour examiner les affaires les plus épineuſes, cent que l'on envoie pour gouverner autant de provinces, & une infinité d'autres qui ſont prépoſés pour chaque Ville. Les uns & les autres ont auſſi leurs conſeillers, leurs gardes, leurs huiſſiers, & un nombre infini de domeſtiques. Il y a encore outre cela dans la cour du Monarque, plus de cent délateurs, qui ont autant d'autorité que les Grands. C'eſt-là le chemin le plus sûr & le plus abrégé pour s'élever aux emplois & aux dignités. Tous ces magiſtrats ont une ſi grande correſpondance de l'un à l'autre, que les plus élevés

ſont toujours informés de ce que ſont ceux qui ſont au-deſſous d'eux. Et dans certains tems marqués, comme je l'ai déja dit, on envoie au Monarque une ample inſtruction ſur l'état de la monarchie en général, ſur ce qui eſt arrivé dans chaque province, dans chaque ville, dans chaque maiſon, & dans les lieux les plus ſecrets. En ſorte que rien n'échape à ſa connoiſſance, pas même les choſes les plus inutiles & les moins importantes. Et une des raiſons qui doit faire admirer davantage l'étendue de ſa puiſſance, c'eſt qu'il fait découvrir par-là les plus ſecrettes penſées de ſes ſujets. Car ceux qui l'inſtruiſent, ne ſe contentent pas ſeulement de lui expliquer ce qu'ils ont vû ou entendu, ils lui font encore part de leurs conjectures, & l'avertiſſent de ce qu'ils croient devoir arriver. Ils ont une entiere liberté de raiſonner. Les fictions & les menſonges ne leur coûtent rien : leur unique but eſt de plaire. On garde ces mémoires dans les archives du palais. Mais auparavant on y ajoute pluſieurs apoſtilles, pour faire reſ-

ſouvenir de ceux qui méritent d'être punis. Il n'y en a pas pour les récompenſes. Elles ne ſe donnent que très-rarement, & ce n'eſt pas une raiſon pour en avoir, que d'en mériter. Au lieu que rien n'eſt plus fréquent, que les punitions pour les ſujets les plus frivoles ; & elles ſont d'autant plus rigoureuſes, que l'on eſt moins coupable. On en uſe ainſi, afin que perſonne ne ſe flatte, que ce ſoit ſon propre mérite plutôt que le bon plaiſir du Monarque, qui l'ait mis en faveur. C'eſt pourquoi il n'y a point d'*Aſſuerus* dans cette cour ; quoiqu'il y ait plus d'un *Mardochée*, & un grand nombre d'*Amans* dignes du gibet.

Pour ce qui eſt de la charge des ſatrapes, qui ſont dans les provinces, ou dans les villes, elle n'eſt point perpétuelle. Le Monarque les continue ou les change, quand il lui plaît, & il faut être dans un grand crédit, pour y reſter cinq ans. Ce n'eſt point par la brigue, ou par la cabale qu'on parvient à ces places. Ceux qui s'y attendent le moins, y ſont élevés ; & ceux qui ſeroient les

plus capables de les remplir, en ſont exclus, parce qu'ils n'auroient beſoin dans leur adminiſtration que du ſecours de leurs propres lumieres, au lieu que les autres privés de toute connoiſſance, & ayant à peine le ſens commun, gouvernent uniquement par l'eſprit du Monarque. Et c'eſt en quoi il fait encore éclater l'étendue de ſa puiſſance, de ſçavoir allier deux choſes ſi oppoſées, & qui paroiſſent même au-deſſus des forces naturelles, en donnant le gouvernement de ſes peuples à des perſonnes que l'ignorance en rend tout-à-fait indignes.

Il y avoit déja long-tems que j'avois apris chez les Jéſuites en *Europe*, qu'il n'y avoit aucune puiſſance qui pût faire que différens êtres de raiſon, c'eſt-à-dire, différens êtres forgés par l'imagination, devinſſent, ſans être détruits, une ſeule & même nature. Le philoſophe qui enſeignoit cette doctrine, paſſoit trois mois entiers à la dicter; & toutes les fois qu'il la ſoutenoit, la chaleur de la diſpute l'emportoit ſi fort, qu'il n'en ſortoit jamais que hors d'haleine, &

tout enroué. Mais il n'auroit pas été long-tems à se rétracter, s'il eût connu les merveilleux accords que pouvoient faire l'esprit & la sagesse des *Solipses*. Au reste, que les Européens se mocquent, tant qu'ils voudront, de leurs maximes, ils seront toujours contraints d'avouer, que sans elles, il est absolument impossible qu'une monarchie se conserve & se soutienne long-tems.

REMARQUES.

Il n'y a pas dans l'*Europe* de Monarque plus absolu ni plus respecté dans ses états, que le Général des Jésuites. Tout est dans une soumission parfaite à son égard. Sa seule volonté est l'oracle de ses sujets. Ses ordres sont reçus aveuglément, & exécutés sans examen. Il leur est ordonné de lui obéir en tout, comme à JESUS-CHRIST même. Aussi est-il souvent appellé dans leur constitutions le *Lieutenant de Dieu*, *Vicaire de* JESUS-CHRIST, il est au-dessus de toutes les loix. Il a le pouvoir de les renverser, & d'en introduire de nouvelles. Les Jésuites en un mot ne reconnoissent point sur la terre de puissance à qui ils soient obligés d'obéir, plûtôt qu'à leur Général : ainsi on ne doit

pas être surpris qu'ils se soient tant de fois opposés à la volonté des Papes & des Princes. Le Général leur a fait connoître que la sienne étoit contraire. C'en est assez. Je crois qu'un Ange descendroit inutilement du ciel, pour les détourner de cette obéissance aveugle.

La principale cause de l'abus que le Général fait de son autorité, est la perpétuité de sa charge. Il faut avoir des vertus que n'ont pas les Jésuites, pour ne pas lâcher la bride à son orgueil & à son ambition dans une dignité, dont on est assuré d'être paisible possesseur pendant toute sa vie. Il est inutile de m'étendre ici sur les inconvéniens de cette perpétuité. Je ne pourrois que répéter ce que *Melchior Inchofer* éclaircit dans la suite avec beaucoup de solidité. Voyons seulement ce qu'en dit *Mariana*. chap. 10. » Nous voici arrivés à la source des troubles & des désordres qui arrivent dans » la Société. *Singularis ferus depastus est eam.* La monarchie du Général est, à » mon avis, ce qui nous perd, & nous accable. Ce n'est point, parce que » c'est une monarchie, mais parce qu'elle n'est pas bien tempérée. C'est une » bête féroce, qui ravage, & qui renverse » tout ce qu'elle touche; & si nous ne la » mettons dans les chaînes, nous n'avons » point de repos à attendre. . . . . Quoique » nous ayons des loix, & même en plus » grand nombre qu'il ne seroit nécessaire, » le Général cependant n'y a aucun égard, » ni dans la distribution des charges, ni

» dans le choix des ſujets ni dans l'établiſſement des colléges, ni dans une infinité d'autres choſes. Car il n'y a pas » une loi dont il n'ait le pouvoir de » diſpenſer qui il lui plaît. A moins » qu'un Monarque ne veuille exercer » une tyrannie abſolue, il ne doit rien » réſoudre dans les affaires particuliéres » & temporeiles, que de l'avis de ſon conſeil. C'eſt une choſe déplorable, & » tout-à-fait digne de compaſſion, que » d'entendre les plaintes que l'on fait de » toutes parts, parce que toutes les affaires » ſe réglent dans chaque province ſelon » le caprice d'un provincial, & de deux » ou trois autres Jéſuites, dont le Général » connoît la fidélité & l'attachement à ſa » perſonne. On ne fait aucun cas des autres, quelque mérite qu'ils puiſſent » avoir. »

Il n'y a ni juſtice, ni équité dans le gouvernement des Jéſuites. Le mérite demeure ſans récompenſe. Souvent même il eſt perſécuté. *Melchior Inchofer* nous en fournit un bel exemple en ſa propre perſonne, comme on a vû dans la Préface. Les charges ſont ordinairement remplies par les ſujets les moins dignes. Il ſuffit qu'on ſoit en diſpoſition d'avancer la gloire de la Société aux dépens de la bonne foi, de la vérité & de toutes les loix, pour les mériter. Elles ſont même très-ſouvent le prix des plus grands crimes. Le P. *Briſacier* fut fait Recteur, après avoir vomi les calomnies les plus affreuſes contre les Prélats & les Théologiens qui s'étoient oppoſés à la

nouveauté de leur doctrine, & au relâchement de leur morale. Il les avoit accusés d'être *des Prélats du démon, des portes d'enfer, de bâtir le trésor de l'Antechrist, parce*, disoit-il, *qu'ils aboliſſoient les Indulgences, le culte de la Vierge, les ſacremens de Pénitence & d'Euchariſtie, les Vertus Théologales & Morales.* *Jarrige* rapporte que le P. *Maleſcot*, après avoir été convaincu d'une fauſſeté & d'une antidate criminelle, de provincial qu'il étoit, fut envoyé pour toute punition à *Tournon*, pour y être recteur. *Quel gouvernement ô Dieu*, s'écrie *Jarrige*, *eſt celui qui met les crimes ſur le trône, & les vertus dans les fers! Si les Juges condamnent un homme méritoirement à mort pour une antidate, quelle eſt la juſtice du Général des Jéſuites, qui donne des rectorats à ceux qui ſont canoniquement convaincus d'avoir falſifié un contrat public? Et vous me direz après cela, que parmi eux on donne les charges aux plus dignes?*

Ecoutons encore ce que dit *Mariana* à ce ſujet, chap. 11. « Les provinciaux & » les ſupérieurs de la Société exercent un » empire violent & tyrannique. Chacun » d'eux fait tout ce qu'il juge à propos; & » tout aveugle qu'il ſoit, il oblige ceux » qui voyent clair, de marcher par où il » lui plaît. Il y a bien des cas dans la ſo- » ciété ſur leſquels il n'y a pas de loix. » Ceux qui ſe conduiſent mal dans le » gouvernement, n'ont aucune punition » à appréhender. Et s'il y a quelques loix, » ceux qui ſont en place, ou ne les ob-

» ſervent point du tout, ou les interprétent
» à leur fantaiſie. La plûpart de ceux qui
» rempliſſent les charges, n'ont aucun
» mérite, parce que le Général craint
» les perſonnes qui ont de l'eſprit & de
» la vertu, & ne cherche qu'à les abaiſ-
» ſer. Les honnêtes gens lui ſont plus
» ſuſpects, que les fripons. Il ſe commet
» dans la Société bien des crimes, qui de-
» meurent impunis, & enſevelis dans le
» ſilence. Le Général fait ordinairement
» remplir les charges tour à tour par les
» mêmes perſonnes. Souvent il les leur
» laiſſe pour toujours, parce que, comme
» il n'a en vûe que l'agrandiſſement de ſa
» monarchie, il s'imagine que cette ma-
» xime y contribue beaucoup. Pluſieurs
» Jéſuites font le métier de délateurs,
» quoique l'on donne un nom plus hon-
» nête à ceux qui s'inſinuent dans les bon-
» nes graces des ſupérieurs par leur mau-
» vaiſe foi & leurs calomnies. On trouve
» auſſi un grand nombre de flateurs, & la
» flaterie eſt un vice qui régne beaucoup
» dans la Société. «

An chap. 12. « Il n'y a aucune ſociété
» de voleurs qui puiſſe ſubſiſter ſans juſ-
» tice & ſans équité. On ne trouve ce-
» pendant point cette juſtice dans la ſo-
» ciété de *Jeſus*, puiſqu'on n'y obſerve
» pas même la loi naturelle, qui veut
» que les récompenſes & les honneurs
» ſoient diſtribués ſelon le mérite d'un
» chacun. Car on éleve aux charges
» beaucoup de jeunes gens ſans érudition
» & ſans aucune belle qualité : on les y

» continue pendant des vingt & trente » années, parce qu'ils ont pour tout ta- » lent, celui de ſçavoir ſe produire par » leurs flateries & leurs impoſtures, tan- » dis qu'une infinité d'autres très-dignes » des plus beaux emplois par leur vertu, » leur prudence & leur ſcience, en ſont » exclus pour jamais. «

CHAPITRE IX.

Etat de la Monarchie des SOLIPSES.

(1) LEs ſujets de cette monarchie ſont diviſés en cinq ordres, (*a*) les Nobles, (*b*) les Bourgeois, (*c*) les Artiſans, (*d*) le peuple & les (*e*) Adiaphores. Le Monarque les choiſit tous, après avoir été informé de leur vie & de leurs mœurs. Les ſatrapes qui ſont dans les provinces, ont auſſi le pouvoir de recevoir les Adiaphores. Ils ne ſont pas cependant admis dans le royaume, & ils n'ont point encore le droit de bourgeoiſie, qu'ils ne ſoient entrés dans quelqu'un des autres ordres avec les cérémonies & les ſermens

(*a*) Les profès de quatre vœux.

(*b*) Les coadjuteurs ſpirituels.

(*c*) Les écoliers ou les profès.

(*d*) Les laïcs ou les coadjuteurs temporels.

(*e*) Les noviçes.

ordinaires. Chaque ordre en a de particuliers. Ils jurent tous généralement une fidélité inviolable à la monarchie. Outre cela, les nobles s'engagent à faire la guerre à leurs propres dépens, contre toutes sortes de nations, quelque éloignées qu'elles puissent être. Les bourgeois promettent de remplir fidélement leurs devoirs dans le gouvernement des villes, & dans toutes les autres charges domestiques qu'il plaira au Monarque de leur donner. Enfin les artisans & ceux du peuple se dévouent entiérement au service des autres, dans quelque lieu, dans quelque tems, & quelque chose qu'il leur puissent commander. Le serment de ces derniers à la vérité n'est pas si solemnel, qu'on ne puisse sous le moindre prétexte, les en relever, & les obliger de sortir du royaume. Il n'en est pas de même des autres. On ne peut que les reléguer dans l'étendue de la monarchie, ou les condamner à une prison perpétuelle, sans qu'ils puissent espérer de posséder jamais aucune charge, ni d'être dispensés de leurs sermens.

Le Monarque eſt toujours choiſi entre les nobles, avec les cérémonies dont nous parlerons ailleurs. Les gouverneurs des provinces ſont auſſi du même ordre. Ils ne peuvent être élûs que par le Monarque, auſſi-bien que ceux des villes, avec cette différence, que ceux-ci peuvent être tirés de la bourgeoiſie, & que chaque gouverneur de province peut leur donner des lieutenans & des coadjuteurs tels qu'il lui plaît. Les artiſans ſe mêlent uniquement des ouvrages manuels & de la marchandiſe. Ils parviennent cependant quelquefois à la dignité de Maîtres dans les colléges, auſſi-bien que les nobles & les bourgeois. Enfin, c'eſt parmi le peuple qu'on prend les ſoldats, les ouvriers, les eſclaves, les gardes du Monarque & des gouverneurs, les pioniers, les goujats, les laboureurs, les fermiers, les porteſaix, les porteurs de corps morts, les boureaux, & tous ceux qui ſont employés aux fonctions les plus baſſes.

(2) Il n'eſt pas libre de paſſer d'un état à un autre ; mais chacun eſt

tenu de reſter pendant toute ſa vie dans les emplois auxquels il s'eſt engagé par ſerment, quelque regret qu'il en puiſſe avoir. C'eſt par-là qu'ils prétendent que leur monarchie ſe ſoutient. Parce que cette maxime entretient la paix & la tranquillité dans les Ordres, & ôte tout lieu aux cabales & aux partis, qui pourroient les troubler. Je me ſouviens cependant d'avoir vû quelques perſonnes du peuple, qui pour des actions mémorables, avoient été élevées par l'autorité du Monarque au rang des nobles. Mais ces exemples ſont rares.

Les adiaphores rempliſſent ſelon la volonté du Monarque, les places qui viennent à vacquer dans chaque état. Les plus heureux des *Solipſes* ſont ceux d'entre le peuple, qui ſont deſtinés pour être au ſervice du Monarque ou des gouverneurs. Car ils ne ſont pas ſeulement employés à dreſſer les tables, à faire les chambres & les lits, à porter & à nétoyer toutes ſortes d'ordures; mais encore à faire entrer, & à conduire les nobles, à recevoir les ambaſſadeurs des

des Princes étrangers, à les écouter & à leur répondre. Qu'on ne dise pas que ces emplois ne leur conviennent pas, & qu'ils s'en acquitent tout de travers. Il leur importe fort peu, pourvû que la monarchie se maintienne ; ce qu'ils ne croient pas possible, à moins que de mettre tous les ordres au même niveau, pour ne donner aucun lieu ni à la jalousie, ni aux brigues. Si le Monarque paroît en public, tous ses domestiques marchent à ses côtés ; & ils sont si attentifs à la garde & à la sûreté de son corps, qu'il y en a toujours quelques-uns parmi eux qui sont médecins : ceux des autres ordres marchent indifféremment devant ou derriere. Il n'y a presque personne qui ne leur fasse la cour, & qui ne recherche leur amitié. Celui-ci à force de présens, tâche de gagner par leur crédit la faveur du Monarque, pour parvenir aux charges & aux dignités : celui-là, pour obtenir le pardon de quelque faute ; cet autre, pour se laver d'une calomnie ; & il n'y a point de grace, si grande qu'elle puisse être, dont on ne soit

assuré par leur entremise : ce qui est extrêmement à charge aux nobles, qui ne peuvent soufrir cette espece de servitude. (3) Il fut autrefois résolu pendant un interregne, qu'on les réduiroit à leur premiere condition, & qu'on feroit jurer au Monarque, qui devoit être élû, qu'il ne leur donneroit plus aucune autorité. Mais ce fut en vain ; car ces domestiques ayant eu vent de cette délibération, commencérent à se liguer & à méditer sécrétement une révolte. Ils sollicitérent les Princes étrangers à prendre leur parti, & s'engagérent à leur livrer la monarchie, s'ils vouloient venir à leur secours, & les maintenir dans leurs priviléges. En sorte que (a) *Viboſnat*, qui vint à monter sur le trône, appréhendant que tous ces troubles n'aboutissent à une sédition ouverte, cassa non-seulement ce qui avoit été conclu dans l'interregne, mais s'affranchit encore du serment, qu'on lui avoit fait prêter ; en laissant toutes les choses sur le même pied qu'elles étoient auparavant. Il fit plus : il leur accorda encore un nouveau privilége,

(a) Mutio Vitelleschi

qui étoit de porter le même bonnet, que les nobles & les premiers magiſtrats avoient coutume de porter. Et à cette occaſion ils recommencérent à exercer leur pouvoir, en faiſant proſcrire pluſieurs nobles, qui bien loin d'avoir pris les armes, n'avoient pas ſeulement oſé ouvrir la bouche. Cette victoire les ayant rendus plus fiers & plus inſolens, ils traiterent toujours dans la ſuite les autres ordres avec toutes ſortes d'indignités. *Viboſnat* ſe laiſſoit entierement conduire au gré de leurs caprices. Ils ôtoient les charges, & les donnoient à qui il leur plaiſoit. J'ai vû plus d'une fois des magiſtrats d'un mérite accompli, dépouillés de leurs emplois, & des ſcélérats qui méritoient le plus ſouvent les derniers ſupplices, élevés par la cabale de ces domeſtiques à la dignité de gouverneurs de provinces, ſans aucun autre talent, que celui de mettre le trouble par tout, pendant que les plus diſtingués gémiſſoient dans le fond de leur cœur, & étoient obligés de cacher leur chagrin, ſans qu'il leur fût permis de le faire éclater. Il

falloit au contraire qu'ils ſe fiſſent violence, & qu'ils paruſſent approuver la mauvaiſe conduite du monarque, s'ils ne vouloient pas ſe voir expoſés à la rigueur des loix. (4) J'en ai vû un entr'autres, qui étoit abſolument incapable de gouverner, & à qui il n'auroit pas été même sûr de donner un troupeau de pourceaux à garder ; on l'avoit accuſé & convaincu de pluſieurs crimes. La charge de Juge que j'exerçois pour lors, m'avoit obligé de le condamner à mort, & il devoit peu de tems après ſervir d'exemple. Cependant ceux du peuple firent ſi bien agir leur crédit auprès de *Viboſnat*, qu'ils le ſauvérent du gibet. Ce n'eſt pas tout : ces mêmes protecteurs n'attendirent pas que la mémoire de ſes crimes fût effacée ; ils lui firent donner auſſi-tôt après, la charge de (*a*) capitaine des gardes, au grand étonnement de tout le monde, juſtement indigné de voir une ſi grande dignité deshonorée, & de voir la honte & l'opprobre du genre humain tyranniſer la nobleſſe par la faute du Monarque. Je m'oppoſai à

(*a*) recteur du collége.

cette action, autant que je pus, & autant que ma charge m'y autoriſoit. Je fis connoître par pluſieurs bonnes raiſons, que les loix étoient violées, & que le bon ordre de la république étoit renverſé par cette conduite. Tous mes efforts furent inutiles. Le Monarque a parlé, me répondoient ces malheureux eſclaves, & ſes paroles ſont au-deſſus de toutes les loix.

Or le Monarque, pour établir la réputation de ce miſérable, fit publier par toute la province de (*a*) *Liaderſie* un Edit, qui déclaroit *Sivarlicæſus Coloſbidozarus* (c'étoit ſon nom) exempt de toute tache & de toute infamie; & enjoignoit à tout le monde de le tenir pour honnête homme; *Parce que, quoiqu'il eût été condamné dans toutes les formes & avec juſtice, on lui avoit cependant imputé pluſieurs crimes énormes, dont un ſeul ſuffiſoit pour lui faire ſon procès; qu'on l'avoit accuſé du crime de leze-Majeſté, de brigandage, d'avoir conſpiré ſecrétement, d'avoir voulu révolter la province, de s'être mal conduit dans ſon gouvernement par ignorance; enfin d'avoir détour-*

(*a*) de Sicile.

né les deniers royaux, & d'avoir aliéné les fonds de la république. Mais que, comme les preuves de ces accuſations étoient trop évidentes, on l'avoit abſous, parce qu'il n'y auroit point eu de ſupplices proportionnés à tant de crimes, & qu'ainſi on avoit trouvé plus à propos de lui donner la charge de garde & de directeur du palais monarcal, que de le laiſſer vivre dans l'infamie. C'étoit-là la forme de l'Edit. Cette nouvelle eſpéce de juſtification fut reçue avec une ſurpriſe extrême. On commença même à douter, ſi l'on étoit tenu d'obéir au Monarque dans une choſe, où il agiſſoit ſi manifeſtement contre lui-même. Tout le monde avoit les yeux ſur moi dans le palais, pour voir ce que j'allois faire dans de telles conjonctures; mais je me démis volontairement de ma charge de juge: diſant pour toute raiſon, que j'appréhendois que les nouveaux crimes que commettroit *Coloſbidozarus*, ou ceux, dont la mémoire étoit encore toute récente, ne retombaſſent ſur moi, & ne m'expoſaſſent à la fureur du peuple; ce qui ne pourroit

tourner qu'à la honte du Monarque. Depuis ce tems-là, je vécus en particulier & ſans emploi pendant quelques années & j'eus à ſouffrir de ce malheureux, tout ce qu'on peut attendre d'un ennemi déclaré, & qui me haïſſoit d'autant plus qu'il étoit plus coupable. Il n'étoit cependant pas ſans crainte & ſans allarmes. Les reproches de ſa conſcience lui faiſoient appréhender à tout moment quelque nouveau jugement; & toutes les fois qu'il ne pouvoit m'éviter dans le palais, il changeoit de viſage : ſon eſprit ſe troubloit, il baiſſoit les yeux, perdoit la parole, & demeuroit tout déconcerté.

Ce que nous diſons ici des domeſtiques du Monarque, on le peut dire à proportion de ceux qui ſont auprès des gouverneurs des provinces & des villes. C'eſt une loi établie par tout le royaume, de ne point toucher à leurs priviléges. On les craint, & il s'agiroit du renverſement de tous les Etats, ſi l'on vouloit y apporter quelque changement, ou mettre quelque diſtinction dans les ordres.

REMARQUES.

(1) Les Jéſuites ſont diviſés en cinq claſſes.

Les profès des quatre vœux ſont ceux, qui après une longue épreuve, ſont enfin jugés dignes de mourir dans la Société. Ils ajoutent aux trois vœux ordinaires de pauvreté, de chaſteté, & d'obéiſſance, celui d'un dévouement parfait aux ordres du Pape, par lequel ils s'engagent d'aller annoncer l'évangile dans les païs les plus éloignés, quelques riſques qu'ils puiſſent courir, toutes les fois qu'il l'ordonnera. C'eſt ce qu'entend *Melchior Inchofer*, quand il dit qu'ils promettent de faire la guerre à leurs dépens contre toutes ſortes de nations. Ils n'ont aucun fond, & ils ne ſubſiſtent, où ils ne doivent ſubſiſter dans leurs voyages, & dans leurs maiſons, que des charités qu'on leur fait.

Les coadjuteurs ſpirituels ſont ceux en qui l'on entrevoit les qualités requiſes pour être mis au nombre des profès des quatre vœux. Ce titre de coadjuteurs ſpirituels leur donne droit d'entrer dans quelques ſecrets de la Société, de poſſéder la charge de Recteur, & quelques autres qui les initient aux myſtéres. Quand ils s'en ſont bien acquités, pour lors on les admet aux quatre vœux; ſinon ils demeurent toujours coadjuteurs ſpirituels.

Les écoliers, ou ſimplement les pro-

fes ſont ceux qui ſortent du noviciat, ou des études, & qui n'ont encore aucune part au gouvernement. On en fait des Régens, ou on les emploie à d'autres fonctions ſelon leur génie. Ils doivent une entiere obéiſſance aux grands profès, & aux coadjuteurs ſpirituels.

Les laïcs ou les coadjuteurs temporels ſont des gens groſſiers & ſans lettres, qui ſont deſtinés à toutes ſortes d'ouvrages manuels, & aux miniſtéres les plus bas.

Les novices ſont ceux qu'on éprouve pendant deux ans, avant que de les admettre aux trois vœux.

Il n'y a que les profès des quatre vœux, qui ne peuvent plus être renvoyés de la Société. Le Général eſt maître de congédier tous les autres, quand il veut, & ſans qu'il ſoit obligé d'en expliquer les raiſons. Il eſt cependant plus réſervé à l'égard des coadjuteurs ſpirituels. La plûpart ſont inſtruits d'une partie des ſecrets de la Société, & il y auroit quelque danger de les congédier légérement. C'eſt pourquoi on ne s'en défait qu'avec de grandes précautions, ou on les condamne à quelque autre châtiment, quand ils ont le malheur de déplaire aux Supérieurs.

(2) A quelque état qu'on deſtine les Jéſuites après leur noviciat, il ne leur eſt pas permis d'en demander un autre; mais ils doivent y reſter avec une entiere ſoumiſſion, ſelon la vingtiéme conſtitution générale. *Poſtquam aliquis in corpus Societatis cooptatus fuerit in aliquo gradu, ad alium progredi curare non debet. Sed in ſuo*

temporels, & malgré tous les crimes dont il étoit convaincu. Il importe peu d'en ſçavoir le nom, & il ſeroit inutile de vouloir le chercher. On jugera de l'aveuglement du Général par la biſarrerie de cet arrêt ſuppoſé, qui rétablit la réputation de ce ſcélérat. Combien de pareils exemples avons-nous vûs de nos jours!

CHAPITRE X.

Les Loix des SOLIPSES.

LE nombre de leurs loix, depuis le commencement de la monarchie, s'eſt ſi prodigieuſement multiplié, qu'elles rempliſſent cinq cens volumes. Et il n'y a pas de doute qu'elles n'aillent à l'infini, s'ils en établiſſent toujours auſſi ſouvent de nouvelles. Ces volumes contiennent quantité de réglemens pour ce qui regarde la monarchie en général, & beaucoup de déclarations particulieres des Monarques, où l'on découvre la politique la plus fine : une infinité d'ordonnances & de ſtatuts, qui deſcendent dans le plus pétit détail, tant pour les charges, que pour les perſonnes, &

généralement pour tout ce qui ſe paſſe dans la monarchie. Outre cela, chaque royaume, chaque province conſerve encore, dans les livres des loix, certains actes autentiques, approuvés par le Monarque. Les villes ont auſſi chacunes leurs loix privilégiées & revêtues de la même autorité.

On remarque ſur tout deux choſes dans toutes ces loix. Premiérement, l'extrême vénération que les *Solipſes* ont pour leur Monarque, & la prééminence qu'ils lui donnent par deſſus tous les autres mortels : enſuite les efforts continuels qu'ils font pour lui ſoumettre tout l'univers, par quelques voies que ce puiſſe être, légitimes ou injuſtes. Les préceptes de l'Evangile ne peuvent pas leur apprendre à réprimer leur ambition, puiſqu'ils les ignorent, & qu'ils ſont plongés dans les ténébres de l'idolatrie. C'eſt pourquoi ils font conſiſter leur ſouverain bien à s'établir ici-bas un empire périſſable. Ce qui devroit bien confondre nos politiques d'*Europe*, & leur faire connoître combien ils ſont plus

coupables que ces barbares, lorſque le deſir de dominer leur fait mépriſer toutes les loix divines & humaines; mais rapportons en peu de mots les principales loix des *Solipſes*.

(1) I. Quiconque eſt ſous la domination du Monarque des *Solipſes*, de quelque maniere qu'il y ſoit venu, par hazard ou par choix, de gré ou de force, doit renoncer à tout autre Souverain, & ſe ſouſtraire à toute autre loi, même à celle de la nature.

II. Il n'adorera aucune divinité, que par l'ordre du Monarque, & il aura autant de vénération pour lui, que pour toutes les divinités du ciel, de la terre, de la mer & des enfers.

III. Toutes ſes paroles & ſes actions ſeront pour lui autant de choſes ſacrées, qu'il ne pourra, ni blâmer, ni déſaprouver; & quelque mauvaiſes qu'elles lui paroiſſent, quelque contraires même à la nature qu'elles ſoient, il ſera obligé de les louer, & de les appuyer ſur de bonnes & ſolides raiſons.

IV. Les ennemis du Monarque ſeront les ſiens, & il mettra tout en uſage pour perdre, ou pour chagriner ceux contre leſquels il ſe déclarera. Il ſera au contraire tenu d'honorer & d'aimer ceux qu'il favoriſera. Par la même raiſon, il n'entreprendra la défenſe d'aucunes perſonnes odieuſes au Monarque, & il n'en parlera, que pour les détruire, parce que ce ſeroit s'en prendre au Monarque même, & blâmer ſa conduite, que de vouloir les ſoutenir.

(2) V. Il n'aura aucune relation ni aucun commerce, tel qu'il puiſſe être, avec les étrangers. Il ne fera, & ne ſignera aucun écrit, qui n'ait été auparavant examiné & approuvé par le tribunal établi pour cela. Il ne demandera ni le conſeil, ni le ſecours de perſonne, pas même dans les néceſſités les plus preſſantes.

(3) VI. Il gardera un profond ſilence ſur ce qui regarde le gouvernement, ou la cour; & il n'informera qui que ce ſoit, ou de bouche, ou par lettres, de ce qui pourroit concerner les coutumes & les

loix de la monarchie, au lieu qu'il ſera obligé, en quelque endroit qu'il ſe trouve, & quoi qu'il en puiſſe coûter, de faire ſçavoir au Monarque tout ce qu'il aura pu voir, ou apprendre en faiſant les recherches les plus exactes, & en tirant adroitement le ſecret des autres.

(4) VII. Qu'il ne s'aviſe pas de mettre quelqu'autre nation au-deſſus de la ſienne, & d'en préférer les coutumes & les loix à celles des *Solipſes*; ou s'il parle de quelqu'une avec éloge, que ce ſoit ſans donner la moindre atteinte à l'excellence de l'autre.

VIII. Si dans une république, dans un royaume étranger, ou dans une province voiſine, on venoit à demander quelque *Solipſe*, pour le faire conſeiller, duc, prince, ou roi; il ne peut pas y conſentir, ſans avoir conſulté le Monarque, & ſans avoir obtenu ſon agrément. Il doit auſſi toujours ſe ſouvenir qu'il ne ceſſe point d'en être ſujet, & qu'il doit l'inſtruire de tout ce qui ſe paſſe, où il eſt, tant en public que ſecretement. Il ne lui eſt

pas non plus permis de rien entreprendre, ou de rien décider, qu'il ne lui en ait donné avis auparavant, & qu'il n'ait eu ſon approbation.

(5) IX. Si l'on peut découvrir quelque crime ſecret, on eſt obligé ſur le champ, & ſans en avertir le coupable, quel qu'il puiſſe être, de le dénoncer au Monarque, ou à celui qu'il a établi pour recevoir les accuſations, ſans obſerver aucune forme de droit, & ſans s'embarraſſer du danger où l'on expoſe l'accuſé. Bien plus, les promeſſes & les ſermens, par leſquels on pourroit s'être engagé au ſilence, ſont inutiles, & n'obligent à rien dans cette occaſion. Il en eſt de même des crimes notoires & publics, quand on ſeroit aſſuré que le Monarque en auroit eu connoiſſance par quelque autre canal. Il ne faut point approfondir ſi les ſoupçons ſont bien fondés, ſi le rapport qu'on a à faire, eſt vrai ou faux : tout cela importe fort peu. On courroit ſoi-même quelque riſque, ſi l'on uſoit de retardement.

X. Les *Solipſes* ne doivent pas plus

s'embarraſſer de leur réputation, que de celle des autres, quand ils les dénoncent juſtement, ou ſans raiſon; & ils ne ſont pas en droit d'exiger de réparation, ou de tirer vengeance de ceux qui les accuſent, même à tort, parce que leur réputation n'eſt plus un bien dont ils puiſſent diſpoſer, dès-là qu'ils l'ont une fois ſoumiſe au pouvoir du Monarque.

(6) XI. Ils doivent rendre compte au Monarque, ou à celui qui tient ſa place, de toutes leurs actions publiques & particulieres, ou d'eux-mêmes, ou toutes les fois qu'ils en ſont requis, ſans qu'il leur ſoit permis de cacher aucunes de leurs penſées, pas même les plus ſecretes, & celles qui n'ont eu de témoins, que leurs dieux ordinaires, ou quelqu'autre divinité particuliére; quand même ces penſées ſeroient contre le Monarque & la monarchie; & il ne faut pas avoir la curioſité de demander les raiſons & les motifs d'une recherche ſi profonde.

XII. A quelque emploi qu'ils ſoient deſtinés par le Monarque, il

faut qu'ils ſe ſoumettent ſans murmure & ſans réplique. Si quelque cabale leur eſt contraire, & que, ſans avoir égard au mérite & aux talens qu'ils poſſédent, on leur préfére d'autres perſonnes beaucoup au-deſſous d'eux, ils ne ſont point en droit de s'en plaindre : ils doivent au contraire ſe perſuader à eux-mêmes qu'on leur rend juſtice, ſoit qu'on les laiſſe dans l'obſcurité, ou qu'on les éleve à quelque charge, puiſque leur ſort eſt entre les mains d'un Monarque, qu'ils regardent comme une divinité incapable de ſe tromper, & que d'appeller de ſes Jugemens, quelque injuſtes qu'ils paroiſſent, ce ſeroit par un attentat criminel, vouloir s'élever au-deſſus de lui.

XIII. Ils n'auront pas la curioſité de vouloir pénétrer les myſtéres du gouvernement, ſoit par rapport au Monarque, ſoit par rapport à ſes lieutenans, & ils ne les accuſeront pas d'ignorance, quelque peu de diſcrétion, de prudence ou de jugement, qu'ils puiſſent avoir, parce qu'ils doivent être convaincus que

l'intérêt du Monarque ne demande pas que les magiſtrats qui le repréſentent, ſoient plus éclairés que lui, & ſçachent ſe conduire par eux-mêmes; mais qu'ils aient pour toute diſpoſition, celle de ſe ſoumettre aveuglément & ſans réflexion, à tout ce qu'il leur ordonne.

XIV. Enfin, ils doivent renoncer non-ſeulement à leur volonté & à leur propre jugement; mais encore à leur entendement & à leur raiſon, malgré l'oppoſition des loix & de la lumiere naturelle, pour ſe ſoumettre abſolument à la volonté du Monarque (quoi qu'en puiſſent dire les ſuperſtitieux *Européens*.) Et il ſuffit qu'il ait parlé, qu'il ait commandé, pour qu'on ſoit indiſpenſablement obligé d'obéir ſans délai.

Voilà le précis des loix dont les *Solipſes* ont rempli tant de volumes. Elles ſont ſuivies de rudes châtimens pour ceux qui y manqueront en quelque choſe, & il n'y a aucune récompenſe pour ceux qui les obſerveront fidélement. Mais pour encourager les ſujets à l'obéiſſan-

ce, on lit à la fin cette ſentence qui eſt comme l'ame de ces loix : *(7 Quiconque eſt ſous la domination du Monarque, doit moins ſe regarder comme un homme, que comme une bête apprivoiſée.*

REMARQUES.

Les Jéſuites ont un nombre prodigieux de régles & de conſtitutions. Chaque païs en a de particulieres. Une infinité de circonſtances donnent occaſion d'en faire de nouvelles, ſouvent tout oppoſées à d'autres. Toutes les ordonnances du Général ont force de loix, auſſi-bien que tout ce qui ſe réſout dans les aſſemblées. Il y en a de particuliéres pour les provinciaux, les recteurs & les autres qui ont le ſecret du gouvernement. Enfin, il y en a pour tous les emplois, même les plus communs. Le but de ces conſtitutions eſt la gloire de la Société, & la puiſſance du Général. C'eſt ce qui paroîtra par les loix que *Melchior Inchofer* rapporte dans ce chapitre, & qui renferment les maximes les plus pernicieuſes de la politique des Jéſuites. On aura peine à ſe perſuader qu'elles ne ſoient pas faites à plaiſir ; mais pour peu qu'on y faſſe attention, on reconnoîtra qu'elles ſont toutes ſon-

dées ou sur leurs constitutions, ou sur la conduite ordinaire de ces peres. Quand on les voit agir de la même maniere dans les mêmes occasions, en différens tems, en différens lieux; n'est-on pas en droit de conclure qu'ils suivent certaines régles qui leur sont prescrites, & qu'ils ont soin de cacher au public? Que l'on examine leur conduite depuis plus d'un siécle dans tout le monde chrétien, on reconnoîtra par toutes les entreprises qu'ils ont faites, par tous les troubles qu'ils ont causés, qu'ils ont toujours suivi le même dessein, & qu'une conformité si constante & générale ne peut être que l'effet de certaines maximes secrettes. Mais ces maximes & ces constitutions sectettes n'ont pû demeurer long-tems dans les ténébres. La Providence a permis qu'une partie du mystére d'iniquité fut exposée à la vue de tout l'univers. Quelque soin que les Jésuites aient pris de cacher au Public le livre de leurs constitutions, leur vigilance a cependant été trompée, & elles sont maintenant entre les mains de tout le monde. Ils les avoient tenues fort secrettes jusqu'en l'année 1607. qu'ils s'aviserent de les faire imprimer à *Lion* chez *Jacques Roussin*. Il y avoit toûjours dans l'imprimerie quelques Jésuites, qui s'emparoient des feuilles à mesure qu'elles étoient tirées. Mais soit que les ouvriers fussent encore plus adroits qu'eux, ou autrement, il en tomba un exemplaire entre

les mains de quelques perſonnes, & elles furent imprimées pour la ſeconde fois en *Allemagne*.

On a encore voulu leur attribuer les *Monita ſecreta*, ou *Avis ſecrets*. Les preuves qu'on en apporte ſont très-fortes. Il eſt certain qu'ils en pratiquent toutes les maximes Cependant je ne trouve pas encore de quoi fixer mon jugement. Il faut avoir une évidence entiere pour croire que des religieux enſeignent le crime comme crime, & ſans le couvrir d'aucun voile. Je rends juſtice aux Jéſuites en cette occaſion; & tout perſuadé que je ſois qu'ils ont des maximes de politique, qui tendent à ſatisfaire leur orgueil & leur ambition aux dépens de la religion & des états, je tiens pour certain qu'elles ſont enveloppées ſous d'autres motifs apparens; qu'elles ne ſont connues que d'un très-petit nombre de Jéſuites, qui les font exécuter aux autres ſous de beaux prétextes, & qu'ils prennent toutes les meſures poſſibles pour qu'elles ne courent aucun riſque d'être divulguées.

Examinons les loix que *Melchior In chofer* a choiſies.

(1) Les quatre premieres tendent à nous faire connoître la puiſſance du Général, l'extrême vénération que ſes ſujets ont pour lui, leur ſoumiſſion & leur déférence aveugle à ſa volonté. *Ils doivent lui obéir, auſſi-bien qu'aux autres ſupérieurs, non-ſeulement dans les choſes*

d'obligation, mais encore dans toutes les autres. Le moindre ſigne de ſa volonté leur doit ſuffire; & il ne faut pas attendre un commandement exprès. Ce ſont les propres termes de leurs *Conſtitutions*. Part. 6. chap. 1. pag. 194. *Quelque choſe qu'on nous ordonne, perſuadons-nous*, diſent-ils enſuite, *que tout eſt juſte, rejettons toute penſée contraire, & renonçons à notre jugement*. pag. 196. Quelle ſûrete dans une telle obéiſſance, quand c'eſt un homme qui nous commande? Il n'y a qu'un Dieu qui puiſſe exiger qu'on ſuive ſes ordres ſans réflexion.

Les Jéſuites ne reconnoiſſent ſur la terre que deux puiſſances dont ils dépendent, leur Général & le Pape, quand la volonté de celui-ci n'eſt pas contraire aux intérêts de la Société. Si-non c'eſt au Général ſeul, qu'ils ſe croient obligés d'obéir. Ce ſont les Papes qui leur ont accordé des priviléges ſi extraordinaires. Paul III. dans ſa cinquiéme bulle de l'année 1549. après un éloge magnifique de la Société, veut *que le Général ait un pouvoir plein & entier de gouverner tous les Jéſuites ſelon les régles qu'il jugera à propos; qu'il ſoit indépendant des cardinaux & des évêques; qu'il ne reconnoiſſe uniquement au deſſus de lui, que le Souverain pontife, à qui ſeul il communique les affaires de la Société, & ſes deſſeins pour la gloire du S. Siége. Il lui permet de tirer telle punition qu'il lui plaira de ſes ſujets, quand ils ne ſe conformeront pas à ſa volonté. Il dé-*

clare la Société, & les biens qu'elle poſſede ; exemts de toute Juriſdiction & de toute redevance. Il défend à tous les Evêques d'étendre leur autorité ſur les Jéſuites, de conteſter leurs priviléges, & de s'oppoſer à leurs conſtitutions. *Il diſpenſe tous les fidéles de l'obligation d'aſſiſter à leurs paroiſſes, pourvû qu'ils ſatisfaſſent à leur devoir de chrétiens chez les Jéſuites.* Après de ſi beaux priviléges, eſt-il étonnant que le Général ſe prévale ſi fort de ſa puiſſance, & que les Jéſuites aient pour lui tant de vénération ?

(2) Cette loi a un rapport parfait avec les *conſtitutions* ſuivantes ſous le titre de *Régles communes.*

36. *Que perſonne ne parle dans la maiſon aux étrangers, ou ne faſſe venir les autres pour leur parler, ſans une permiſſion générale ou particuliere du ſupérieur.*

37. *Que perſonne ne ſe charge à l'inſçu du ſupérieur, des commiſſions, ou des lettres de ceux du dehors pour ceux de la maiſon, ou de ceux de la maiſon pour ceux du dehors.*

40. *Que perſonne ne demande conſeil aux étrangers, ſans la permiſſion du ſupérieur.*

(3) Cette loi eſt tirée des mêmes *régles communes.*

38. *Que perſonne ne parle aux étrangers de ce qui eſt arrivé dans la maiſon, ou de ce qui doit y arriver. Qu'il ne leur communique pas les* Conſtitutions, *ou d'autres livres ſemblables, qui contiennent l'inſtitut & les priviléges de la Société, ſans un conſentement exprès du ſupérieur.*

Le

Le Pape Paul III. par ſa bulle de l'année 1549, permet au Général d'excommunier, de prendre, d'empriſonner, de livrer même au bras ſéculier, & de faire ſouffrir telles peines qu'il jugera à propos, à ceux qui auront revélé les *régles* de la Société, ſous quelque habit qu'on puiſſe les trouver.

(4) Par la ſeptiéme & la huitiéme loi, on voit que les Jéſuites ſe doivent perſuader que la Société eſt au-deſſus de toutes les autres religions, & qu'à quelque dignité qu'ils ſoient élevés hors de la Société, ſoit de cardinal, ſoit de nonce, ſoit de confeſſeur des princes, ils doivent rendre compte au Général de tout ce qu'ils ſçavent.

(5) La neuviéme *conſtitution* générale enjoint aux Jéſuites de dénoncer aux ſupérieurs & au Général tous les vices & tous les crimes qu'ils ont remarqués dans les autres. *Mariana*, chap. 13. dit que l'abus de ces accuſations eſt ſi grand, que ſi on feuilletoit les papiers du Général, on ne trouveroit pas un honnête homme parmi les Jéſuites, qui n'eût été noirci par les calomnies des délateurs, du moins de ceux qui ſont éloignés, & que le Général ne connoît point.

(6) Selon la 41e. *conſtitution* générale, ils doivent découvrir à leur ſupérieur toute leur ame, leurs tentations, leurs défauts & leurs vertus. Le reſte des loix eſt une ſuite de l'obéiſſance aveugle.

(7) L'Auteur veut peut-être ici faire alluſion à la trente-ſixiéme *conſtitution* gé-

nérale, qui ordonne aux Jéſuites de ſe regarder comme un cadavre, ou comme le bâton d'un vieillard, qui ſuit toutes les impreſſions qu'on lui donne.

CHAPITRE XI.

Quelques réflexions ſur les Loix des SOLIPSES.

LA premiere loi qui défend de reconnoître aucun droit, pas même le droit naturel, introduit un dévouement barbare & ſans exemple. M'entretenant un jour à fond ſur cette matiere avec quelques ſatrapes, & leur faiſant pluſieurs queſtions raiſonnées, ils me répondirent tout ſurpris, qu'ils n'avoient point ſû ce que c'étoit que la loi naturelle ſuivant les principes des Européens, & qu'on les avoit contraints d'y renoncer avec ſerment dans leur jeuneſſe; afin que s'ils venoient un jour à s'en repentir, ils ne pûſſent pas du moins ſe rétracter.

(1) La ſeconde fait alluſion à la ſtatue d'or élevée auprès de *Babilone*, ou à l'ordonnance de *Darius*

roi des *Medes* & des *Perſes*. Il eſt à croire que ſi les *Solipſes* venoient à ajoûter foi à l'évangile des chrétiens, le Monarque étant maître de la religion, (2) ils auroient plus de peine à faire mettre JESUS-CHRIST au nombre de leurs divinités, que n'en eut autrefois *Tibere*.

La troiſiéme tend à renverſer le jugement; car enfin, quelle juſteſſe, quelle ſolidité peut-on avoir dans l'eſprit, quand on eſt obligé de ſe démentir ſi ſouvent, d'aſſurer d'un moment à l'autre des choſes tout oppoſées, de ne pouvoir s'attacher conſtamment à la vérité, & de ſe faire une habitude du menſonge ?

La quatriéme m'a toujours paru barbare & inhumaine; & je ne pouvois voir ſans indignation, que les innocens fuſſent ſi ſouvent condamnés ſans être entendus; tandis que de vils eſclaves, des ſcélérats triomphoient & poſſédoient les plus grandes Charges. Mais ils ne s'arrêtent guéres à ces conſidérations. La monarchie, ſelon eux, ne ſe ſoutiendra, qu'autant qu'on déférera au jugement du Monarque, & il leur im-

porte peu, diſent-ils, qu'il ait raiſon ou non. Il ſuffit qu'il ordonne, ou que ſon exemple parle. Cet accord parfait des membres avec le chef, eſt pour eux d'un plus grands poids que toutes les révélations divines.

La cinquiéme a beaucoup d'avantages du côté de la prudence; mais on n'approuvera jamais l'article qui défend d'emprunter le ſecours & les conſeils de qui que ce ſoit dans les plus grandes extrémités. Et c'eſt la marque d'un orgueil inſupportable, que d'aimer mieux voir la république en danger, que d'avoir recours aux avis de quelques perſonnes plus éclairées, ſous le prétexte qu'il y va de l'honneur & de la gloire d'une ſi grande monarchie, d'être gouvernée avec prudence & ſageſſe par des magiſtrats ſimples & ignorans.

La ſixiéme fait voir dans une nation barbare, la politique la plus rafinée. Les Européens n'ont jamais pouſſé leur prévoyance & leur pénétration plus loin, enſorte qu'il y auroit lieu de douter ſi les Européens n'auroient pas reçu cette loi des

Solipſes, ou les *Solipſes* des Européens. Quoi qu'il en ſoit, je ne ſçai s'il a jamais été bien utile pour le gouvernement des provinces, que le Monarque fût inſtruit par des perſonnes ſimples & ſans jugement, de ce qui ſe paſſoit dans la monarchie, & des deſſeins d'un chacun; mais il eſt certain que cette maxime eſt aujourd'hui très-dangereuſe. Car au lieu qu'autrefois ils ſe contentoient, ſans approfondir la vérité, de lui faire part des bruits publics, & d'ajoûter quelque choſe en leur faveur; maintenant on ſe joue de leur crédulité, en leur donnant des avis faux; & par leur erreur ils expoſent le Monarque à faire des ordonnances ridicules.

La ſeptiéme eſt contre toute humanité, & l'on ne voit pas de quelle utilité elle peut être pour un état, à moins qu'ils n'appréhendent que l'éloge des autres royaumes, ou des autres loix n'engage les ſujets à ſecouer le joug de la tyrannie, pour ſe mettre ailleurs en liberté.

La huitiéme découvre le déſir inſatiable qu'ils ont d'étendre leur do-

mination. (3) Il n'y a que quelques années, qu'à cauſe de cette loi, tous les Princes voiſins commencérent à leur déclarer une haine mortelle, & défendirent expreſſément, que non-ſeulement ils poſſédaſſent aucune charge dans leurs états, mais qu'on les y ſouffrît même en aucune maniere, avec ordre que ſi l'on pouvoit prendre quelqu'un, on l'expoſât dans un habit ridicule à la riſée du peuple, & qu'on le chaſſât honteuſement. Mais cette loi, qui leur fourniſſoit la voie la plus abregée de ſoumettre tout l'Univers, avoit bien perdu de ſa force par leur imprudence; & pour tâcher d'y apporter quelque reméde, je leur avois donné un conſeil, dont je parlerai dans la ſuite.

La neuviéme étoit autrefois regardée comme une des plus eſſentielles, & s'obſervoit très-religieuſement; mais aujourd'hui la plûpart, après en avoir peut-être éprouvé les effets à leurs dépens, s'en diſpenſent, comme d'une loi propre à étouffer tous les ſentimens de la nature. D'autres ne pouvant s'y accoutumer ſe ſouſtraient à la do-

mination du Monarque, & ſe retirent chez les autres nations, où ils rendent les *Solipſes* odieux, par ce qu'ils en rapportent, & leur font faire toutes ſortes de mauvais traitemens.

On peut faire les mêmes réflexions ſur la dixiéme. La réputation eſt un bien auſſi précieux que la vie, & l'on n'eſt pas moins cruel, pour faire perdre l'une, que pour détruire l'autre. La perte en eſt également irréparable.

La onziéme eſt une ſource de diviſion & de haine. Elle détruit la fidélité dans ce qu'il y a de plus ſacré & de plus inviolable. Et pluſieurs, par leur bonne foi à découvrir les ſecrets de leur conſcience, ont été eux-mêmes les auteurs de leurs ſupplices, toutes les fois que ſous le prétexte de la direction, ils ſe ſont laiſſé ſurprendre aux appas trompeurs d'une déclaration ſincére & générale ; mais aujourd'hui la plûpart ſe donnent bien de garde de faire confidence à ces fourbes, de leurs véritables ſentimens, depuis que l'expérience leur a fait connoî-

tre qu'ils les alloient dénoncer, quand ils leur avoient déclaré quelques penſées ſecretes contre eux, ou contre le Monarque, & qu'ils n'avoient pas de plus cruels ennemis, que ceux dont il leur étoit arrivé de penſer déſavantageuſement. Que peut-on en effet imaginer de plus barbare & de plus pernicieux à la ſociété civile, que d'arracher, ſous apparence de religion, le ſecret des cœurs, & d'en faire un uſage qui renverſe la bonne foi & la confiance? Mais c'eſt un grand bien que cette loi ſe ſoit abolie peu-à-peu, & qu'elle ne ſoit plus obſervée que par quelques perſonnes ſimples & ignorantes, qui vont ſe jetter d'eux-mêmes entre les mains de leurs bourreaux. On m'a demandé plus d'une fois, s'il n'y avoit pas quelque maxime ſemblable en *Europe*. J'ai répondu qu'il y avoit quelques communautés de perſonnes conſacrées au Dieu du païs, qui s'informoient ſous le ſceau du ſecret, des penſées de leurs éléves, afin de les diriger dans le culte qu'ils lui doivent rendre, & de les reprendre des fautes

qu'ils pourroient commettre dans les cérémonies intérieures ; qu'il étoit cependant expreſſément défendu à ces perſonnes de leur faire déclarer aucun de leurs ſentimens contre eux : qu'il y avoit un autre (*a*) tribunal ſupérieur, où l'on alloit découvrir les penſées & les actions criminelles ; qu'on s'en accuſoit ſeulement au Dieu inviſible des Européens, & au prêtre qui tient ſa place, par une confeſſion verbale avec une entiere aſſûrance pour le ſecret ; & que, quand il en avoit accordé la rémiſſion, on avoit ſa conſcience en liberté ; qu'il n'y avoit aucun ſujet d'appréhender que ces crimes devinſſent publics, & fuſſent expoſés au jugement des hommes, ou que le prêtre profitât de cette révélation, pour nuire au coupable ; qu'on lui feroit plutôt ſouffrir mille morts, que de l'obliger à violer un ſecret de cette nature. Voilà, leur diſois-je, ce qui s'obſerve de ſemblable en *Europe*. A quoi quelques ſatrapes répondoient, que cette maxime étoit bonne pour les Européens, qui adoroient un Dieu ſupé-

(*a*) Le tribunal de la pénitence.

rieur à leurs Princes ; mais qu'elle ne pouvoit avoir lieu chez les *Solipſes*, dont le Monarque ne reconnoiſſoit perſonne au-deſſus de lui ; & qu'ainſi il n'étoit pas étonnant qu'il étendît ſa domination juſques ſur les plus ſecretes penſées de ſes ſujets.

La douziéme Loi, conſidérée par rapport aux vérités qu'on appelle éternelles, eſt toute divine ; mais par rapport aux *Solipſes* qui ne connoiſſent aucunement ces vérités, c'eſt une loi tyrannique, directement oppoſée à la nature, & qui impoſe un joug inſupportable à ceux qui ne ſçavent point gagner par leurs flatteries la faveur du Monarque. Des perſonnes de mérite, & que la naiſſance ſemble avoir deſtinées aux plus hautes dignités, reſtent dans l'oubli, ſans qu'on leur ſache aucun gré de leurs ſervices ; parce qu'ils ignorent l'art de faire leur cour aux dépens de l'honneur & de la vérité : tandis que des hommes de néant, de malheureux eſclaves, vendus au Monarque, & qui n'ont d'autre talent que celui de ſçavoir s'accommoder

à ſon eſprit & à ſon humeur, s'élevent aux premieres charges, & donnent la loi à leurs maîtres. Auſſi le Monarque fait-il conſiſter ſa principale gloire à ſe ſervir de ſes ſujets les plus diſtingués, auſſi-bien pour gouverner les provinces, que pour nétoyer les cloaques, & de deſtiner les plus beaux emplois de ſa cour pour les derniers du peuple. C'eſt ici qu'on peut s'écrier avec raiſon, *ô tems, ô mœurs!*

(4) La treiziéme tend à ſoumettre les ſages aux inſenſés. Il ſeroit à ſouhaiter du moins que ceux-ci euſſent pour toute ſageſſe celle de réprimer leur langue, & de ne perdre pas tous les jours, comme ils font, les plus dignes ſujets par leurs calomnies. Mais c'eſt dans cette loi que paroît ſur-tout la prudence du Monarque, qui ne met point en place les perſonnes éclairées, de peur d'être obligé de ſe commettre avec elles. Car enfin, s'il eſt ſi difficile à l'homme de ſouffrir un égal, combien doit-il coûter à un prince d'avoir des égards pour un ſujet qui le ſurpaſſe en lumieres? C'eſt pour-

quoi, ſelon le proverbe, il eſt plus à propos que dans le royaume des aveugles les borgnes ſoient les rois, afin qu'ils puiſſent du moins juger ſûrement des couleurs.

Enfin la quatorziéme eſt le précis de toutes les autres. Elle ſuffit ſeule pour ſoutenir toujours la monarchie, pourvû que tout le reſte demeure ſur le même pied. Mais il eſt à craindre que le maſque venant quelque jour à tomber, on ne diſcerne la folie de la ſimplicité, & que ce diſcernement ne s'accorde enfin avec la lumiere naturelle.

REMARQUES.

(1) Le Roi *Nabuchodonoſor* fit faire une ſtatue d'or, qui avoit ſoixante coudées de haut & ſix de large, & il la fit mettre dans la campagne de *Dura*, qui étoit dans la province de *Babilone*. Il fit enſuite ordonner à tous ſes ſujets d'adorer cette ſtatue, ſous peine d'être jettés à la même heure au milieu des flammes de la fournaiſe. *Daniel* 3.

Darius roi de *Babilone*, fit auſſi publier un édit, par lequel il étoit enjoint à tout homme de ne demander quoi que ce ſoit à

quelque Dieu, ou à quelque homme que ce pût être, ſinon à lui ſeul, durant l'eſpace de trente jours, à peine d'être jetté dans la foſſe aux lions. *Daniel 6.*

(2) On dit que *Pilate* ayant envoyé à l'empereur *Tibere* la relation de ce qui s'étoit paſſé à la mort de *Jeſus-Chriſt*, cet Empereur ne put s'empêcher de reconnoître en lui quelque choſe de divin. Il propoſa au ſénat de le mettre au nombre des dieux; mais il trouva tant d'oppoſition de la part des ſénateurs, qu'il abandonna ce deſſein. Celui qui fait les empereurs & les rois n'avoit pas beſoin de *Tibere*, pour être Dieu.

(3) Les Jéſuites furent chaſſés preſque en même-tems, de *France*, d'*Angleterre*, d'une grande partie de l'*Allemagne*, & de la république de *Veniſe*.

(4) *Mariana* dit à ce ſujet; » le gouvernement de la Société eſt contre les » loix de la nature. Les plus diſtingués » par leur probité, leur ſcience, leur âge » & leur naiſſance y ſont dans l'abaiſſement & dans la ſoumiſſion; au lieu que » des ignorans, de jeunes gens trés-corrompus dans leurs mœurs, ſans naiſſance » & ſans aucune bonne qualité, y font la » loi aux autres, & réglent tout ſelon » leur caprice. «

CHAPITRE XII.

Les Jugemens des SOLIPSES.

LEurs jugemens ſont auſſi renfermés dans de grands regiſtres ; mais ſans méthode & ſans art ; ce qui fait que les plus anciens mêmes ne les entendent pas. C'eſt le Monarque qui les rend, & les rédige tous de la maniere qu'il lui plaît. Toutes les cauſes de ſes états, grandes & petites, ſe terminent à ſon tribunal. Il n'obſerve aucune forme de droit dans ſes déciſions. Il ne juge pourtant pas ſur le champ ; & ſur la commiſſion la plus ſuperficielle, il condamne & il abſoud ſelon ſa volonté. Chaque Monarque garde un ordre différent dans les procédures. Cette différence n'eſt fondée ſur aucune loi, mais uniquement ſur leur caprice. De-là vient, qu'il y a autant de pratiques contraires, que de Monarques. Je rapporterai l'exemple de deux que j'ai vûs ſe ſuccéder de mon tems.

Le premier eſt (*a*) *Avidius-Cluvius*, qui mourut peu de tems après mon arrivée, & laiſſa la monarchie dans un état très-floriſſant. C'étoit un prince d'une grande capacité, & qui malgré toutes ſes lumieres, marchoit ſur les traces de ſes prédéceſſeurs, & ne faiſoit pas difficulté de ſe conformer à leurs décrets, quand la juſtice & la raiſon les avoit dictés. Si ce Monarque eût régné plus long-tems, la plus grande partie des *Solipſes* auroit embraſſé la foi de JESUS-CHRIST.

(*a*) Claude Aquaviva.

Le ſort lui donna pour ſucceſſeur (*b*) *Vibeſnat* (1) qui étoit moins fait pour la république, que pour lui-même. Il s'abandonna à l'indolence & à la pareſſe, fit gémir la juſtice, & renverſa le bon ordre de la monarchie. Voici toute la forme qu'on avoit coutume d'obſerver ſous ſon regne dans les jugemens. L'accuſé étoit ſommé par un huiſſier de comparoître au tribunal, où on lui permettoit de ſe défendre pendant un certain tems marqué, ſans avocat ni procureur, mais en s'expliquant comme il pouvoit. Quand on

(*b*) Mutio Vitelleſchi

l'avoit entendu, on lui donnoit pour juges les ſatrapes & les conſeillers du Monarque, auxquels on joignoit encore les magiſtrats qui s'étoient portés pour accuſateurs, ou qui étoient eux-mêmes accuſés, de peur que ceux-ci venant à être convaincus, ou les autres à s'abſenter, il ne prît de-là occaſion de ſe croire moins coupable, & de s'enorgueillir. C'eſt ponr cela que ce Monarque avoit auſſi établi la peine du talion, quèl'onfaiſoit impitoyablement ſouffrir aux miſérables deſtitués de tout crédit;car les grands étoient toujours aſſurés du gain de leur cauſe, parce qu'ils en étoient eux-mêmes les juges. Par cette raiſon, on les citoit rarement en juſtice, & ils n'étoient jamais condamnés, quelque criminels qu'ils pûſſent être. C'étoit riſquer de ſe perdre, que d'avoir la témérité de les accuſer, même avec raiſon; & quand on auroit eu toutes les preuves poſſibles pour les convaincre des plus grands crimes, on n'étoit pas plus en ſûreté. Il ne ſervoit de rien que ces crimes fuſſent notoires, & connus de toute une

ville, ou d'une province entiere. Avec de tels juges étoit-il poſſible qu'un malheureux ne fût pas condamné? On lui liſoit auſſi-tôt la ſentence qui ordonnoit ſa punition : ni les priéres, ni les ſoumiſſions ne l'en pouvoient racheter. C'étoit un jugement en dernier reſſort ; & pour ôter tout lieu de le ſoupçonner d'injuſtice, il étoit ſuivi d'un applaudiſſement général. Quand il arrivoit au contraire, que quelqu'un appuyé ſur le bon droit de ſa cauſe, ſe ſoutenoit courageuſement ; qu'il réduiſoit les Grands à ne pouvoir plus ſe défendre, & qu'il étoit près de triompher ; alors les juges trouvoient divers prétextes pour tirer l'affaire en longueur. Ils obligeoient ſouvent par-là ce miſérable à ſe rebuter, & à ſe déſiſter de ſon accuſation ; ou s'il étoit lui-même accuſé, à faire un aveu volontaire des crimes dont on n'avoit pû le convaincre. S'il avoit cette foibleſſe, on en donnoit avis au Monarque, & on le faiſoit condamner. Il n'y avoit pour lui aucune eſpérance de pardon. Il falloit que les accuſations des délateurs, bien ou

mal fondées, euſſent leur effet ; & ç'eût été les rendre inutiles, que de le renvoyer abſous. Mais s'il tenoit bon, ſi tous les retardemens n'étoient pas capables de l'abattre, les juges à la fin regardoient ſa conſtance comme une opiniatreté. Ils recherchoient toutes les actions de ſa vie, depuis ſa plus tendre jeuneſſe. Ils rappelloient les fautes les plus legéres & les plus éloignées, & les joignoient aux crimes dont on ne pouvoit le trouver coupable, pour lui faire ſon procès à quelque prix que ce fût. On lui reprochoit par exemple, *d'avoir fait trop de bruit en éternuant, d'avoir trop ouvert la bouche en mangeant, d'avoir ri de la chûte d'un âne, d'avoir touſſé trop fort dans ſon lit*, & mille autres ſottiſes de cette nature. Que s'il lui arrivoit de rire de ces impertinentes accuſations, c'en étoit fait. On lui prononçoit ſur le champ ſa ſentence de mort. C'eſt de cette maniere que j'ai vû condamner un certain africain. Mais il eut la hardieſſe d'appeller de ſon jugement aux Princes voiſins, qui pour lors s'étoient réunis, pour faire la guer-

re aux *Solipſes*. Le Monarque ſurpris & conſterné d'une action ſi hardie (car il étoit inoui juſqu'alors que quelqu'un eût oſé appeller de ſon tribunal ſouverain) crut que la choſe avoit été faite à à deſſein, & de concert avec ſes ennemis. C'eſt pourquoi il révoqua la ſentence, & rendit la liberté à *Surlolagere* (c'étoit le nom de l'Africain) proteſtant qu'il n'avoit rien ſçu de ſa condamnation, & rejettant lâchement toute la faute ſur ſes ſatrapes. Nous autres Européens, nous félicitâmes *Surlolagere* de ſa délivrance, & l'avertîmes des précautions qu'il devoit prendre dans la ſuite.

Les *Solipſes* ont diverſes ſortes de punitions : les fouets, les diſciplines & les étrivieres, qu'ils ſont obligés de ſe donner eux-mêmes publiquement, quand ils y ſont condamnés : les priſons, les banniſſemens & les proſcriptions. Ils ont deux ſentences de mort différentes, la grande qui eſt véritablement ſuivie du dernier ſupplice, & la petite par laquelle ils entendent condamnerquelqu'un à être privé des bonnes graces & de

la vue du prince, ſans pouvoir prétendre aux charges, où à être tellement dsfgracié & haï, qu'il ne puiſſe jamais, quelque choſe qu'il faſſe, revenir en faveur.

C'étoit cette derniere eſpece de punition qui étoit la plus ordinaire à * *Viboſnat*. Il conſervoit une haine implacable contre ceux pour leſquels il avoit une fois conçu du mépris. Leur innocence même n'étoit pas capable de les en mettre à couvert. Il combloit au contraire de faveurs ceux qu'il avoit une fois pris en affection, quelque indignes qu'ils en puſſent être par la baſſeſſe de leur naiſſance, ou par leurs mauvaiſes qualités. Cette conduite en réduiſoit ſouvent pluſieurs au déſeſpoir & aux extrémités les plus fâcheuſes. Le chagrin & l'abbatement où ils étoient plongés me faiſoient compaſſion. Et pour les encourager à ſupporter patiemment leur diſgrace, je leur repréſentois que la haine du Monarque ne devoit pas faire ſur eux de ſi funeſtes impreſſions; qu'il étoit plus foible qu'une femme, & plus timide qu'un liévre; qu'il ſuffiroit d'être mo-

* Mutio Vitelleſchi

deſte & pacifique, pour être en bute à ſes perſécutions; (2) mais qu'il craignoit ceux qui avoient un peu de hardieſſe & de fermeté. Ses flatteurs n'en jugeoient cependant pas de même. Ils aſſuroient hautement, que rien ne pouvoit échapper à ſa pénétration; (3) qu'il connoiſſoit avec certitude par une eſpéce de (*a*) preſcience, tout le mal que devoit faire chacun de ſes ſujets, s'il jouiſſoit de la faveur du prince; & qu'ainſi il n'étoit pas injuſte que ceux-là fuſſent punis par avance, quoi qu'ils ne paruſſent point encore coupables aux yeux des hommes: que ſi au contraire il favoriſoit & élevoit aux charges des perſonnes inſolentes & incapables de les remplir, c'eſt qu'il prévoyoit qu'elles deviendroient un jour plus modeſtes, & qu'elles mériteroient dans la ſuite les faveurs qu'elles avoient déja reçues. Y eut-il jamais plus d'injuſtice dans la prophétie de *Caïphe*? Et n'y a-t-il pas autant de cruauté dans cette conduite, que dans celle de ces (*b*) peuples, qui ſur le moindre ſoupçon avoient coutume de faire mou-

(*a*) La ſcience moyenne.

(*b*) Les peuples de la Carinthie.

rir un malheureux ſans attendre que ſon crime fût avéré? On inſtruiſoit enſuite ſon procès; & ſi on le trouvoit coupable, ſon corps demeuroit ſans ſépulture; mais s'il étoit reconnu innocent, on lui faiſoit des funérailles, pour rétablir ſon honneur.

Je rapporterai encore un exemple du mauvais gouvernement de *Viboſnat*. Je l'ai choiſi plaiſant, pour ne pas exciter l'indignation du lecteur, & pour lui faire connoître, qu'il y a chez les *Solipſes* des perſonnes qui auroient fourni un beau ſujet de comédie à *Plaute*. Le préteur (*a*) *Spinomantheus*, ayant ſignifié à un (*b*) *Pharſacien* de la cour, un ordre de banniſſement, ſigné du Monarque, celui-ci tout interdit, & ne ſçachant ce qui lui avoit attiré une telle diſgrace, en appelle au Monarque, va le trouver, ſe jette à ſes pieds, & lui expoſe ſa ſurpriſe. Le Monarque faiſant auſſi l'étonné, répondit qu'il n'avoit aucune part à ce qu'on avoit fait contre lui, & qu'il ne s'inquiétât point. Ces paroles rendirent la tranquillité au *Pharſacien*, qui courut auſſi-tôt chez ſes amis,

(*a*) Ceſar del Boſco.
(*b*) Jéſoite laïc.

pour leur faire part de ſa joie ; mais le lendemain *Spinomantheus* lui fait une ſommation encore plus expreſſe, de ſe retirer au plutôt au lieu de ſon exil : l'autre ſe prévalant de l'aſſurance que lui avoit donnée le Monarque, refuſe d'obéir, *Je n'ai point reçu de nouveaux ordres du Monarque*, lui répond *Spinomantheus ; c'eſt pourquoi il faut que j'exécute les premiers, & que tu obéiſſes ſans différer.* Enfin il court ſolliciter les ſatrapes : il retourne chez le Monarque : il accuſe *Spinomantheus* de mépriſer ſa puiſſance. Le Monarque lui fait comprendre par ſes geſtes & ſon viſage qu'il eſt toujours dans ſes premiers ſentimens. Ses paroles ſont équivoques ; mais le *Pharſacien* ſaiſit ce qu'elles paroiſſent avoir de favorable. Il le preſſe de faire venir *Spinomantheus*, & de lui donner ſes ordres en ſa préſence. Le Monarque reſte quelque tems en ſuſpens, ne ſçachant quel parti prendre, & appréhendant de découvrir le myſtere. Enfin après quelques réflexions, *ne t'allarme pas*, lui dit-il, *j'aurai ſoin de le faire venir, & je lui défendrai*

de te chagriner davantage. Le *Pharſacien* ſort tout joyeux ; & comme s'il avoit échappé tous les périls, il a l'imprudence de ſe flatter encore d'une victoire entiere, ſans rien entrevoir de la fourberie. Deux jours après, *Spinomantheus* vint tout de nouveau lui déclarer qu'il eût à plier bagage ſur le champ, & qu'il ne lui donnoit plus qu'une heure à reſter dans le palais, ſinon que ſa déſobéiſſance ſeroit punie d'un châtiment plus rigoureux. Le *Pharſacien* indigné de l'impudence de ce préteur, court encore à l'appartement du Monarque. Mais l'entrée lui en eſt interdite : le ſuiſſe avoit ordre de lui dire que le Monarque n'étoit pas viſible, parce qu'il repoſoit ; qu'il n'avoit qu'à revenir le lendemain. Il n'y manqua pas. Mais quel coup de foudre pour lui ! le Monarque n'y étoit plus. Il étoit parti dès le point du jour pour une de ſes maiſons de campagne, afin de ſe dérober à ſes importunités, & pour donner à *Spinomantheus* le tems d'exécuter ſes ordres. Ainſi il n'y eut plus moyen de reculer, & le moment fatal arriva, où

où le malheureux *Pharſacien* fut obligé d'aller en exil, tout tranſporté de colere de s'être vû ſi indignement joué. Son hiſtoire eſt un exemple de ce qui ſe pratiquoit tous les jours dans cette cour. Il y a certes bien de la ſageſſe dans un gouvernement, où les grands ſont d'intelligence pour inſulter & accabler les miſérables, où l'on ne peut pas recourir aux loix dans les choſes les plus juſtes, ſans s'expoſer à de cuiſans chagrins pour le reſte de ſes jours. Quelle république, que celle où la juſtice ſert de jeu & de divertiſſement, & où l'on amuſe long-tems les perſonnes qui ſont dans la peine, pour les tromper enſuite? encore ſi on leur laiſſoit la liberté de ſe plaindre: mais non; la moindre parole que l'impatience ou la douleur leur feroit dire, ſeroit un crime de leze-majeſté. Si le barbare *Spinomantheus* ſe fut préſenté devant le Monarque, leur intelligence n'auroit pas manqué de paroître ſur leur viſage. Ils ſe ſeroient démentis, & leurs paroles auroient découvert toute la fourberie. Quelle politique! quelle adreſſe! les char-

latans en ont-ils davantage ?

Je rapporterois encore l'hiſtoire d'un certain *Recuſius* ; mais je ſerois trop long à raconter toutes les différentes ſupercheries qu'on lui fit. Il vint un jour me conſulter ſur ce qu'il avoit à faire. Je lui répondis qu'il falloit repouſſer l'artifice par l'artifice ; que s'il vouloit donner le change à ſon ennemi, le meilleur moyen étoit d'aller dénoncer *Spinomantheus* au Monarque, en l'accuſant de s'être plaint de ſon indolence, & d'avoir oſé dire que ſes conſeils étoient plutôt capables de renverſer la Monarchie, que de la ſoutenir ; que d'autre côté il donnât ſecrettement avis à *Spinomantheus* des piéges que lui tendoit le Monarque pour avoir occaſion de le reléguer aux extrémités de la terre ; que par cette pratique il viendroit à bout de mettre la diſcorde entre le Monarque & *Spinomantheus*, & de les aigrir l'un contre l'autre ; ou que ſi elle venoit à être découverte, il leur apprendroit du moins que les artifices & les ruſes dont ils ſe ſervoient pour ſe jouer des ſujets, n'é-

toient pas ſi cachées, qu'on ne pût bien les remarquer, & qu'ils ne devoient pas trouver mauvais qu'on leur fît ce qu'ils vouloient faire aux autres; que ce n'eſt point par la fineſſe qu'on gouverne les peuples, mais par la prudence & par la ſageſſe: qu'un Prince doit être ſimple, ouvert, ſincere, diſcret & équitable; & que celui qui n'a d'autres qualités, que la malice, la fourberie & la diſſimulation, ne mérite pas de regner.

REMARQUES.

Ce Chapitre nous découvre bien des myſteres d'iniquité. La juſtice eſt entierement inconnue chez les Jeſuites. Les loix divines & humaines ſont mépriſées. La vertu eſt dans l'oppreſſion, & le vice triomphe. Comme le pouvoir du Général eſt abſolu, il eſt ſeul juge de ſes ſujets. Toutes les cauſes ſont portées à ſon tribunal, & ſon caprice eſt la ſeule régle qu'il ſuit dans ſes jugemens. Une des maximes de ſa politique eſt, que les malheureux ſoient toujours condamnés, quelque innocens qu'ils puiſſent être. Un ſupérieur accuſé eſt toujours aſſuré du gain de ſa cauſe, parce qu'on ne peut le condamner ſur l'accuſation d'un inférieur, ſans avilir ſa di-

gnité. Quelle ſource de déréglemens ! La rigueur des châtimens eſt extrême. Les moindres fautes ſont ſévérement punies. Il n'y a aucunes peines pour les plus grandes. Mais ce qui eſt le comble de l'injuſtice, les vertus & les belles actions demeurent ſans récompenſe.

On ſera ſans doute ſurpris d'entendre parler de mort parmi des religieux. La ſincérité de *Melchior Inchofer* me ſeroit ſuſpecte en cette occaſion, ſi *Mariana* n'aſſuroit la même choſe dans le paſſage que je cite ici pour la confirmation de toutes les vérités qui ſont contenues dans ce chapitre. « Il eſt certain, dit-il, chap. » 14. que dans la Société on laiſſe les » plus grands crimes impunis, pourvû » que ceux qui les ont commis, s'arment » de hardieſſe & d'effronterie, & qu'ils » ſe montrent dans la diſpoſition de ſe » bien défendre. C'eſt ce qui fait qu'on » ferme les yeux ſur les crimes, ſous pré- » texte qu'il n'y a pas de preuves ſuffi- » ſantes. On appréhende que ſi l'on faiſoit » quelque éclat, les étrangers ne viennent » à être informés de ce qui ſe paſſe dans » la Société. Tout le but du Gouverne- » ment ſemble être de jetter un voile ſur » toutes les fautes telles qu'elles ſoient, » & de les dérober à la connoiſſance des » hommes. Quelques crimes que com- » mettent les provinciaux & les recteurs, » ſoit en violant les regles & les ſtatuts, » ſoit en bâtiſſant ou en détruiſant ſans » néceſſité & ſans l'avis de perſonne, ſoit » en diſſipant les revenus de la Société,

» ou en les distribuant à leurs proches, » ils ne sont punis que plusieurs années » après. Mais tout le châtiment qu'on leur » fait subir, est de les priver de leurs » charges, pour leur en donner souvent » une meilleure. Ce qu'il y a de plus dé- » plorable dans la Société, c'est que les » honnêtes gens, sans aucun sujet, ou du » moins pour les raisons les plus frivoles, » sont persécutés, & quelquefois même » mis à mort, parce qu'on sçait qu'ils » n'auront pas la hardiesse de résister à ces » mauvais traitemens, ou de s'en plain- » dre. Les méchans au contraire, sont » ménagés, parce qu'on les craint. Ce » qui fait voir que la forme de notre gou- » vernement est pleine de défauts & d'im- » perfections. Et cette seule raison suffi- » roit à la justice de Dieu, pour anéantir » la Société. »

(1) L'Auteur fait ici une peinture de *Mutio Vitelleschi* bien opposée à tout ce que nous en disent les Jésuites; mais on sçait combien leurs éloges sont suspects, sur-tout quand ils retombent sur leurs supérieurs. Toutes leurs histoires sont pleines de mensonges & de flatteries; & il semble en les lisant, que rien au monde n'est plus parfait que la Société, & qu'il suffit d'être Jesuite pour n'être plus sujet à aucune imperfection. On est en garde contre des louanges si outrées. *Melchior Inchofer* n'avoit pas renoncé à la raison. Il voyoit clair sur les défauts comme sur les vertus, & sçavoit discerner les unes d'avec les autres. Après avoir fait l'éloge de *Clau-*

de Aquaviva, il ſe plaint avec la même ſincérité de la conduite déréglée de *Mutio Vitelleſchi*. Il en avoit été témoin, & ſon témoignage doit être préféré à tout autre.

(2) *Quant au pouvoir du Général*, dit auſſi Mariana, chap. 4. *il eſt fort foible, ſi on perd le reſpect, & avec un peu de hardieſſe il eſt aiſé de l'intimider.*

(3) *Melchior* ſe raille ici fort adroitement de la *Science-moyenne*. Cette ſcience eſt de l'invention de *Molina*, & tous les Jéſuites l'adoptent & la défendent avec chaleur, malgré ſon oppoſition à la doctrine de ſaint Auguſtin & de ſaint Thomas, qui ne l'ont jamais connue que dans les Pélagiens; parce qu'elle leur eſt d'un merveilleux ſecours pour ſoutenir le nouveau Syſtême qu'ils ont introduit ſur la *Grace*. La *Science-moyenne* eſt une ſcience par laquelle Dieu connoît certainement ce que les hommes feront, s'ils ſe trouvent dans telles ou telles circonſtances.

CHAPITRE XIII.

Réflexions sur les Jugemens des SOLIPSES.

ON peut faire sur leurs jugemens à peu près les mêmes reflexions que nous avons faites sur leur loix. S'il est contre toute humanité que les jugemens se rendent sans aucune forme de droit, combien doit-il être plus criant de ne pas faire justice à des sujets qui se plaignent avec raison des Magistrats, de peur, disent-ils, que s'étant accoûtumés peu à peu à mépriser leurs maîtres, ils ne viennent enfin quelque jour à s'élever contre le Monarque même? D'ailleurs, s'il étoit permis d'accuser les magistrats, personne ne voudroit remplir les charges, & il n'y auroit plus que confusion dans la monarchie. Beau prétexte, pour opprimer les peuples, & pour autoriser les magistrats à commettre impunément toutes sortes de crimes, Le Monarque le permet. Mais cette

permiſſion leur coûte ſouvent bien cher, parce que des perſonnes d'honneur ne pouvant ſouffrir une telle injuſtice, ſe vengent par leurs propres mains. J'en ai vû pluſieurs, qui après avoir déchargé leur colere à grand coups de bâton ſur le dos de ces magiſtrats, & craignant d'être arrêtés, ſe ſont réfugiés chez les princes voiſins, où ils s'expliquoient librement ſur la cauſe de leur fuite. Ils diſoient que l'amour de la juſtice leur avoit fait faire ce que la lâcheté faiſoit négliger au Monarque; que s'ils étoient coupables en quelque choſe, c'étoit d'avoir manqué de force dans les bras, & d'avoir laiſſé la vie à des malheureux qui ne la méritoient point; qu'ils ne ſe bornoient pas à ce qu'ils avoient déja fait, mais qu'ils vouloient les obliger dans la ſuite, ou à faire leur devoir, ou à comparoître en juſtice, quand ils y ſeroient appellés. Qu'il étoit auſſi honteux, que des eſclaves qui n'avoient d'autre mérite, que la faveur du Monarque, ſe fiſſent obéir par les perſonnes de marque & de naiſſance; que des hom-

mes qui ne devoient leur fortune, qu'à leurs flatteries & à leurs calomnies, occupaſſent les premiers rangs; que les honnêtes gens, & ceux qui faiſoient profeſſion de vertu & de modeſtie, reſtaſſent dans la pouſſiere. Un certain Aſiatique, outré d'une telle tyrannie, voulut un jour crier *à la liberté*, mais il ne fut ſecondé de perſonne; & les plus malheureux eſclaves, bien loin de ſe joindre à lui, ou de lui parler, n'oſoient pas même le regarder, parce que la neuviéme loi ne leur permet pas de ſe fier les uns aux autres. En effet il n'y a jamais parmi les *Solipſes* de ſociété ferme & conſtante. Les meilleurs amis deviennent en un moment ennemis déclarés. Les ſermens les plus ſolemnels, les liaiſons les plus étroites, pas même celles du ſang, ne ſont capables de les retenir, pourvû qu'il s'agiſſe de mériter la faveur du Monarque par quelque flaterie, ou quelque accuſation. C'eſt-là la ſeule choſe, en quoi ils faſſent gloire d'être fidéles; ce qui m'a quelquefois engagé dans des périls, d'où je ne ſuis ſorti, que par un bonheur extraordinaire.

(1) Je m'étois un jour aviſé de montrer à une perſonne qui ſe diſoit de mes amis, une horoſcope par laquelle j'avois prédit, ſuivant les principes des Européens, la mort d'un prince voiſin. Ce faux ami fit ſemblant de l'approuver, & me preſſa fortement de tirer celle du Monarque, m'aſſurant avec ſerment de garder un ſecret inviolable. Je ne voulus ni le promettre, ni le refuſer. Cependant, comme ſi je m'y étois engagé, ce perfide courut ſur le champ me dénoncer au Monarque, & m'accuſa fauſſement d'avoir, par le ſecours de la magie, conſpiré ſa mort avec les divinités des enfers. Auſſi-tôt on me déclare criminel de leze-Majeſté. On ſe ſaiſit de moi, & on me conduit devant le Monarque. On me fouille : on tire de mes poches l'horoſcope. Mais on ne fut pas peu ſurpris, quand, au lieu d'y trouver le nom du Monarque, on lut celui d'un Prince Européen. C'en fut aſſez pour ma juſtification. Mon accuſateur s'appaiſa, ſans cependant rougir de ſa perfidie. On m'ordonna d'expliquer mon art & ſes effets.

Je le fis avec un applaudiſſement général, & le Monarque lui-même me pria de m'appliquer à découvrir par mes connoiſſances les différentes révolutions qui devoient arriver par la ſuite dans la monarchie des *Solipſes*. Je lui répondis que ma ſcience ne s'étendoit pas juſques-là, & qu'une telle prédiction étoit au-deſſus des forces de la nature ; qu'il n'en étoit pas des *Solipſes* comme des Européens ; que ceux-ci étoient ſujets aux influences des aſtres ; mais que le Monarque des *Solipſes* étoit maître du ciel & des conſtellations, & que par conſéquent il étoit fort inutile qu'*Evimeus*, avant que de m'accuſer, me demandât avec tant d'inſtance, ſi par mon art je ne pouvois rien contre les jours du Monarque. Je me vengeai ainſi de mon accuſateur, qui ſe trouva lui-même pris dans le piége qu'il m'avoit voulu tendre. On le condamna à être honteuſement dégradé, & à paſſer le reſte de ſes jours dans un cachot ; mais cet indigne flatteur, qui ne manquoit jamais de reſſources, proteſta qu'il n'avoit pas prétendu me faire

punir en me dénonçant, mais faire connoître & admirer ma ſcience. Grand Dieu, quelle fourberie! & que ſon éloge m'eût été funeſte ſans le ſecours de la Providence!

Quel ſupplice pour un cœur droit, quand il eſt obligé de flatter un prince dans toutes ſes actions bonnes ou mauvaiſes, d'applaudir à tout ce qu'il dit, de renoncer au ſens commun pour lui plaire, & de quitter tous les ſentimens de la nature pour ceux qu'il veut perdre! combien de fois ai-je déteſté ces barbares maximes, en préſence même des ſatrapes! Mais c'étoit en vain: je parlois à des ſourds, & rien n'étoit capable de les toucher. Mes amis me faiſoient ſigne de me taire, & me contrediſoient hautement, pour ne pas s'expoſer à être auſſi dénoncés.

(2) Voici une hiſtoire qui divertira le lecteur. Un homme ayant été ci é en juſtice, pour avoir regardé de travers le gouverneur du royaume de *Paſtelifonade*, pouvoit-il faire autrement, puiſqu'il étoit louche? fut condamné à mort. Quand il fut ſorti de chez ce Monarque, &

pendant qu'on le conduiſoit au ſupplice, chacun s'empreſſoit à l'envi de le charger de coups & d'outrages. Le malheureux ſort de ce homme, qui avoit été autrefois de mes amis, me fit compaſſion : je m'approchai de lui pour partager ſes peines, & pour l'exhorter à la patience. Auſſi-tôt le capitaine des archers, qui n'avoit d'humain que la figure, & qui par ſes flatteries & ſes menſonges avoit ſçu ſe ſauver du gibet & ſe produire à la cour, ayant jetté ſur moi un regard terrible, *Inſolent mortel*, me dit-il d'une voix épouvantable, *quelle hardieſſe eſt la tienne de conſoler un ſcélérat, que le Monarque veut perdre ? Tu vas ſubir le même ſupplice, puiſque tu t'es déclaré complice de ſon crime.* A peine eut-il achevé, qu'il met la main ſur moi, & me fait mener chez le Monarque. Plus de cent accuſateurs s'élevent en un inſtant contre moi, & viennent dépoſer que, ſans aucun égard pour ceux qui inſultoient un miſérable condamné au ſupplice, & ſans m'embarraſſer ſi c'étoit pour plaire au Monarque,

qu'ils le faiſoient, j'avois percé la foule, & lui avois dit à l'oreille certaines choſes qui l'avoient conſolé; que c'étoit-là mépriſer les jugemens du Prince, ſe jouer de ſa puiſſance, & que je méritois la mort. Je voulus me juſtifier, en répondant que ce que je lui avois dit, étoit pour l'encourager à la mort. *C'eſt ce que le Monarque ne veut pas*, s'écrioient mes accuſateurs. Mais ils aſſuroient encore avec ſerment, que je lui avois tenu pluſieurs autres diſcours pernicieux. *Prouvez*, leur diſois-je, *ce que vous avancez. Quels ſont ces diſcours? Ou ſi vous ne le ſçavez pas, allez vous en faire inſtruire par le mort.* Cette raillerie les piqua davantage, & ils me firent un nouveau crime de ma belle humeur. A la fin le Monarque fit faire ſilence, & m'ordonna fort ſérieuſement de déclarer ce que j'avois dit de plus au criminel. Je luis répondis que j'étois prêt de le faire; mais que comme c'étoient des myſtéres ſecrets, je ne pouvois pas m'expliquer, qu'il ne lui plût de faire écarter tous ceux qui étoient là préſens. J'eus recours au menſonge

dans cette occaſion, pour me tirer d'affaire. En pouvois-je manquer dans une nation où l'on en donne de ſi belles leçons? Après donc que tout le monde ſe fût retiré, je dis au Monarque que j'avois recommandé trois choſes au criminel, avant qu'il mourût. La premiere, de me faire ſçavoir quelle place occupoient nos Monarques & nos ſatrapes dans les enfers: la ſeconde, de m'apprendre s'il n'y auroit pas quelque moyen de les ſoumettre à la domination du Monarque; & la troiſiéme, de m'inſtruire de tout ce qui s'y paſſeroit. *Quelles obligations ne m'auriez-vous pas, puiſſant Monarque*, lui dis-je, *ſi par mon moyen vous pouviez avoir des nouvelles de ces ſombres royaumes; puiſqu'il m'eſt impoſſible de vous rien apprendre de ce qui arrive dans ce monde, & que je ſuis toujours prévenu par une infinité de courtiſans, qui pour mériter votre faveur, s'embarraſſent fort peu que leurs rapports ſoient conformes à la vérité? Voilà ce que j'ai dit en particulier au criminel, & je n'ai eu d'autre but que celui de vous plaire, en vous*

donnant des nouvelles certaines. Le Monarque loua ma prudence & mon esprit, & me pria de venir l'informer exactement des nouvelles que je recevrois de l'autre monde, sans en faire part à d'autres qu'à lui. Il fit aussi-tôt ouvrir la porte. Les satrapes, qui étoient dehors, attendoient avec impatience, ce qu'il alloit ordonner de moi. Mais quelle fut leur surprise, quand au lieu de ma condamnation, il déclara que non-seulement je serois admis dans les conseils les plus secrets de l'Etat, mais encore que j'aurois le pouvoir de juger toutes les causes en dernier ressort! Les flateurs changérent tout à coup de visage, pour se conformer extérieurement aux sentimens du Monarque, & ceux qui aimoient le bon ordre applaudirent à ce jugement. En effet, dès que je me vis le pouvoir en main, j'éloignai des charges ceux qui en étoient indignes: je protégeai les personnes de mérite: je rendis la justice suivant les principes des Européens, sans acceptation de personne: & quand le Monarque me demandoit les raisons d'une telle

conduite, je ne lui répondois autre chose, si non que je suivois les avis que mon ami me donnoit de l'autre monde. En un mot, je m'attachai principalement à détruire les délateurs, & j'exerçai contre eux toutes les rigueurs de la justice. Je donnai un jour au peuple le spectacle le plus tragique. Je fis planter pendant la nuit dans la place publique, six cens carcans & trente potences. On voyoit à chaque carcan un flateur pris par le cou, & j'avois fait pendre aux potences autant de délateurs, qui s'étant engagés par serment à souffrir la peine du *Talion*, n'avoient pû prouver leur accusation, & avoient été convaincus de mensonge & de calomnie. Parmi ces derniers étoient trois satrapes, qui avoient été faits depuis peu gouverneurs de provinces. La cour se trouva le lendemain toute déserte, parce que j'avois eu soin de la purger. Il n'y restoit plus que quelques gens de bien, qui exerçoient leurs charges avec honneur: & le Monarque surpris d'un si grand changement, demanda ce qu'étoient deve-

nus tous ſes officiers. On le mena ſur un lieu élevé, d'où il pût découvrir la place. Il demeura tout interdit, quand il apperçût tous ces malheureux attachés aux potences & aux carcans, & il demanda tout en tremblant, qu'eſt-ce que cela vouloit dire? *Grand Monarque*, lui dit un de ſes gardes, *c'eſt une comédie que vous donne* Cornelius, *que vous avez élevé depuis peu à un ſi haut rang. C'eſt fait de la monarchie, s'il continue. Et s'il faut une fois que les flateurs ſoient bannis de votre cour, perſonne ne vous inſtruira de ce qui ſe paſſe dans la monarchie: vous languirez dans l'ignorance & dans l'ennui.* Le Monarque touché de ce ſpectacle, & de ce que lui diſoit le garde, me fit venir ſur le champ, & me demanda pourquoi je m'étois porté à un tel excès. *Le mort me l'a ordonné*, lui dis-je, *& vous étiez menacé de quelque grand malheur, ſi j'euſſe tardé plus longtems à exécuter ſes ordres. Ne vaut-il pas mieux détruire la race maudite de ces ſcélérats, que de voir l'innocence opprimée, & la monarchie*

gouvernée au gré de leurs passions & de leurs desseins criminels ? C'est une grace que j'ai faite à ceux que vous voyez attachés aux carcans, de leur laisser la vie, & de ne leur faire souffrir que la faim. Ce sont autant de flateurs effrontés que la fourberie & le mensonge font subsister, & qui dérobent aux honnêtes gens les charges qu'ils méritent. Les autres dont vous voyez les cadavres pendus, étoient des malheureux délateurs qui pour se mettre en faveur auprès de vous, sacrifioient l'honneur des innocens, & leur imputoient des crimes supposés. Je les ai fait punir de cette maniere, pour satisfaire à la loi du Talion établie dans la monarchie. Heureux, que je ne leur aye pas fait souffrir tous les supplices qu'ils méritoient ! J'en tiens encore plus de mille de cette nature dans les prisons, à qui je réserve un pareil châtiment au premier jour. Et j'espere que si vous voulez vous en rapporter à moi, & me permettre d'agir selon les devoirs de ma charge, votre monarchie sera plus florissante que jamais, quand je l'aurai délivrée de ces pestes publiques.

Ce discours étonna tellement le Monarque, qu'il ne me fit point de réponse. Ceux qui l'environnoient, demeurérent saisis de frayeur; & un d'entr'eux, nommé *Colosbidozarus*, dont je parle ailleurs, se trouva si mal, qu'on fut obligé de le remporter dans une litiere. Quelque tems après on assembla le conseil sans moi (ce devoit être un conseil bien défectueux, après les retranchemens que j'y avois faits) & il fut arrêté, que je me déferois de ma charge de juge. On m'ordonna ensuite de donner le catalogue de ceux que j'avoir désignés à la potence. *Colosbidozarus* ayant entendu lire son nom, pensa mourir de peur, & il ne revint à lui, que quand on l'eut assuré que j'avois fait la démission de ma charge. On tramoit secretement ma perte, & l'on se seroit défait de moi, si l'on n'eût pas appréhendé que la relation que j'avois avec les morts, ne fût plus funeste à la monarchie que les carcans & les potences.

(3) A propos de quoi je rapporterai une avanture fort plaisante, qui

arriva peu de tems après. (a) *Libanotius*, ambassadeur du prince des Ritaniens, passant sur les terres des *Solipses*, tomba malade, & mourut en peu de jours. Son collegue (b) *Musarbanus* voulant lui rendre les derniers devoirs, entra dans la ville la plus proche, dont le nom étoit (c) *Arontia*, & alla trouver (d) *Tirapherne*, qui en étoit gouverneur, pour lui demander la permission de faire enterrer *Libanotius* dans le lieu destiné à la sépulture des citoyens, & de lui faire, suivant les coutumes de leur païs, des funérailles conformes à sa dignité. Il lui promit aussi, pour l'engager, qu'il feroit valoir un tel service auprès du prince des *Ritaniens*, & l'assura qu'il lui en marqueroit une reconnoissance particuliere. *Tirapherne* fut sourd à ses instances, & ne voulut point lui accorder ce qu'il demandoit. L'autre eut beau lui représenter que le droit des gens étoit violé par un tel refus; il n'en devint pas plus traitable, & il le renvoya avec beaucoup de dureté. N'étoit-il pas déja assez haï des

(a) Un évêque maronite.

(b) Abraham maronite.

(c) Le collége des maronites à Rome.

(d) Le P. Ferrantin, Jesuite.

vivans, ſans chercher encore querelle avec les morts ? *Muſarbanus* ne lui répondit que par des injures, & ſortit tout tranſporté de colere. Il raſſemble auſſi-tôt tout ſes gens, fait mettre le cadavre ſur un chariot tiré par des éléphans, & le fait avancer pendant la nuit vers la ville à la lueur d'un grand nombre de torches & de flambeaux. Cette pompe funebe ne fut pas plutôt près des murailles, que les gardes épouvantés par le cri des éléphans & par la lumiere extraordinaire qui paroiſſoit au milieu des ténebres de la nuit, prennent la fuite, & courent donner avis à *Tiraphèrne* d'un tel prodige. Celui-ci tout allarmé fait prendre les armes aux citoyens. Mais *Muſarbanus* profitant du trouble où étoit la Ville, force les portes, & arrive ſans obſtacle juſques dans la place publique. Tout le peuple eſt dans l'étonnement à la vue d'un ſpectacle ſi nouveau. Les toits & les fenêtres ſont remplies de monde. *Tirapherne* paroît enfin. *Retirez-vous*, dit-il à haute voix, *ne venez point profa-*

ner notre religion & ſouiller nos temples par vos cérémonies étrangeres. *Muſarbanus* le laiſſe crier. Le convoi s'avance avec le même ordre : ceux qui le conduiſent n'interrompent pas leurs gémiſſemens. Mais *Tirapherne* s'approchant tout en furie, terraſſe de ſa propre main le Prêtre qui tenoit l'encens, & crie aux ſiens de les repouſſer à force ouverte. Alors *Muſarbanus*, croyant que l'occaſion étoit favorable, donne le ſignal à ſes compagnons. Tout d'un coup ils jettent bas les manteaux noirs dont ils étoient couverts, & ſe mettent en état de défenſe. Leurs armes n'étoient point des épées, mais les flambeaux qu'ils tenoient en main, & qu'ils déchargent à grands coups ſur le viſage des *Solipſes*. Pendant ce tems-là le convoi s'arrête. Il arriva que le cadavre ſe trouva de bout, ſoit que ce fût par hazard, ou autrement, comme s'il eût voulu être témoin de ſon triomphe. Ceux qui étoient ſur le chariot lançoient de toutes parts les étoupes en feu, la poix & la cire ardente qu'ils avoient préparées pour les funérail-

les. On n'entendoit que les cris, ou plutôt les hurlemens des *Solipſes*, qui avoient reçu ces matieres brûlantes ſur les mains ou ſur le viſage. Ce n'eſt pas tout encore, & la ſcène devint bien plus tragique, lorſque les éléphans, que la vûe de ces flammes volantes avoit mis en fureur, commencérent à s'échapper : ils renverſent, ils terraſſent tout ce qu'ils rencontrent. Alors les *Solipſes* pouſſent un grand cri, & demandent quartier. *Nous ne voulons pas*, diſent-ils, *combattre avec les morts*. Cette terreur panique leur fit auſſi-tôt mettre bas les armes ; & *Tirapherne* tout le premier, vint ſe jetter aux pieds du vainqueur, & ſe ſoumettre à ſa diſcrétion : le feu l'avoit entiérement défiguré. Il avoit les yeux, la barbe, le menton, le nez & les oreilles toutes brûlées. Le combat étant donc ceſſé, on remit le cadavre dans ſa premiere ſituation, & la pompe funébre continua ſa marche. Les *Solipſes* perdirent ſix cens hommes dans cette action, & en eurent autant de bleſſés. Les uns n'avoient plus qu'un œil, les autres

autres avoient la barbe & les cheveux tous brûlés. Il ne reſtoit à ceux-ci que la moitié du nez. Ceux-là avoient le cou tout diſloqué. Les (a) *Ritaniens* n'eurent aucune perte, ſinon qu'un de ceux qui étoient ſur le chariot, fit un ſi grand effort, que ſa culote ſe délia, & que la ſituation dans laquelle il tomba, apprêta à rire à tous ceux qui le virent.

(a) Les Maronites.

Ce nouveau genre de combat fit différentes impreſſions ſur l'eſprit des peuples voiſins: il allarma les uns, & divertit long-tems les autres. Mais les *Solipſes* en eurent toute la honte & la confuſion: & la plûpart des Princes ſe plaignirent hautement de l'inhumanité de *Tirapherne*. *Viboſnat* ſur-tout fut dans une conſternation inconcevable, parce qu'il avoit appris ſur un bruit confus & incertain, que la ville d'*Arontia* avoit été priſe par les morts. Il ſoupçonna *Lucius Cornelius* d'en être l'auteur, & de s'être voulu venger par-là de ſa derniere diſgrace. C'eſt pourquoi, pour détourner un pareil malheur de ſon palais, il tâcha de

l'appaiſer, & réſolut de lui rendre les Charges & les honneurs dont il l'avoit dépouillé. Mais il changea bientôt de deſſein, ayant été mieux inſtruit.

Les peuples voiſins ayant envoyé peu de tems après des députés au Monarque, pour l'informer de ce qui s'étoit paſſé, & pour accuſer *Tirapherne* d'inhumanité, il penſa à le dégrader, & à lui faire ſon procès. C'eſt pourquoi il aſſembla le conſeil des ſatrapes, pour leur faire part de ſes deſſeins, & il l'avoit déja condamné à une priſon perpétuelle, lorſque quelqu'un de l'aſſemblée le fit changer d'avis, & lui repréſenta que *Tirapherne* méritoit qu'on lui fît grace; qu'à peine avoit-il encore la figure humaine, que la peur dont il avoit été ſaiſi dans le combat, étoit plus que ſuffiſante, pour le faire mourir, & que dans l'état où il étoit, le plus grand ſupplice qu'on lui pouvoit faire ſouffrir, étoit de lui ôter ſa charge, & de le laiſſer vivre dans la honte & dans le deshonneur.

Il avoua depuis plus d'une fois,

auſſi-bien que les *Solipſes* qui échapérent de ce combat, que ce qui leur avoit fait prendre l'allarme n'étoit pas tant les éléphans, & le reſte de l'appareil, que le cadavre qu'ils voyoient debout hors de ſa biere. Il leur ſembloit que c'étoit lui qui lançoit les flambeaux ſur eux, & ils avoient cru que l'entrepriſe étoit auſſi téméraire qu'imprudente, de vouloir en venir aux mains avec des gens, qui ſçavoient encore combattre après leur mort. Voilà ces hommes qui prétendent donner la loi à tout l'univers, & qui ne ſont pas capables de diſcerner l'apparence de la vérité !

Ce ſtratagême dont je viens de faire la deſcription, eſt beaucoup plus adroit, que celui de *Haſtingus*, Général des *Danois*, ſi fameux dans les hiſtoires, lequel prenant la ville de *Luna* en *Ligurie* pour celle de *Rome*, y fit avancer par ruſe une pompe funébre, qu'on croyoit être la ſienne, & s'empara de la ville, non pas à coups de flambeaux, mais en faiſant paſſer les citoyens au fil de l'épée.

REMARQUES.

On ne doit pas attendre que je donne ici une explication détaillée des hiſtoires particulières qui ſont contenues dans ce chapitre. Elles ſont peut-être de l'invention de *Melchior Inchofer*, qui a voulu divertir le lecteur; ou ſi elles ont quelque fondement véritable, il eſt impoſſible de le connoître. La plus grande attention des Jéſuites eſt d'étouffer ce qui ſe paſſe dans la Société, & d'empêcher que le public n'en ait aucune connoiſſance; ſurtout quand l'honneur de la Société demande que ces choſes ſoient cachées. Les hiſtoires dont parle *Melchior Inchofer*, ſont de cette eſpéce. Il n'y a guéres que lui qui pût nous en inſtruire; mais il les a tellement déguiſées, & enveloppées de tant de circonſtances outrées, qu'il n'eſt pas aiſé d'en pénétrer la vérité. Au reſte, elles ne ſont pas d'une aſſez grande importance, pour qu'on doive les regretter. La vérité des maximes contenues dans ce chapitre, ne dépend pas de ces exemples. On pourroit au beſoin en ſuppléer mille autres, dont la connoiſſance intéreſſeroit davantage. Je ne laiſſerai cependant pas de faire quelques réflexions ſur chacune de ces hiſtoires.

(1) Par la premiere, où *Melchior* fait part de ſon horoſcope à *Evimeus*, on peut conjecturer qu'on lui fit peut-être

auprès du Général, un crime de quelque uſage qu'il faiſoit des mathématiques, où nous avons vû qu'il étoit très-habile; mais qu'il ſçut ſi bien ſe défendre, que cette accuſation tourna à la honte de l'accuſateur. Le but de cette hiſtoire eſt de faire connoître qu'il n'y a point de bonne foi entre les Jéſuites, qu'ils ſont toujours prêts à ſe trahir les uns les autres, & qu'ils ſacrifient tout ce qu'il y a de plus inviolable, à la flaterie & au déſir de s'inſinuer dans les bonnes graces des ſupérieurs.

(2) Cette ſeconde hiſtoire n'a aucune vraiſemblance, & *Melchior* ne paroît l'avoir imaginée, que pour avoir occaſion de décrire agréablement, juſqu'où va l'aveuglement des Jéſuites dans la déférence qu'ils ont pour leurs ſupérieurs, & à combien de baſſeſſes & d'indignités ils ſe portent pour leur faire la cour. L'ambition du Général paroît dans tout ſon jour par la joie qu'il reſſent en apprenant ce que *Melchior* avoit exigé du mort. Il veut nous faire entendre que le Général n'a d'autre deſſein que de faire la loi à tout l'univers, & qu'il étendroit même ſon empire au-delà, s'il étoit en ſon pouvoir. On peut encore juger par cette fiction que l'Auteur fut élevé à quelque charge qui lui donnoit beaucoup d'autorité. Et la maniere dont il dit qu'il y parvint, donne lieu de croire qu'il ne devoit ſon élévation qu'à la jalouſie de ſes ennemis, & que le Général ne put s'empêcher de re-

connoître ſa bonne foi, & ſon innocence, malgré toutes les accuſations dont il étoit chargé.

Toutes ces potences & ces carcans ne doivent pas être pris à la lettre ; mais il a voulu nous faire connoître par là, avec quelle exactitude & quelle ſévérité il exerça ſa charge. Il employa toute ſon autorité pour réformer les vices qui régnoient impunément dans la Société. Il déclara ſur-tout une guerre ouverte aux flateurs & aux délateurs, & il ne laiſſa échapper aucune occaſion de les humilier. Mais il ne fut pas long-tems dans une charge qui n'avoit pas coutume d'être remplie par des perſonnes de la vertu & de l'intégrité de *Melchior* : ces mêmes flateurs ne tardérent pas à prévenir de nouveau le Général contre lui. Ils l'obligérent enfin à le dépouiller d'une autorité, dont il n'uſoit point à leur gré. Ils auroient peut-être pouſſé leur vengeance plus loin, ſi l'eſtime où il étoit dans *Rome*, & la liaiſon qu'il avoit avec les cardinaux, ne les euſſent retenus. Voilà à peu près toutes les réflexions qu'il me ſemble qu'on peut faire ſur cette hiſtoire.

(3) Cette derniere hiſtoire eſt encore plus difficile à expliquer que les autres ; parce qu'on ne peut pas douter, que le fondement n'en ſoit véritable. Mais avant que de hazarder mes conjectures, il eſt bon de dire quelque choſe des *Maronites*.

Ce ſont des peuples chrétiens qui habitent le Mont *Liban*. On dit qu'ils ſui-

voient autrefois les erreurs des *Jacobites*, & des *Monotelites*. Mais ils demeurent inviolablement attachés à l'égliſe romaine depuis l'an 1182. *Guillaume* Archevêque de *Tyr*, aſſure que le nom de *Maronites* leur vient d'un certain hérétique *Monotelite*, appellé *Maron* qui les avoit pervertis. Mais ces peuples ſoutiennent avec plus d'apparence qu'ils tirent ce nom de S. Jean *Maron*, qui bâtit un célébre Monaſtére près du Mont *Liban* au commencement du cinquiéme ſiécle, & dont les diſciples combattirent fortement l'héréſie des Eutichiens.

Au reſte, les *Maronites* d'aujourd'hui ſont des gens de bien, qui vivent très-chrétiennement. Ils ont une parfaite ſoumiſſion pour l'Egliſe romaine, & un grand reſpect pour ſes ordonnances. Ils ont un patriarche, des archevêques, des évêques, & environ cent cinquante curés, qui ont ſoin de leur conduite.

Leur pauvreté eſt ſi grande, que leurs curés mêmes & les évêques ſont réduits à la néceſſité de gagner leur vie par le travail de leurs mains, comme de ſimples artiſans. Leur grand attachement pour l'égliſe romaine engagea le pape *Grégoire XIII.* à leur fonder un college à *Rome*, où leurs jeunes gens ſont inſtruits par les Jéſuites, juſqu'à ce qu'ils ſoient capables de ſervir utilement leur patriarche & les évêques de leur pays. Ceux qui en voudront ſçavoir davantage à leur ſujet, pourront conſulter le voyage du mont *Liban* du

P. *Dandini* Jéſuite, traduit par feu M. *Richard Simon.*

Pour revenir à l'hiſtoire, dont il eſt parlé dans ce chapitre, il eſt à croire qu'un Evêque des *Maronites*, que le patriarche avoit envoyé à *Rome*, pour quelque affaire, y mourut, & que celui qui l'accompagnoit, nommé (*) *Abraham*; l'ayant voulu faire enterrer dans le collége des *Maronites*, le P. *Ferrantin*, qui en étoit pour lors recteur, s'y oppoſa, qu'il y eut à cette occaſion une diſpute aſſez vive, & que malgré la réſiſtance du recteur, l'évêque fut enterré dans ce collége. La deſcription de la pompe funèbre & du combat eſt un ornement, que *Melchior Inchofer* a ajouté, pour égayer la narration. Voilà ce qui m'a paru de plus naturel pour l'intelligence de ce fait.

(*) C'étoit apparamment Abraham Ecchellenſis, Maronite, dont nous avons pluſieurs ſçavans Ouvrages.

CHAPITRE XIV.

Les Assemblées & Conférences des SOLIPSES.

LEs *Solipses* ont deux sortes d'assemblées, les grandes qu'ils appellent générales, & les petites ou particulieres qui se tiennent dans les Provinces. (1) Les premieres sont très-rares, & ne sont presque jamais convoquées, que dans les interregnes, quand il s'agit d'élire un nouveau Monarque : voici ce qui s'y observe. Quand le siége vient à être vacant, pour lors le (*a*) maître du palais rend la justice en qualité de vicegérent, & fait venir de tous les royaumes les satrapes, qui ont droit de suffrage. Ils s'assemblent tous dans le palais au jour marqué. On commence par prononcer des malédictions & des imprécations terribles contre ceux qui révéleront les mysteres, ou qui donneront leurs suffrages pour des sujets indignes de remplir une si hau-

te dignité. Ils s'enferment enſuite dans une chambre, où après pluſieurs cérémonies & pluſieurs priéres ſelon leur uſage, il nomment le Monarque à la pluralité des voix. Ce choix n'eſt pas fort douteux. Le ſort en eſt déja jetté, & le Monarque défunt a ſi bien diſpoſé les choſes pendant ſon régne, qu'on ne choiſit & qu'on ne croit capable de lui ſuccéder, que celui qu'il a lui-même déſigné. Pour cela les Monarques ont toutume de jetter les yeux ſur un ou deux ſujets, qu'ils trouvent plus à leur gré que les autres, & les font paſſer par toutes les charges qui les approchent le plus du trône. Et quand on voit que ces favoris par ordre du Monarque, ſe ſuccedent pluſieurs fois alternativement dans le gouvernement d'une même province, à l'excluſion & au préjudice de tout autre; il s'enſuit de là que les ſatrapes qui ont part à l'élection, les doivent regarder comme les ſucceſſeurs préſomptifs de la couronne. Car les ſages d'entr'eux ſont perſuadés qu'il n'y a que ceux qui

ont gouverné les provinces, de quelque maniere qu'ils l'aient fait, qui ſoient capables de monter ſur le trône de la monarchie. Cette pernicieuſe maxime eſt cauſe que de deux ou trois hommes de néant, qui n'ont pour tout mérite que le bonheur d'avoir plû au Monarque, on en choiſit un pour lui ſuccéder & marcher ſur ſes traces ; & on en laiſſe dans l'obſcurité une infinité d'autres, que le Monarque aveugle n'a jamais à la vérité admis aux charges ; mais qui par leur ſageſſe & leur prudence, ſont plus propres pour le Gouvernement, que ne le feront jamais tous ces uſurpateurs groſſiers & ignorans. Mais tel eſt le caractere d'un amour propre rafiné. La réputation d'un Monarque courroit trop de riſque après ſa mort, s'il étoit remplacé par une perſonne plus éclairée que lui, & dont la ſage conduite pût remettre le bon ordre dans le gouvernement. C'eſt pourquoi il ſe met peu en peine du tort que ſon ſucceſſeur fera à la république par ſon ignorance. Mais revenons aux aſſemblées.

D'abord que le Monarque eſt élu on bat auſſi-tôt le tambour, pour faire aſſembler le peuple. On vient de toutes parts le féliciter ſur ſon avénement à la couronne. On fléchit le genouil devant lui, & on lui baiſe la main, pour marque de reſpect & de ſoumiſſion. C'eſt dans cette occaſion que les flateurs ſe donnent carriere. Ils viennent lui débiter leurs éloges, ou plutôt leurs menſonges avec une adreſſe merveilleuſe. Ils lui font entendre que les hommes n'ont été que les inſtrumens de ſon élection, & qu'elle eſt évidemment l'ouvrage des Dieux: qu'elle a été annoncée & confirmée par pluſieurs prodiges manifeſtes ; *qu'il n'a pas plû la nuit précédente ; que les dogues ont aboyé au lever de l'aurore ; que quand il eſt ſorti de ſa chambre, les mouches & les moucherons ſe ſont attroupés pour voler devant lui* : & beaucoup d'autres merveilles de cette nature, que l'on répand enſuite dans le public de bouche ou par écrit, & que l'on confirme dans les harangues. Le Monarque a ſoin de faire à tous ces pa-

négyriſtes des préſens, qu'il avoit déja préparés. Mais il a des égards particuliers pour ceux dont les flateries ont été les plus outrées. Ils reçoivent des récompenſes beaucoup plus grandes que les autres. Jamais ils ne quittent le Monarque, que pour aller occuper quelque dignité dans les provinces. Ils ont un pouvoir entier ſur ſon eſprit. Ils ſçavent aller au-devant de toutes ſes volontés, & lui procurer tous les plaiſirs qu'il peut ſouhaiter. Eſt-il difficile de croire après cela, qu'il dépende d'eux d'avancer, ou de perdre les autres? C'eſt pourquoi on ne peut pas eſpérer de vivre heureux, à moins qu'on ne leur faſſe exactement la cour, & qu'on ne mette tout en uſage pour mériter leur protection.

Pour ce qui regarde les aſſemblées particulieres, elles ſe tiennent tous les cinq ans, & l'on choiſit à la pluralité des voix un député, pour en porter les délibérations au Monarque. L'on ſe donne bien de garde d'y rien aigrir, qui puiſſe retomber ſur lui. Et l'on ferme les yeux

ſur les abus & les déſordres publics, parce que de vouloir les réformer, ce ſeroit en quelque façon accuſer ſa conduite. Tous ces députés des aſſemblées viennent donc de tous les royaumes & de toutes les provinces de la monarchie, & ſe rendent dans la ville capitale. (2) Ils apportent chacun au Monarque des préſens magnifiques, pour lui témoigner leur reſpect & leur dévouement. Quand il donne audience aux principaux d'entr'eux dans ſon conſeil ſecret, quoiqu'ils ſoient envoyés uniquement pour demander une aſſemblée générale par les raiſons mêmes les plus preſſantes, ils ont grand ſoin de ne ſe pas expliquer. La moindre propoſition qu'ils en feroient directement ou indirectement, leur attireroit infailliblement l'indignation du Monarque, à qui ces ſortes d'aſſemblées font toujours ombrage. Et ſi le Monarque uſant de ruſe & d'adreſſe pour connoître leurs ſentimens, vient à les preſſer de ſe déclarer, ils nient opiniâtrément qu'il ſoit beſoin d'aucune aſſemblée générale; ils aſſurent au

contraire, qu'il n'y a point d'état plus floriſſant & mieux réglé que la monarchie, puiſqu'elle eſt ſous le gouvernement d'un prince dont la ſageſſe & la prudence ſurpaſſent celles des hommes & des dieux mêmes. Ils lui ſouhaitent les années de *Neſtor*, & le prient de terminer dans la ſuite toutes les affaires par ſa ſeule autorité, & ſans le ſecours des aſſemblées générales. Voilà à quoi aboutiſſent ces aſſemblées, & tous les biens qu'elles produiſent. Cependant afin qu'on ne diſe pas que les ſatrapes aient fait tant de dépenſes, & ſe ſoient donné tant de mouvemens pour rien, on traite de quelques affaires peu importantes; on délibére, par exemple, avec un grand ſérieux en préſence du Monarque, (3) *ſi les mouchoirs deſtinés à certains uſages, ſeront par la ſuite de lin ou de papier dans les villes: ſi les marmites doivent être de cuivre ou de fer: ſi quand on ſe trouve en voyage à cheval, & que l'envie prend de faire de l'eau, il eſt plus ſéant de ſe ſervir d'une éponge, que d'une bouteille*; & pluſieurs autres

ſemblables queſtions qu'il ſeroit trop ennuyeux de rapporter ici. Enfin les ſatrapes, après avoir pris un acte des concluſions ſigné du Monarque, & muni de ſon ſceau, retournent dans leurs provinces. Ils promettent en arrivant de grandes nouvelles : chacun eſt dans l'impatience d'en être inſtruit, & on célebre leur retour par des réjouiſſances publiques. Telles ſont les aſſemblées des *Solipſes*.

Pour ce qui eſt des conférences, rien n'eſt plus fréquent dans la cour du Monarque. Elles ſe tiennent, pour ainſi dire, nuit & jour, & les grands n'y ſont pas toujours admis. Il y en a auſſi de deux ſortes, les grandes & les petites. Celles-ci ſe tiennent preſque tous les jours, & les autres trois fois la ſemaine. (4) Dans les grandes les ſatrapes avec leurs premiers officiers viennent rendre compte au Monarque des provinces ſur leſquelles ils ont inſpection, ſuivant les avis qu'ils reçoivent des gouverneurs, & traitent de toutes les affaires qui les regardent. Dans d'autres jours tous

les ſatrapes de la cour s'aſſemblent & prennent les réſolutions & les moyens les plus convenables, pour la conſervation de tous les royaumes qui ſont ſous l'obéiſſance du Monarque. L'unique but qu'on ſe propoſe dans toutes ces conférences, c'eſt d'étendre la monarchie, & d'élever le Monarque, en faiſant gouverner ſous lui des Magiſtrats ſans lumieres. Lorſqu'il y en a quelqu'un à nommer, le Monarque demande en apparence le ſuffrage des ſatrapes; mais il le fait d'une maniere à les mettre dans la néceſſité de ſuivre ſon avis; car pour faire agréer ſon choix, il a coutume de prévenir l'aſſemblée par ce diſcours: *Vénérables & fidéles ſatrapes, tel royaume, telle province ont beſoin d'un nouveau lieutenant & d'un nouveau gouverneur. Perſonne n'eſt, à mon avis, plus propre à remplir ces charges, que* Dorius & Doridontius. *Cependant avant de les choiſir, je ſuis bien aiſe d'avoir votre approbation.* Alors les ſatrapes baiſſent la tête, comme le renard de la fable devant le lion, & ſouſ-

crivent ſans aucun examen. Ils font l'éloge de *Dorius*, qui ne mérite pas même d'être palefrenier, & s'étendent enſuite ſur les louanges du Monarque. *Il a parlé avec Jupiter, ou Jupiter a parlé par ſa bouche : ſa prudence eſt toute divine, rien n'eſt plus ſage que ſes avis.* C'eſt ainſi qu'ils ſe laiſſent mener, comme par le nez, pour favoriſer les deſſeins du Monarque : *Dorius* eſt fait gouverneur de province. Il ſe décraſſe (mais en vain) & quitte le torchon de la cuiſine, pour aller remplir ſa nouvelle dignité. Les gouverneurs des provinces & des villes ſe conduiſent par proportion de la même maniere, & avec les mêmes vues dans l'élection de leurs officiers. Voilà en quoi conſiſtent les grandes conférences.

Pour ce qui regarde les ſecondes ou les petites, elles ſe tiennent dans la cour du Monarque, comme dans les autres cours des provinces, en préſence des lieutenans & des officiers qui ſont commis par le Monarque ou par les gouverneurs. On n'y régle que ce qui concerne la ta-

ble & le menu détail de la cour : par exemple, *s'il faut mettre ſur la table autant de boiſſons différentes que de mêts : ſi l'on doit ſervir à d'autres qu'au Monarque, certains mêts exquis : ſi l'on prolongera le tems du dîner ou du ſouper : ſi l'on ſe couchera pour manger à la maniere des anciens : ſi l'on fera repaſſer les couteaux tous les trois mois :* ainſi du reſte.

Je ne veux point ici paſſer ſous ſilence une affaire qui méritoit d'être terminée dans une aſſemblée générale, & qui cependant ne l'a été que dans une particuliere. Les (*a*) peuples de *Santeſtane* avoient envoyé des députés au Monarque, pour lui demander la permiſſion d'aller prendre de l'eau vive dans un puits voiſin, parce que l'eau de marêts qu'ils avoient bue juſqu'alors, étoit fort déſagréable & les incommodoit beaucoup, ſur-tout pendant les chaleurs de la *canicule*. Le Monarque leur refuſa cette permiſſion, & fut applaudi de tous les ſatrapes, qui étoient préſens. Les députés firent de nouvelles inſtances avec beau-

coup de ſoumiſſion ; mais il leur fit répondre que leurs ancêtres avoient toujours bû de cette eau depuis pluſieurs ſiécles ; que bien loin d'en être morts, ils n'en avoient pas même été malades, & qu'ainſi il falloit qu'ils les imitaſſent dans leur force & dans leur patience. Un d'entre eux, nommé *Monacuſius*, indigné d'un refus ſi injuſte, fit ſur le champ cette piquante repartie : *Il faudroit*, dit-il, *auſſi que le Monarque ſuivît l'exemple de ſes prédéceſſeurs. Aucun d'eux ne s'eſt jamais nourri de bouillons & de conſommés préparés à grands frais, & ils n'ont pas laiſſé de vivre fort long-tems : s'il fait tant de dépenſes pour lui-même, doit-il avoir aſſez de dureté envers ſes ſujets, pour ne leur pas permettre de boire de l'eau vive, qui ne leur coûtera que la peine de l'aller chercher.* Le Monarque ne tarda guéres à être informé, & à tirer vengeance d'une réponſe ſi hardie. *Monacuſius* fut auſſi-tôt condamné au banniſſement, & les *Sanceſtaniens* n'obtinrent ce qu'ils demandoient qu'après ſa mort ; parce que

alors le Monarque n'avoit plus aucun ſujet de conſerver ſon reſſentiment.

REMARQUES.

(1) Saint *Ignace* ne fixa point de tems marqué pour les congrégations générales. La ſeconde congrégation au contraire fit un decret par lequel elle ordonna qu'on la tînt de ſix ans en ſix ans. Un certain pere vint à la traverſe, & ſon oppoſition fit changer le décret en celui-ci, que les procureurs des provinces s'aſſembleroient tous les trois ans, pour réſoudre, ſi les affaires demandoient qu'on convoquât une congrégation générale. Les peres de cette congrégation furent trompés dans leur eſpérance ; car on ne remédia à aucun mal par ce moyen. Les procureurs ne tomberont jamais d'accord qu'il ſoit néceſſaire d'aſſembler une congrégation générale, pour faire leur cour au Général, qui avec ſes aſſiſtans, n'a d'autre ſoin que d'en empêcher la convocation. *Mariana*, chap. 15.

(2) On envoie, dit *Mariana*, à des colléges beaucoup de préſens conſidérables à *Rome* pour le Général, afin de gagner ſes bonnes graces ; & il eſt à craindre qu'à la fin les charges de la Société ne deviennent vénales.

(3) Il veut faire entendre par-là, que la

plûpart de ces assemblées générales n'aboutissent qu'à des bagatelles.

(4) Nous avons déja dit qu'il y avoit un assistant pour chaque royaume. Les provinciaux & les recteurs de son département ont soin de l'informer de tout ce qui s'y passe, & il en rend compte au Général dans les tems marqués.

CHAPITRE XV.

L'adresse des SOLIPSES *pour étendre leur Monarchie.*

NOus avons déja dit, que les *Solipses* n'avoient d'autre but dans tout ce qu'ils faisoient, que d'étendre la Monarchie, & d'élever le Monarque. Pour cela, il n'y a point d'artifice qu'ils ne mettent en usage. S'ils découvrent quelque chose de bon dans les coutumes des étrangers, ils se l'approprient aussi-tôt de telle maniere qu'ils ne veulent en être redevables qu'à eux-mêmes, se faisant gloire d'en être les auteurs. La même chose se pratique aussi dans leurs colléges, où ils ont l'effronterie de débiter en leur nom plusieurs doctrines qu'ils ont pillées ou co-

piées des Européens & des Asiatiques. C'est ce qui fait qu'on voit parmi eux tant d'écrivains, qui naissent comme des champignons. Et s'ils donnent quelques écrits de leur chef, ils sont aussi fertiles en paradoxes, que la mer l'est en coquillages. Un de leurs docteurs ayant voulu résoudre une question nouvelle, qu'il se glorifioit d'avoir trouvée, fit perdre une année entiere à ses écoliers, pendant laquelle il examina, *si la barbe d'un chat étoit de même espece avec la trompe d'un éléphant*. Et quand il en donna la solution, il joignit à la suite un petit traité problématique, qui avoit pour titre, *Des anciens heros métamorphosés en guêpes, afin qu'en combattant avec les géants, ils eussent l'avantage de ne pouvoir perdre leurs javelots*. Mais reprenons notre sujet.

Le Monarque fait sa résidence à (*a*) *Pricantibur*, & n'en sort jamais que pour s'aller divertir dans quelque maison de plaisance des environs. C'est pourquoi il ne fait jamais la visite de ses royaumes. Mais il y envoye (*b*) des lieutenans revêtus

(a) Rome.

(b) Les visiteurs.

de ſon autorité. Ce ſont le plus ſouvent des hommes de néant, plus propres à brouiller les affaires qu'à les régler.

Les villes des *Solipſes*, non plus que leurs royaumes & leurs provinces, ne ſont pas contiguës les unes aux autres; (1) mais elles ſont répandues parmi les provinces des princes étrangers. Elles ſont quelquefois au milieu de leurs terres. Et c'eſt en quoi ils ſont admirer leur adreſſe de ſçavoir ſe faire un rempart des villes étrangeres, & d'être au milieu d'elles, comme dans une échauguette, tout prêts à ſaiſir une occaſion favorable de s'en rendre les maîtres. Juſqu'ici ils ſont heureuſement venus à bout de leur deſſein, & à peu de frais. Il n'y a pas de doute qu'ils ne l'exécutent dans la ſuite avec la même facilité, ſi les princes ne ſe tiennent ſur leurs gardes, & ne prennent des meſures pour détourner la ſervitude dont ils ſont menacés. Mais on peut eſpérer que cette monarchie qui eſt déja, pour ainſi dire, miſe en piéces, ne ſubſiſtera pas alors. Une telle ſituation

eſt

eſt bien favorable aux eſpions qui ont connoiſſance de tout ce qui ſe paſſe non-ſeulement dans l'étendue de la monarchie, mais même chez tous les princes voiſins, & en donnent avis au Monarque par des couriers ſecrets. En ſorte que ces princes mêmes n'ont pas de nouvelles plus certaines de ce qui arrive chez eux, ou ailleurs, que celles qu'ils reçoivent du Monarque. Il a de tous côtés des émiſſaires adroits, qui ſavent s'inſinuer dans l'eſprit des princes, & pénétrer juſques dans leurs conſeils les plus ſecrets. Ils les tournent comme ils veulent, à la faveur de la réputation qu'ils ſe ſont faite de perſonnes ſages & prudentes; & ſous le beau titre d'amitié, ils leur perſuadent de devenir les ſujets & les eſclaves de leur Monarque. Les *Solipſes* ſe ſeroient rendus par ce moyen, les maîtres de tout l'univers, ſi leur trop grande paſſion de dominer n'eût arrêté le cours de leurs heureux progrès. Les princes s'en étant apperçûs, pendant qu'il étoit encore tems d'y remédier, ſe mirent ſur la réſerve, fermérent peu

à peu l'entrée aux émiſſaires; & pour ſe dégager honnêtement du Monarque, prétextérent qu'ils ne vouloient pas abuſer des graces d'un ſi grand prince. Ce changement recula de beaucoup les deſſeins des *Solipſes*. Le Monarque en fut indigné ; mais je l'avertis en ſecret de ne pas faire éclater ſon reſſentiment ; que les émiſſaires étoient des gens téméraires & prêts à tout entreprendre ; qu'il leur ſeroit aiſé de ſoulever tous les princes voiſins qui venant à fondre ſur la monarchie, la détruiroient, ou l'affoibliroient extrêmement; que d'ailleurs les artifices des *Solipſes* n'étoient que trop connus chez les étrangers, & que leurs flateries & leurs ruſes les y avoient rendus fort mépriſables. (2) *Voulez-vous*, lui dis-je, *prendre un meilleur parti ? J'ai un conſeil à vous donner, & je m'offre à en tenter l'exécution. Embraſſez l'évangile des Chrétiens, & à l'exemple des autres Rois & Monarques, mettez-vous avec votre peuple & toute votre Monarchie ſous la protection du Pontife de* Rome. A ces mots, il m'interrompit avec un

regard funeſte ; *Un Monarque des Solipſes*, dit-il, *peut-il ſans déroger à ſa dignité, chercher la protection d'un autre prince, lui qui veut les ſoumettre tous à ſon empire ? Je ſuis cependant prêt*, continua-t-il, *de donner au Pontife Romain le premier rang après moi, & de l'honorer du titre d'ami & d'allié, pourvû qu'il veuille accommoder ſon évangile aux loix politiques des* Solipſes : *à ces conditions, je ne refuſe pas de ſigner un traité, & je lui enverrai une ambaſſade, s'il me la demande auparavant avec le reſpect & la ſoumiſſion convenables.* Il avoit encore bien d'autres choſes à me dire, mais une fâcheuſe toux l'obligea d'en demeurer là ; & de mon côté, ſon diſcours m'avoit mis dans une telle agitation, qu'il me fallut ſortir, pour ſatisfaire à quelques néceſſités preſſantes ; mais étant revenu une heure après, *Puiſſant Monarque*, lui dis-je, *j'ai de meilleurs avis à vous propoſer. Quelle récompenſe me donnerez-vous, ſi je mets le Pontife Romain au rang de vos ſujets ?* Auſſi-tôt ſe réveillant, com-

me d'un profond ſommeil, & pouſſant un grand éclat de rire, *la ſeconde place de la monarchie, tant que je vivrai*, dit-il, *& la premiere après ma mort. J'aimerois mieux*, lui répondis-je, *à préſent les têtes de mille délateurs, que des eſpérances & des prétentions ſi incertaines. Mais je ne veux pas que mon avis coute du ſang à perſonne. Que ces malheureux vivent, pourvû que ce ſoit pour votre bien. Peut-être que quelque jour les flateurs rentreront auſſi en eux-mêmes. Voici donc ce que j'ai à vous conſeiller. Vous avez dans votre cour, & dans tous vos états un nombre infini de perſonnes conſommées dans l'art de feindre, de diſſimuler & de mentir. Que n'en envoyez-vous à* Rome *quelqu'un qui ait l'adreſſe de s'introduire dans les palais* (a) *des grands, qui s'acquierre la réputation d'homme ſage & prudent; qui pour ſe faire tout à tous, faſſe extérieurement profeſſion de la religion de* JESUS-CHRIST, *ſans renoncer dans le fond de ſon cœur à celle des* Soliſes, *& qui s'accommode à toutes ſortes de ſectes. Si quelquefois il eſt obligé de donner ſon ſentiment par écrit,*

(a) des cardinaux.

qu'il ait grand ſoin d'examiner de quel côté panche le ſacré ſénat, & de s'y conformer, quoi qu'en puiſſe ſouffrir la vérité. Cette complaiſance le mettra en réputation, & le fera regarder comme un homme d'une érudition profonde. Il lui ſera facile enſuite d'être admis au nombre des grands, & par les mêmes artifices il pourra enfin parvenir au pontificat : ſi cela arrive, comme je n'en fais point de doute, l'égliſe de Rome *n'eſt-elle pas ſoumiſe à votre domination ? Mais afin que l'émiſſaire ne vous trompe pas, faites-lui jurer d'abord deux choſes ; ſçavoir, que ſi-tôt qu'il ſera revêtu de la dignité de grand, il vous informera exactement des deſſeins les plus ſecrets du ſacré ſénat, quelques ſermens qu'il puiſſe avoir faits de garder le ſilence ; & que quand il ſera ſur le ſiége pontifical, il ne ceſſera pas de ſe reconnoître votre ſujet. Voilà l'avis dont j'avois à vous faire part. C'eſt à vous de prendre tel parti qu'il vous plaira.* Un ſi beau projet l'avoit mis au comble de la joye. Il m'embraſſa, & me promit l'immortalité. Le lendemain il fait aſſembler les ſatrapes, & leur pro-

poſe le deſſein qu'il avoit formé. Chacun y donne les mains avec un applaudiſſement univerſel. Tout retentit des louanges du Monarque. *Sa prudence eſt admirable, ſa pénétration toute divine. C'eſt un Dieu.* Enfin on choiſit (*a*) *Salinus Gevilofius* pour aller à *Rome*, & pour faire réuſſir cette grande entrepriſe. C'étoit un homme à toute main, diſpoſé à tout faire, à tout dire, & à jouer toutes ſortes de perſonnages, en un mot, de la trempe qu'il falloit, pour bien conduire une telle affaire. On lui donna pour compagnons, ou plutôt pour eſpions, des (*b*) gens de la lie du peuple, vendus au Monarque, & qui devoient l'inſtruire de toute ſa conduite.

(*a*) Jean de Lugo.

(*b*) Les laïcs ou les coadjuteurs temporels de la Société.

REMARQUES.

(1) Ce chapitre eſt plein d'adreſſe. Nous y voyons ſous un ſeul point de vue tous les artifices dont ſe ſervent les Jéſuites, pour parvenir à cette grandeur qui fait l'unique objet de leurs déſirs. Il falloit pour cet effet s'attirer l'eſtime des hommes. C'eſt ce qui les a portés à s'attribuer tout ce qu'ils ont pû trouver d'excellent dans les autres, ſoit pour leurs *conſtitutions*, ſoit pour les ſciences. Ils ont ébloui le public par une infinité de volumes qui ſont ſortis de leurs plumes ſur toutes ſortes de matieres. Mais la plûpart de ces livres ne ſont qu'un amas de vols & de larcins, dont ils ſe ſont fait honneur. Ceux dont ils ſont les véritables auteurs, ſe font aiſément reconnoître. L'orgueil & la ſuffiſance en ſont le principal caractere. Ils affectent toujours de donner à leur ſtile un air de nouveauté, par lequel ils croient s'élever au-deſſus des autres écrivains. Ce qui les fait ſouvent donner dans des bizarreries ridicules. Ils ſe croiroient confondus avec les eſprits ordinaires, s'ils traitoient les matieres d'une maniere ſimple & naturelle. Il leur faut des expreſſions & des tours tout nouveaux, des titres magnifiques, tels que celui de * *l'Image du premier ſiécle.* Ne s'attend-on pas après un ſi beau titre, à trouver dans un livre l'humilité, la patience & la

* *Imago primi ſæculi*

douceur des apôtres & des premiers chrétiens ? Rien de tout cela. L'orgueil & la préſomption y régnent depuis le commencement juſqu'à la fin. C'eſt un ſtile fleuri, ce ſont des expreſſions élégantes, dont la vérité a rarement beſoin. C'eſt un tiſſu de panégyriques & de diſcours relevés, de poëmes choiſis, d'emblêmes & de deviſes impertinentes en l'honneur de la Société.

Tels ſont la plûpart des livres des Jéſuites. Ils s'embarraſſent peu du ſolide, pourvû qu'ils puiſſent éblouir le lecteur par une apparence trompeuſe. Leurs hiſtoires & leurs relations ſont autant de *romans*, où les régles de la vrai-ſemblance ſont merveilleuſement bien obſervées, telles que ſont ces *lettres édifiantes* datées de la *Chine*, & écrites à *Paris*. Ils s'imaginent qu'on doit croire tout ce qu'ils avancent, quand ils le ſont avec effronterie & ſans preuve. Avec quelle ſuffiſance, avec quelle hardieſſe le P. *Lallemant* débite-t-il ſes impertinences dans le livre intitulé : *L'eſprit des nouveaux diſciples de S. Auguſtin ?* Les plus grandes calomnies y ſont avancées ſans le moindre fondement. Tout ce qui eſt appuyé du témoignage du Comte de .... ou de la Marquiſe de ... lui paroît inconteſtables. Il badine, il plaiſante ſur les choſes les plus ſérieuſes. Il ne combat ſes ennemis, que par des ſophiſmes, qui ne peuvent abuſer que des eſprits entierement aveugles. Il triomphe, quand le paſſage d'une lettre, dont il eſt le ſeul garant, lui a fourni l'occaſion de mettre

quelques injures, ou quelques railleries dans la bouche de ſes interlocuteurs. Il s'applaudit, il eſt au comble de ſa joie, quand il a trouvé lieu de comparer M. *Arnaud* & le P. *Queſnel* à *Luther* & à *Calvin*.

Cependant ce pere a oſé ſe flatter de l'approbation de tous les catholiques, dans un *avertiſſement* qu'il a mis à la tête du quatriéme volume de ſon livre. *Le chagrin qu'il a paru cauſer*, dit-il, *aux partiſans de l'héréſie, a convaincu l'auteur que ſon travail avoit fait une partie du fruit qu'il en avoit eſpéré.* Quel orgueil, quelle préſomption!

De tels ennemis, que le P. *Lallemant*, ne ſont guéres redoutables, du moins par leurs écrits, à ces prétendus partiſans de l'héréſie. Le mépris des Jéſuites pour les auteurs & pour les livres, bien loin d'en diminuer le prix & la réputation, ne ſervent qu'à exciter la curioſité du public, & à leur procurer plus d'admirateurs. Quels éloges ne donneroient-ils pas aux ouvrages de *Port-Royal*, s'ils étoient ſortis de leur boutique?

(1) Les Jéſuites ſont répandus dans tous les royaumes, & dans tous les états des princes. Ce qui leur eſt très-favorable, pour être inſtruits de tout ce qui s'y paſſe, & pour en donner avis à leur Général. Et il y a des circonſtances où ces princes doivent les regarder comme leurs plus dangereux ennemis.

(2) *Melchior Inchofer* ne feint d'avoir donné ce premier conſeil au Général, que

pour avoir occaſion de faire connoître ſon ambition & le deſſein qu'il a de s'élever au - deſſus du Pape même. Il ne peut entendre ſans chagrin, qu'on lui propoſe de s'attacher à lui, & de ſe mettre ſous ſa protection. Quelle joie au contraire fait-il éclater enſuite, quand il s'imagine avoir trouvé le moyen de ſe l'aſſujettir?

Ce moyen étoit de produire à la cour de *Rome* quelque habile Jéſuite qui ſçût joindre à la ſcience beaucoup d'hypocriſie. Ces beaux dehors n'auroient pas manqué de prévenir le Pape en ſa faveur. Il auroit été élevé à la dignité de cardinal; & en ſoutenant juſqu'à la fin le perſonnage d'hipocrite, on auroit pû jetter les yeux ſur lui pour le mettre ſur le ſiége pontifical.

Nous ne devons pas croire que ce ſoit *Melchior* qui ait donné au Général un conſeil ſi oppoſé à ſon caractere. C'eſt un artifice dont il ſe ſert pour donner à connoître que le Général a eu tel deſſein, & que le Jéſuite qu'il choiſit pour faire réuſſir cette grande entrepriſe fut *Jean de Lugo*. Selon le portrait qu'il nous en fait, c'étoit un homme fort propre à ſe charger d'une telle affaire. Le pere *Soüel* en parle cependant d'une maniere bien différente dans la bibliothéque des écrivains de la Société; mais il rapporte des choſes ſi ſingulieres ſur ſon peu d'ambition & ſur ſon détachement, qu'il paroît plus d'hipocriſie, que de ſimplicité dans ſa conduite.

Jean de Lugo Eſpagnol naquit à *Madrid* le vingt-cinq Novembre 1583. Il ſe fit Jéſuite malgré ſon pere le 6 Juillet 1603. il fut envoyé à *Rome*, pour y enſeigner la théologie, après les grands progrès qu'il avoit faits à *Valladolid*. Il la profeſſa pendant vingt ans avec beaucoup de réputation. Car il entendoit à fond la ſcholaſtique : il choiſiſſoit bien les opinions qu'il ſoutenoit briévement & clairement. Il s'attachoit uniquement à ſon emploi, ſans s'amuſer à faire la cour aux cardinaux, & à fréquenter les ambaſſadeurs. Il ne ſongeoit point à publier quelque choſe ; mais on lui ordonna de le faire, & ſon vœu d'obéiſſance ne lui permit pas de réſiſter. Il dédia un de ſes livres à Urbain VIII. qui le fit cardinal le 14 décembre 1643.

Voici ce que le p. *Sotuel* conte de ſingulier ſur ſon ſujet.

Il fut créé cardinal ſans avoir été averti, ni ſans avoir eu le moindre ſoupçon que le Pape eût ce deſſein. En ayant appris la nouvelle, il en fut preſque conſterné, & il ne fit point au porteur les préſens ordinaires. Il allégua pour raiſon, que cette nouvelle lui étoit déſagréable, & il ne voulut point que le collége des Jéſuites donna des marques de joye, ni des vacances aux écoliers. Il regarda comme ſon cercueil le caroſſe que le cardinal *François Barberin* lui envoya, & lorſqu'il fut au palais du pape, il déclara aux officiers, qui ſe préparoient à l'habiller à la cardinale, qu'il vouloit avant toutes

choſes repréſenter à ſa Sainteté, que les vœux qu'il avoit faits en tant que Jéſuite, lui défendoient d'accepter le chapeau de cardinal. On lui répondit que le Pape l'avoit diſpenſé de ces vœux-là. Les diſpenſes, repliqua-t-il, laiſſent un homme dans ſa liberté naturelle; & ſi l'on me laiſſe jouir de ma liberté, je refuſerai toujours le cardinalat. Il fallut donc, qu'on l'introduisît auprès du Pape. Il lui expoſa ſes raiſons, & lui demanda, ſi ſa ſainteté lui commandoit, en vertu de la ſainte obéiſſance, d'accepter cette dignité. Le pape lui répondit, qu'oui, & alors de *Lugo* acquieſça humblement, & baiſſa la tête pour recevoir le chapeau. La pourpre ne l'empêcha point de retenir toujours auprès de lui un Jéſuite, comme un témoin perpétuel de ſes actions. Il s'habilloit & deshabilloit lui-même. Il n'y avoit point de tapiſſeries dans ſon palais, & c'éroit une eſpéce de ſéminaire.

Je laiſſe aux lecteurs à faire ſes réflexions ſur ces deux portraits différens, & à juger quel eſt le plus croyable de *Melchior Inchofer* ou de *Sotuel*.

CHAPITRE XVI.

Ce qui arriva après le départ de Salinus.

DEpuis le départ de *Salinus* pour l'*Europe*, le Monarque & les ſatrapes étoient dans des inquiétudes continuelles. Ils appréhendoient que l'entrepriſe n'échouât, ou que *Salinus* ne ſe mocquât d'eux, quand il ſeroit élevé au pontificat. Leur crainte n'étoit pas ſans fondement. C'étoit une ame vénale, ſans foi & ſans honneur, à qui les menſonges & la diſſimulation ne coûtoient rien, quand il s'agiſſoit de plaire. Pendant qu'on étoit dans ces allarmes, on vit arriver de tous côtés des bouffons qui tâchoient de faire admirer les bons mots qu'ils avoient appris des étrangers. Ils alloient tous les jours dans les places & dans les carrefours, pour divertir le Monarque. Il étoit venu par hazard dans ce tems-là un charlatan égyptien qui s'arrêtoit dans la place publique, aſſis ſur

un crocodile de bois, & qui débitoit mille impertinences au ſujet de la *lune*. Il diſoit qu'elle n'étoit autre choſe qu'un grand fromage rond qui diminuoit tous les jours, à meſure qu'on en ſervoit un morceau ſur la table des Dieux ; & qu'on en remettoit tous les mois un autre de la même figure & de la même grandeur à la place de celui qui étoit mangé. Cette fable fit tant de plaiſir au * Monarque, qu'il envoya chercher le charlatan, pour l'entendre. Il s'y rendit auſſi-tôt. On l'écouta, & après pluſieurs queſtions, il répondit qu'il avoit appris cette doctrine de ceux qui étoient avec lui : que leurs connoiſſances ne ſe bornoient point là ; qu'ils enſeignoient encore qu'il y avoit dans le ciel des campagnes fertiles, d'où découloient le lait, le beure & le miel, dont on faiſoit les ragoûts & les ſyrops les plus exquis : qu'ils étoient ſur la place, & que s'il plaiſoit au Monarque de les faire venir, il entendroit des choſes inouies, & merveilleuſes. Auſſi-tôt dit, auſſi-rôt fait. On les amene, ils entrent, & font une profonde révérence au

* Des Indes ou de la Chine.

Monarque. C'étoient des vieillards reſpectables par l'extérieur. Leurs viſages étoient ſévéres & décharnés, tels que ſont ceux des philoſophes. Alors le plus ancien d'entr'eux ouvrant la bouche, *Vivez heureux, le plus heureux des Monarques*, dit-il, *& que nos Dieux, s'ils ſont auſſi les vôtres, nous ſoient favorables. Nous avons connu par le mouvement des cieux, que vous penſiez à étendre votre domination plus loin que n'ont jamais pû faire les géants. Nous voici fort à propos pour vous ſecourir. Et ſi vous voulez nous écouter, nous vous ſoumettrons le royaume, dont l'Egyptien vient de vous parler.* Ils montrent auſſi-tôt de petites figures peintes & enrichies d'or & d'argent. *Voilà*, continue le vieillard, *les citoyens de cet heureux royaume. Qu'ils ſont beaux! qu'ils ſont aimables! Quelle majeſté ſur leur viſage! Il ne tiendra qu'à vous qu'ils ſoient bien-tôt vos ſujets.* Ils font voir enſuite des montres travaillées avec beaucoup d'art, & qui ſonnoient toutes les heures du jour & de la nuit. *Ces machines ſont les effets de*

notre induſtrie. Elles marquent le cours du ſoleil, le retardent, & l'avancent, comme il nous plaît. Admirez par-là l'étendue de notre pouvoir. Vous en verrez demain l'expérience. En effet le lendemain ayant tracé ſur un mur élevé les heures ſolaires & les ſignes céleſtes, ils firent remarquer que, quand l'ombre du ſtile étoit préciſément ſur les ſignes, les marteaux de ces petites machines ſonnoient dans le même inſtant les heures que le cadran marquoit. Le Monarque tout étonné d'une telle merveille, leur demanda ce qu'ils ſouhaitoient pour ces machines. *Rien autre choſe*, dirent-ils, *que la permiſſion de diſcourir en public ſur le royaume céleſte.* Ce qui leur fut accordé. Et le lendemain tous les ordres s'étant aſſemblés, ils s'étendirent fort au long ſur la gloire du Roi & les richeſſes du royaume. *On y jouit*, diſoient-ils, *d'un bonheur parfait. Tous les biens & les plaiſirs imaginables s'y rencontrent, & l'on n'y connoît aucun mal de quelque nature qu'il puiſſe être. C'eſt de ce royaume que nous voulons*

vous faire Roi, Grand Monarque, ſi vous ajoutez foi à nos paroles. Des promeſſes ſi flateuſes ne manquérent pas de chatouiller l'ambition du Monarque. Il leur promit de ſon côté, que quand il en ſeroit maître, il leur donneroit le gouvernement du ſoleil, de la lune & des étoiles & la direction du tems. Après ces conventions de part & d'autre, ces philoſophes ſe mirent à diſcourir ſans relâche & ſans modération. Ils alloient ſouvent au-delà des bornes, qu'on leur avoit preſcrites. Ils diſpoſoient leurs Horloges ſelon leurs caprices. Ils les avançoient rarement, & les faiſoient preſque toujours ſonner beaucoup plus tard qu'il ne falloit. Mais les ſatrapes, dont le ventre étoit auſſi réglé qu'un Horloge, découvrirent bien-tôt la tromperie. Le Monarque preſſé de la faim, s'en apperçût auſſi. *Si ces hommes que vous avez fait maîtres du ſoleil, des heures & du tems*, lui dirent les ſatrapes, *nous font tant ſouffrir, avant que d'entrer dans le ciel, à quoi devons-nous nous attendre, quand nous y ſerons? Ils nous*

feront mourir par la faim, en prolongeant les heures, & par l'ndigeſtion, en les accourciſſant. Et nous appréhendons qu'en vous repaiſſant de l'eſpérance d'un royaume imaginaire, ils ne vous dépouillent vous-même du vôtre. C'eſt pourquoi il eſt néceſſaire de rompre l'accord, & de les chaſſer au plutôt de toute la Monarchie.

Pendant qu'on délibéroit ſur ce qu'il étoit à propos de faire, il ſe préſenta d'autres philoſophes, qui demanderent à parler au Monarque, pour lui dire des choſes qui ſeroient de ſon goût. Le Monarque les voulut voir encore. On vit entrer auſſitôt des hommes qui avoient une longue barbe & une groſſe corde pour ceinture : ils marchoient nuds pieds, avoient la tête raſée, & portoient une beſace ſur le dos. Ils ſe proſternérent aux pieds du Monarque, & lui firent des préſens fort ſimples, qui conſiſtoient en figures de cire, en chapelets, & en petites images de papier toutes noires de fumée. Le Monarque les ayant vues, *Sont-ce-là auſſi*, dit-il, *des*

citoyens du ciel ? Qu'ils ſont différens des premiers ! ce ſont peut-être ceux du peuple. Me promettez-vous auſſi le ciel, vous autres, ſi j'ai foi à vos diſcours ? Oui, dirent-ils, *autant qu'il eſt en notre pouvoir, ſi vous nous permettez d'annoncer l'évangile dans vos états.* Le Monarque y conſentit, mais à condition qu'ils ne s'attribueroient aucune puiſſance ni ſur le ſoleil, ni ſur la lune, ni ſur les étoiles, ni ſur le tems. C'étoit à quoi ils penſoient le moins, & ils ne ſçavoient ce qu'on leur vouloit dire. Le lendemain ils parlérent en préſence du Monarque & des ſatrapes avec beaucoup de force & de préciſion ſur le péché du premier homme, & ſur la rédemption du genre humain opérée par le ſupplice du CHRIST. Ils tirérent enſuite l'image d'un *Crucifix*. Ce ſpectacle ne jetta pas moins d'étonnement que d'horreur dans l'eſprit des *Solipſes*. Quelques-uns s'écriérent qu'ils perdoient l'eſprit, ou qu'ils étoient des impoſteurs : que les premiers philoſophes avoient repréſenté triomphant & glorieux

ce roi du ciel, qu'ils repréſentoient attaché à une croix : que c'étoit ſans doute quelque roi ſubalterne différent de l'autre, & qui avoit été puni pour quelque faute ; qu'il ſeroit honteux au Monarque de ſuccéder à un tel roi, quand même il lui feroit préſent de ſon royaume. Ils eurent ordre enſuite de venir devant le Monarque. Ils y parurent & parlérent avec tant de jugement & de ſimplicité, qu'il jugea que les premiers n'étoient que des fourbes, qui cherchoient à s'élever, & à s'enrichir par leurs impoſtures. C'eſt pourquoi il ordonna qu'on les arrêtât. Mais ils avoient déja diſparu, pour ne plus revenir. (*a*) Les *Centonater* (c'étoit le nom des derniers philoſophes) n'en furent pas plus heureux, parce qu'ils ne pouvoient faire goûter à ces barbares l'éloge d'un roi crucifié. On leur permit néanmoins de reſter dans la monarchie, & d'y mendier leur vie, ſans incommoder perſonne, pour les raiſons que nous dirons dans la ſuite.

(*a*) Les capucins.

REMARQUES.

La ſcéne & les perſonnages changent dans ce chapitre. Le Monarque & les ſatrapes, dont il eſt ici queſtion ne ſont plus le Général ni les Jéſuites. Ce ſont les empereurs & les grands de la *Chine* & du *Japon*, & des autres royaumes orientaux, où les Jéſuites ont envoyé des Miſſionnaires. Comme le reproche que l'auteur veut faire à la Société, eſt un de ceux qui lui ſont les plus ſenſibles, c'eſt ce qui l'a obligé d'uſer de cet artifice ingénieux, pour ſe mettre à l'abri de ſa vengeance, en ne laiſſant voir ſon deſſein qu'à travers un nuage obſcur. Mais cette obſcurité ſe diſſipe aiſément, & l'on reconnoît que le but de *Melchior Inchofer* eſt de repréſenter ici la maniere dont les Jéſuites ont annoncé & annoncent encore aujourd'hui l'évangile dans les *Indes*.

Ce ſont eux qu'il introduiſit ſous le nom des premiers philoſophes. La converſion des infidéles eſt le prétexte qui les a attirés dans ces pays éloignés. Leur véritable intention étoit de s'y enrichir, & d'y ſatisfaire leur ambition. C'eſt dans cette vue qu'ils ont déguiſé les myſtéres de la religion, qu'ils ont foulé aux pieds les maximes de l'évangile, & qu'ils ont abandonné l'exemple des apôtres.

La protection des princes & des grands leur étoit néceſſaire. Il n'y a rien

qu'ils n'aient mis en uſage pour s'en aſſurer. Ils leur firent beaucoup de riches préſens, ils leur communiquérent les connoiſſances qu'ils avoient dans les mathématiques, dans l'aſtronomie & dans la Géographie. Ils diſtribuérent un grand nombre d'horloges, de montres, d'épinettes, & d'autres ſemblables curioſités inconnues à ces peuples, & dont ils s'attribuoient l'invention. A la faveur de ces nouveautés ils ſe firent regarder comme des hommes extraordinaires & conſommés dans toutes ſortes de ſciences. Ils obtinrent aiſément la permiſſion d'annoncer publiquement l'évangile.

Mais comme ils s'étoient apperçus que ces peuples, & ſur-tout les grands, étoient d'une extrême délicateſſe ſur le fait de la religion, & qu'ils étoient tellement attachés à leurs ſuperſtitions, que les myſteres, & la morale du chriſtianiſme n'auroient pas manqué de les révolter, ils s'accommodérent à leur foibleſſe par des ménagemens criminels. Ils cachérent le myſtére de la croix. Ils prêchérent Jeſus-Chriſt dans ſa gloire, & eurent honte de parler en public de ſon abbaiſſement & de ſes ſouffrances. Ils diſpenſérent leurs Néophites des devoirs & des préceptes les plus indiſpenſables.

Les loix & les magiſtrats exigeoient qu'on adorât le *Ciel*, qu'on rendît un culte religieux à *Confucius*, qu'on offrît des libations aux ames des morts ; ces nouveaux apôtres permettoient toutes ces ſuperſtitions, pourvû qu'on les regardât

comme des cérémonies purement civiles, & qu'on dirigeât ſon intention au vrai Dieu, ou à un *Crucifix* caché en quelque endroit. Les cenſures des papes ne les ont pas fait changer de ſentiment. On voit encore le nom du CIEL au-deſſus de leurs temples.

L'égliſe oblige tous les fidéles de jeûner en certains tems de l'année, de s'abſtenir de tout travail, & d'entendre la meſſe les fêtes & dimanches, de s'approcher des ſacremens de pénitence & d'euchariſtie, du moins une fois l'année. Les Jéſuites laiſſent tous ces préceptes à la volonté de leurs nouveaux convertis. Ils trouvent bon qu'ils ne faſſent aucun jeûnes, ſans même en excepter le jour du Vendredi-Saint. Il n'y a point de fête en l'année où ils les obligent de quitter leur travail, & d'aſſiſter à la meſſe. Ils leur permettent de paſſer pluſieurs années ſans confeſſer ni communier.

Les conciles & les SS. peres ont toujours regardé l'uſure comme un crime, dont on ne devoit point entendre parler parmi des chrétiens. Les Jéſuites n'en ont pas donné cette idée aux peuples du *Japon* & de la *Chine*, à qui ils ont permis de tirer trente pour cent d'intérêt.

Des maximes ſi commodes, une morale ſi aiſée pouvoit-elle manquer de mettre les Jéſuites en réputation, & de les faire aimer des princes? L'occaſion étoit trop belle, pour n'en pas profiter. Tout ce qu'ils avoient fait juſqu'alors n'étoit que

grimaces, & n'avoit servi qu'à apprivoiser ces peuples. L'ambition n'y trouvoit point son compte, & l'avarice n'étoit pas satisfaite. C'étoit-là l'essentiel. Mais le tems perdu fut bien-tôt réparé. Ils s'appliquérent au commerce. Ils trafiquérent ouvertement les pierres précieuses, les perles, le négres, & toutes sortes de marchandises, sous prétexte que ce commerce leur donnoit plus d'accès dans le *Japon*, & plus de liberté, pour annoncer l'évangile.

Le même prétexte les autorisa encore à quitter l'habit religieux, pour prendre celui des prêtres du pays. Ils s'oubliérent jusqu'au point d'entrer dans les charges de la magistrature. On vit dans la *Chine* des Jésuites *Mandarins* superbement vêtus, & portés sous un dais par huit hommes. De tels emplois sont-ils compatibles avec les obligations d'un religieux, qui a renoncé solemnellement au monde ? Quel étrange secret pour prêcher la pénitence ! Les Apôtres ne l'ont jamais connu.

Ce n'étoit pas assez : cette élévation, ce crédit énorme n'avoit pas encore de quoi les contenter pleinement, à moins qu'ils ne s'en servissent contre leurs ennemis. Ils regardoient comme tels les vicaires apostoliques, & les autres missionnaires, dont le zéle & les vertus étoient des reproches perpétuels de leurs déréglemens. C'est pourquoi ils usérent de tout leur pouvoir, pour les persécuter, & les détrui-

re : ils vinrent même quelquefois à bout de les faire chaſſer par les empereurs, afin de reſter ſeuls arbitres de la religion, & pour commettre le crime avec plus de liberté. Ce ſeroit la matiere de pluſieurs volumes, ſi je voulois m'étendre, & faire les réflexions néceſſaires ſur les excès horribles des Jéſuites dans les *Indes*. Ils ſont rapportés tout au long dans la Morale pratique. Paſſons aux ſeconds philoſophes.

Ce ſont les *Capucins*, & les autres miſſionnaires, qui ſe préſentent devant les empereurs idolâtres, pour annoncer la foi de JESUS-CHRIST, mais d'une maniere bien différente des Jéſuites. Ils avoient appris de S. Paul, que les véritables ſignes de l'apoſtolat étoient d'être irréprochable dans ſes mœurs & dans ſa conduite, de mépriſer la gloire & les richeſſes, de ſouffrir ſans murmurer la faim, la ſoif, la nudité, les perſécutions & les traverſes, de ne pas rougir de prêcher un Dieu crucifié, & de préférer la ſageſſe divine à la ſageſſe du ſiécle.

C'eſt pourquoi le diſcours qu'ils tiennent au Monarque eſt plein d'humilité & de ſincerité. Les préſens qu'ils lui font ſont pauvres & ſimples. Ils ne ſe flattent pas de lui faire acquérir aiſément le royaume céleſte. Ils lui expoſent naïvement toutes les conditions auſquelles cette conquête eſt attachée. Ils ne déguiſent aucun de nos myſteres. Ils ne donnent point d'atteinte à la pureté de la morale chrétienne.

Ils ne diſſimulent pas la néceſſité de la pénitence.

Les maximes oppoſées de ces deux eſpéces de prédicateurs engagérent les empereurs & les grands à examiner de plus près la conduite des uns & des autres. On reconnut beaucoup de ſageſſe, de droiture & de bonne foi dans les derniers, beaucoup de fourberie, d'orgueil & d'ambition dans les premiers. C'eſt ce qui leur a ſouvent attiré de cruelles diſgraces. Mais ils ont emprunté le ſecours des arts & des ſciences, pour ſe rétablir dans pluſieurs endroits d'où ils avoient été chaſſés.

Je tâcherai d'expliquer dans le chapitre ſuivant, à quel deſſein *Melchior* fait ici reſter les *Capucins*.

CHAPITRE XVII.

Lettres de (*a*) Salinus Geviloſius *écrites d'*Europe.

(*a*) Jean de Lugo.

IL arriva enfin des couriers d'*Europe*, que *Salinus* avoit envoyés avec un paquet de lettres bien fermé pour le Monarque. Un tel meſſage ne ſe fait pas ſans de grandes dépenſes. Entr'autres choſes il mandoit à (*b*) *Viboſnat*, » qu'il étoit » heureuſement arrivé à *Rome*, & » que ſes affaires étoient en bon » train, depuis qu'il avoit fait extérieurement profeſſion de la Reli» gion romaine, & qu'il avoit été » baptiſé dans le *Vatican*; qu'on lui » avoit déja aſſigné une des pen» ſions annuelles deſtinées pour l'en» tretien des perſonnes de probité; » qu'il paſſoit pour un homme con» ſommé dans les ſciences; en un » mot, qu'il ſe voyoit dans le che» min de l'élévation & de la fortu» ne, à-moins que quelque revers » ne lui vînt enlever la faveur des

(*b*) Mutio Vitelleſchi

» grands: qu'il avoit tout ſujet de
» l'appréhender ; qu'il ſe trouvoit à
» *Rome* pluſieurs *Solipſes* proſcrits,
» qui avoient fort décrié la nation
» auprès des princes de l'*Europe*, &
» en avoient révélé les myſteres les
» plus honteux. Ce qui les avoit
» tellement prévenus contre la Mo-
» narchie, qu'ils étoient réſolus, à
» quelque prix que ce fût, de la ren-
» verſer, ou de diminuer ſa puiſſan-
» ce. Que dans de telles conjon-
» ctures, il n'avoit pas jugé qu'il
» fût à propos de répondre à ces
» calomnies, ou de les excuſer, de
» peur de ſe trahir lui-même ; mais
» qu'il avoit pris le parti de blâ-
» mer auſſi les *Solipſes*, d'autant
» plus que les proſcrits eux-mêmes
» appuyoient tout ce qu'ils diſoient
» ſur l'autorité de *Salinus*. Que ce-
» pendant il tâcheroit de les juſtifier
» en répandant dans le public quel-
» que écrit anonime. Il rapportoit en-
» ſuite les principales accuſations
» dont on chargeoit les *Solipſes* :
» qu'ils ne ſuivoient aucunes loix
» humaines, pas même celles de la
» nature ; que tout étoit ſoumis au

» caprice du Monarque ; que c'étoit
» un prince dont la bouche n'é-
» toit jamais d'accord avec le cœur ;
» qu'il n'avoit ni fermeté, ni juſti-
» ce ; qu'il accabloit les perſonnes
» ſages, & favoriſoit les inſolens ;
» qu'il mettoit toute ſa gloire à abaiſ-
» ſer les hommes de naiſſance & de
» diſtinction, & à élever au-deſſus
» d'eux ceux de la lie du peuple ;
» qu'il laiſſoit les belles actions ſans
» récompenſes, & ordonnoit des
» ſupplices affreux pour les moindres
» fautes ; qu'il n'obſervoit aucune
» forme de droit dans ſes jugemens,
» mais qu'il décidoit au hazard &
» ſans connoiſſance de cauſe ; qu'il
» n'avoit ni bonne foi ni ſincérité ;
» qu'il aſſuroit ce qu'il avoit nié ; que
» loin de punir, il protégeoit de
» malheureux délateurs : en un
» mot, qu'il étoit moins le roi, que
» le tyran de ſes peuples ; qu'il pré-
» tendoit faire la loi à toutes les
» nations ; qu'il ne reconnoiſſoit au-
» cun mortel au-deſſus de lui ; qu'il
» aſpiroit enfin à la Monarchie uni-
» verſelle, & mettoit tout en uſage,
» pour y parvenir. Oh ! que j'ap-

» préhende, s'écrioit *Salinus* en cet
» endroit, qu'on n'entrevoye le but
» de mon voyage, & qu'on ne me
» puniſſe comme un traître! Mais
» juſqu'ici je ſuis en ſûreté, parce
» que je me range du côté de vos
» ennemis, & que je me déclare
» auſſi contre vous & contre votre
» monarchie. Ils diſent encore que
» c'eſt une injuſtice criante de faire
» ſouffrir cruellement des miſérables
» pendant pluſieurs années, ſans
» leur en faire connoître la raiſon,
» de peur qu'ils ne puiſſent échap-
» per au ſupplice par leur innocen-
» ce. Quoi de plus indigne! ajou-
» tent-ils, on en éloigne d'autres pour
» toujours, des honneurs & des
» charges, pour une faute legere
» qu'une ſeule parole pouvoit effa-
» cer. Ce ſont d'ailleurs des per-
» ſonnes de mérite. N'importe: ils
» ont le malheur de déplaire au Mo-
» narque & aux ſatrapes. C'en eſt
» aſſez pour les laiſſer traîner le
» reſte de leur vie dans l'obſcurité,
» ſans qu'ils en puiſſent ſeulement
» deviner la raiſon. De plus, on
» attaque impunément l'honneur &

» la réputation de pluſieurs, ſans
» aucun ſoupçon légitime, & on
» leur fait ſouffrir toutes ſortes d'in-
» dignités, ſans qu'ils aient la liber-
» té de prouver leur innocence.
» Quand elle viendroit enfin à être
» connue, ils n'en ſont pas pour
» cela plus heureux; on ſe con-
» tente d'apporter quelque modéra-
» tion à leurs châtimens. Mais il
» faut toujours qu'ils ménent une
» vie triſte & malheureuſe, ſans eſ-
» pérance d'être jamais abſous ou
» dédommagés, ni de recouvrer
» leur honneur & leur réputation.
» Et tout cela ſe fait, pourquoi? de
» peur qu'un indigne calomniateur
» ne ſoit obligé de ſubir la peine du
» talion, ou qu'un juge ne reçoive
» quelque affront de ſa précipitation
» & de ſon ignorance. Aucun de
» ces déſordres n'arriveroit, diſent-
» ils, ſi le Monarque ſçavoit mettre
» des bornes à ſa puiſſance, ou s'il
» avoit quelque connoiſſance du
» droit humain, & de cette vertu
„ que les *Européens* appellent chari-
„ té; & que les *Solipſes* ne connoiſ-
„ ſent pas. Mais ce qui indigne le

„ plus les proſcrits contre la Mo-
„ narchie, c'eſt que quelque bon
„ droit que l'on puiſſe avoir, on
„ ſoit toujours aſſuré de perdre ſon
„ procès, ſous prétexte qu'il eſt
„ honteux à des ſupérieurs d'être
„ contraints de céder à ceux qui leur
„ ſont ſoumis; & qu'ainſi c'eſt un
„ moindre mal de bleſſer la juſtice,
„ que de les expoſer à cette confu-
„ ſion. Et pour mettre ces malheu-
„ reux hors d'état de ſe plaindre de
„ l'injuſtice qu'on leur fait, ou de
„ tirer vanité de leur victoire, on
„ les relegue ſi loin, qu'on n'entend
„ plus jamais parler d'eux, & qu'on
„ ne ſçait s'ils ſont encore au mon-
„ de. Ils ſe plaignent enfin, que la
„ perpétuité du Monarque eſt la
„ ſource de tous ces maux. Qu'a-t-il
„ à craindre, diſent-ils? Il ne re-
„ connoît aucune puiſſance ſupé-
„ rieure ni ſur la terre, ni dans les
„ cieux, & par conſéquent rien ne
„ peut l'empêcher de ſe mettre au-
„ deſſus de toutes les loix, & de les
„ violer impunément. C'eſt à la
„ faveur de ces reproches, que les
„ proſcrits ſollicitent fortement tous

„ les princes d'*Europe* à reunir leurs
„ forces, pour anéantir entiérement
„ la Monarchie, ou pour réprimer
„ ſon orgueil en reſtreignant le re-
„ gne du Monarque à un certain
„ tems. Ils leur perſuadent qu'ils
„ en viendront facilement à bout,
„ s'ils implorent l'autorité du *Pape*;
„ (c'eſt ainſi qu'on appelle le pon-
„ tife de *Rome*) & s'ils l'engagent à
„ faire annoncer l'évangile aux *So-*
„ *lipſes*, quand ils auront mis le
„ Monarque à la raiſon. Ce ſeul
„ motif de religion n'eſt que trop
„ ſuffiſant, pour faire prendre les
„ armes au *Pape* & aux princes de
„ l'*Europe*. Je ne doute pas, con-
„ tinue *Salinus*, que les grands de
„ *Rome* ne faſſent tous leurs efforts,
„ pour pénétrer mes deſſeins; & je
„ ne puis mettre le myſtere à cou-
„ vert, qu'en approuvant les plain-
„ tes des proſcrits, & en louant les
„ loix & la diſcipline des *Européens*.
„ Elles ſont tout oppoſées aux nô-
„ tres pour ce qui regarde le gou-
„ vernement. La plûpart de leurs
„ rois ſe ſuccédent les uns aux au-
„ tres par droit de naiſſance; ils

„ ſont ſoumis aux loix du royau-
„ me, & n'entreprennent jamais rien
„ ſans l'avis de leur conſeil. D'au-
„ tres ſont choiſis par les peuples,
„ & ne gouvernent qu'un certain
„ tems; ou s'ils ſont perpétuels, ils
„ mettent eux-mêmes des bornes à
„ leur pouvoir, en jurant d'obſer-
„ ver les loix, & en ſe laiſſant con-
„ duire par les conſeils de perſon-
„ nes ſages. Il n'y en a pas un, dont
„ la puiſſance ſoit abſolument indé-
„ pendante & deſpotique. Le pape
„ même qui, ſelon la croyance des
„ *Européens*, n'eſt ſujet à aucune
„ loi humaine, & ne reconnoît au-
„ deſſus de lui que le Dieu éternel,
„ dont il tient ſon pouvoir & la
„ perpétuité de ſon ſiége, ne fait
„ ordinairement rien, ſans avoir
„ conſulté ſon ſénat. La même cho-
„ ſe s'obſerve dans les communau-
„ tés des perſonnes conſacrées à
„ Dieu, qu'ils appellent religieux.
„ On dit que leurs ſupérieurs ne
„ changeoient autrefois, que par la
„ mort; mais l'expérience ayant fait
„ connoître les abus de cet uſage,
„ le Pape ordonna que leur gou-

„ vernement ſeroit limité. Depuis
„ on n'y a point vû la perpétuité ré-
„ tablie, parce qu'elle n'eſt d'aucu-
„ ne utilité, & qu'elle eſt au con-
„ traire la ſource de bien des dé-
„ ſordres. De-là vient, diſent-ils,
„ que très-peu de perſonnes ſe ren-
„ dent propres au gouvernement.
„ Le long régne du Monarque les
„ rebute, & leur fait perdre l'eſpé-
„ rance d'y parvenir. Souvent les
„ Monarques abuſant de leur pou-
„ voir, renverſent tout le bon or-
„ dre, perſécutent ceux qui ſeroient
„ les plus capables de leur ſuccéder,
„ & font jouer mille reſſorts, pour
„ ménager le trône à ceux qui ſont
„ conformes à leur caractere, & qui
„ doivent marcher ſur leurs traces.
„ Au lieu que les Monarques dont le
„ gouvernement n'eſt pas perpétuel,
„ ayant toujours devant les yeux,
„ que leur puiſſance doit bien tôt
„ finir, ne négligent rien, pour laiſ-
„ ſer la république en meilleur état
„ à leurs ſucceſſeurs. Ils comman-
„ dent avec modération, parce qu'ils
„ n'oublient pas, qu'ils doivent ren-
„ trer dans leur premier rang, en

„ ſortant du trône. C'eſt-là l'uni-
„ que moyen de contenir les Mo-
„ narques dans leur devoir, de
„ maintenir la juſtice, & d'empêcher
„ que les mauvais ſujets ne ſoient
„ préférés aux bons. Quel renver-
„ ſement au contraire, dans une Mo-
„ narchie, où les hommes de néant
„ deviennent peu-à-peu les maîtres!
„ Quelle confuſion! Les vices & les
„ vertus dépendent uniquement de
„ leurs caprices.

„ Les proſcrits en effet aſſurent
„ qu'ils n'ont été chaſſés de la Mo-
„ narchie, que parce qu'ayant reçu
„ de rudes châtimens pour des fau-
„ tes très-légeres, ils s'étoient plaint
„ de l'injuſtice qu'on leur faiſoit;
„ ce qui étoit un crime capital, par-
„ ce que toutes les fautes étoient
„ égales, & qu'on étoit auſſi coupa-
„ ble pour avoir mangé une poire,
„ que pour avoir donné du poiſon;
„ pour avoir tué une mouche, que
„ pour avoir tué un bœuf. Il eſt
„ aiſé de juger ſi de tels abus ſont
„ plutôt les effets de l'ignorance,
„ que d'une domination tyrannique.
„ Ils trouvent encore deux grands

„ inconvéniens dans la perpétuité
„ du Monarque. Le premier eſt ſa
„ vieilleſſe, qui affoibliſſant ſon corps
„ & ſon eſprit, expoſe la républi-
„ que à un renverſement général,
„ parce qu'alors elle n'eſt plus gou-
„ vernée par aucune autorité ſuffi-
„ ſante, & qu'elle ne ſe ſoutient plus,
„ que ſur des conſeils foibles & im-
„ puiſſans. L'autre inconvénient,
„ qui eſt bien plus conſidérable,
„ conſiſte en ce que, ſi quelque dé-
„ ſordre s'eſt accru & fortifié ſous le
„ long regne d'un Monarque, il eſt
„ preſque impoſſible qu'aucun de
„ ſes ſucceſſeurs y remédie, & ra-
„ méne les choſes à leur premiere
„ perfection, puiſqu'il faut pluſieurs
„ années pour corriger les abus
„ d'un ſiécle. Il n'en eſt pas de mê-
„ me dans les gouvernemens limités.
„ Quelque imparfait, quelque déré-
„ glé que ſoit un magiſtrat, il ne
„ ſçauroit apporter tant de trouble
„ & de dérangement dans un état,
„ que la ſage conduite d'un ou
„ deux ſucceſſeurs ne puiſſe le ré-
„ tablir. Comme on n'avoit rien,
„ dit *Salinus*, à oppoſer à des motifs

„ ſi puiſſans, pour la défenſe de la
„ Monarchie des *Solipſes*, quelques-
„ uns ſe rejettérent ſur la brigue. Ils
„ trouvoient que c'étoit un grand
„ bien de l'empêcher, ce qui ne ſe
„ pouvoit faire dans les gouverne-
„ mens de peu de durée, où les
„ concurrens pleins d'eux-mêmes
„ & de leur propre mérite, ne par-
„ viennent au trône qu'à force
„ d'artifice & de pratiques ſecret-
„ tes. Que tous ces concurrens
„ étoient dans un royaume autant de
„ maîtres, qui ne pouvoient ſe ſouf-
„ frir les uns les autres. Mais les
„ proſcrits répondirent qu'on pou-
„ voit par la rigueur des loix arrê-
„ ter la cabale, & punir ceux qui
„ ſeroient convaincus de l'avoir fait
„ agir. Qu'après tout, elle n'étoit
„ pas plus pernicieuſe à un état,
„ qu'une domination abſolue &
„ continuelle : que dans celle-ci à la
„ vérité, les compétiteurs ſe cal-
„ moient & ſe ſoumettoient au nou-
„ veau magiſtrat, après ſon élec-
„ tion : mais qu'à la fin ſon trop
„ long gouvernement les rebutoit,
„ & les indiſpoſoit contre lui, parce

„ qu'il faiſoit languir leurs eſpéran-
„ ces. Ils ſont perſuadés au con-
„ traire, qu'il eſt avantageux que
„ pluſieurs perſonnes prétendent à
„ la ſouveraineté, pourvû qu'elles
„ le faſſent avec modération. Par-là,
„ diſent-ils, on reconnoît qu'il y a
„ plus d'un ſujet capable de gou-
„ verner ; ce qui bien loin d'être
„ pernicieux à une Monarchie, ne
„ peut que lui faire honneur ; au lieu
„ que dans les autres on eſt obligé
„ de voir ſon ſort, & celui de tou-
„ te la république, entre les mains
„ d'un malheureux & d'un homme
„ de néant, ſans mérite & ſans lu-
„ mieres. " Voilà à peu près ce que contenoient les lettres de *Salinus*, ſignées & approuvées par ſes compagnons. Après que le Monarque en eut fait la lecture, les ſatrapes demeurérent tout interdits, ne ſçachant à quoi ſe réſoudre. Ils appréhendoient ſur-tout, que le Pape n'eût découvert le piége que le Monarque lui avoit tendu, pour ſe rendre maître de ſes états, & qu'il n'eût engagé tous les princes de l'*Europe* à prendre les armes, pour accabler

la Monarchie. C'eſt pourquoi ils furent d'avis qu'on indiquât une aſſemblée générale, dans laquelle ils délibéreroient mûrement ſur les meſures qu'ils devoient prendre pour détourner cet orage. Il y en eut quelques-uns qui crurent que *Salinus* avoit de mauvais deſſeins, en s'inſinuant, comme il faiſoit, dans l'eſprit des Européens; & que quand il ſeroit une fois revêtu de la pourpre, il pourroit bien ſe déclarer le premier & le plus cruel ennemi de la Monarchie.

(1) Pendant ce tems-là le Monarque & les ſatrapes firent venir ſecretement les (*a*) *Centonates*, qu'ils n'avoient pas retenus ſans deſſein. Ils les engagérent par toutes ſortes de promeſſes à faire partir pour l'*Europe* quelques-uns de leurs compagnons, qui ſçuſſent adroitement pénétrer les ſentimens des princes, les détourner par la crainte de leurs divinités, de ce qu'ils voudroient entreprendre contre la Monarchie, & détruire leurs préventions contre les *Solipſes*. Que s'ils en venoient à bout ils leur donneroient un rang

dans la Monarchie, & leur assureroient un établissement fixe avec plein pouvoir d'exercer leur religion & de faire tout ce qu'ils voudroient. Une telle proposition fit plaisir aux *Centonates* : ils témoignérent qu'ils étoient prêts de leur rendre ce service. *Nous faisons notre affaire*, dirent-ils, *d'apaiser les Européens, & de vous les rendre favorables. Personne ne possede mieux que nous, l'art de ménager les accommodemens, & ce n'est pas d'aujourd'hui que nous en avons fait l'épreuve. Nous avons toujours en main des conseils & des raisons pour tourner les esprits comme il nous plaît, sans qu'on nous soupçonne de fourberie. Notre habit nous met à couvert de ce soupçon, quelque mauvaises intentions que nous puissions avoir. Les Européens d'ailleurs sont trop éloignés, & leur armée ne pourroit jamais parvenir jusqu'ici, à moins que par le secours de quelque enchantement, ils ne la fissent traverser dans les airs. Précautionnez-vous plûtôt contre vos voisins. Il est à craindre qu'ils ne se réunissent pour vous attaquer, à la sollicita-*

tion des Européens, qui aiment mieux tourner leurs armes les uns contre les autres, que de les porter contre des peuples éloignés, avec beaucoup de dépenſes & de fatigue.

Après cette réponſe des *Centonates*, on donna, pour ceux qui devoient partir, un grand nombre de livres qui contenoient les belles actions des *Solipſes*, depuis le commencement de leur Monarchie, & qui étoient remplis des éloges les plus magnifiques. C'étoit pour diſtribuer aux princes & aux grands d'*Europe*, afin de les détromper & de leur faire connoître que les *Solipſes* ne méritoient rien moins que d'avoir des ennemis. On ordonna auſſi aux *Centonates* de confirmer la même choſe, & d'appuyer tout ce qui étoit écrit dans ces livres. Mais paſſons à ce qui regarde la propagation de la Monarchie.

REMARQUES.

L'Auteur a ramaſſé dans ces lettres ſuppoſées tous les défauts & les déréglemens de la Société. C'eſt une eſpece de récapitulation de tout ce qui a été dit dans les chapitres précédens. Il veut auſſi faire comprendre que les Jéſuites étoient fort décriés de ſon tems, que tout le monde connoiſſoit leurs déſordres, & qu'on demandoit ouvertement la réforme de la Société. Une plus longue explication ſeroit inutile.

(1) Nous avons vû dans le chapitre précédent, que les *Capucins* ſont retenus dans la Monarchie pour des raiſons que l'auteur promet d'expliquer ici. Je ne trouve pas dans les hiſtoires, que les Jéſuites ſe ſoient ſervi des *Capucins* pour rétablir leur réputation dans la *Chine* & dans le *Japon*. Mais il eſt certain, & tout le monde ſçait, que pendant long-tems les *Capucins* ſe ſont fait gloire en *Europe*, d'être les fidéles exécuteurs de leurs volontés, & de leur conſacrer leurs ſervices. Le * nom qu'on leur a donné pour ce ſujet, eſt en quelque façon paſſé en proverbe. Ainſi il n'eſt pas étonnant que dans des circonſtances fâcheuſes, où les Jéſuites ſe ſont ſouvent expoſés à la haine publique, ils aient chargé ces bons peres de les diſculper, de faire leur apologie, & de débiter des livres en leur faveur, en un mot de faire jouer tous les reſſorts poſſibles, pour effacer les impreſſions déſavantageuſes que le pu-

* Valets de pied des Jéſuites.

blic avoit conçues contre la Société. Je m'en tiendrai à un exemple qui n'eſt pas fort ancien. C'eſt un *Capucin* nommé le P. *Timothée de la Flêche*, à préſent Evêque de *Babilone*, qui porta à *Rome* par ordre du P. *Tellier*, l'acceptation de la *Conſtitution* par les 40 Evêques de l'aſſemblés. C'eſt pour cela qu'on a appellé ce pere le courier de la *Conſtitution*.

CHAPITRE XVIII.

Les Mariages des SOLIPSES, *& l'éducation de leurs enfans.*

LEs *Solipſes* ont autant de femmes qu'ils en peuvent nourir. Ils ne les prennent pas ordinairement jeunes, mais dans un âge mûr & formé, & plus ſouvent dans un âge décrépit. Ce qui eſt digne d'admiration, c'eſt que celles-ci ſont les plus fécondes : rarement elles avortent : elles produiſent au contraire d'autant plus, qu'elles approchent davantage de leur dernier jour. Toutes ces femmes ne conçoivent point d'une maniere naturelle & ordinaire, mais par la vertu d'une parole ou

d'un ſouffle. Et bien différentes du reſte des femmes, elles enfantent par la main. Elles peuvent auſſi avoir plus d'un mari : mais pour lors, elles ſont moins fécondes, & leur fruit eſt moins agréable. Le terme de leur accouchement n'eſt pas réglé : les unes plutôt, les autres plus tard. Quelquefois elles conſervent leur fruit plus long-tems que les éléphans. Elles ſont d'autant plus aimées de leurs maris, qu'elles accouchent plus promptement, & plus ſouvent, & qu'elles leur donnent plus d'enfans à la fois : & ceux qui ſont les fruits d'une extrême vieilleſſe, ſont les plus agréables & les plus heureux. (1) Quand ces enfans ſont venus au monde, ſelon la loi des *Solipſes*, ce ne ſont pas les femmes, mais les maris qui les alaitent, & les nourriſſent juſqu'à l'âge de douze ans. Pour lors ils en donnent le ſoin à d'autres, ſans ſortir du lieu où ils ſont, & quand ils ont atteint l'âge viril, ils les reprennent en payant ceux qui les ont élevés, & les obligent de vivre chez eux, pour leur apporter du ſoulagement & de la

conſolation dans leur vieilleſſe. Cette éducation ne regarde que les enfans mâles; car pour les filles, ils en ont rarement; & quand il leur en naît quelques-unes, à peine ſont-elles hors de la mammelle, qu'ils les marient ſans leur donner de dot; mais ce qui eſt oppoſé aux coutumes de toutes les nations, ils la reçoivent de ceux qui les épouſent, & en profitent.

(2) Au reſte les *Solipſes* ne ſe croiroient pas encore tout-à-fait heureux, s'ils n'avoient que les enfans qui naiſſent de leurs mariages. Ce ne ſont point eux qui fourniſſent le plus de peuples & de ſujets à la Monarchie; mais ceux qu'ils enlevent aux autres. De-là ce grand nombre de citoyens qui paſſent leur vie dans l'oiſiveté: de-là toutes ces colonies qu'ils envoyent peupler les extrémités de la terre. En effet ils tendent des embuches aux enfans des nations voiſines, & n'ont pas moins d'adreſſe pour les ſurprendre, que les ſerpens pour ſurprendre les œufs des perdrix. Ils les enlevent, lorſqu'ils commencent à ſortir de la pre-

miere jeuneſſe. Ils leur donnent une nouvelle éducation, & les forment ſi bien ſelon leurs coutumes & leurs maximes, qu'ils ſemblent avoir pris naiſſance parmi eux. On les croiroit lechés par des ours, s'ils n'avoient pas été pris déja tout élevés. Car les émiſſaires qui ont cette charge, s'attachent ſur-tout à faire leurs vols avec choix, & à ne pas jetter les yeux ſur des enfans de baſſe extraction, à moins qu'ils n'ayent lieu de croire que leur caractere, ou la fortune les élevera quelque jour. Il faut avouer que cette politique eſt toute divine, pour perpétuer & pour étendre la Monarchie, ſans aucun riſque; car ils font conſentir les peuples voiſins à ces enlevemens par des traités. Et ce qui eſt admirable, c'eſt que quand ils tiennent les enfans des grands, ils exercent un empire abſolu ſur leurs parens & ſur tous leurs alliés. Enſorte qu'en gagnant ainſi les familles, ils viennent bien-tôt à bout de ſe rendre maîtres des villes & des provinces. Auſſi le Monarque fait-il gloire de ſa puiſſance, ſur-tout en ce qu'il a à ſon

ſervice plus de cent mille enfans des nations étrangeres, qui lui ſont dévoués ſans réſerve, & que par leur moyen il voit tout l'Univers ſoumis à ſa domination.

J'ai appris autrefois, qu'un certain Aſiatique s'étoit plaint hautement qu'on épuiſoit les plus nobles familles, & qu'on enlevoit tous les ans plus de dix mille jeunes hommes, pour leur faire paſſer le reſte de leur vie dans l'oiſiveté & dans le chagrin, en forçant leur inclination, tandis qu'ils étoient deſtinés par leur naiſſance & leurs belles qualités, à être l'appui & l'ornement de leur patrie. Bien loin que ſes plaintes ayent produit quelque effet, il fut auſſi-tôt dépouillé du gouvernement d'une province qu'il venoit de recevoir, & quelque tems après il fut relégué en *Afrique*.

RE-

REMARQUES.

Voici un chapitre bien myſtérieux. Ces mariages, ces femmes, ces enfans ne peuvent pas s'entendre à la lettre. Il y a un ſens caché, qu'il n'eſt pas aiſé de découvrir d'abord. J'eſpére cependant que mes conjectures ne paroîtront pas déraiſonnables. Après tout, c'eſt une énigme que *Melchior Inchofer* donne à deviner au public. Chacun eſt libre de donner ſon explication. Voici la mienne.

Les mariages des Jéſuites ſont les étroites liaiſons qu'ils ont avec les dévotes, & ſur-tout avec les riches veuves par le moyen de la confeſſion, & de la direction. Leurs femmes ſont ces mêmes dévotes, & leurs enfans ſont l'argent & les préſens qu'ils en tirent. Tout le reſte de l'énigme s'accommode parfaitement avec cette explication. Les Jéſuites ont autant de femmes qu'ils en peuvent nourrir, c'eſt-à-dire, qu'ils font tomber dans leurs piéges tout autant de riches veuves qu'ils en peuvent trouver, parce que leur avarice eſt inſatiable. Ils ne s'adreſſent pas à celles qui ſont trop jeunes, parce qu'elles ſeroient moins diſpoſées à goûter leurs diſcours & leurs maximes, & parce qu'ils ne pourroient pas eſpérer de les détourner des ſecondes nôces. Mais quand une riche veuve eſt avancée en âge, ils met-

tent tout en uſage pour ſe la rendre favorable ; ils la viſitent aſſiduement, ils l'enchantent par leurs beaux diſcours, ils tâchent d'éteindre en elle le reſte de l'amour qu'elle pourroit encore avoir pour le monde, & l'obligent à faire vœu de chaſteté. Ils lui repréſentent avec beaucoup d'énergie le mérite de l'aumône, ils lui expoſent adroitement les beſoins de la Société, & font ſi bien par leurs artifices, qu'ils l'engagent inſenſiblement à diſpoſer de ſes biens en leur faveur. Plus ces veuves ſont âgées, plus il eſt aiſé aux Jéſuites de les tromper, & d'abuſer de leur foibleſſe. C'eſt ce qui fait dire à *Melchior*, qu'elles ſont d'autant plus fécondes qu'elles approchent davantage de leur dernier jour.

Elles peuvent avoir plus d'un mari, c'eſt-à-dire, qu'il arrive quelquefois que ces femmes font part d'une partie de leurs biens à d'autres religieux ; ce qui ne plaît pas aux Jéſuites : auſſi font-ils tout leur poſſible pour les en détourner, & pour être ſeuls favoriſés de leurs largeſſes, en leur inſpirant beaucoup de mépris pour ce qui n'eſt pas Jéſuite, & en leur interdiſant, s'ils peuvent, tout commerce avec les autres religieux.

Leurs artifices n'ont pas toujours un ſuccès auſſi prompt qu'ils ſouhaiteroient. Ils ont ſouvent bien des obſtacles à ſurmonter, avant que de parvenir à leurs fins. Les affaires & les différens caractéres de ces veuves font naître mille difficultés,

qui demandent beaucoup de tems & de précautions. Les unes se laissent gagner plûtôt, les autres plus tard. Mais à force de ménagemens, d'assiduités & de beaux discours, les Jésuites viennent à bout de leur dessein. C'est ce qui fait dire ici, que le terme de leur accouchement n'est pas réglé, & qu'elles conservent quelquefois leur fruit plus long-tems que les éléphans, qui ne mettent bas qu'au bout de dix ans.

(1) Ce que l'auteur dit ici des enfans des *Solipses*, ne peut plus convenir ni aux présens, ni aux biens de ces veuves. Il veut parler effectivement des enfans qu'elles peuvent avoir, quand les Jésuites forment le dessein de s'emparer de leurs richesses. Voici l'explication que j'y donne.

Pour se rendre maîtres de tous les biens de la mere, il est de leur intérêt de mettre les enfans hors d'état de demander ce qui leur est légitimement dû. C'est pourquoi, si elles ont des garçons, ils les font venir de bonne heure dans leurs colléges. Ils n'épargnent rien pour leur éducation : ils leur donnent des précepteurs de confiance & propres à seconder leurs desseins ; ils les comblent de caresses & de petits présens, & ils leur font naître insensiblement le désir d'entrer dans la Société, & de renoncer par-là à leur patrimoine.

Pour ce qui est des filles, si elles sont jeunes, ils obligent ces veuves de les mettre au couvent, afin qu'elles en pren-

nent l'esprit ; & que n'ayant aucune connoissance du monde, elles y renoncent avec moins de peine. Si elles sont dans un âge formé, ils persuadent aux meres de les traiter durement, de leur faire un crime des moindres bagatelles, de leur refuser les ajustemens qui conviennent aux jeunes personnes, parce que ces mauvais traitemens ne manqueront pas de les rebuter & de leur faire prendre la résolution d'embrasser l'état religieux, pour se soustraire à la mauvaise humeur de leur mere. C'est en ce sens que *Melchior* dit qu'on les marie dans leur tendre jeunesse sans leur donner de dot, & que les Jésuites au contraire la reçoivent de ceux qui les épousent, puisqu'ils profitent des biens qu'on leur auroit donnés, si elles avoient pris un établissement dans le monde.

(2) Outre les enfans des riches veuves que les Jésuites n'attirent parmi eux que pour satisfaire leur avarice, ils se croyent encore en droit d'enlever de gré ou de force tous les jeunes gens qu'ils jugent capables de soutenir l'honneur de leur Société par les belles qualités de leur esprit, ou par les avantages de leur naissance. On voit dans la suite de ce chapitre & dans le suivant, de quelle utilité leur est une telle maxime, sur-tout à l'égard des jeunes gens de qualités. Il y a une infinité d'exemples de ces sortes d'enlevemens ; mais je me contenterai d'en rapporter ici un des plus remarquables.

Pierre Airault, Lieutenant criminel au préſidial d'*Angers*, avoit un fils nommé *René Airault*, qui naquit en 1567. Il le donna à inſtruire aux Jéſuites. Comme ce fils étoit ſon aîné, & que d'ailleurs il avoit un eſprit fort vif, beaucoup de mémoire, & pluſieurs qualités aimables, il pria très-inſtamment le provincial des Jéſuites & le recteur du collége de *Clermont*, lorſqu'il leur mit cet enfant entre les mains, qu'on ne le ſollicitât en aucune maniere à entrer dans leur religion. Il leur dit qu'il avoit d'autres enfans à conſacrer à l'égliſe, mais qu'il deſtinoit celui-là à remplir ſa charge, & qu'il en vouloit faire le ſoutien de ſa famille. On lui promit tout ce qu'il voulut. Néanmoins les grands talens de ce jeune homme firent ſouhaiter aux Jéſuites d'avoir un ſujet de cette importance dans leur Société, de ſorte qu'après qu'il eut étudié deux années en rhétorique ſous le P. *Sirmond*, ils lui donnérent l'habit de leur ordre en 1586.

Son pere, ſans l'avis duquel cela s'étoit éxécuté fait beaucoup de bruit. Il les accuſe de plagiat, & les ſomme de lui rendre ſon enfant. Ils répondent qu'ils ne ſçavent ce qu'il eſt devenu. *Airault* obtient un arrêt du Parlement, qui ordonne aux Jéſuites du collége de *Clermont* de ne point recevoir dans leur ordre *René Airault*, & de notifier aux autres collége cette défenſe. On n'obéit pas à cet arrêt. On tranſporte le jeune homme de lieu en lieu. On lui change le nom. On

l'envoye en *Lorraine*, en *Allemagne*, en *Italie*. Henri III. fait agir auprès du Pape ſon ambaſſadeur, & le protecteur de ſes affaires. *Airault* en écrit à ſa Sainteté. Le Pape ſe fait montrer le rôle de tous les Jéſuites du monde. *René Airault* revêtu d'un autre nom, ne paroît point dans ce rôle.

Trois ans de peines & de recherches n'ayant rien produit, le pere recourt à ſa plume, fait un livre *de la puiſſance paternelle*, & l'adreſſe à *René* ſon fils. *René* y fit une réponſe. Mais les ſupérieurs ne trouvérent pas à propos de la publier. On aima mieux que *Richeome*, provincial des Jéſuites de *Paris*, réfutât l'ouvrage de *Pierre Airault*. Enfin *René* ayant profeſſé la philoſophie & la théologie dans pluſieurs endroits, & après avoir poſſédé les plus belles charges de la Société, mourut à la *Fléche* en 1644. Son pere par acte paſſé devant Notaire & témoins, le priva de ſa bénédiction l'an 1593. Mais il ne perſévéra pas dans ſa colere juſqu'à la mort; car on trouva parmi ſes papiers un écrit où il lui donnoit ſa bénédiction.

CHAPITRE XIX.

Les revenus de SOLIPSES.

LEurs richeſſes ſont diſtribuées avec un artifice admirable. (1) Il n'y a que les garniſons des villes & les troupes qu'on mene en expédition, qui puiſſe compter ſur une paye fixe & aſſignée ſur les terres. Les autres n'ont aucuns revenus, ni aucuns fonds aſſurés pour vivre. (2) Ils n'ont point de mines d'or ni d'argent. Ils ne font aucun commerce ni aucun trafic de marchandiſes. Cependant ils ne laiſſent pas de poſſéder des richeſſes immenſes. Ils font les dépenſes les plus ſomptueuſes, & ils employent leur ſuperflu à élever de tous côtés des édifices magnifiques. Une abondance de biens ſi étonnante vient uniquement des largeſſes & des préſens que leur font les princes & les peuples voiſins. Leur libéralité eſt pour eux un revenu ſi prodigieux, & en

même-tems si assuré, que l'étendue des richesses qu'ils en tirent, est la seule chose dont ils ne soient point certains. C'est ce qui fait que les Monarques & les satrapes se glorifient sur toutes choses de disposer absolument des biens de ceux dont ils ont enlevé les enfans, & de les voir eux-mêmes aussi soumis à leur puissance, que s'ils étoient leurs sujets, sans qu'il leur en coûte aucun soin ni aucune peine, pour les tenir dans un tel esclavage. Car de tous ceux qui ont leurs enfans au service du Monarque, il n'y en a pas un, qui pour leur procurer un traitement honnête, ne fût prêt de répandre son sang, s'il étoit nécessaire. Quelle apparence y a-t-il, qu'ils ne sacrifient pas pour le même sujet leurs biens & leurs revenus? C'est un moyen assuré de les mettre en crédit, & de les faire parvenir aux charges : quelque indignes qu'ils en puissent être, la faveur du Monarque supplée à tous leurs défauts.

Ce n'est pas tout, la même raison qui rend les parens & les alliés tri-

butaires du Monarque, les oblige encore à faire leur teſtament en ſa faveur. Ainſi le pouvoir qu'il a ſur eux, ne finit pas même après leur mort. Il hérite de tous leurs biens, moins par la loi du teſtament, que par le droit de confiſcation (que les Européens appellent de dépouilles) parce qu'il porte le titre de *Seigneur Souverain*. Cependant ſur quelque droit qu'il ſoit appuyé, il ne laiſſe pas de donner des marques de reconnoiſſance, en faiſant expédier des lettres de bourgeoiſie à la famille de ceux qui meurent. Il leur donne encore, par un privilege particulier aux *Solipſes*, un paſſeport, pour entrer dans le ſéjour des Dieux après leur mort. Quelquefois il les honore d'une apothéoſe.

En un mot, la Monarchie poſſéde la plus grande partie de tout l'or, de toutes les pierres précieuſes que le *gange*, le *tage* & les autres fleuves roulent dans leur ſable, de toutes les richeſſes & de toutes les drogues, qu'on tire des montagnes & des entrailles de la terre avec tant de fatigue & de danger. Elle

eſt elle ſeule plus riche que tous les royaumes de la terre. Le principal ſoin des gouverneurs de provinces, ſi cependant ce n'eſt point l'unique, eſt que rien ne ſe perde, & qu'ils puiſſent repréſenter toutes ſes richeſſes en bon état. Elles ſont diviſées en quatre parties. La premiere eſt deſtinée pour le tréſor royal, la ſeconde pour la (3*) pharmacie publique, la troiſiéme pour la monnoye ; & la quatriéme eſt envoyée par préſens aux princes voiſins, qui ſe tiennent fort heureux d'une telle faveur, parce qu'il eſt rare que les *Solipſes* faſſent paroître leur libéralité. La nature & le prix des préſens qu'ils leur font, les mettent dans l'obligation de les eſtimer & de leur être redevables. Ils conſiſtent en préſervatifs propres à prolonger la vie. Mais c'eſt un appas qu'ils leur tendent. Ces princes perſuadés qu'ils leur doivent la vie, & ne voulant pas payer un ſi grand bienfait d'ingratitude, le payent peu à peu de leur liberté. Ils s'imaginent qu'on jouit d'un bonheur parfait ſous la domination du Monarque. Ils voyent

toutes les richeſſes étrangeres qu'il poſſéde, avec plus d'admiration que la Reine de *Saba* ne vit jamais celles de *Salomon*, & ils lui donnent leur or & leur argent pour ce qu'ils en reçoivent.

Mais comme la vigilance des parens & la fermeté des princes peuvent enfin faire tarir la ſource de tous ces préſens, il ſeroit bien plus à propos que leurs biens conſiſtaſſent en fonds & en revenus aſſurés. C'étoit le ſentiment de (*a*) *Brotacan* le premier de leurs Monarques. Sa prudence lui avoit fait prévoir que les *Solipſes* pourroient quelque jour devenir odieux aux peuples voiſins par leur déréglement, ou que d'autres, ſoutenus par leur mérite & la faveur, pourroient s'élever au-deſſus d'eux, & les faire tomber dans le mépris. Les ſucceſſeurs de ce prudent légiſlateur ſe ſont trouvés depuis dans des conjonctures, où ils ont reconnu la néceſſité d'une ſi ſage précaution. Les princes voiſins même les ont ſollicités plus d'une fois de la prendre, ſoit qu'ils aimaſſent les *Solipſes*, ſoit qu'ils les

(*a*) Ignace de loiola.

craigniſſent, ſoit enfin que les *Soliſſes* leur fuſſent à charge pour les ſommes immenſes qu'ils exigeoient d'eux, en reconnoiſſance de leurs préſens. Mais ces Monarques arrogans & pleins d'eux-mêmes, bien loin de ſe rendre à leurs inſtances, ont toujours fait vanité d'une conſtance déraiſonnable, & n'ont jamais voulu ſortir de leur obſtination. Ce qui n'a pas fait peu de chagrin à pluſieurs ſujets bien ſenſés, qui auroient ſouhaité de ſe conformer aux coutumes des autres hommes, & qui s'ennuyoient des travaux qu'il leur falloit eſſuyer, pour accumuler des richeſſes, dont le Monarque & les ſatrapes ſeuls avoient la jouiſſance.

REMARQUES.

(1) Il n'y a que les Jéſuites qui ſont dans les colléges, & ceux qu'on envoye en miſſion, qui puiſſent jouir de certains revenus aſſurés. Il n'eſt pas permis aux maiſons profeſſes d'avoir aucuns biens en fond. Elles ne doivent ſubſiſter que d'aumônes. Mais on ſçait que ces aumônes ne leur

manquent pas, & qu'il n'y a point de reſſorts qu'ils ne faſſent jouer pour s'enrichir aux dépens de tout le monde.

(2) Il eſt vrai que les Jéſuites ne trafiquent pas publiquement en *Europe*, à moins que ce ne ſoit dans le *Portugal*; mais il eſt certain qu'ils tiennent dans les *Indes* un commerce ouvert de ſucre, de perles, de diamans & de négres.

(3) *Grégoire XIII.* permit aux Jéſuites en 1576. d'exercer la médecine, l'apotiquairerie & la chirurgie, & défendit à tout médecin ou chirurgien de leur en diſputer l'exercice. L'intention de ce pape, en leur accordant de tels priviléges, étoit qu'ils ſecouruſſent les pauvres malades par le moyen de ces connoiſſances. Mais ils s'en ſervent au contraire pour engager les grands à leur faire part de leurs richeſſes, par don ou par teſtament, comme l'explique *Melchior*, ou pour gagner les bonnes graces des princes qui ne leur ſont pas tout-à-fait favorables. Je pourrois en citer un exemple fameux, mais il eſt ſi récent & ſi public, qu'il n'y a perſonne qui l'ignore.

CHAPITRE XX.

La Guerre des SOLIPSES.

(1) JE ne parlerai point ici de ces vieilles fables qu'ils débitent dans les places & les carrefours, & qu'ils répétent tant de fois dans leurs annales, au ſujet de leurs guerres ; par exemple, que dans le combat des géants, les Dieux ne furent ſecourus que par les *Solipſes* ſous la conduite de ce (*a*) *Lopius Bumnavus*, qui aida le Créateur, quand il donna l'être à toutes les créatures, & qui lui traça le plan de l'Univers : que les géants ayant été contraints de prendre la fuite répandirent dans les campagnes céléſtes tout l'or qu'ils avoient enlevé aux Dieux. Que les étoiles qui brillent pendant la nuit, & dont la lumiere eſt utile aux mortels, ne ſont autre choſe que cet or parſemé ; que ces géants enfin furent précipités dans l'océan au-delà du détroit d'*Her-*

(*a*) Jacques Lainez, ſucceſſeur d'Ignace dans le généralat, & qui aſſiſta au concile de trente. *Voyez Ribadeneira*

cule, à la réſerve du vieillard *Bulzegug* qui portoit l'étendart, & qui ſe mit lui-même hors d'état de ſortir du ciel inférieur. Car ſon grand âge, & la peſanteur de ſon corps ne lui ayant pas permis de courir auſſi fort que les autres, il voulut ſe faire paſſage par une ouverture. Mais celle qu'il fit n'étant point aſſez grande, il n'y eut pas plûtôt paſſé la tête, que l'ouverture ſe referma, & qu'il demeura pris par le cou. C'eſt pourquoi les *Solipſes* ſoutiennent que la face de la lune dans ſon plein, n'eſt autre choſe que le viſage de *Bulzegug*, qui regarde ſur la terre, & qui implore inutilement le ſecours de ſes compagnons : que les efforts continuels, qu'il fait en ſe retournant de côté & d'autre, pour ſe débarraſſer, produiſent les différens quartiers de la lune : que les ſpectacles horribles qu'elle nous donne quelquefois dans ſes éclipſes ou autrement, ſont les effets de ce que ſouffre *Bulzegug*, quand ceux qui le gardent lui donnent les étrivieres, & que c'eſt lui qui cauſe les vents, les pluyes, les

nuages noirs, le tonnerre, la foudre & la grêle toutes les fois qu'il fait de l'eau, ou qu'il souffle, ou qu'il respire, ou qu'il se décharge le ventre. Leurs annales contiennent une infinité d'autres histoires de cette nature, non-seulement de ce qu'ils ont fait dans l'antiquité la plus reculée, mais encore dans le milieu des tems, & depuis l'établissement de leur Monarchie. Je leur laisse le soin de nous en instruire. Pour moi je me contenterai de rapporter ici en peu de mots & avec ordre, les guerres qu'ils ont entreprises de mon tems, pendant l'espace de quarante-cinq ans ou environ.

(2) L'orgueil donna lieu à la premiere. (*a*) *Avidius Cluvius* ayant trouvé la monarchie augmentée par la sagesse de ses prédécesseurs, voulut s'élever davantage, & signaler son régne en refusant de se reconnoître redevable au puissant prince de *Sottirobuse*, nommé (*b*) *Sumonacleste*, qui lui avoit donné la province de (*c*) *Morandie*. Ce prince indigné de sa témérité & de son ingratitude, résolut de le dépouiller

(*a*) Claude Aquaviva.

(*b*) Clément VIII. souverain pontife.

(*c*) La Romagne, c'est-à-dire l'état du pape.

par les armes, de ſa puiſſance, & de le releguer dans la *Marborée*, à la ſollicitation de *Sennarimandorne* ſecrétaire d'état. *Avidius Cluvius* auroit eu beau ſe prévaloir de ſes droits, & repréſenter ſon extrême vieilleſſe : toutes ces raiſons euſſent été inutiles, ſi la mort n'eut enlevé *Sumonacleſte* dans le fort de la guerre. Alors l'armée des *Solipſes* revint triomphante, ſe glorifiant par tout d'avoir remporté une victoire entiere, & d'avoir tué le (*a*) prince de *Sottirobuſe* dans une bataille.

(*a*) Le ſouverain pontife.

Cet heureux ſuccès leur ayant enflé le courage, ils excitérent peu après de nouveaux troubles dans le royaume (3) des (*b*) *Toſénéviens* : ils s'en ſeroient rendu maîtres, ſi ces peuples ne ſe fuſſent tenus ſur leurs gardes, ou que le Général des *Solipſes* ne les eût abandonnés ſur le point d'une bataille. Les *Toſénéviens* profitant d'une occaſion ſi favorable, les environnérent, & les taillérent en piéces, à la réſerve d'un très-petit nombre qui demanda quartier. Après cette victoire, ils chaſſérent tous ceux qui étoient dans

(*b*) Les Vénitiens.

leur royaume, & leur défendirent d'y avoir jamais dans la ſuite aucun commerce. Cette guerre coûta extrêmement cher au Monarque *Viboſnat ;* & le ſuccès en fut d'autant plus funeſte, qu'il lui ôtoit tout eſpérance de rentrer jamais dans ſes droits. Les *Solipſes* n'ont point encore pû juſqu'ici ſe relever d'une telle perte.

(4) On dit auſſi, que dans le dernier ſiécle ils furent chaſſés pour un pareil ſujet du royaume des (*a*) *Romullagiens* ; & qu'après un long banniſſement, ils furent enfin rappellés, parce qu'ils étoient venus à bout de ſe diſculper des crimes qu'on leur avoit imputés. Mais ils n'y rentrerent qu'aux conditions qu'ils renonceroient à leur religion, & qu'ils jureroient de ſe conformer aux coutumes & aux maximes du royaume. Ces ſortes de ſermens n'arrêtent pas les *Solipſes*, quand il s'agit de conclure un traité, pourvû que la volonté n'y ait point de part.

(a) Des François.

(5) A peu près dans le même tems, ils portérent leurs armes contre les (*b*) *Solviniens* qui s'étoient

(b) Ceux de Louvain

ingérés de vouloir réformer les loix des *Solipſes*. Cette guerre qui étoit appuyée ſur le prétexte de la religion, auroit mis pluſieurs provinces en combuſtion, ſi (*a*) *Utoxius*, qui étoit pour lors Prince de *Sottirobuſe*, n'eût interpoſé ſon autorité. Les *Solviniens* pleins de reſpect & de ſoumiſſion pour lui, mirent bas les armes, après avoir pourtant obligé les *Solipſes* d'avouer en préſence de ce prince, qu'ils avoient tort, & de promettre par un écrit autentique, qu'ils ſe conduiroient dans la ſuite avec plus de ſageſſe. Mais ces deux guerres ont précédé mon arrivée dans la Monarchie. Revenons à celles de mon tems.

(a) Sixte V.

(6) Il s'en éleva une conſidérable entre les *Solipſes* & les (*b*) *Cinimonaduſiens*, pendant que (*c*) *Sumona cleſte* étoit encore ſur le trône de *Sottirobuſe*. Quoiqu'il ſoit rare que la religion faſſe prendre les armes aux payens, l'intérêt des Dieux avoit cependant allumé cette guerre. Les *Cinimonaduſiens* prétendoient que la puiſſance de leur Dieu étoit ſi abſolue, qu'aucun mortel né pouvoit

(b) Les Dominicains.

(c) Clément VIII.

lui réſiſter. Les *Solipſes* ſoutenoient le contraire avec opiniâtreté, & pouſſoient ſi loin le privilege de leur Monarque, qu'ils aſſuroient que quand même tous les Dieux de toutes les nations ſe réuniroient enſemble, leur pouvoir ne ſeroit point encore ſuffiſant, pour forcer la volonté des *Solipſes*, & pour les empêcher de violer leurs loix. Cette guerre dura cinq ans ſous le regne de *Sunomacleſte*. Les *Solviniens*, les (*a*) *Alapuniens*, une grande partie (*b*) des *Latinimeraciens* & beaucoup d'autres peuples ramaſſés, ſe joignirent aux *Cinimonaduſiens*. La victoire parut ſe déclarer en leur faveur. Mais aprés un combat ſanglant, cette guerre s'aſſoupit ſans être terminée. Les *Solipſes* y perdirent pluſieurs de leurs chefs, entre autres (*c*) (7) *Atilenanius*, *Tibaſavius*, *Calambalſineus*. *Sibalaſius* & *Gencaratanus* prirent la fuite. Les *Cinimonaduſiens* n'eurent qu' (*d*) (8) *Oſmelius* & (*e*) (9) *Zejulavius* de bleſſés. Les *Solipſes* cependant ſe vantérent d'avoir triomphé; quoique la meilleure partie de leurs

(*a*) Les polonois.

(*b*) De ceux de Salamanque.

(*c*) Grégoire de Valentia. Jéſuite.

(*d*) Thomas de Lemos Dominicain.

(*e*) Didace Alvaros du même ordre.

troupes fût reſtée ſur le champ de bataille avec tout leur bagage. Cette même guerre ſe renouvella quelques années après. (a) Les (10) *Solviniens* ſe mirent les premiers en campagne, parce qu'ils ne purent ſouffrir que les *Solipſes* renverſaſſent le droit des nations par leurs opinions pernicieuſes. Après pluſieurs combats, où les *Solipſes* avoient toujours été maltraités, on conclut enfin une treve de part & d'autre, & on convint de s'en rapporter au jugement de (b) *Buſnaturius* prince des *Sotterobuſiens*.

(a) Ceux de Louvain.

(b) Urbain VIII. ſouverain pontife.

Voilà les guerres les plus conſidérables, que la Monarchie ait eues à ſoutenir. Il y en a encore eu pluſieurs autres particulieres dans différentes provinces, où les *Solipſes* n'ont jamais eu tout le ſuccès qu'ils euſſent ſouhaité, & où ils ont été le plus ſouvent mis en déroute. Je parlerai de quelques-unes, quand j'aurai rapporté dans le chapitre ſuivant la révolte de la Province (c) d'*Abſciſſie*.

(c) De la Sicile.

REMARQUES.

(1) Ce chapitre nous repreſente la plûpart des mauvaiſes affaires que les Jéſuites ſe ſont attirées par leur arrogance & par leur ambition ; & les hiſtoires qui y ſont rapportées ne laiſſent aucun lieu de douter que l'unique but de cette Société n'ait toujours été, dès le commencement, de s'élever à un degré de crédit & d'autorité qui la rendît l'arbitre néceſſaire des affaires de la religion & des états.

Le concile de *Trente* aſſemblé dans un tems où les Jéſuites étoient à peine ſortis de leur berceau, leur fourniſſoit une belle occaſion de ſe faire connoître. Ils firent ſi bien auprès du pape, que *Jacques Lainez*, un des premiers compagnons d'*Ignace*, y fut envoyé en qualité de docteur : & *Ribadeneira* nous le donne comme l'oracle de ce concile. Il parloit, ſi nous en croyons cet apologiſte, avec tant de force & d'éloquence, qu'il entraînoit les ſuffrages de toute l'aſſemblée. Tous les peres l'écoutoient avec une merveilleuſe attention, & croyoient entendre le ſaint Eſprit s'expliquer par ſa bouche. Quelque longs que puſſent être ſes diſcours, on ne les voyoit finir qu'à regret. En un mot, ſon avis étoit toujours celui dont le concile formoit ſon décret. Il y eut cependant une occaſion, où le ſentiment de ce docteur ne fut ni inſpiré par le *S. Eſprit*

ni adopté par le concile. L'auteur de l'hiſtoire des congrégations *de auxiliis*, auteur digne de foi & bien inſtruit, rapporte que ce Concile ayant dreſſé le canon (a) *Si quis negaverit voluntatem motam & excitatam à Deo, &c. Lainez*, que les graces interieures n'accommodoient pas, fit tous ſes efforts pour faire mettre (*b*) *mentem* à la place de (*c*) *voluntatem*; mais que ſon oppoſition ne fut jugée digne d'aucun égard.

(a) *Si quelqu'un nie que la volonté mue & excitée de Dieu, &c.*

(b) *L'eſprit*

(c) *La Volonté.*

Il me ſemble, après ce que je viens de dire, que l'aſſemblée des Dieux dont il eſt parlé dans ce chapitre, peut naturellement s'entendre du concile de *Trente* ſecouru, ſelon les Jéſuites, par *Lainez* contre les géants, c'eſt-à-dire, contre les *Calviniſtes*, *Luthériens*, & autres hérétiques.

L'Auteur ajoute que ce *Lainez* aida le Créateur, quand il donna l'être à toutes les créatures, & qu'il lui traça le plan de l'univers. Je trouve dans le même *Ribadeneira*, que ce fut par le ſecours de *Lainez*, qu'*Ignace* forma le projet de ſon inſtitut, en dreſſa les conſtitutions les plus eſſentielles. Ce qui regarde *Bulzegug* dans le reſte de cette hiſtoire, ne me paroît avoir de fondement, que dans l'imagination de *Melchior*, qui s'eſt voulu divertir à ſon ordinaire.

(2) Tout le monde ſçait combien les Jéſuites voulurent du mal au pape *Clément VIII.* pour n'avoir jamais pu ſe rendre maîtres de ſon eſprit. Ce Pape qui les connoiſſoit parfaitement, fit tous ſes efforts

pour les ramener à la pureté de la doctrine & des mœurs. Il fut sur le point de terminer l'affaire des congrégations *de auxiliis* par la condamnation autentique de *Molina*. Mais les Jésuites voulant détourner ce coup de foudre, il n'y eut point d'artifice qu'ils ne missent en usage. Ils se crurent en droit, pour la gloire de la Société, de répandre contre le saint *Pere* les calomnies les plus atroces, publiant hautement qu'il étoit leur ennemi déclaré, qu'il n'étoit point assez éclairé pour connoître d'une matiere si importante, & qu'il n'étoit pas capable d'approfondir les mystéres de la *Science moyenne*. Dans le même tems ils eurent l'insolenee de faire soutenir dans des thèses publiques à *Salamanque*, les plus dangereuses erreurs de *Molina*. Enfin pour se mettre à couvert, à quelque prix que ce fût, de la décision du saint Pere, tandis que d'un côté ils semoient dans le public, qu'il n'y avoit qu'un concile qui pût juger définitivement cette affaire, ils avancérent de l'autre dans des thèses soutenues à *Alcala* & ailleurs, qu'il n'étoit pas de foi qu'un tel homme, que l'Eglise regardoit comme le souverain pontife, fût véritablement vicaire de *Jesus-Christ*, & successeur de *S. Pierre*. Des injures aussi peu ménagées devoient être bien sensibles au Pape *Clément VIII*. Aussi avoua-t-il que les Jésuites jettoient dans son esprit un trouble assez grand, pour lui ôter l'usage de la raison, & que ce qui l'empêchoit de publier son décret, étoit la crainte qu'ils ne

ſe révoltaſſent ouvertement contre le ſaint ſiége.

Quelque tems après, ce Pape inſtruit par pluſieurs requêtes, comme on le verra dans la ſuite de ce volume, & ſur-tout par le rapport du Cardinal *Tolet*, qui avoit été Jéſuite, des vices & des déréglemens ſcandaleux qui s'étoient introduits dans la Société, ſe mit en devoir d'y mettre la réforme, voulant d'abord abolir la perpétuité du Généralat, comme la ſource de tous les autres déſordres : mais les Jéſuites recommencerent à ſe déchaîner avec plus de fureur que jamais de vive voix & par écrit, contre *Clément VIII.* & contre le Cardinal *Tolet*, qu'ils traitérent d'apoſtat. On remarque que le Pape & ce Cardinal, moururent très-peu de tems après. *Claude Aquaviva* étoit pour lors Général de la Société, & avoit été auparavant provincial de la *Romagne*. Tous les excès où ſe portérent les Jéſuites contre *Clément VIII.* ſous ſes yeux, & ſans qu'il ſe mît en peine de les réprimer, font aſſez connoître les vues de ce Général, & le plaiſir qu'il auroit eu de voir la Société faire la loi aux Papes mêmes. Peut-être oſa-t-il tenir quelques diſcours injurieux à ce Pape, & lui faire appréhender ſon reſſentiment, comme il fit à *Paul V.* ſon ſucceſſeur, dont il n'avoit pas à beaucoup près tant de ſujet de ſe plaindre, & à qui il eut l'inſolence de dire, *que s'il faiſoit à la Société l'affront de condamner la doctrine de* Molina, *il ne lui répondoit pas d'empêcher plus de dix mille Jéſuites de répandre dans leurs écrits les in-*

vectives les plus outrageantes contre le S. Siége apoſtolique.

(3) Voici en peu de mots ce qui fit chaſſer les Jéſuites de la république de *Veniſe*. Ces peres, à la faveur de quelques bulles, & ſans aveu des magiſtrats, s'étant ingérés d'enſeigner publiquement à *Padoue*, où ils étoient venus à bout de s'introduire, & attirant chez eux une grande partie de la jeuneſſe de cette ville, l'univerſité indignée d'un procédé ſi contraire à ſes loix & à ſes uſages, & qui tendoit à la faire tomber dans le mépris, députa en 1591. *Céſar de Crémone*, pour en aller porter ſes plaintes aux magiſtrats de *Veniſe*. Ce député ayant fait au ſénat un diſcours plein de force & d'éloquence, en obtint un décret qui défendoit aux Jéſuites de violer les ſtatuts & les priviléges de l'Univerſité de *Padoue*, & de ne faire aucunes leçons, qu'aux religieux de leur compagnie.

Quelques années après, la république voyant ſes revenus conſidérablement diminués par les richeſſes immenſes des Eccléſiaſtiques, & ſur tout des Jéſuites, qui faiſoient jouer tous les reſſorts imaginables, pour s'approprier par voye de legs & de teſtamens, les plus beaux biens du païs, les en dépouilla par un arrêt ſolemnel, & ne leur laiſſa que ce qui devoit leur appartenir. Les Jéſuites ne s'oubliérent pas en cette occaſion. Ils informérent le pape *Paul V.* de tout ce qui ſe paſſoit. Et ce Pape n'ayant pu contraindre les Vénitiens à abandonner leurs droits, & à ré-

voquer leur arrêt, les excommunia, & mit la république en interdit. Mais le ſénat par un autre arrêt déclara cette excommunication injuſte & de nulle validité, & ordonna à tous les eccléſiaſtiques ſéculiers & réguliers de continuer, ſans y avoir égard, chacun dans leurs égliſes, l'exercice public de la religion. Il n'y eut que les Jéſuites & quelques autres nouveaux religieux, qui refuſerent de ſe ſoumettre à cette ordonnance, fermant les portes de leurs égliſes, & excitant le peuple à la ſédition. Les Jéſuites avoient cependant promis de continuer l'office divin à l'ordinaire; mais ils faiſoient entendre de tems en tems dans la ville, qu'ils ne diſoient pas la meſſe publiquement. Ce que le Magiſtrat ayant appris, il les fit comparoître devant lui le 9 Mai 1606. pour leur faire rendre compte de leur conduite, & de leurs intentions; & les ayant ſommés de ſe conformer aux termes de l'arrêt, ils répondirent qu'il ne leur étoit pas permis de célébrer la Meſſe, & qu'en cela ils ne croyoient pas manquer à ce qu'ils avoient promis, puiſqu'ils n'avoient jamais prétendu comprendre la Meſſe ſous le nom d'office divin. Effet admirable de la doctrine des équivoques! le Sénat s'étant aſſemblé pour délibérer ſur cette réponſe, les Jéſuites reçurent un ordre formel de ſortir inceſſamment de tous les états de la république. Il ne leur fut pas poſſible d'y réſiſter, & ils ſongérent à leur retraite dès le même jour. Mais à peine furent-ils ſortis, qu'ils ſe mirent

à déclamer ſans aucune retenue contre la république. Les places publiques & les chaires ſacrées retentiſſoient par tout de leurs invectives ſanglantes. Ils ſe traveſtirent en pluſieurs manieres différentes, pour entrer ſur les terres de *Veniſe*, & pour exciter les peuples à la révolte. Ils ſuppoſérent des lettres de la république de *Genes*, & d'autres villes, écrites à celle de *Veniſe*. Ils tâchérent de mettre les puiſſances voiſines dans leurs intérêts. Mais tous leurs efforts furent inutiles. Le Sénat rendit un arrêt le 14 Juin 1606. qui excluoit pour jamais les Jéſuites de ſes états, & un autre le 18 Août, qui défendoit à tous les ſujets de la république ſous les plus griéves peines, de recevoir les Jéſuites chez eux, ou dans leurs villes, & d'avoir même aucun commerce avec eux en quelque maniere que ce pût être. La paix ſe fit entre *Paul V.* & la république, ſans que les Jéſuites y fuſſent compris, malgré toutes les intrigues dont ils s'étoient ſervis auprès des puiſſances, pour obtenir leur rétabliſſement.

(4) Il y a des choſes dont le public ne peut être trop inſtruit. Quoique l'aſſaſſinat tenté en la perſonne de *Henri IV.* par *Jean Châtel*, diſciple des Jéſuites, ne ſoit ignoré de perſonne, je ne laiſſerai pas d'en marquer ici les circonſtances en abregé, pour empêcher, qu'un attentat ſi horrible ne s'efface de la mémoire des hommes, & pour apprendre à ceux qui pourroient n'en avoir pas de connoiſſance, juſqu'où peut aller la vengeance, & la fureur des Jéſuites.

Le 27 Décembre de l'année 1594. le Roi *Henri IV.* étoit dans une des salles du *Louvre* accompagné des Princes & de trente ou quarante Seigneurs de sa Cour: dans le tems qu'il se baissoit pour relever deux gentilshommes qui venoient le saluer pour la premiere fois, un jeune homme, nommé *Jean Châtel*, âgé de 18 ou 19 ans, s'étant glissé sans être apperçu, parmi tous ces Seigneurs, porta au Roi un coup de poignard qui le blessa au côté droit de la lévre supérieure, & lui cassa une dent. Le Roi n'auroit point échappé à la mort, si la Providence n'eût pas permis qu'il se fût baissé dans le tems que le jeune homme s'avança. On se saisit aussi-tôt de lui, & dans les interrogatoires qu'on lui fit subir, on connut clairement que les Jésuites étoient les premiers auteurs de ce parricide. Il avoit étudié trois ans chez eux, & il y avoit appris qu'il étoit non-seulement permis, mais que c'étoit même une action méritoire de tuer les tyrans. Les Jésuites lui avoient toujours fait regarder *Henri IV.* comme tel; & pour expier tous les péchés de sa vie, le meilleur moyen qu'il avoit pû imaginer, avoit été de l'assassiner lui-même. Pendant que *Jean Châtel* étoit dans les prisons, on avoit fait investir la maison des Jésuites. L'on y avoit trouvé un manuscrit de la main du pere *Guignard*, rempli de la doctrine la plus affreuse, touchant le meurtre des Rois. Le meurtrier de *Henri III.* y étoit loué comme un martyr de la foi, qui n'avoit tué ce Prince que par une inspiration du S. Esprit. *Henri IV.* y étoit

traité dans les termes les plus injurieux de tyran & d'excommunié. Il y avoit dans cet écrit mille autres impiétés, que je passe sous silence. Enfin le Parlement, après une ample instruction du procès, condamna *Jean Châtel* à être rompu vif, le pere *Guignard* à être pendu & brulé, le Pere *Gueret*, Régent du meurtrier, *Pierre Châtel* son pere, & quelques autres personnes à un banniſſement perpétuel, & tous les Jésuites à sortir incessamment du royaume, comme corrupteurs de la jeuneſſe, perturbateurs du repos public, ennemis du Roi & du royaume. Ils voulurent en vain se pourvoir auprès du Roi contre cet arrêt, ce Prince fut sourd alors à leurs prieres & à leurs remontrances. Il fallut prendre le parti de se retirer.

Le Parlement pour transmettre à la postérité la mémoire d'une action si horrible, ordonna ensuite que la maison de *Châtel*, qui étoit vis-à-vis la porte pu Palais, fût rasée, & qu'en la place, on dressât une pyramide, sur laquelle seroit gravé en marbre, l'arrêt de la condamnation de *Jean Châtel* & des *Jésuites*, & d'autres piéces, dont la durée paroissoit devoir être perpétuelle.

A peine les Jésuites furent-ils sortis de *France*, que d'un côté ils justifiérent dans plusieurs écrits l'attentat de *Jean Châtel*; & de l'autre, ils mirent tout en usage pour obtenir leur rétabliſſement. Le Roi tint assez long-tems ferme contre leurs instances; mais enfin, soit qu'il n'eût pas la force de résister aux pressantes sollicitations du pape & des princes que les Jésuites avoient mis dans leurs intérêts, & particuliérement de la *Va-*

renne ſon favori & miniſtre de ſes plaiſirs ; ſoit qu'il craignît les effets de leur reſſentiment, & qu'il voulût ſe les rendre favorables par un excès de bonté, il agréa leur retour l'an 1603. Toutes les remontrances du Parlement furent inutiles. La pyramide fut renverſée, & les Jéſuites rétablis dans leur premier état. Mais toutes les bontés de ce Prince ne furent pas capables d'éteindre la ſoif que ces malheureux avoient de ſon ſang. *Manet alta mente repoſtum judicium.* Il devoit être la victime de leur vengeance, & *Ravaillac* répara la faute de *Jean Châtel.*

(5) En 1585. & 1586. *Leonard Leſſius* & *Jean Hamelius*, Jéſuites & profeſſeurs de Théologie à *Louvain*, enſeignérent dans leurs écoles 34. propoſitions erronées ſur l'Écriture-Sainte, la prédeſtination, la réprobation, la grace & la juſtification. L'Univerſité de *Louvain* ne manqua pas de les cenſurer par un décret du neuf Septembre 1587. & celle de *Douai* fit la même choſe le 20 Janvier 1588. Tous les Evêques de Flandre approuvérent unanimement cette cenſure. Les Jéſuites eurent recours aux Univerſités de *Treves* & de *Mayence*, qui ſans déſapprouver la cenſure de *Louvain*, ſe contentérent de juger la Doctrine de la Société. Ils voulurent encore ſe prévaloir du ſilence de l'Univerſité de *Paris*, mais ils ne furent pas long-tems à connoître quels étoient ſes ſentimens.

Octavius *Frangipani* évêque de *Calate*, qui étoit pour lors Nonce en *Allemagne* & en *Flandre*, voyant que ces troubles pourroient avoir de fâcheuſes ſuites, crut qu'il

étoit de ſon devoir de les arrêter dans leur ſource. Il écrivit auſſi-tôt de *Cologne*, où il étoit le 15 Mars 1588, aux archevêques de *Malines* & de *Cambray* pour les engager à ne point condamner la doctrine des Jéſuites, leur repréſentant que le jugement en appartenoit au S. Siége. Il exhorta en même tems par d'autres lettres les Docteurs de *Louvain* à s'en rapporter au Pape, & les Jéſuites à ne pas attaquer une Univerſité auſſi ſçavante & auſſi célébre, aſſurant l'un & l'autre parti de ſon entremiſe pour leur ménager une paix prompte & ſolide. L'Univerſité lui mit entre les mains ſon décret, & les Jéſuites leur réponſe, qu'il envoya à *Rome* avec les points qui faiſoient le ſujet de la diſpute, au Cardinal de *Montalte*, pour en conférer avec ſa Sainteté. Il reçut enſuite un bref du Pape *Sixte V.* qui lui ordonnoit de ſe tranſporter à *Louvain*, pour accommoder ce différend, & lui donnoit le pouvoir d'excommunier ceux qui refuſeroient de lui obéir. Dès qu'il y fut arrivé, il aſſembla les Docteurs, qui, ſans attendre la lecture du bref que le pape leur adreſſoit, lui témoignérent qu'ils étoient dans la diſpoſition de ſouſcrire à tout ce qu'il lui plairoit d'ordonner. Mais ayant après cela fait aſſembler les Jéſuites, pour le même ſujet, il vit bien que de leur part il n'y avoit point d'accommodement à eſpérer. C'eſt pourquoi il ſe fit donner les piéces des deux partis, après leur avoir permis de ſe les communiquer réciproquement, & d'y ajoûter, ou d'y retrancher ce qu'ils jugeroient à propos, & rendit un decret qui leur impoſoit ſilence

jusqu'au jugement définitif du Pape *Sixte V.* mourut, sans avoir rien décidé au sujet de ces disputes. *Henricus Henriquez*, Jésuite, nous apprend dans un endroit de ses ouvrages, où il prouve la prédestination gratuite à la gloire, qu'un certain théologien de *Louvain* ayant osé soutenir le contraire au grand scandale de l'Uuniversité, reçut une vive réprimende du Pape *Sixte V.* qui s'étoit fait instruire de l'affaire.

(6) L'Auteur veut ici parler des fameuses disputes qui survinrent entre les Dominicains & les Jésuites, à l'occasion du livre de *Molina*. Ces disputes ont fait tant de bruit dans le monde sous le nom de congrégation *de auxiliis*, qu'il me paroît inutile d'en donner ici un grand détail. Ce seroit d'ailleurs une histoire qui demanderoit un volume entier. Je me contenterai de rapporter ce qui les a fait naître, & quelques circonstances, qui serviront à l'intelligence de ce que dit *Melchior Inchofer*.

En 1588. *Molina*, Jésuite & Professeur en l'Université d'*Evora* en *Portugal*, mit au jour son livre, *de concordia liberi arbitrii cum divinæ gratiæ bonis*, qui l'occupoit depuis trente ans; & pour lui donner plus d'autorité, il trouva le moyen de surprendre l'approbation du Cardinal *Albert*, Archiduc d'Autriche, frere de l'Empereur *Rodolphe II.* & Grand Inquisiteur de *Portugal*. Ce qui lui fut d'autant plus facile que ce Cardinal étoit fort jeune, & qu'il employa sa mere, toute dévouée à la Société, & la maison de *Borgia*, pour l'y déterminer. Les Dominicains voyant que ce livre tendoit à détruire non-

ſeulement la doctrine de leur école ſur la Grace, mais même celle de toute l'égliſe, en demandérent la condamnation au grand Inquiſiteur d'*Eſpagne* : mais le Pape *Clément VIII.* évoqua cette affaire à ſon tribunal, impoſa ſilence aux deux partis, & établit à *Rome* les fameuſes congrégations, que l'on appella *de auxiliis*, où les Théologiens de l'un & de l'autre ſentiment avoient la liberté de diſputer. Le parti des Dominicains fut toujours le plus fort par la juſtice de la cauſe qu'ils ſoutenoient, & par le grand nombre des partiſans qui ſe joignirent à eux ; car il n'y eut preſque point d'Univerſités dans toute l'*Europe*, qui ne ſe déclarât en leur faveur contre la pernicieuſe doctrine de *Molina*. Les Jéſuites prétendoient, ſuivant cette doctrine, que tous les hommes avoient la même grace pour faire le bien & pour ſe ſauver, & qu'il ne dépendoit uniquement que de leur volonté de la rendre efficace ; en ſorte que cette grace étoit entiérement ſoumiſe au *Libre-arbitre*. Les Dominicains au contraire, avec tous les théologiens catholiques, ſoutenoient que cette grace générale avoit été tellement affoiblie en nous par le péché de notre premier pere, qu'elle nous étoit devenue inutile, & que pour faire le bien, nous avions encore beſoin d'une autre grace plus forte, qui nous y déterminât efficacement. Le Pape *Clément VIII.* ne jugea point à propos de terminer ces diſputes, pour les raiſons dont nous avons parléci-deſſus, quoiqu'il eût fait dreſſer le décret qui condamnoit la doctrine de *Molina* : & les autres pa-

pes ſe contenterent, quand elles commençoient à ſe rallumer, d'impoſer ſilence aux deux partis, comme fit *Paul V.* par un decret de l'inquiſition du 1. Décembre 1611. & *Urbain VIII.* le 22. Mai 1625. Mais ce ſilence ne fut point obſervé. *Jean Martinon* Jéſuite, dit dans ſon *Anti Janſénius*, que quand une loi n'eſt point obſervée par le parti inférieur, l'autre n'eſt point obligé de s'y ſoumettre.

(7) *Grégpire de Valentia*, Jéſuite, ayant eu la hardieſſe de tronquer & d'altérer un paſſage de S. Auguſtin en préſence de *Clément VIII.* le Pere *Lemos* Dominicain fit connoître auſſi-tôt ſa mauvaiſe foi : & les reproches qu'il reçut du Pape, lui furent ſi ſenſibles, qu'il tomba aux pieds de Sa Sainteté ; on fut obligé de le remporter, & il mourut quelques jours après. On rapporte que le Cardinal *Pierre Aldobrandin*, neveu du Pape, lui ayant demandé en converſation, ce qu'il penſoit de l'ame & du ſort de *Valentia ; ſe non hà havuto*, dit-il, *altra gratia di quella che hà difeſa, non ſarà andato in paradiſo.* C'eſt-à-dire, *s'il n'a point eu d'autre grace que celle dont il a pris la défenſe, je ne penſe pas qu'il ſoit allé en paradis.*

(8) *Caramuel* & quelques autres Jéſuites, piqués de la ſolidité des raiſous du Docteur *Lemos*, & de l'affront qu'il leur avoit fait en la perſonne de *Valentia*, avancerent qu'il s'étoit déclaré contre la prémotion phyſique, mais il n'eut pas de peine à ſe juſtifier de cette fauſſeté.

(9) Le pere *Baſtide* qui avoit déja accuſé *Didacus Alvarès* Dominicain, d'avoir

enſeigné quelque choſe de favorable au *Moliniſme*, ne ſçachant plus quel crime lui imputer, prit occaſion d'un paſſage de ſes écrits, pour lui reprocher devant *Clément VIII.* qu'il avoit ſoutenu une propoſition calviniſte ; Alvarès ſe contenta de lui lire la ſuite du paſſage, pour lui fermer la bouche.

(10) A l'occaſion de quelques nouveaux troubles excités à *Louvain* par les Jéſuites, l'Univerſité confirma ſon premier décret contre *Leſſius* & *Hamelius*, par un autre du 2 Août 1613. ce qui augmenta tellement la crainte du Général *Aquaviva*, qu'il ordonna par un decret à tous les Jéſuites d'admettre une grace efficace au ſens de *Suarès*.

Malgré tous les déſavantages que les Jéſuites eurent dans le cours de ces diſputes, ils ne laiſſerent pas de faire courir le bruit en *Eſpagne*, qu'ils avoient remporté la victoire, & que le Pape avoit jugé en leur faveur. Ce ne furent dans toutes leurs maiſons, & dans tous leurs colléges, que réjouiſſances publiques, feux de joie, comédies, danſes, maſcarades, & autres divertiſſemens en uſage chez ces Peres. Mais quelle honte & quel ridicule pour eux, quand on fut inſtruit de la vérité !

CHAPITRE XXI.

La Révolte des (*a*) Abſciſſiens.

(*a*) de Siciliens.

LEs peuples de cette province ſont naturellement fiers. Elle n'avoit alors que (*b*) *Sinacarſius* pour Gouverneur. C'étoit un homme fort emporté, d'un eſprit groſſier & d'un mérite trop borné pour une telle charge, & pour un ſi grand royaume. On y avoit preſque toujours envoyé juſqu'alors, pluſieurs gouverneurs avec leur département à chacun; ce que l'on avoit trouvé néceſſaire pour le bien de toute la province, qui auroit couru le riſque d'un renverſement entier ſous la conduite d'un ſeul chef, quelque éclairé même qu'il pût être. Mais le Monarque ne jugea point à propos de donner de compagnon à *Sinacarſius* qu'il aimoit. C'eût été le priver d'un revenu conſidérable, & preſcrire des bornes trop étroites au maître d'un ſi vaſte royaume. Cet ignorant magiſtrat enflé d'une pré-

(*b*) Le P. Jerôme Acaſſina Jéſuite.

rogative ſi honorable, s'embaraſſoit fort peu de gagner l'affection de ſes peuples, & ſe rendoit de plus en plus odieux par ſon orgueil & ſa cruauté. Il agiſſoit en ſouverain, ou plutôt en tyran. Il perſécutoit ſes ſujets, les puniſſoit pour les raiſons les plus frivoles, & la moindre reſiſtance lui ſuffiſoit pour les condamner au dernier ſupplice. Les *Abſciſſiens* députérent ſouvent au Monarque, pour ſe plaindre hautement des excès de leur Gouverneur, & pour le menacer d'une rebellion ouverte, s'il n'y mettoit ordre. Il mépriſa toujours leurs plaintes. A la fin, ils ſe pourvurent devant les princes voiſins, dont (*a*) *Maroſappanus* étoit le plus puiſſant. Ce Prince envoya prier le Monarque d'avoir égard aux demandes des *Abſciſſiens*, & lui repréſenta le danger où il s'expoſoit en refuſant de leur rendre juſtice. La crainte d'une révolte fit prendre au Monarque le parti de reſtraindre le pouvoir du gouverneur, & de partager la province en pluſieurs gouvernemens, ce qui appaiſa les peuples. Mais cette paix ne fut

(*a*) Le Pape.

pas de longue durée. Car *Sinacarſius* ne ſe voyant qu'à regret différent de ce qu'il étoit auparavant, mit tout en uſage auprès du Monarque, pour être rétabli dans ſa premiere puiſſance, & engagea à force de promeſſes pluſieurs perſonnes de diſtinction à ſolliciter en ſa faveur. Le Monarque trop crédule envoya (*a*) *Buxaldirnus* ſur les lieux, pour examiner ce qu'il étoit à propos de faire. Celui-ci qui n'avoit ni diſcernement ni lumieres, & qui n'avoit jamais ſçû mettre de différence entre un liévre & un cerf, ſe laiſſa perſuader par *Sinacarſius*, & rapporta que le royaume des *Abſciſſiens* étoit à la veille de ſa perte, ſi on ne le remettoit au plutôt ſous la puiſſance d'un ſeul Gouverneur. Il confirma ſon rapport par pluſieurs témoignages ſuppoſés. Le Monarque donna dans le piége, & caſſa tout ce qu'il avoit fait pour la paix, au mépris de ſes ſermens. Peut-on compter ſur les paroles d'un Prince, dont l'eſprit n'eſt qu'inconſtance? C'eſt pourquoi (*b*) *Mimpiloſuminus*, qui n'avoit par lui-même ni ſageſſe,

(*a*) Le pere Jérôme de Alexandris Jéſuite.

(*b*) Le P. François Piccolomini, Jéſuite.

ni connoiſſance des loix, fut envoyé en qualité de Gouverneur abſolu de tout le royaume. Mais avant que de monter ſur le trône, il eut la précaution de s'aſſurer de toutes les places fortes, en y faiſant paſſer ſecretement des troupes, pour contenir les peuples dans le reſpect, & pour les empêcher de ſe ſoulever, s'ils n'approuvoient pas le nouveau gouvernement. Ils demeurerent tranquilles pendant quelques jours. Mais ayant découvert la fourberie, par laquelle on avoit ſurpris le Monarque, en produiſant des témoignages faux, ils éclatérent ouvertement : rien ne fut capable d'arrêter leur fureur. Ils s'attroupérent, vinrent fondre ſur le palais, & en chaſſérent le Gouverneur. Ils appellérent enſuite les princes voiſins à leur ſecours, & leur promirent le royaume, s'ils vouloient ſoutenir leurs intérêts. Ces Princes tâchérent de les appaiſer en leur repréſentant qu'il étoit plus à propos, avant que d'en venir à de tels excès, d'engager le Monarque à s'en tenir de bonne foi à ſon premier Traité, ſans avoir recours aux fourberies,

& à rétablir le gouvernement dans ſon ancienne forme. Que s'il leur refuſoit cette juſtice, pour lors ils pourroient renoncer au ſerment de fidélité, ſe mettre ſous la protection du plus puiſſant des Princes voiſins, ou ſe choiſir eux-mêmes un roi. Les *Abſciſſiens* ſuivirent cet avis. Leur détermination allarma le Monarque, & pour détourner le danger évident qui le menaçoit, il fit avec eux des conventions captieuſes, & qui ne devoient avoir aucun effet. Il leur promit de leur donner ſatisfaction, pourvû que tout le monde conſentît unanimement à la pluralité des Gouverneurs: qu'il étoit lui-même de ce ſentiment; mais qu'il falloit ſe conformer aux anciens decrets, qui défendoient de paſſer outre, quand on formoit des oppoſitions. Après que cet accord fut conclu, il demanda à deſſein quelque délai, avant que de le rendre public. Pendant ce tems-là, on fit jouer les fourberies ordinaires. Le ſatrape *Ratiſantius* qui gouvernoit pour lors les *Abſciſſiens*, ramaſſa ſecrétement de tous côtés des

proteſtations par écrit, qu'il extorquoit, non-ſeulemeut des perſonnes diſtinguées, mais encore des eſclaves & des hommes de néant. Il leur preſcrivoit lui-même une formule, par laquelle il les obligeoit de certifier qu'ils n'approuvoient pas qu'on fît aucun changement dans l'état, & qu'ils ne vouloient être ſoumis qu'à un Gouverneur. Et pour mettre la fourberie à couvert, il eut encore la précaution de leur faire jurer qu'ils garderoient le ſilence ſur la violence qui leur avoit été faite. Car tous ceux qui ſouſcrivirent, le firent par timidité, & contre leur inclination. Il n'eut garde de s'adreſſer à ceux qui auroient eu aſſez de fermeté & de droiture, pour mépriſer ſes menaces. La liſte de tous ces oppoſans fut auſſi-tôt envoyée aux princes voiſins; ce qui les trompa pendant quelque tems. Mais auſſitôt que la ruſe fut reconnue, la plûpart conçurent une haine implacable contre les *Solipſes*. Je ne doute pas que cette haine n'aboutiſſe quelque jour à une guerre déclarée, ſi les Dieux ne permettent du moins, que

la bonne foi & la juſtice des autres nations faſſent impreſſion ſur l'eſprit de ces barbares, & leur apprennent à devenir plus ſages. Tout eſt tranquille juſqu'ici dans le royaume des *Abſciſſiens*. Mais changeons de matiere, & parlons maintenant, comme je l'ai promis, des guerres les plus conſidérables qui ont été ſuſcitées dans différentes provinces.

En voici quatre qui ſe ſont élevées de mon tems. Celles de (*a*) *Rumorege* & de (*b*) *Narimeſe*, qui ſe ſont ſuivies de fort près ; celles de (*c*) *Sentile* & de (*d*) *Tiremanumie*. *Rumorege* eſt un ville de (*e*) *Morandie*, illuſtre, & fort ancienne. Elle étoit gouvernée par (*f*) *Lugariquintinus* homme de baſſe naiſſance, ſans mérite, ſans lumieres, & qui n'étoit ſoutenu que par la faveur du Prince. Il n'avoit ni vertu, ni juſtice. Il traitoit les citoyens avec toutes ſortes d'indignités ; & enfin, après avoir excité une cruelle ſédition dans la ville, il prit ſecrétement la fuite.

Le Monarque, voulant remédier à ce déſordre, envoya à ſa place

(*a*) Du collége des Grecs de Rome.
(*b*) Du Séminaire romain.
(*c*) De Malthe.
(*d*) De Meſſine.
(*e*) La Romagne.
(*f*) Le P. Tarquin Gallatus.

(g) Le P. Garſado-cus Jéſuite.

(g) *Rodagariſte*, qui rétablit la paix & la tranquillité, ſoit que ce fût par hazard, ou par une conduite plus ſage; & comme ſi les malverſations de *Lugariquintinus* avoient donné un nouvel éclat à ſon mérite, il le fit enſuite gouverneur de la célébre ville de (*h*) *Narimeſe*. C'étoit lui donner des chevaux fougueux à conduire. Il ne reſta pas long-tems dans cette charge. Sa groſſiéreté & ſa cruauté le firent bientôt regarder comme un homme nouvellement ſorti de la pouſſiere; & il ſe rendit ſi odieux à tous les citoyens, qu'ayant un jour pris les armes, ils le mirent en fuite, tuérent une grande partie de ſes gens, & aſſommérent de coups ceux qui demandérent quartier. (*a*) *Lugariquintinus* s'alla cacher dans une tour, d'où il appelloit à grands cris ceux qui paſſoient; mais inutilement. A la fin il ſe préſenta par hazard un de ſes gardes, ou plutôt un de ſes bourreaux. Celui-ci courut promptement par ſon ordre chez un prince voiſin nommé (*b*) *Renſugieſe*, pour lui apprendre dans quelle extrémité ſe

(*h*) Le ſéminaire romain.

(*a*) Le P. Tarquin.

(*b*) Ant. Ricciallo Lieutenant de la Ville.

trouvoient les *Solipſes* ſes amis, & pour lui dire que s'il ne ſe preſſoit de venir à leur ſecours, ils ſeroient tous taillés en piéces, avant que de pouvoir ſortir de la ville. Ce Prince s'avança auſſi-tôt à la tête d'une nombreuſe troupe de gens armés. Mais ſa prudence ne proiduiſit d'abord aucun effet, parce que la fureur des *Narimeſiens* contre *Lugariquintinus* étoit trop violente. Ils avoient déja préparé l'inſtrument de ſon ſupplice, au milieu de ſon palais; & ce ne fut que la fidélité de quelques-uns de ſes domeſtiques, qui l'en ſauva.

Renſugieſe s'étant donc approché des murs de la ville, demanda à entrer, déclarant aux citoyens, qu'il ne venoit pas comme ennemi, mais en qualité d'ami; que ſon deſſein n'étoit pas de délivrer les *Solipſes*, mais de réprimer les ſédirieux, & qu'il ſouhaitoit qu'on lui remît entre les mains *Lugariquintinus*, pour le punir, s'il étoit coupable. Sur ces aſſurances les *Narimeſiens* lui ouvrent les portes, & lui font un récit fidéle de tout ce qui s'étoit paſſé.

Il ne put l'entendre ſans étonnement. Enfin à ſa conſidération, ils relâchérent *Lugariquintinus*, que les coups de fouet, qu'il avoit reçus, ou la crainte du ſupplice, avoient réduit dans un état pitoyable.

Renſugieſe prenant le parti des citoyens, fit ſçavoir au plûtôt au Monarque, que le ſeul moyen d'appaiſer les *Narimeſiens*, & de les ramener à leur devoir, étoit de leur ôter *Lugariquintinus*; qu'ils avoient juré ſa perte, & qu'ils s'en ſeroient déja défaits, s'il n'avoit mis ſa perſonne en ſûreté. Cette nouvelle fit trembler le Monarque. Il n'avoit pas cru que les *Narimeſiens* dûſſent pouſſer la hardieſſe ſi loin. Mais ſa crainte fut bien plus grande, quand il apprit qu'ils étoient ſoutenus dans leur entrepriſe. C'eſt pourquoi il envoya ordre à *Lugariquintinus* de ſe démettre de ſa charge, & de ſortir de la ville. Il pria auſſi *Renſugieſe* de pourvoir par ſon crédit à ſa ſûreté. L'ordre fut auſſi-tôt ſuivi de l'exécution. *Lugariquintinus* ſortit; mais ce fut moins une retraite, qu'un baniſſement honteux. *Renſugieſe* avec

toute ſon autorité, ne put le défendre qu'à peine des inſultes du peuple. Cependant, pour ne le pas laiſſer mourir de triſteſſe, on le fit retourner chez les (*a*) *Rumorégiens*, (*b*) *Surcabinerius* avoit tout pouvoir ſur l'eſprit de ces peuples, & ce fut lui, qui ménagea cette réconciliation.

(*a*) Dans le collége des Grecs.

(*b*) Le Cardinal. Barberin.

Malheureux! mille fois malheureux *Rumogériens*! que votre ſort eſt à plaindre! qu'avez-vous fait à la fortune, pour en être ſi malttraités? Vous êtes obligés de ſouffrir dans vos entrailles, ce que vous ne pouvez ſouffrir devant vos yeux. Quels reméde prendrez-vous contre cette indigeſtion? & comment empêcherez-vous qu'elle ne ſoit mortelle? Du moins ayez ſoin de vous ſoulager par de fréquens vomiſſemens.

(*c*) Du collége de Malthe.

Les guerres de *Numorége* & de *Narimése* furent ſuivies de celle de (*c*) *Semtile*. (*d*) *Soralucus Bridenus*, qui ne devoit ſon élévation qu'à la faveur de (*e*) *Viboſnat*, étoit pour lors Gouverneur de la ville de *Silvine*. Il étoit venu à bout de s'introduire chez le (*f*) Roi d'*Echenie*,

(*d*) Le P. Charles Ventimilia Jéſuite.

(*e*) Mutio Vitelleſchi

(*f*) Le Grand-maître de Malthe.

dont il poſſédoit tellement l'eſprit, qu'il le conduiſoit abſolument dans ſon gouvernement, & qu'il lui faiſoit renverſer toutes les loix du royaume. Les (*a*) *Pieuriures*, à qui le Roi avoit coutume de confier les charges & le ſoin de ſa perſonne, indignés d'un tel déſordre, ſe liguérent, & vinrent aſſiéger la ville où étoit (*b*) *Bridenus*. Après s'en être emparés, ils forcérent encore la citadelle où il s'étoit réfugié. Ils le cherchérent, pour le faire mourir. Mais ne l'ayant pas trouvé, ils ſe dédomagérent, en mettant tout à feu & à ſang. Il s'étoit caché fort à propos dans un aqueduc. Quelques-uns de ſes amis l'en retirérent enſuite tout mouillé, à demi mort, & le firent échapper ſur un bateau à la faveur de la nuit. Après avoir abandonné *Silvine* de cette maniere, il alla, comme il en avoit ordre, rendre compte à *Viboſnat* de ſa conduite. Le Monarque ſentant bien que toute la faute de *Bridenus* retomboit ſur lui, parce que malgré les fréquens avis qu'il avoit reçus de ſon mauvais gouvernement & de ſon

(*a*) Les Chevaliers de Malthe.

(*b*) Le P. Ventimilia

ſon ignorance, il l'avoit laiſſé dans ſa charge, ne ſe contenta pas de renvoyer ce ſcélérat abſous; mais, comme ſi ç'eut été l'effet d'une prudence rare, que de s'être caché dans l'aqueduc, il lui donna pour récompenſe, le gouvernement d'un château voiſin, nommé *Maporane*.

Après cette guerre, arriva celle de (*a*) *Tirémanumie*, qui fut bien plus ſanglante, mais dont le ſuccès fut ridicule. Par-tout où ſe trouvent les *Solipſes*, il n'y a rien à quoi ils s'attachent avec plus d'ardeur, qu'à détruire les coutumes des nations, & à faire jouer mille reſſorts artificieux, pour y ſubſtituer leurs loix. Ils envoyérent un jour demander au premier Magiſtrat de la ville, la permiſſion de faire dans la place publique, la revue des troupes, que le Monarque faiſoit partir pour l'expédition des *Dianiens*. Le magiſtrat la leur accorda avec beaucoup d'honnêteté. Mais les ſoldats ne furent pas plûtôt dans la place, qu'ils commencérent à prendre les alignemens d'un camp, & à faire un retranchement. Les (*b*) *Tiré-*

(*a*) De Meſſine.

(*a*) Les Meſſinois.

manumiens s'étant apperçus de cette fourberie, criérent auſſi-tôt aux armes. Tout le peuple s'aſſembla en foule, & il s'en fallut peu, que les *Solipſes* ne fuſſent tous paſſés au fil de l'épée. Ce fut le Gouverneur qui l'empêcha avec ſes troupes. Enfin le tumulte ceſſa après un grand carnage, & le retranchement fut comblé. La peur fit tourner l'eſprit dans cette occaſion à pluſieurs capitaines des *Solipſes*. D'autres devinrent le jouet des femmes, parce qu'ils s'étoient déguiſés ſous leurs habits.

Depuis ce tems-là, on ne ſe fia aux *Solipſes*, que rarement, & avec précaution. Cependant, quand les *Tirémanumiens* parurent apaiſés, ils tentérent à faire réuſſir encore une nouvelle ruſe. Ils les firent conſentir par un accord à l'établiſſement d'une académie d'armes, où la jeuneſſe de l'une & l'autre nation apprendroit le métier de la guerre. Auſſi-tôt ſans attendre l'agrément des premiers magiſtrats, ils choiſiſſent un lieu qui avoit une vue agréable ſur la ville, & d'où ils étoient en état de s'en rendre maî-

tres, ſi l'occaſion s'en préſentoit. Les Sénateurs ayant pénétré leurs mauvais deſſeins, excitérent le peuple à prendre encore les armes, en lui repréſentant qu'il s'agiſſoit de la liberté : on s'attroupe ſans différer : on en vient aux mains : les *Solipſes* ſe défendent d'abord avec courage ; mais un renfort de nouvelles troupes ayant rallumé le combat, ils furent entiérement défaits, & l'académie fut renverſée de fond en comble. Ils prirent tous la fuite, & la plûpart ſe ſeroient précipités dans une riviere voiſine, ſi le Prêteur n'eût arrêté la fureur des citoyens à les pourſuivre. On leur laiſſa la vie, & on les ſouffrit encore dans la ville, après leur avoir fait promettre avec ſerment, qu'ils ſeroient plus ſoumis & plus tranquilles dans la ſuite. On les menaça de ne leur faire aucun quartier, s'ils excitoient de nouveaux troubles. A peine purent-ils reſter un mois en repos. Ils commencérent un bâtiment dans un autre lieu, qu'ils avoient fait acheter par une perſonne attachée à leurs intérêts ; mais avant qu'il fût

achevé, les capitaines de quartier aſſemblérent leurs ſoldats, & firent détruire l'ouvrage. Quelqu'un s'étant mis par hazard à crier qu'il s'agiſſoit dans cette occaſion du ſervice des Dieux, tous ceux qui étoient conſacrés à leur culte, ſe ſoulevérent tout d'un coup, & vinrent fondre avec fureur ſur les *Solipſes*, comme s'ils en vouloient à leurs Autels & à leur Religion. Ceux-ci tout allarmés mirent bas les armes, & ſe ſoumirent à leur diſcrétion. Il ne s'en ſeroit point cette fois ſauvé un ſeul, s'ils n'euſſent pris ce parti. Toutes ces défaites, & tous ces affronts différens les ont rendus depuis le jouet & le mépris des *Tiremanuniens*, dont ils excitoient plûtôt la compaſſion, que la haine. On les confond encore aujourd'hui avec la lie du peuple, & les citoyens ne lient ordinairement aucun commerce avec eux.

Cette nouvelle ayant été apportée à *Viboſnat*, le trouble & la conſternation ſe répandirent dans toute la cour. Les ſatrapes ne purent apprendre ſans un chagrin extrême,

que les *Solipſes* qui faiſoient gloire d'être invincibles, euſſent été tant de fois défaits par un peuple, dont la puiſſance n'étoit pas autrement redoutable. Il courut un bruit, que la monarchie avoit reçu un ſi grand échec, moins par la lâcheté des ſoldats, que par la faute & l'imprudence de *Boloſbidozarus*, dont j'ai parlé ailleurs. On ne manqua pas auſſi-tôt de le citer en juſtice ; & quand il fut devant ſes Juges, comme la matiere étoit délicate, & qu'il n'avoit pas d'ailleurs une grande facilité de s'énoncer, il n'ouvrit pas ſeulement la bouche, pour ſe défendre ; mais il eut recours aux artifices qui lui etoient communs avec les femmes, & il ſe racheta de la mort à force de larmes, de priéres & de baſſeſſes : il fit intervenir le crédit de ceux de la lie du peuple, qui étoient au ſervice du Monarque, & qu'il s'étoit autrefois attachés par quelques repas. Ainſi le jour qu'il devoit expirer par le dernier ſupplice, on ne fut pas peu ſurpris de le voir non-ſeulement abſous, mais encore élevé à la di-

gnité de maître du Palais. Ce qui ne ſervit qu'à changer les eſprits, & à cauſer de plus grands déſordres dans l'Etat. Car ceux qui la veille avoient dévoué ce malheureux à la mort, & qui avoient prononcé des imprécations contre le Monarque, s'il ne l'abandonnoit à la rigueur des loix, comme il l'avoit juré, ceux-là même lui trouvérent enſuite mille belles qualités, firent des diſcours magnifiques, pour élever juſqu'aux cieux la prudence toute divine du Monarque.

Il ſe trouva parmi ces panégyriſtes un certain Egyptien d'un eſprit très borné, à qui on ordonna auſſi de faire l'éloge du Monarque à l'occaſion de la belle action qu'il venoit de faire. Celui-ci, après avoir demeuré quelque tems à méditer ſon diſcours, commença à dire, je ne ſçai par quelle inſpiration : *Les deſtins ont donné* Viboſnat *à la monarchie des* Solipſes, *pour hâter ſa ruine. Voici*, dit-il, *les maîtres de la pompe funèbre : voici les crieurs : voici ceux qu'il a lui-même choiſis, pour conduire ſes royaumes au tom-*

beau. Qu'on accoure de toutes parts, pour être témoin de ce nouveau ſpectacle. Quand il eut répété la même choſe pluſieurs fois avec beaucoup de hardieſſe, il ſe tût. Les flatteurs ne manquérent pas d'en aller faire auſſi-tôt le rapport au Monarque, & eurent l'effronterie d'aſſurer, que l'Egyptien étoit un inſenſé, qui par lui-même n'étoit aucunement capable de proférer de tels blaſphêmes; mais que *Lucius Cornelius Europeus*, qui étoit déja aſſez connu par ſes pointes piquantes, les lui avoit ſuggéres. C'eſt pourquoi, ſans m'en donner avis, ſans entendre mes défenſes, en un mot ſans aucune forme de droit, on me condamne en dernier reſſort, & l'on me déclare criminel de leze-Majeſté. Un Huiſſier m'apporte ma ſentence, qu'on m'ordonne de lire. Elle étoit conçue en ces termes: *Après avoir été amplement informés, que depuis quarante-cinq ans que* Lucius Cornelius *eſt parmi nous, il n'a porté que le nom de* Solipſe, *qu'il s'eſt moqué de notre divinité, qu'il n'a point abandonné la loi naturelle, ni l'é-*

vangile d'un certain Crucifié, *qu'il s'eſt ouvertement déclaré contre nos loix ; qu'il a toujours refuſé de ſoumettre ſon jugement, & ſon propre entendement à notre volonté ; qu'il a fait un mauvais uſage de nos bienfaits ; qu'il a exercé toutes ſortes de cruautés contre nos flateurs & délateurs fidéles ; qu'il a tourné la Monarchie en ridicule par ſes railleries & ſes ſatires inſultantes ; en un mot qu'il a condamné toutes les coûtumes des* Solipſes, *& qu'il s'eſt rendu pernicieux à l'Etat, nous le déclarons criminel de leze-Majeſté, & comme tel, nous le condamnons à ne paroître plus en la préſence du Prince, à ſortir de la Cour dans trois heures, & de toute l'étendue de la monarchie dans trois jours, ſans jamais y rentrer.*

A peine eus-je fait la lecture de cet arrêt, qu'on ſe ſaiſit de moi. On me jette dans un vaiſſeau fort uſé, & qui avoit été pluſieurs fois radoubé : on me pouſſe avec une perche de marinier. A l'inſtant je traverſe la même route, par où j'étois autrefois venu, & je me trouve

en auſſi peu de tems dans le même lieu, où l'on m'avoit aſſoupi, pour m'enlever. Là l'enchantement ceſſa : Je revins de mon aſſoupiſſement, & je revis enfin *Rome*, qui étoit pour moi une nouvelle ville ; car elle avoit été entourée de murailles pendant mon abſence. La cloche du capitole ſonnoit à grand bruit, quand j'y entrai, & j'appris que le Pape *Urbain VIII.* venoit de mourir. Cette nouvelle m'affligea ; & pour me déſennuyer, en attendant que la puiſſance d'en haut eût manifeſté ſon choix pour un nouveau Paſteur de l'Egliſe, je m'occupai à compoſer cette deſcription, pour la tranſmettre à la poſtérité.

C'eſt aſſez parler de poltronerie. Si vous en ſouhaitez davantage, cher lecteur, conſultez deux autres livres que nous avons encore compoſés, l'un, *des Guerres inteſtines*, l'autre, *des Guerres étrangeres des* SOLIPSES. Vous y verrez dans l'un & dans l'autre, comme dans deux miroirs, la politique la plus rafinée, des ſtratagêmes, des ruſes & des artifices, que ni les Carthaginois, ni les Ro-

mains, ni les Grecs n'ont jamais connus. J'oſe même avancer ſans vanité, que vous ne trouverez rien de pareil dans *Hérodote*, *Thucidide*, *Ceſar*, *Vegetius*, *Tite-Live*, ni dans aucun des autres Auteurs.

REMARQUES.

Je ne me flatte point de développer les myſtéres de ce chapitre. Les Jeſuites prennent trop de ſoin d'étouffer dans le ſilence ce qui ſe paſſe chez eux, pour que le public en ait connoiſſance, ſur-tout quand leur honneur s'y trouve autant intéreſſé que dans les hiſtoires dont l'Auteur veut ici parler. Il ne pouvoit y avoir que *Melchior Inchofer*, ou quelque autre Jeſuite de ſon tems, qui fuſſent en état de nous inſtruire du détail des demêlés dont il eſt ici queſtion. Tout ce que l'on peut dire, c'eſt que l'Auteur a eu deſſein de nous faire connoître par des exemples, dont il avoit été témoin, les funeſtes effets qui produiſoient de ſon tems l'incapacité & le mauvais gouvernement des Supérieurs.

Quel grand avantage après tout, pour le lecteur, de ſçavoir pour quelle raiſon, & de quelle maniere des ſujets ſe ſont révoltés contre les ſupérieurs dans certaines maiſons particulieres, qui ſont trop éloi-

gnées de nous, pour que nous y prenions beaucoup de part? La ſeule lecture du texte en donne une connoiſſance, dont on peut aiſément ſe contenter.

L'affaire de *Meſſine*, il eſt vrai, paroît être d'une eſpéce différente; mais j'avoue ingénument, que malgré toutes mes recherches, il ne m'a pas été poſſible de découvrir ce qui a pû en faire le fondement. On peut cependant juger avec aſſez de vraiſemblance qu'il s'agit de quelques entrepriſes que les Jéſuites ont faites, pour s'établir dans cette ville, au préjudice de ſes droits & de ſes priviléges. Tout le monde eſt convaincu par d'autres exemples certains, que ce jugement n'eſt point hazardé. Il ne reſteroit donc ſur ce pied, que les circonſtances de cette affaire à détailler. Mais j'eſpére que le Lecteur m'en diſpenſera d'autant plus volontiers, qu'il ne trouvera pas la choſe aſſez intéreſſante pour la regretter.

Je profite en même tems de cette occaſion pour lui demander auſſi grace ſur les endroits où mon interprétation pourroit ne pas entiérement remplir ſon attente. Je ne doute pas que dans un ouvrage auſſi obſcur que celui-ci, & dont perſonne n'a entrepris juſqu'à préſent de dévoiler les myſtéres, il ne me ſoit, malgré tous mes ſoins, échappé pluſieurs fautes. Cependant je préſume aſſez de la bienveillance du public, pour croire qu'il me ſçaura quelque gré d'avoir mis dans notre langue un ouvrage curieux, & qui méritoit d'avoir été plûtôt tiré de l'obſcurité, où

il eſt depuis ſi long-tems. On connoît déja aſſez le mérite de l'Auteur par ſes autres ouvrages, & par ce que j'en ai dit dans ma *Préface*, pour que cette traduction, telle qu'elle ſoit, puiſſe être mal reçue.

Au reſte, ce n'eſt ni l'animoſité, ni aucun intérêt particulier, qui me l'a fait entreprendre : le bien de l'Egliſe & de l'Etat a été mon unique objet. Il m'a paru d'une importance extrême qu'un Jéſuite, du poids de *Melchior Inchofer*, vînt dans les circonſtances préſentes, confirmer par ſon témoignage tout ce que pluſieurs Auteurs ont écrit des déréglemens de la Société. Perſonne n'en a jamais parlé avec plus de force que lui ; parce que tout ce qu'il rapporte, ſe paſſoit ſous ſes yeux, & je n'appréhende pas que l'on m'accuſe d'avoir dans mes notes enchéri ſur le texte. J'ai pluſieurs fois eu occaſion de parler de la part que les Jéſuites ont eue dans les affaires préſentes, & des diférens artifices qu'ils ont mis en uſage pour faire réuſſir leurs deſſeins. Mais pour me mettre à couvert de ſoupçon de partialité & de reſſentiment, je me ſuis impoſé la loi de me renfermer le plus exactement qu'il m'a été poſſible dans l'époque de mon auteur.

Tout l'intérêt que j'ai donc eu en mettant ce livre dans un nouveau jour, a été de faire connoître au public quels étoient autrefois les Jéſuites. J'y ai joint dans la même vue, l'*Inſtruction aux Princes*, que l'on trouvera à la ſuite, & qui m'a paru très-utile, pour l'intelligence de la

Monarchie des *Solipſes*. Ce ſera enſuite au lecteur à juger, ſi les Jéſuites ſont maintenant bien différens de ce qu'ils étoient dans le ſiécle paſſé, & s'ils ont renoncé aux maximes de politique & d'ambition, qu'ils ſuivoient du tems de *Melchior Inchofer*.

FIN.

EXTRAIT
DU LIVRE INTITULÉ
LE JESUITE
SUR
L'ECHAFAUD.

Duquel il eſt parlé ci-devant vers la fin de la PRÉFACE.

CHAPITRE XVIII.

On eſt obligé dans la Société de ſe plaindre preſque continuellement.

TOut ce qui luit n'eſt pas or. Quelque éclat qu'ait le Gouvernement des Jéſuites, il eſt trop politique pour être bon. De la mauvaiſe couleur d'un malade & d'un poux déréglé, on conjecture raiſonnablement qu'il y a des crudités & des humeurs peccantes dans l'eſtomac.

Les crimes capitaux dont ils ſont accuſés & convaincus, la grande quantité de ceux qui les abandonnent pour de juſtes raiſons, & la multitude infinie de mécontens qui vivent encore dans cet ordre, comme les criminels dans les conciergeries, marquent inconteſtablement l'indiſpoſition de ce corps, qui tend à ſa ruine. Quiconque fera réflexion que leur gouvernement eſt tyrannique, que les faux rapports & les délations y ſont ordinaires, que les emplois & les charges y ſont mal diſtribuées, ſera ſurpris que les mécontentemens des inférieurs n'éclatent pas davantage. Je vous jure que de dix lettres qu'ils écrivent à ceux qui gouvernent, il y en a toujours ſept ou huit qui contiennent des plaintes, & ordinairement ſanglantes & douloureuſes. Plût à Dieu qu'on ſurprît pendant quinze jours, celles qu'on écrit au Provincial de *Guyenne*. Il ne me faudroit point d'autre preuve que la lecture qu'on en feroit. L'éminentiſſime Cardinal de *Richelieu* en ayant fait ſurprendre quelques-unes pour les intérêts de la Couronne, & n'ayant pû dé-

couvrir cette fois aucune trahiſon (car ils ſont plus fins, quand ils écrivent d'une matiere ſi importante) dit au Roi: *Ces gens ſe déchirent, & n'écrivent que pour ſe picquoter.* Ce témoignage eſt de telle conſidération, qu'il n'eſt pas beſoin de recourir à d'autres.

Je connois plus de trente Religieux prétendus de cette province, qui pour avoir été caſſés dans le cours de leurs études en théologie, & par conſéquent jugés incapables de pouvoir aſpirer au degré de profès, nourriſſent aujourd'hui un regret perpétuel, qui comme le vautour de *Promethée*, leur pique inceſſamment le cœur. J'en peux nommer de bel eſprit & de bonnes lettres, qui ayant été ravalés dans le degré de coadjuteur formé, par la malice des éxaminateurs & la préoccupation des conſulteurs de province, ſont tombés dans une telle inſenſibilité, qu'ayant de riches talens pour philoſopher, pour prêcher & pour enſeigner même la théologie, ſont devenus ſtupides d'affliction, & ont renoncé à tout emploi littéraire, ſe condamnant eux-mêmes par déſeſpoir à

une vie oiſive & fainéante. On les entend gémir dans leurs chambres & dans les allées des jardins avec tant d'amertume de cœur, qu'ils feroient compaſſion aux tigres. Les uns ne pouvant plus long-tems digérer la mélancolie dans les belles provinces de la *France*, la vont promener dans les forêts du *Canada* parmi les ſauvages, pour y mener une vie cachée hors de la ſociété humaine. Les autres diſent tout haut, par un proverbe qui leur eſt ordinaire, *il faut que la chévre broute où elle eſt attachée.* Mais s'ils avoient plus de jeuneſſe & de ſanté, ils ne demeureroient pas deux mois dans ce corps. Le fondement de leur déplaiſir eſt que quand dans la ſuite du tems ils deviendroient des oracles en toutes ſciences, ils ſont toujours obligés de demeurer dans ce bas degré qui les déshonore & les ravale incomparablement au-deſſous des profès du quatriéme vœu. Les provinciaux ne peuvent nier qu'ils n'ayent rejetté des hommes qui ſont capables de faire toutes les plus ſublimes fonctions de leur compagnie : & afin que cette faute ne paroiſſe pas, ils leur donnent

toujours des emplois vils. J'ai entendu dire à Monſieur de *Lingende* Evêque de Sarlat, l'un des beaux eſprits & des plus ſçavans théologiens de la *France*, qu'ils pouvoient en bonne conſcience quitter l'ordre, & qu'étant traités ſi cruellement, ils étoient diſpenſés de leurs vœux ſimples, car ceux-ci n'en ſont pas de ſolemnels. Néanmoins l'hipocriſie eſt tellement l'ame qui donne le mouvement à ce corps, qu'on y attribue à zéle, ce qui doit être rapporté à mécontentement ; & la plûpart de ceux qui vont aux miſſions *orientales* & *occidentales* n'y allant que pour éviter les déplaiſirs domeſtiques & les monopoles (je dis la plûpart & non pas tous) cependant ces ambitieux, qui tirent de la gloire de toutes choſes, font paſſer ces affligés pour de grands Apôtres, & perſuadent au peuple, que la gloire de Dieu a tranſporté dans ces régions barbares, ceux que le déplaiſir & les affronts reçus, ont bannis dans ces pays écartés. Jai appris depuis peu de l'un des plus honnêtes hommes qu'ils ayent, que le motif qui les faiſoit aller dans le *Por-*

tugal & dans les *Indes*, étoit les ſupplantations & les brigues qui n'étoient que trop viſibles dans ſa province. Je pourrois nommer par nom & ſurnom une bonne partie de ces affligés, & ſi l'inſolence de... m'y oblige, je le ferai, & produirai de plus le catalogue de ceux qui ne ſont pas profès. Je ne le ferai pas néanmoins à préſent, pour ne pas ajouter un ſurcroît d'affliction à de pauvres malheureux, qui n'ont en ce monde d'autre regret que celui d'être Jéſuites, & n'ont pas aſſez de courage pour les quitter.

Les mécontentemens & les déplaiſirs ne ſe trouvent pas ſeulement parmi ces coadjuteurs formés, que les freres Lays appellent par mépris, *les Peres de la petite manche* : les profès y ont encore bonne part, avec cette différence toutefois, que leurs déplaiſirs paſſent, & ceux des autres ſont perpétuels à cauſe de cette fatale néceſſité de dégré qui les lie à être mépriſables. En un païs où les trahiſons regnent, il n'y a preſque perſonne, qui puiſſe dire qu'il y vît ſans mécontentement. La communauté des Jéſuites eſt une aſſemblée de traîtres. Quel-

que éminent homme qui ſe rencontre entre eux, il ne peut paſſer trois mois parmi tant de trahiſons, ſans ſe plaindre. Le feu *Jean de la Renaudie*, qui avoit été provincial, avoit coutume de dire, que les plus braves dans la Société, pour ſupporter aiſément les déplaiſirs, doivent ſe perſuader qu'ils étoient condamnés aux galeres pour cent & un an. La jalouſie diviſe les eſprits des plus grands. L'ambition forme dans les ames de tous les principaux de grandes idées de leurs perſonnes. Car comme ils ſe voyent relevés dans un état plus haut que leurs freres, ils penſent que tout leur eſt dû; de-là les plaintes ſanglantes, les déplaiſirs cuiſans, les mécontentemens opiniâtres, qui diviſent les eſprits & altérent la charité. Si donc tu leur entends jamais dire que leur ordre eſt la terre de *Geſſen* toute lumineuſe, lorſque l'Egypte eſt environnée de ténébres, dis hardiment que c'eſt une terre pleine de brouillards & de nuages; & s'ils ajoutent dans l'inſolence de leurs vanteries, que c'eſt le Fauxbourg du Paradis, réponds qu'elle eſt l'entrée de l'enfer dont parle leur *Vir-*

gile. Luctus & ultrices, &c. Que ſi tu veux parler plus chrétiennement avec l'évangile, dis-leur avec autant de vérité que d'aſſurance, que Dieu a jetté les Jéſuites par avance *in tenebras exteriores, ubi eſt fletus & ſtridor dentium.*

CHAPITRE IX.

Raiſons de mécontentement qu'ont les Jéſuites, tirées de la conduite de leurs Supérieurs.

POur approcher davantage les cauſes des déplaiſirs qui ravagent les colléges de la province de *Guyenne*; le gouvernement tyrannique, que quelques provinciaux ont introduit, eſt le furieux ſanglier qui gâte tout. Un certain *Jean Pitard* qui faiſoit donner aux Freres yvrognes de l'arſenic; un autre potiron de nuit appellé *Jean Ricard*, qui s'eſt élevé de la terre, aux dépens des revenus du Noviciat, & par le crédit de certains Jéſuites de *Paris*, qui le recommandérent à *Rome*, & depuis un *Gilbert Rouſſeau*, hom-

me cruel & vindicatif, qui pour faire dépit à M. de *Poitiers*, ſe vantoit de faire couper la tête au ſieur de l'*Etangs*, quand il en auroit autant qu'un hydre, ont gouverné ſi inſolemment depuis neuf à dix ans cette malheureuſe Province, que la moitié des jeunes hommes de la plus belle eſpérance les a quittés, & les autres plus vieux ont gémi & gémiſſent encore ſous la tirannie. Si j'étois dans l'ordre, Dieu m'en garde, j'aurois droit de repréſenter au Pape, comme à leur chef ſouverain, ces inconvéniens, ainſi que quelques-uns ont déja fait. Mais puiſque Dieu m'a fait la grace d'en ſortir, je les déclarerai plus utilement aux peuples.

Ceux qui examinent en général le gouvernement des Jéſuites, jugent qu'un mal peſtilent coulera toujours de la tête ſur les membres, & que cette Monarchie impérieuſe qui exige de ſes ſujets une obéiſſance aveugle en toutes choſes, ne peut ſubſiſter ſans répandre dans les cœurs une amertume éternelle.

La premiere ſource de déplaiſir eſt que le Général qui crée les Supérieurs

ſubalternes, & les Provinciaux qui font les informations pour les élever aux ſupériorités, ont pour maxime de n'établir pas aux charges les plus dignes, mais les plus confidens, afin, diſent-ils, de les avoir à la main, & qu'ils exécutent ſans réplique ce qui eſt ordonné de *Rome*. De-là ſuit, que les Supérieurs ne ſont ni les plus ſçavans ni les plus habiles; mais de petites gens & de peu de lettres, qui ne pouvant s'élever d'eux-mêmes pour n'avoir aucunes de ces qualités qui font les grands hommes, ſont obligés de ſervir aux deſſeins de ceux qui les ont élevés. Or jugez, mon cher Lecteur, quel doit être le déſordre, quand les aveugles conduiſent les clair-voyans, & que celui qui a mille défauts, & peu ou point de dons, gouverne les grands Docteurs & les Sages. De-là procéde le mépris de celui qui régit, qu'on appelle tête ſuperbe, ignorant: de-là les murmures contre le Général qui l'a pourvû, contre les Provinciaux qui l'ont choiſi : ſuivent les mutineries, les mécontentemens & les lettres qui ſont trempées dans le fiel, & qui dégoutent d'amertume.

Le ſecond inconvénient eſt que les Recteurs ne ſe gardent d'aucune ſorte de gens, tant que de ceux qui excellent par-deſſus les autres, & n'ont d'autres ſoins, que de les ranger au petit pied, & de les mettre bas. Pour cet effet, ils tranchent des abſolus dans leur gouvernement, ne les appellent non plus au conſeil, que s'ils n'étoient pas dans la maiſon, les menent par la ville dans les viſites des Grands, afin de prendre le devant par tout, parler les premiers, & recommander leur orgueil, par l'humilité de ces grands hommes, qui ſont obligés de déférer en toutes choſes à ces idoles de ſupériorité, & montrer par effet, qu'ils ſont inférieurs à des perſonnes qu'ils ſurpaſſent en réputation & en qualités. *Hæc Tyranni vox eſt, quidquid excelſum in regno, cadat.* Pour ne rien dire ſans preuves, demande, mon cher Lecteur, qui eſt *Jean Ricard*, *Guillaume Ricard*, *Milſenau*, *Ithier*, *Gombaud*, *la Rhede*, *Coulon*, &c. & tu verras qu'ils ne ſont pas plus connus dans la *Guyenne*, que s'ils n'y étoient pas, tant leurs qualités ſont chétives. Et cependant, voilà les Supérieurs

qui

qui tiennent le timon & régentent les *Camains*, les *Martinons*, les *Godefres*, les *Joſſets*, les grands prédicateurs & les excellens théologiens. Peut-on vivre dans un gouvernement ſi fautif, ſans ſe plaindre ?

Le troiſiéme déſordre eſt, que ces Supérieurs ſans fonds & ſans autre recommandation, que celle que le Provincial leur a donnée, s'attachent à lui, comme le liére aux murailles, ſont toujours de ſon opinion pour lui complaire, inclinent à tout ce à quoi ils le voyent incliner, tant pour ſe maintenir dans les charges préſentes, que pour en obtenir de nouvelles, après avoir adminiſtré celle qu'ils ont. Si quelqu'un improuve le Gouvernement, vous voyez que ces affidés ſe tournent ſoudain contre ce pauvre homme comme des lions. Ainſi le Provincial gouverne tout ſeul la province par la confidence qu'il a avec ſes Recteurs ; & le Général ayant choiſi les Provinciaux par les mêmes maximes de gouverner, n'ayant pas pris les meilleurs ni les plus capables, mais les médiocres, gouverne toute la compagnie, ſans que perſonne ait le cou-

rage de ſe déclarer contre : & ſi quelqu'un étoit aſſez hardi pour le faire, quand il ſeroit un *S. Paul*, il paſſeroit pour un bizarre, un turbulent, un perturbateur de la paix. De-là vient qu'on dit, qu'en la province toutes choſes paſſent, ſelon que le Provincial & deux ou trois confidens le preſcrivent ſans faire aucun état des autres, quoique préférables en tout, & qu'à *Rome* le Général ſe hauſſe ſi exceſſivement par le moyen des Provinciaux deſquels il s'aſſure, que le joug d'obéir devient inſupportable. Prens garde, mon cher Lecteur, ſi un honnête homme peut ſouffrir l'orgueil de ces politiques, ſans écrire du moins quelques lettres pour témoigner ſon reſſentiment.

Le quatriéme malheur n'engendre pas moins de troubles & de dégoûts. Les petits Recteurs qui ont été choiſis, non pour avoir les parties néceſſaires au gouvernement, mais pour être ſouples au Provincial, & ſçavoir pateliner à propos & à tems, deviennent abſolus en leurs reſſorts, ſans qu'aucun les puiſſe retenir ni empê-

cher. Et comme ordinairement ceux qui ont l'eſprit foible, veulent montrer dans leurs actions qu'ils l'ont fort, auſſi ces *Cuſtodi nos*, qui ne travaillent que pour autrui, voulant faire voir qu'ils ont une grande capacité pour gouverner, ſe portent en Souverains, & ſans prendre conſeil, que de leur tête, diſpoſent des biens & des perſonnes de leurs collégés avec tant de tyrannie, que la condition des plus ignorans eſt préférable aujourd'hui à celle des plus doctes. C'eſt la plainte commune des hommes graves, que tous les deſſeins ſe prennent & s'achevent ſans communication; car ces petits ſuperbes ſe croiroient mépriſés, ſi un ſavant homme leur avoit donné un bon avis. J'ai été dans des Colléges où les Recteurs faiſoient ſi peu de cas des Anciens, qu'ils ne les appelloient pas en leur chambre, pour conſulter, tous les ſix mois une fois; & alors ne leur propoſoient que des vétilles : tant il eſt vrai que l'orgueil a porté le Gouvernement parmi eux à un haut point d'inſolence. Voir ſon ſort &

ſes fortunes entre les mains d'un ignorant impérieux, & ne ſe plaindre pas, cela ne ſeroit pas aiſé à un Stoique.

La cinquiéme ſource des mécontentemens eſt, que les mêmes Recteurs ſont tellement abſolus dans leurs colléges, qu'ils peuvent mettre en exécution leurs avis, quand ils ſeroient contraires à celui de tous les autres, & peuvent obliger, obligent même effectivement les ſujets au préjudice des loix, à obéir à leurs commandemens injuſtes, & à faire leur volonté. En quoi les jeunes ſont ſi inſolens, qu'ils commandent aux plus illuſtres des choſes très-humiliantes & très-baſſes, pour montrer leur autorité & leur faire voir, diſent-ils, qu'ils ſont les maîtres. Quel moyen qu'un homme de bon cœur puiſſe ſoûmettre ſon jugement à celui d'un extravagant, & ne prenne l'occaſion de ſe plaindre d'une telle conduite ?

CHAPITRE X.

Autres cauſes véritables de mécontentement, que les Jéſuites ont priſes de l'injuſtice des Supérieurs.

C'Eſt aſſez pour être exclus des charges, d'avoir les qualités néceſſaires pour y être admis. Les lettres ſont réputées pour un empêchement, ſous couleur que les grands eſprits ne réuſſiſſent pas bien dans la pratique. La ſolidité de jugement & la fermeté de courage ſont redoutables à la puiſſance de ceux qui tiennent le gouvernail; ainſi ils n'ont de ſoin plus preſſant que de trouver divers prétextes pour les exclure. On dit des uns, qu'ils ſont coléres; des autres, qu'ils ſont mélancoliques; de ceux-ci, qu'ils ont l'eſprit trop hardi; de ceux-là, qu'ils ne ſeroient jamais bien unis avec le Général; & comme les grandes ames ont toujours quelque défaut, ces envieux font valoir les imperfections qu'ils rencontrent dans ces perſonnes éminentes, pour les exclure du gou-

vernement. De-là vient que ceux que la nature a avancés, ſont aſſujettis; & ceux que la même nature a ravallés, commandent. Ces ſeconds ſont enorgueillis, & ces premiers ſont irrités.

Le Pontife Romain ayant été averti de ces ſupercheries, a fait un bref depuis peu, par lequel il commande, que tous les ſupérieurs, excepté le Général ſoient dépoſés après trois ans préciſément expirés, & ne puiſſent être admis à aucune ſupériorité durant l'eſpace de dix-huit mois. Ce repos qui les rend inférieurs, ou égaux à ceux qu'ils tenoient ſous leur empire, les a jettés dans le déſeſpoir : ils ont premierement fait tous les efforts imaginables, pour le faire révoquer : n'en pouvant point venir à bout, ils n'ont pas voulu le faire proclamer, au mépris de l'autorité & de la puiſſance du Pape; & pour comble d'infamie, ont mis dehors des perſonnes dévotes & pieuſes, qui avoient témoigné de la ſatisfaction à la nouvelle de cette réforme ſi importante pour réprimer l'inſolence de ceux qui vouloient ſe perpétuer dans les charges.

L'injuſtice eſt encore plus grande

dans l'abus de leur autorité. Les plus éloquens Prédicateurs ne ſont pas ceux qui prêchent dans les plus belles chaires, ni les plus ſubtils Théologiens qui enſeignent dans les écoles les plus illuſtres, ni les plus grands Rhétoriciens qui font la rhétorique dans les plus beaux colléges. Les ſupérieurs avancent leurs mignons au préjudice des plus ſçavans. Ainſi les lettres n'ont plus de récompenſe, la capacité n'a pas les honneurs, les mérites ſont dans le rebut, & il n'y a preſque perſonne dans les emplois éclatans, que ceux qui ſont à leurs genoux, & les adorent. C'eſt la cauſe que les bons eſprits ſe rebutent; & voyant qu'il en coûte tant de parvenir à quelque éminence, ſe contentent d'une médiocrité. De-là arrive que les lettres humaines ſont mépriſées, la philoſophie rampe, & la théologie ne s'apprend de pluſieurs que par maniere d'acquit: la faveur & la grace des ſupérieurs fait les fortunes: la vertu les défait.

Cette injuſtice paroît encore plus viſiblement dans les ſatisfactions que ceux qui ſont offenſés demandent. Si quelqu'un ſe plaint au Général de la

violence de quelque Supérieur immédiat, quelque juſte raiſon qu'il ait de demander réparation, il ne l'obtiendra jamais; & quand il auroit ſouffert perſécution pour la foi, il eſt toujours réputé pour coupable. Murmurer contre une faute viſible que le recteur commet, eſt un crime; s'en formaliſer, ou l'en accuſer, c'eſt être déſobéiſſant & rebelle. Pour bien ſe comporter envers eux, il faut être comme ces idoles qui ont des yeux & ne voient pas, des oreilles & n'entendent point, des bouches & ne parlent point; & pour converſer avec les freres, il faut être tout *yeux* pour regarder leurs défauts, tout *oreilles* pour entendre leurs paroles, & tout *langue* pour les rapporter aux ſupérieurs, afin que tous les défauts de ceux-là ſoient cachés, & toutes les imperfections de ceux-ci ſoient connues.

Cette fauſſe politique accable les inférieurs, & rend inſolens & outrageux ceux qui commandent. Ils ſont aſſurés, quoi qu'ils faſſent, qu'ils auront le deſſus, & que le Général & les provinciaux réprimeront les accuſateurs, pour ne donner pas même aux

ſujets la liberté que les forçats ont de ſe plaindre. J'ai connu trois ou quatre grands eſprits qui ſont ſortis de leur Province fraîchement, pour avoir demandé juſtice contre des ſupérieurs qui les accuſoient, & n'avoir pû ſeulement obtenir d'être ouïs. *M. Baud* s'eſt plaint juſtement au vicaire de toute la Société contre *Jean Ricard*, & n'a reçu pour récompenſe, qu'un glorieux panégyrique des louanges de ſon accuſateur. Je crois que ce ſçavant Prédicateur qu'ils perſécutent pour ſa ſortie, peut montrer cette lettre, qui eſt capable à ſa ſimple lecture de jetter de l'indignation. Ce diſcours eſt tellement vrai, que de dix Jéſuites toujours s'entrouvera-t-il neuf de mon avis : & pour vous montrer qu'il faut enfin que cette ſorte de gouvernement créve, on a déja fait effort envers le Pape, pour établir en chaque province quelques diſcrets, pour rendre juſtice à ceux qui la demandent : ils eſpérent de l'obtenir, vû les très-grands abus. Je m'en rappor-

CHAPITRE XI.

Raiſons de mécontentement, priſes des Sindications parmi les Jéſuites.

QUe dirai-je de l'injuſtice qui ſe trouve dans les ſindications. *Ignace*, pour fonder un gouvernement plus tyrannique que religieux, a fait deux régles qui ſous prétexte d'augmenter la charité, la détruiſent. Il veut par la premiere, que tous ſoient prêts de ſe déceler les uns les autres, quand le Supérieur les interrogera. Par la ſeconde, il oblige un chacun de rapporter au Supérieur les fautes qu'il aura remarquées dans les mœurs & la vie de ſes compagnons. Je ne dis pas ici que l'on voit dans l'Hiſtoire romaine, qu'au tems des mauvais empereurs, ſous *Neron* & ſous *Domitien*, ces infâmes délateurs régnoient; mais que ſous les bons, tels que furent *Veſpaſien*, *Tite*, *Trajan* & *Antoine le pieux*, ils étoient bannis, fuſtigés, & quelquefois envoyés au dernier ſupplice. Je veux ici ſeule-

ment montrer que ces régles ſont deux fontaines d'injuſtice & de mécontentement. D'injuſtice, d'autant que ces ſindications ſont des informations ſecretes des fautes ou délits d'autrui, données au ſupérieur en ſecret, ſans preuve & ſans ouïr les parties. Ainſi les méchans oppriment les bons, ſans qu'ils le ſçachent, par leurs accuſations ſecretes. Les envieux arrêtent la bonne fortune de ceux qui travaillent heureuſement pour le public, lorſqu'ils y ſongent le moins, & les Supérieurs qui n'aiment pas tous les ſujets également, ſont bien aiſe d'avoir dans leur pupître des informations & des piéces, pour reculer les hommes ſçavans, & ceux qui leur font ombre. Tout homme judicieux, qui conſidérera l'inclination que nous avons de remarquer plûtôt le mal que le bien, l'impreſſion que fait dans l'eſprit des foibles l'obligation qu'ils croient avoir de rapportet toutes choſes, à moins que de contrevenir à leurs régles; comme le manquement d'une petite circonſtance peut rendre un fait de mauvais, bon; & de bon, mauvais, il jugera de l'iniquité de ce

gouvernement, & l'accuſera ſans difficulté d'injuſtice.

Je dis en ſecond lieu, que ces régles ſont une ſource de mécontentement. Car, à feuilleter les archives des Supérieurs, de trois cens qui vivent dans la province de *Guyenne*, on n'en trouvera pas un ſeul qui ſoit homme de bien; c'eſt-à-dire, qui ne ſoit accuſé de pluſieurs fautes. Les informations, ſelon qu'elles ſont de pluſieurs, ſe contrarient: l'un dit blanc, l'autre dit noir. En la plûpart il y a des exagérations, des imaginations, & ordinairement des impoſtures & des fauſſetés. Si on gardoit les formes du droit, les uns ſeroient abſous, & les autres atteints & convaincus de crimes. A faute de procéder juridiquement, les Supérieurs uſent des informations comme bon leur ſemble. Si quelqu'un a parlé avantageuſement pour leurs amis, ils font valoir, autant qu'ils peuvent, les ſuffrages qui leur ſont favorables, & cachent les défauts: ſi quelqu'un a parlé mal de ceux qu'ils n'aiment pas, ou qu'ils appréhendent, ils cachent leurs vertus, & font valoir ces dépoſitions injurieuſes. Ainſi

ils ont toujours de quoi condamner & abſoudre les uns & les autres ; & toutes ces ſindications ne ſervent qu'à rendre les ſupérieurs indomptables, & les inférieurs malheureux.

Ce poiſon d'union & de charité fraternelle, fait qu'ils ſe méfient les un des autres, & craignent celui qui pourra les vendre pour ſe mettre aux bonnes graces de ceux qui gouvernent. Je vous ſupplie de faire réflexion ſi vous n'avez pas remarqué dans les claſſes, & dans la converſation, qu'ils agiſſent plus franchement en préſence des perſonnes ſéculiéres, qu'entre eux-mêmes. Quand dix étrangers arriveroient, lorſqu'ils ſont en diſcours, ils ne ſe recueillent pas pour leur abord. Si quelque Jéſuite ſurvient, les voilà tout incontinent reſſerrés. La raiſon eſt que leur gouvernement eſt fondé ſur des cenſures & ſindications, & chacun appréhende quelque mauvais office de mouche & d'eſpion. Pour n'être pas mécontent dans cette Société de faux rapporteurs, il faudroit brûler leurs régles, & en faire d'autres. Ne t'étonnes donc pas, cher Lecteur, ſi tant

de gens les quittent, pour ſe mettre en repos ; & ſi ceux qui demeurent, ſont preſque toujours à ſe plaindre, ou de parole, ou par écrit. J'avoue, que je me plaignis à *Rouſſeau* provincial, quatre mois avant que de quitter leur maudite ſecte, & que j'avois de ſi grandes raiſons de me plaindre, que j'euſſe encore plus judicieuſement fait, ſi mes lettres, qu'ils ont produites, euſſent été plus ſéches & plus piquantes. Si tu te remets en mémoire les ſujets de plaintes que je viens d'écrire dans les quatre chapitres précédens, tu diras que c'eſt une choſe commune dans ce corps mal gouverné, d'écrire des lettres piquantes, & qu'ils ont tort d'avoir employé les miennes, pour faire voir que ma converſion n'eſt pas ſincére.

REQUÊTES

Préſentées à N. S. P. le Pape

CLEMENT VIII.

Par différentes provinces de la Société, pour en obtenir la réforme, deſquelles il eſt auſſi fait mention à la fin de la PRÉFACE.

PREMIERE REQUESTE.

C'Eſt votre autorité, Très-Saint Pere, ou plutôt la divine Providence, qui du vivant de notre Général, a raſſemblé à *Rome* les députés de toutes nos provinces, choiſis avec toute la prudence & toute la maturité poſſible, pour y délibérer des affaires les plus importantes. Nous attendons maintenant de votre ſageſſe ſupérieure, & de cette tendreſſe paternelle que vous avez toujours témoignée pour notre Société, que dans les différentes maladies dont elle eſt attaquée, & dont la guériſon n'eſt pas en-

core déſeſpérée, vous lui procuriez les remédes les plus efficaces; & qu'en arrêtant le mal dans ſon principe, vous garantiſſiez tout le corps de la chûte funeſte dont il eſt menacé. Car c'eſt être aveugle & inſenſé que de ne vouloir pas reconnoître que la nouveauté & le déréglement ſe ſont introduits parmi nous. Quiconque penſe ou aſſure que notre compagnie n'a rien perdu de ſon éclat, celui-là aime mieux la voir languir & périr miſérablement, que de la voir ſoulagée & rétablie dans ſa premiere vigueur.

Voici donc, très-Saint Pere, les défauts qui ont régné juſqu'ici, & qui regnent encore parmi nous : défauts, d'autant plus importans, qu'ils ſont autoriſés par l'exemple des plus anciens de nos Peres.

Les nouveaux venus & les moins verſés dans la connoiſſance de nos Inſtituts, font la loi à ceux qui ont vieilli dans la Société : les plus ſages & les plus habiles ſont ſoumis aux plus ignorans, & les honnêtes gens ſe voyent gouvernés par des perſonnes ſans honneur & ſans probité.

Les Supérieurs ſont tout ce qui leur plaît, & le ſont impunément. Leurs gouvernemens ſont de ſi longue durée, qu'ils peuvent paſſer pour perpétuels, & le tems d'obéir n'eſt pas plus déterminé que celui de commander.

Le pouvoir du Général eſt ſouverain. Son caprice eſt l'unique regle de ſes actions. Il n'a rien à craindre, & d'un ſeul clin d'œil il fait trembler tous ſes ſujets. Il ne ſe fait pas une affaire d'abaiſſer & de réduire aux dernieres extrémités les plus grands hommes de la Société, & ceux dont elle a reçu les plus grands ſervices. La faveur particuliere l'emporte ſouvent auprès de lui ſur le bien public.

Ce n'eſt ni par la vertu, ni par le mérite, ni par les belles actions, que l'on parvient à la profeſſion des quatre vœux. Il ſuffit pour cela d'être dans les bonnes graces du Général ; ce qui a toujours été & ſera roujours une ſource perpétuelle de diviſion & de diſcorde dans notre Societé, à moins que l'on n'y remédie. La ſcience & les belles lettres commencent auſſi à n'être plus cultivées.

Voici les remédes que nous juge-

rions les plus convenables pour empêcher que le progrès de ces maladies contagieuſes ne vienne un jour à infecter & à corrompre entiérement tout le corps.

1. Il ſeroit néceſſaire que ceux qui ont ſi long-tems commandé, retournaſſent enſuite ſous l'obéiſſance des autres dans un eſprit d'humilité & de religion, & que dorénavant le tems de commander & celui d'obéir euſſent des bornes.

2. Que les ſupérieurs, après le tems de leur gouvernement expiré, fuſſent obligés de rendre compte de leur conduite, pour en être blâmés, s'il en étoit beſoin; ce qui ſe pratique dans pluſieurs autres maiſons religieuſes.

3. Que la puiſſance du Général ne fût point ſi étendue; & qu'au lieu de ne conſulter que ſon caprice dans le gouvernement de la Société, il fût aſſujetti à certaines loix inviolables, & qu'il ne lui fût pas permis de combler les uns de graces & de faveurs, tandis que ſans aucun fondement, il fait ſentir aux autres les effets de ſon indignation. Que dans les affaires importantes, les avis de ſes quatre aſſi-

ſtans euſſent aſſez de poids pour l'empêcher de rien entreprendre, quand ils ſe trouveroient contraires au ſien. Qu'il ne choisît point de provinciaux, ſans le conſeil des principaux Peres de la province, ni de Recteurs, ou de ſupérieurs des maiſons, ſans en avoir auparavant délibéré avec les anciens & les plus ſages des colléges, ou des maiſons. Que dans l'élection des profès des quatre vœux, il ne s'écartât point des régles de nos inſtituts, qui n'admettent à cette dignité que ceux dont la vertu & la doctrine ſont au plus haut degré de perfection.

4. Il ſeroit à propos que le S. Siége voulût bien nous donner quelque protecteur. Ce ſeroit le moyen de nous voir moins expoſés à l'envie des autres religieux, & de mettre des bornes à l'arrogance effrénée & à l'autorité deſpotique du Général, dont les ſuites ſont très-dangereuſes. Quelle raiſon aurions-nous de refuſer ce protecteur; puiſque les autres Ordres, qui ſans difficulté ſont bien plus anciens & bien plus illuſtres que le nôtre, en ont, & que pendant la vie de notre P. *Ignace*, nous avons eu le cardinal *Carpenſe*?

Le cinquiéme & le plus eſſentiel reméde, ſeroit que le protecteur envoyât tous les trois ans des Viſiteurs dans les provinces, pour punir les fautes, tant des ſupérieurs, que de leurs ſujets. Ces Viſiteurs ſeroient choiſis parmi ceux que l'âge, la prudence & la charité rendroient les plus reſpectables. Et ils ſeroient tels que le Général ne pourroit eſpérer de les gagner, ni par les emplois, ni par les préſens, ni par promeſſes.

Tous ceux qui préférent leur déſavantage particulier à la ruine générale de toute la Société, reconnoîtront que ce ſont là les remédes les plus ſalutaires & les plus promts que l'on puiſſe apporter au dérangement dans lequel nous ſommes tombés. Je proteſte que ce n'eſt aucun intérêt particulier qui m'a porté à faire ces repréſentations à votre Sainteté; mais uniquement la vue du bien public, & le deſir que j'ai avec tous les gens de bien, de voir la Société reprendre ſon premier éclat.

SECONDE REQUESTE

Préſentée à N. S. P. le Pape CLÉMENT VIII. *pour être rendue à lui ſeul, & en main propre.*

TRES-SAINT PERE,

NOus vous ſupplions par les entrailles de notre Seigneur JESUS-CHRIST, de vouloir bien jetter un regard favorable ſur notre ſociété, & d'y arrêter le cours des ſcandales, des murmures & des plaintes.

1. Nous conjurons V.S. de trouver le moyen de fixer les charges des ſupérieurs, des miniſtres, & des procureurs à un certain tems, après lequel ils ſeront obligés de rendre compte de leur adminiſtration, & de paſſer enſuite autant d'années dans la dépendance. Car dès que quelqu'un eſt parvenu à la dignité de ſupérieur, il ne craint plus perſonne : ſa volonté eſt la ſeule régle de ſes actions: il traite comme il lui plaît, ceux qui lui ſont ſoumis : il ne ſçait pus ce que c'eſt qu'obéiſſan-

ce, humilité, pauvreté. Enfin il a lieu de dire; *C'eſt ici mon repos pour toujours*. Il exerce encore une injuſte tyrannie envers qui bon lui ſemble, parce qu'il ſçait que perſonne n'a le pouvoir de le priver de ſon emploi, que le Général qui s'imagine que la conſervation de ſa monarchie dépend du long gouvernement des ſupérieurs. C'eſt en vain qu'on les lui repréſente comme des perſonnes ignorantes, ſcandaleuſes & ennemies de la paix. Il n'ajoute point foi au rapport des inférieurs, ou, s'il eſt perſuadé de ce qu'ils diſent, il s'obſtine à les laiſſer dans leurs charges, pour ne pas donner lieu de croire qu'il ſoit capable de faire un mauvais choix. De-là vient qu'il s'en trouve un ſi grand nombre qui ſont obligés de ſortir de la Société, parce que le Général écoute plus favorablement les menſonges des ſupérieurs, que les plus fidéles rapports de tous les autres. Les inférieurs mêmes ne ſçavent à qui recourir, quand ils veulent ſe défendre contre les calomnies des ſupérieurs, ou les accuſer avec juſtice, eux qui ne ſont pas moins ſujets à ſe tromper que le reſte des hommes.

2. Le plus grand bien que V. S. pourroit procurer à la Société, ſeroit d'empêcher que le Général eût ſeul le pouvoir de diſtribuer les charges à ſon gré. Car nous voyons, qu'au grand préjudice de notre compagnie, & au ſcandale de tout l'Univers, le Général, ſans avoir égard ni à l'âge, ni aux travaux, ni au mérite, éleve ceux qu'il lui plaît, à la dignité de ſupérieur. Ce ſont ſouvent de jeunes gens, ignorans, ſans expérience & ſans aucune bonne qualité, qui avec une arrogance inſupportable, font la loi aux vieillards & à ceux qui depuis très-long-tems travaillent pour la gloire de l'égliſe. Le Général enfin, qui ne ceſſe point d'être homme dans ſon élévation, a auſſi ſes inclinations particulieres. Ceux qu'il chérit, ſont avancés & comblés d'honneur, quelque indignes qu'ils en ſoient : & parce qu'il eſt Napolitain, ceux qui ſont de cette nation, ſont mieux traités que les autres. D'autre côté, ſi quelqu'un a le malheur de n'être pas au goût du Général, quelques ſervices qu'il ait rendus à la Société, quelque édifian-

tes que puiſſent être ſes mœurs, il eſt mépriſé & laiſſé dans l'obſcurité. C'eſt pourquoi nous vous ſupplions *Très-Saint Pere*, par l'ardente charité dont vous êtes embraſé, d'établir une loi qui ordonne que les ſupériorités, telles qu'elles ſoient, ne puiſſent être données qu'à ceux qui auront vécu quelques années dans la Société, & que le Général n'en ſoit pas entiérement le maître, comme il l'eſt maintenant. Car, quoiqu'il ait ſes Conſeillers, il n'eſt cependant pas obligé de ſe conformer à leurs avis; mais il a la ſouveraine autorité, & fait ce qu'il veut, ſans être aſſujetti à aucune loi. De-là vient qu'il éleve & qu'il abaiſſe, qu'il récompenſe & qu'il punit, comme s'il étoit une divinité exemte de prévention & incapable de ſe tromper: & plût à Dieu qu'il ne ſe trompât point en bien des occaſions, nous ne verrions pas ſans doute un ſi grand nombre de nos confreres abandonner la Société.

3. Pour ôter à pluſieurs tout ſujet de plaintes & de murmures, il ſeroit à propos, que Votre Sainteté mît des bor-

bornes au pouvoir abſolu du Général dans le choix des Profès. Car nous en voyons beaucoup, qui, après ſept ans, dix ans, ou même cinq ans, qu'ils ſont dans la Société, ſont admis à la profeſſion, & à qui la ſeule volonté du Général tient lieu d'ancienneté & de mérite. D'autres au contraire, en ſont exclus après les plus longs travaux. On voit manifeſtement dans ce choix une acceptation de perſonnes, qui ſcandaliſe tout l'Univers. C'eſt pourquoi il eſt néceſſaire que V. S. fixe un certain tems, avant lequel le Général ne puiſſe admettre perſonne à la profeſſion ſelon qu'il lui plaît, & après lequel il ne puiſſe pas la refuſer. Mais parce que les Profès ne ſe font que ſelon le bon plaiſir du Général, il ne ſuffiroit pas de fixer un certain tems : il ſeroit encore d'une néceſſité abſolue de preſcrire certaines régles à obſerver dans leur promotion. C'eſt en effet une injuſtice criante, que pour parvenir à la profeſſion, il faille ſe rendre l'eſclave des volontés d'un ſeul homme. V. S. doit ſçavoir qu'il y

a très-peu de Profès parmi nous : nos conſtitutions mêmes ordonnent, que le nombre n'en ſoit pas grand. C'eſt à vous, *Très-Saint Pere*, à juger de l'équité de cette ordonnance. Car il eſt certain qu'il n'y a de contens dans la Société, qu'un très-petit nombre de Supérieurs & de profès ; & ſi dans leur promotion, on obſervoit du moins les régles de la juſtice, & qu'on eût égard au tems, aux ſervices & au mérite, on ſeroit en quelque façon conſolé de ſon malheur; mais tout dépend de la volonté abſolue du Général, qui eſt ſujet à toutes les foibleſſes de l'homme ; & il n'y a perſonne qui ne voie que rien n'eſt plus injuſte, ni plus criant que cette tyrannie.

4. Il eſt ſurprenant, *Très-Saint Pere*, qu'à l'inſtance du Général, Grégoire XIV. lui ait accordé par une bulle, le pouvoir de punir ſes ſujets, ſans aucune forme de jugement, mais ſur la connoiſſance la plus ſuperficielle : ce qui eſt une injuſtice ſi manifeſte, que pluſieurs ſont perſuadés que cette bulle a été obtenue par ſurpriſe. Car comment eſt-il poſſible que le Géné-

ral, ou quelqu'autre Supérieur ait une connoiſſance certaine de la vérité, à moins qu'il n'obſerve les régles preſcrites par les Saints Canons? Certes ce pouvoir met le Général au-deſſus du Pape même, puiſque V. S. ne condamne jamais perſonne, qu'Elle n'ait auparavant entendu les Parties, & que la Sentence ne ſoit revêtue de toutes les formes juridiques. C'eſt donc à vous, *Très-Saint Pere*, à juger, ſi l'on doit avoir quelque déférence pour une bulle qui réduit les ſujets à n'avoir aucune reſſource pour juſtifier leur innocence. Nous n'avons point de protecteurs, le Général nous eſt ſuſpect à juſte titre, parce qu'il eſt certain que celui qui fait ſeul les Supérieurs prendra toujours leur parti contre ceux qui les accuſeront. Il ne nous reſte donc que la liberté d'en appeller à Votre Sainteté; mais elle ſçait combien cette voie nous eſt difficile, le Général étant toujours à *Rome*, & obſédant ſans ceſſe le ſouverain Pontife.

5. Cette bulle défend à qui que ce ſoit, ſous peine d'excommunication,

encourue par le ſeul fait, d'oſer même dire la moindre parole contre notre Inſtitut. Votre Sainteté doit révoquer cette cenſure, parce qu'il y a bien des choſes dans notre Inſtitut, que notre Pere *Ignace* réformeroit entiérement, s'il vivoit encore, & que l'expérience lui eût appris les funeſtes ſuites. Le Général les changeroit lui-même, ſi ſon gouvernement n'étoit pas perpétuel. Il y a auſſi certaines choſes, qui ſont au-deſſus de la raiſon humaine.

6. Nous ſupplions V. S. d'ordonner que dans les congrégations provinciales toutes les affaires ſe décident par des ſuffrages ſecrets. Il n'y a perſonne que la crainte du Général n'empêche de donner librement ſon avis, parce l'on ſçait qu'il eſt enſuite inſtruit par lettres, de tout ce qui s'y eſt paſſé.

Le Cardinal *Tolet* connoît mieux que perſonne, *Très-Saint Pere*, la vérité, non-ſeulement de ce que je viens d'avancer, mais encore de bien d'autres choſes que je paſſe ſous ſi-

lence ; & il eſt en état de rendre de grands ſervices à la Société dans les circonſtances préſentes, ſi, comme nous l'eſpérons, il veut plutôt prendre le parti de la vérité que celui du Général. Nous n'avons rien à eſpérer de la congrégation générale, parce que les peres qui y ſont aſſemblés, ſont preſque tous des Supérieurs vendus au Général, & qui ſeroient très-fâchés de ſe voir privés de leurs charges. D'ailleurs, s'il s'y trouvoit quelqu'un aſſez amateur du bien public, pour ſouhaiter une réforme, il aimeroit mieux ſe taire, que d'encourir l'indignation du Général. Une autre raiſon, bien plus forte, c'eſt que ces Supérieurs regardent, comme un ſacrilege & comme un crime de *leze-Majeſté*, que d'oſer propoſer le moindre changement. Il eſt vrai qu'il s'en eſt fait quelques-uns dans notre Inſtitut du tems du préſent Général ; mais ç'a toujours été le Général qui les a lui-même introduits pour la conſervation de ſa puiſſance. Jugez donc, *Très-Saint Pere*, s'il nous eſt

avantageux d'avoir un Général perpétuel, & de voir un jeune homme revêtu d'une autorité si absolue.

DIEU SOIT LOUÉ.

INSTRUCTION
AUX PRINCES,
SUR
la maniere dont ſe gouvernent
LES JESUITES,
Par un Religieux déſintéreſſé ;

Traduite de l'Italien ;

Laquelle a été promiſe à la fin des REMARQUES *ci-deſſus.*

AVERTISSEMENT.

LEs Jéſuites ont toujours été ce qu'ils ſont aujourd'hui. L'ambition & le déſir de dominer ont toujours fait le caractere propre de cette compagnie ; c'eſt ce qui paroîtra clairement par le petit écrit que je donne au public.

Je ne me ſuis pas mis en peine de chercher beaucoup de preuves pour la vérité de ce qu'il renferme ; l'expérience d'un ſiécle entier en eſt une plus que ſuffiſante.

L'original de cet écrit eſt Italien, & fut publié d'abord à Milan *en* 1617 *& l'année ſuivante à* Rome, *avec permiſſion des Supérieurs. J'en ai trouvé une copie dans le Mercure Jéſuite, Tome* II.

Je ne m'étends pas ſur l'excellence de cet ouvrage : il me ſuffit de dire que de tous les livres qui développent les myſteres des Jéſuites, il n'y en a pas qui donne une idée plus juſte & plus préciſe de leur politique que celui-ci.

C'eſt une peinture vive & naturelle, où chacun les reconnoîtra à la premiere vue. On aura même peine à ſe perſuader, qu'elle n'ait pas été faite de nos jours.

INSTRUCTION AUX PRINCES, SUR la maniere dont ſe gouvernent LES JESUITES.

IL ne faut que lire les loix & les conſtitutions ſur leſquelles *Ignace* de pieuſe memoire a bâti l'edifice de ſa compagnie, pour être perſuadé que la religion des Jéſuites eſt l'ouvrage de l'Eſprit-Saint, qui l'a plantée dans la vigne de JESUS-CHRIST, comme un arbre dont le fruit devoit être un antidote ſouverain contre le venin des héréſies, & les fleurs autant de vertus chrétiennes & religieuſes, dont la bonne odeur arracheroit les pécheurs à leurs déſordres, & les rameneroit à la pénitence. Il

eſt certain que les premiers Peres qui donnérent, pour ainſi dire, la vie à cette plante, l'arroſérent avec l'eau de la charité, & la cultivérent ſuivant l'intention de leur ſaint Fondateur. Elle produiſit deux branches, l'une de l'amour de Dieu, & l'autre de l'amour du Prochain, & fit d'abord des progrès admirables par ces deux principes, ſoit dans l'éducation des enfans, ſoit dans le ſalut des ames, ſoit dans la propagation de la Foi Catholique.

Mais le Démon qui s'attache d'autant plus à détruire les œuvres de Dieu, que les hommes font plus d'efforts pour les avancer, prit occaſion de la grandeur même de cette Religion, & des fruits prodigieux qu'elle avoit produits en ſi peu de tems, pour renverſer les fondemens de ſon inſtitut, & par un artifice digne de cet eſprit de ténébres, il vint à bout de deſſécher entiérement, & de faire mourir ces deux premieres branches de la charité, pour enter à leur place deux autres branches funeſtes qui répandirent dans toute la chrétienté, comme je le ferai voir dans la ſuite de ce diſ-

cours, les plus grands maux qu'elle pourra jamais ſouffrir, je veux dire la branche de l'amour propre & celle de l'amour des avantages temporels. Je proteſte devant Dieu, que ce n'eſt ni l'intérêt, ni la paſſion qui conduiſent ma plume, mais uniquement le zéle du bien public, pour lequel je reconnois que je ſuis né : & je n'ai d'autre intention que de découvrir aux Princes l'artifice de ces Religieux, afin qu'ils prennent de juſtes meſures pour ne s'y pas laiſſer ſurprendre.

Il eſt à propos de ſçavoir que la profeſſion particuliére que font les Jéſuites d'élever la jeuneſſe, les fit d'abord rechercher avec empreſſement dans pluſieurs endroits, & leur attira la faveur de pluſieurs Princes, parce qu'il n'y a point de villes ni de royaumes qui n'ait beſoin de bons maîtres, pour l'éducation des enfans. Ce qui fit qu'ils ſe multipliérent prodigieuſement, & qu'ils devinrent en très peu d'années auſſi puiſſans que les autres Ordres en pluſieurs ſiécles. Une telle grandeur aveugle bien ſouvent les eſprits, & fait changer les meilleurs

ſentimens. Les deſcendans d'*Ignace*, enflés d'une gloire ſi rapide, conçurent tant d'amour pour leur Compagnie, qu'ils s'imaginérent qu'il n'y en avoit point de plus utile à l'Egliſe, ni qui fût plus capable qu'elle de réformer l'Univers. Dans cette perſuaſion ils conclurent entr'eux qu'il n'y avoit pas de moyens ni d'artifices qu'ils ne duſſent mettre en œuvre pour l'augmenter & l'étendre; puiſque c'étoit étendre & augmenter en elle la véritable milice du Seigneur, le bien de ſon Egliſe, & pour me ſervir de leurs termes, l'unique patrimoine de JESUS-CHRIST. Que n'ai-je ici la ſubtilité d'un Ariſtote pour pénétrer, l'éloquence d'un Ciceron pour expliquer la maniere admirable & preſque incroyable dont ces Peres viennent à leurs fins pour l'agrandiſſement de leur Compagnie! Mais je me contenterai d'en toucher quelque choſe, & le peu que j'en dirai, ſuffira pour donner à mon lecteur un beau champ à faire ſes réflexions, & à s'en former l'idée qu'il trouvera la plus vrai-ſemblable. C'eſt pourquoi je vais lui propoſer

quelques chapitres, ou plutôt quelques articles qui ſerviront de fondement à ſes raiſonnemens.

I.

Les Jéſuites ne furent pas longtems à connoître que l'inſtruction de la jeuneſſe, la prédication, l'adminiſtration des Sacremens, & les autres exercices ſpirituels n'étoient pas encore des moyens ſuffiſans pour élever la Société au degré de grandeur & de gloire où ils aſpirent. J'ai déja parlé de l'empreſſement avec lequel ils furent recherchés dans les commencemens : cependant malgré ce bon accueil, ils s'apperçurent à la ſuite du tems, que l'affection de pluſieurs ſe refroidiſſoit extrémement à leur égard, ſoit qu'ils n'euſſent pas répondu à ce que l'on attendoit d'eux, ſoit pour quelqu'autre raiſon ; c'eſt pourquoi jugeant par-là que la Société dans ſon berceau, pour ainſi dire, avoit manqué d'expérience, & n'avoit point encore pû faire le dernier effort, ils trouvérent deux autres moyens de l'agrandir.

* Le premier fut de faire concevoir aux Princes & aux peuples du

* Il n'y a pas de Royaume ni de Provinces qui ne puiſſent fournir une infinité d'exemples de pareilles uſurpations. Perſonne n'ignore que les meilleures Abbayes de la France ſont entre leurs mains, & que de toutes les maiſons qu'ils y poſſédent, il n'y en a preſque pas qu'ils n'ayent enlevées à d'autres Religieux. C'eſt pourquoi je me contenterai de citer ici quelques exemples anciens, ſur leſquels l'Auteur a ſans doute fondé ſon jugement.

Ils employérent la fourberie & la calomnie pour s'emparer du Couvent des Religieuſes du *Saint-Eſprit* de *Beziers* dans le Languedoc, en repréſentant à Clément VIII. que ces Filles menoient une vie déréglée & ſcandaleuſe. Elles ſe virent obligées par une bulle de ce Pape de céder leur Monaſtére aux Jéſuites, & de ſe diſperſer dans d'autres; & ces Peres craignant que cette nouvelle proye ne leur échappât, obtinrent du Roi Henri IV. un Edit qui attachoit les revenus de ce Couvent à leur Collége de *Beziers*, & accordoit ſeulement une penſion alimentaire pour les Religieuſes.

Ils enlevérent par le même artifice l'Abbaye de la *Fleche* près d'*Angers*, aux Chanoines Réguliers de S. Auguſtin.

L'Abbaye de *Belle-Branche* dans la Province du Maine, appartenoit à l'Ordre de Ciſteaux; les Jéſuites non contens de s'en

mépris pour toutes les autres religions, en découvrant leurs défauts,

être appropriés les revenus, obtinrent encore du Pape & du Roi la permiſſion d'en chaſſer les Religieux.

Ils trouvérent cependant quelquefois des obſtacles dans leurs entrepriſes; car étant venus à bout par la voie ordinaire des calomnies, de ſe faire donner de Grégoire XIII. qui leur étoit entiérement dévoué, le Monaſtére des Religieux Bénédictins de S. Paul de *Rome*, quand ils allérent ſe préſenter avec leur bulle, pour prendre poſſeſſion du Monaſtere, ces Religieux prirent tous les armes, & reçurent les Jéſuites d'une maniere à leur faire perdre l'envie d'y revenir.

Les Carmes d'*Angers* leur firent à peu près le même accueil.

Ils auroient été les maîtres de la Charreuſe de *Lucerne* chez les Suiſſes, ſans l'oppoſition du Cardinal d'Oſſat. Ils avoient repréſenté à Clément VIII. que cette Chartreuſe étoit fort peu remplie, & qu'ils feroient beaucoup plus de bien dans le pays, que ces Moines reclus: ce qui avoit preſque engagé ce Pape à la leur accorder. Mais le Cardinal prit ouvertement le parti des Chartreux, & fit échouer les deſſeins des Jéſuites.

Alphonſe de Vargas parle amplement de leurs uſurpations en Allemagne.

afin de s'élever ſur leurs ruines. C'eſt par-là qu'ils vinrent à bout de s'emparer de pluſieurs Monaſteres, Abbayes, & autres revenus conſidérables, & d'en priver par leurs intrigues & leurs rapports les Religieux qui les poſſédoient auparavant.

* Le ſecond moyen fut de ſe mêler des affaires d'Etat, & de faire jouer tous les artifices imaginables, pour ſe rendre néceſſaires à la plus grande partie des Princes chrétiens. Ils y réuſſiſſent, mais par des voies qu'il eſt auſſi difficile d'expliquer, que de pénétrer. Leur Général réſide continuellement à *Rome*, & tous leſaut res lui rendent une obéiſſance

Rien ne leur eſt plus expreſſément défendu dans la Congrégation générale de 1593. *Præcipitur omnibus in virtute ſanctæ obedientiæ, & ſub pœnâ inhabilitatis ad quævis officia & dignitates ſeu prælationes, vociſque tam activæ quam paſſivæ privatione, ne quiſpiam publicis & ſæcularium Principum negotiis ulla ratione ſe immiſcere.... audeat vel præſumat.* Mais il y a lieu de croire que ce décret n'étoit que pour les apparences, puiſque très-peu d'années après ils ſe firent chaſſer de la France pour y avoir ſuſcité les plus grands troubles.

entiere & ſans réſerve. Il fait choix d'un certain nombre de Peres qui ne s'éloignent jamais de ſa perſonne, & qui pour ce ſujet ſont appellés aſſiſtans; il y en a un pour le moins de chaque nation dont il prend le nom: en ſorte que l'un s'appelle l'aſſiſtant de France, l'autre d'Eſpagne, & le troiſiéme d'Italie, le quatriéme d'Angleterre, le cinquiéme d'Allemagne, & ainſi de toutes les autres Provinces ou Royaumes. Le devoir de chacun d'eux eſt de donner avis au Pere Général de toutes les affaires qui ſe paſſent dans la Province ou le Royaume, dont il eſt Aſſiſtant; ce qu'il fait par le moyen de ſes correſpondans qui font leur réſidence dans la ville capitale de la même Province ou Royaume. Ceux-ci s'informent exactement de l'état, des qualités, du caractere, de l'inclination & des intentions des Princes, & font partir à chaque ordinaire des dépêches pour les Aſſiſtans, qui les inſtruiſent de ce qu'ils ont découvert, ou de ce qui vient d'arriver. Les Aſſiſtans ne manquent pas auſſi-tôt de faire part de toutes ces

nouvelles au Général : il les assemble ; & pour lors ils font une espece d'anatomie de l'Univers. On propose les intérêts & les desseins de tous les Princes chrétiens, on délibére ensuite sur toutes les choses que l'on vient d'apprendre, par le canal des correspondans, on les examine avec soin, on les compare les unes avec les autres. Et enfin selon que l'intérêt & l'avantage de la Société le demande, on conclut qu'il faut favoriser un Prince au préjudice d'un autre, soutenir celui-là & se déclarer contre celui-ci ; & comme les Spectateurs du jeu jugent plus aisément des coups que les joueurs mêmes, ainsi ces Peres ayant devant les yeux les intérêts de tous les Princes, sçavent mieux que personne observer les circonstances des lieux & des tems, & prendre les véritables moyens pour seconder les entreprises d'un Prince qui peut à son tour seconder les leurs.

II.

C'est un très-grand mal, & il ne faut pas que des Religieux entrent

dans les affaires d'Etat. Le ſalut de leurs propres ames & de celles de leur prochain, doit faire leur unique occupation ; c'eſt pour ce ſujet qu'ils ſe ſont retirés du monde ; au lieu que par ce moyen ils s'y plongent plus que les ſéculiers mêmes. Mais quelques autres conſéquences plus dangereuſes que ce mal traîne encore après ſoi, demandent qu'on y remédie efficacement.

* Premierement, les Jéſuites confeſſent une grande partie de la nobleſſe de tous les Etats Catholiques ; & pour cela même ils n'admettent point à leurs Confeſſionnaux les perſonnes pauvres de l'un ou de l'autre

* Ce qui eſt directement oppoſé à un des Canons de la ſeconde Congrégation générale. *Nec principibus, nec dominis aliis ſecularbuis, aut Eccleſiaſticis aſſignari debet aliquis ex noſtris Religioſis qui aulas eorum ſequatur, & in eis habitet, ut Confeſſarii aut Theologi aut alio quovis munere fungatur, niſi forte ad perbreve tempus unius vel duorum menſium.* Mais eſt il ſurprenant qu'ils ne s'y ſoumettent pas ? Aucune de leurs conſtitutions n'oblige, ſous peine de péché, pas même véniel. D'ailleurs, leur Général a le pouvoir de les changer, & d'en faire de nouvelles.

ſexe. Bien plus, ils confeſſent encore ſouvent les Princes mêmes; en ſorte que par cette voie il leur eſt facile de pénétrer les deſſeins, les réſolutions, les inclinations, tant de Princes que des Sujets; ils en informent auſſi-tôt le Général, ou les aſſiſtans qui ſont à *Rome*. Or pour peu qu'on ait de prudence & de jugement, n'eſt-il pas facile de comprendre quel tort ils peuvent faire aux Princes, quand leur propre intérêt, qui eſt l'unique but de toutes leurs actions, les y engage?

Secondement, le ſecret eſt comme une qualité eſſentielle & inſéparable à laquelle eſt attachée la conſervation d'un Etat. Otez l'un, il eſt preſque néceſſaire que l'autre périſſe; c'eſt pour cette raiſon que les Princes ſont ſi ſévéres contre ceux qui révelent leurs ſecrets, & qu'ils les puniſſent comme ennemis du Prince & de la Patrie. De même au contraire un Prince ſe gouverne avec beaucoup plus de prudence & de circonſpection, quand il peut découvrir les deſſeins d'un autre; & c'eſt dans cette vue que les Souverains emploient des ſommes ſi conſidérables pour entretenir des ambaſſadeurs

& des eſpions. Ils ne laiſſent pas néanmoins d'être fort ſouvent trompés dans les rapports qu'on leur fait; mais les Jéſuites, c'eſt-à-dire, le Général & les Aſſiſtans, par le moyen des confeſſions & des perquiſitions que font leurs correſpondans qui demeurent dans les principales Villes de la chrétienté, auſſi-bien que par le ſecours de leurs autres créatures, dont nous parlerons dans la ſuite, ſont toujours inſtruits fidélement & en détail, de tout ce qui ſe réſout dans les conſeils les plus ſecrets; ils connoiſſent mieux, pour ainſi dire, les forces, les revenus, les dépenſes & les deſſeins des Princes que les Princes mêmes; & cela ſans autres frais que ceux du port des lettres, leſquels dans la ſeule ville de *Rome*, au rapport des Maîtres de la poſte, montent pour chaque ordinaire à 60. 70. & bien ſouvent à cent écus d'or. Etant donc auſſi pleinement inſtruits qu'ils le ſont des affaires & des intérêts de tous les Princes, n'eſt il pas en leur pouvoir de les décréditer auprès des autres Souverains, de les faire mépriſer de leurs peuples, de leur ſuſciter les ennemis qu'il leur

plaît ; en un mot, de ſoulever contre eux leurs propres Etats? Ce qui leur eſt d'autant plus aiſé, que par la voie des confeſſions & des recherches, ils ſont inſtruits des plus ſecrettes penſées des ſujets, & connoiſſent ceux qui ſont attachés au Prince, & ceux qui ne le ſont pas.

C'eſt pourquoi, comme il leur eſt aiſé par les inſtructions qu'ils reçoivent ſur les affaires d'Etat, de déſunir les Princes, & de faire naître entre eux mille ſoupçons : ils peuvent avec la même facilité ſe ſervir de la connoiſſance qu'ils ont des ſentimens des ſujets, pour exciter dans un Royaume les troubles, les ſéditions, les révoltes, & pour y rendre la perſonne du Prince mépriſable; d'où il faut conclure que pour l'intérêt public, non-ſeulement les Princes ne doivent pas ſe confeſſer à des perſonnes qui font une étude ſi particuliere de la politique des Etats, & s'en ſervent comme d'un moyen aſſuré pour s'inſinuer dans les bonnes graces des Souverains ; mais qu'ils ne doivent pas même permettre que leurs confidens, leurs ſécretaires, leurs conſeillets &

leur

leurs aûtres principaux miniſtres les choiſiſſent pour confeſſeurs. Nous ne manquons point aujourd'hui de perſonnes auſſi dignes pour le moins de cet emploi par leur doctrine & leurs mœurs, que les Jéſuites. Il y a de ſaints Religieux qui ne s'appliquent qu'au gouvernement des ames, & à celui de leurs monaſteres.

III.

Mais pour mettre dans une plus grande évidence tout ce que nous avons dit juſqu'à préſent, & ce qu'il nous reſte encore à dire, il faut ſçavoir qu'il y a quatre eſpéces de Jéſuites.

Les premiers ſont des ſéculiers de l'un & de l'autre ſexe aggrégés à la compagnie, leſquels vivent ſous une certaine régle d'obéiſſance aveugle. Ils ſe conduiſent dans toutes leurs actions par le conſeil de ces Peres, & ſont toujours diſpoſés à exécuter leurs commandemens. Ce ſont pour l'ordinaire des gentilshommes, des dames de condition, des veuves ſur-tout, des bourgeois, de riches marchands,

leſquels, comme des plantes fertiles, produiſent tous les ans aux Jéſuites une grande abondance d'or & d'argent. De ce nombre ſont ces Dames que l'on appelle communément dévotes à qui les Jéſuites inſpirent le mépris du monde, & qu'ils dépouillent par cet artifice de leurs bijoux, de leurs habits, de leurs meubles, & enfin de leurs meilleurs revenus.

La ſeconde eſpece eſt ſeulement compoſée d'hommes, prêtres ou laïcs. Ceux-ci vivent dans le monde, & obtiennent bien ſouvent par le crédit des Jéſuites, des penſions, des prieurés, des abbayes & autres bénéfices. Mais ils font vœu de prendre l'habit de la Compagnie, quand il plaira au Général de l'ordonner ; ce qui fait qu'on les appelle Jéſuites *in voto*. Ils ſont d'un merveilleux ſecours à ces Peres, pour établir leur Monarchie dans toutes les cours des Princes & des grands dont ils ont beſoin, comme je le dirai dans le ſeptiéme article.

Les Jéſuites de la troiſiéme eſpece ſont ceux qui demeurent dans les monaſteres, & qui ſont, ou Prêtres, ou

Clercs, ou Convers. Quoiqu'il ne leur ſoit pas permis de quitter la Société, le Général a cependant le pouvoir de les congédier quand il veut, parce qu'ils ne ſont pas encore parvenus au degré de Profès, dont nous allons parler : & pour être élevés aux charges les plus conſidérables de la compagnie, ils n'en ſont que plus obligés de ſe ſoumettre aveuglément aux ordres des Supérieurs.

Ceux qui compoſent la quatriéme eſpece, ſont les Jéſuites politiques, qui gouvernent & qui font mouvoir le vaſte corps de cette Religion. Ce ſont ceux-là qui ſe ſont laiſſé ſéduire aux tentations de l'eſprit malin, & qui mettent tout en uſage, pour faire de leur Compagnie une monarchie parfaite, en commençant par l'établir à *Rome*, où viennent aboutir preſque toutes les plus grandes affaires du Chriſtianiſme.

C'eſt-là que réſide le chef de ces politiques ; c'eſt-à-dire, le Pere Général, avec un grand nombre de Profès, leſquels ſe font inſtruire par des eſpions, des affaires les plus importantes qui ſe traitent dans la Cour de *Ro-*

me. Enſuite après avoir délibéré ſur le ſuccès qui leur peut être le plus avantageux, ils ſe font un devoir de parcourir chaque jour les Palais des Cardinaux, des Ambaſſadeurs & des Prélats. Ils s'inſinuent adroitement dans leurs bonnes graces, & les entretiennent ſur l'affaire qui s'agite pour lors, ou qui doit bien-tôt être agitée: ils la leur repréſentent de la maniere qu'il leur plaît, & par les endroits qui ſont les plus favorables à leurs propres intérêts. Ils changent fort ſouvent la face des choſes, en montrant, comme on dit ordinairement, le noir pour le blanc. Et comme les premieres expoſitions, ſur-tout quand elles ſont faites par des perſonnes religieuſes, ont coutume de faire de grandes impreſſions dans l'eſprit de ceux qui les écoutent, de-là vient que ſouvent les affaires les plus importantes qui ont été conclues par le moyen des Ambaſſadeurs ou d'autres perſonnes conſidérables de la Cour de *Rome*, n'ont point eu l'iſſue que les Princes en attendoient, parce que les Jéſuites par leurs intrigues & leurs expoſitions intéreſſées, avoient prévenu les eſ-

prits, & avoient fait en ſorte que celles des Ambaſſadeurs ou des autres Agens euſſent moins de poids que les leurs.

Ce n'eſt pas ſeulement à la Cour de *Rome* qu'ils font jouer cet artifice, ils s'en ſervent encore avec tous les Princes étrangers, ou par eux-mêmes, ou par le moyen des Jéſuites de la ſeconde eſpece. En ſorte qu'on peut dire, que la plus grande partie des affaires du Chriſtianiſme paſſe par les mains de ces Peres, & qu'il n'y a que celles auxquelles ils ne s'oppoſent point qui réuſſiſſent. L'adreſſe avec laquelle ils viennent à bout de leurs deſſeins, eſt ſurprenante & preſque impénétrable. Il me ſeroit difficile d'en donner une idée parfaite; mais je ſuis perſuadé que les Princes ſe la repréſenteront telle qu'elle eſt, s'ils veulent ſe donner la peine de lire le peu que j'en dis ici. Ils ne manqueront pas de faire auſſi-tôt réflexion ſur les affaires paſſées: ils ſe rappelleront les intrigues avec leſquelles elles ont été menées. Ils reconnoîtront la vérité de ce que j'avance, & ſeront convaincus par eux-mêmes, que cet-

te adresse est au-delà de tout ce qu'on peut dire.

Les Jésuites ne s'en tinrent pas-là, & cet artifice caché, qui les rendoit en quelque façon les arbitres de toutes les affaires du monde, ne leur suffisant pas encore, ils crurent que le chemin le plus sûr & le plus abrégé, pour parvenir à cette Juriſdiction monarchale & despotique qu'ils souhaitent, étoit de supplier, comme ils firent autrefois le Pape Grégoire XIII. de favoriser publiquement leurs desseins ambitieux, qu'ils eurent soin de lui représenter sous les spécieux dehors du bien commun de l'Eglise, en ordonnant à tous les Légats & Nonces Apostoliques, de prendre pour compagnon & pour confident quelque Jésuite, aux conseils de qui ils s'en rapportassent dans toutes les affaires importantes.

I V.

Par cette adresse & par cette connoissance des affaires d'Etat, les principaux Jésuites se sont attiré l'amitié de plusieurs Princes, tant spirituels que temporels. Ils leur ont persuadé

que c'étoit à la Société qu'ils étoient redevables des heureux ſuccès qu'ils avoient eus : ce qui a produit deux effets très-pernicieux.

Le premier eſt, qu'en abuſant ainſi des bontés & de la faveur de ces Princes, ils ne ſe ſont pas fait un ſcrupule de perdre & de ruiner pluſieurs familles particuliéres, quoique riches & nobles d'ailleurs ; en dépouillant les Veuves de leurs richeſſes, & laiſſant leurs parens dans une extrême miſére ; en attirant dans leur religion les jeunes gens en qui ils remarquent le plus d'eſprit ; & qu'ils congédient ſouvent enſuite ſous un prétexte honnête, s'ils ne leur trouvent point toutes les diſpoſitions qu'ils demandent, ou s'ils deviennent infirmes, ſans leur rendre les biens qu'ils poſſédoient auparavant, parce qu'ils s'en font conſtituer héritiers dans la profeſſion ; en refuſant l'entrée de leurs écoles aux pauvres, contre les ordres de leur Fondateur *Ignace*, & l'intention de ceux qui ne leur ont laiſſé des revenus que pour cet effet. Ils rendroient de grands ſervices à l'Egliſe, s'ils en agiſſoient autrement ; mais leur in-

térêt particulier, unique but de toutes leurs actions, s'y oppose.

Le second inconvénient, est que ces Peres font adroitement connoître au monde les relations particuliéres & le crédit qu'ils ont chez les Princes. Ils en font gloire, & ils le dépeignent encore plus grand qu'il n'est en effet, afin que tous les Ministres recherchent leur amitié, & que l'on ait recours à eux, pour obtenir les graces & les faveurs.

C'est ainsi qu'ils se sont publiquement vantés de pouvoir faire les Cardinaux, les Nonces, les Lieutenans, les Gouverneurs, & les autres Officiers. Bien plus, quelques-uns ont eu l'effronterie d'assurer que leur Général avoit plus de pouvoir que le Pape même. D'autres ont ajoûté qu'il valloit mieux être d'une religion qui peut faire les Cardinaux, que d'être Cardinal. Toutes ces choses ont été dites en public; & de tous ceux qui fréquentent ces Peres familiérement, il n'y en a presque pas à qui ils n'aient tenu de semblables discours.

V.

A la faveur de ces intrigues ſecrétes qu'ils ont dans les Cours, ils prétendent être en pouvoir de faire du bien, & de nuire à qui il leur plaît. Ils en viennent ſouvent à bout en ſe couvrant du manteau de la Religion pour que leurs impoſtures trouvent plus de créance. Mais quand ils propoſent un ſujet à quelque Prince, ce n'eſt jamais ſur le plus digne, ni ſur celui qui a le plus de belles qualités, qu'ils jettent les yeux. Il faut être dans leurs intérêts pour en être favoriſé : ſinon quelque mérite que l'on ait d'ailleurs, on eſt aſſuré de les avoir pour ennemis. C'eſt pourquoi il n'y a que leurs partiſans à qui ils procurent les dignités dont ils diſpoſent ; & ils s'embarraſſent peu s'ils ſont bien affectionnés au Prince, ou s'ils ont les qualités néceſſaires pour remplir dignement les charges où ils les deſtinent : ce qui eſt une ſource féconde de mauvaiſes affaires pour le Prince, de troubles & de révoltes parmi le peuple.

VI.

Quand un comite de galere voit un vent favorable, il ne fait que donner un certain coup de ſifflet, auſſi-tôt tous les Galériens ſont ſur leurs rames & voguent de toutes leurs forces. Il en eſt de même des Jéſuites : lorſque dans les aſſemblées qui ſe tiennent tous les jours chez le Général, ou chez les Aſſiſtans de *Rome*, on a conclu, qu'il y va de l'intérêt de la Société qu'un tel ſujet ſoit élevé à certaine dignité, le Général en donne avis à ceux qui ſont éloignés de *Rome*; auſſi-tôt d'un commun accord & dans le même inſtant, pour ainſi dire, il ſe mettent tous en campagne, pour faire obtenir à cette perſonne l'emploi qu'ils lui ſouhaitent. Celui-ci ſeroit bien ingrat, s'il oublioit une telle faveur, & s'il laiſſoit échapper les occaſions d'en témoigner ſa reconnoiſſance aux Jéſuites par d'autres ſervices. Auſſi ne le fait-il pas, & ces ſortes de perſonnes ſe croient plus redevables de leur grandeur à ces Peres, qu'aux Princes mêmes dont ils l'ont reçue.

C'eſt par ce moyen que les Jéſuites ont tant de grands à leur dévotion, & qui ſont plus attachés aux intérêts de la Société, qu'à ceux du Prince. C'eſt par ce moyen que les Princes ſont joués. Ils s'imaginent avoir acquis un ſerviteur fidéle, tandis qu'ils ont ouvert la porte à un eſpion des Jéſuites, qui bien ſouvent dans la ſuite par l'inſtigation de ces Peres, devient le principal inſtrument de leur perte, malgré toutes les faveurs dont ils l'ont comblé.

Je pourrois appuyer ce que je dis de pluſieurs exemples aſſez claires, mais l'expérience & la voix publique ſont des preuves plus que ſuffiſantes. Et pour faire connoître que ce n'eſt ni la paſſion, ni la haine qui m'emportent, je ne m'arrête pas ſur une matiere ſi délicate, & je conclus que c'eſt peut-être pour cette raiſon que les Jéſuites ont coûtume d'appeller leur religion une grande Monarchie, comme s'ils étoient les maîtres des Souverains & de leurs Miniſtres. Il n'y a pas long-tems qu'un de leurs principaux Peres ayant à parler au nom de la Compagnie à un Prince,

commença ſon diſcours par ces paroles pleines d'arrogance & fondées ſur la perſuaſion où ils ſont d'être de véritables Monarques: *Notre Compagnie fut toujours en bonne intelligence avec votre Sérénité, &c.*

VII.

Les Jéſuites s'efforcent de faire connoître au monde, que tous ceux qui ont reçu quelque récompenſe du Prince, ne la doivent qu'à leur crédit & à leur faveur, & par-là ils trouvent le moyen de ſe voir plus aimés des Sujets que les Princes mêmes; ce qui eſt très-préjudiciable au bien public pour deux raiſons. La premiere, parce que c'eſt une choſe incompatible avec l'intérêt d'un Etat, que des Religieux ſi ambitieux & ſi politiques, ayent aſſez de pouvoir ſur l'eſprit & la volonté des miniſtres, pour être en état de ſuſciter, quand il leur plaira, des révoltes & des trahiſons. La ſeconde, c'eſt que par-là, c'eſt-à-dire, par l'entremiſe des miniſtres qui leur ſont dévoués, ils introduiſent au ſervice des Princes, en qualité de Conſeillers ou de Secrétai-

res, de ces Jéſuites *in voto*, dont nous avons parlé ci-deſſus. Ceux-ci font tant auprès de ces Princes, qu'ils leur perſuadent de prendre quelque Jéſuite pour Confeſſeur ou pour Prédicateur ; & les uns & les autres ſont autant d'eſpions du Général à qui ils rendent un compte exact & fidéle de tout ce qui ſe paſſe dans les conſeils les plus ſecrets. De-là vient, que fort ſouvent les projets échouent, & que les ſecrets de plus grande conſéquence ſont découverts ſans qu'on en puiſſe deviner l'auteur. Quelquefois même les moins coupables ſont ſoupçonnés.

VIII.

Comme il eſt naturel que les ſujets ſuivent l'inclination de leur Prince, ainſi tous ceux qui ſont ſous l'obéiſſance du Général, voyant qu'il donne tous ſes ſoins à la politique & aux affaires d'Etat, & que c'eſt par ce moyen qu'il prétend élever & entretenir la Compagnie, il n'eſt pas étonnant qu'ils ſe conforment à ſon exemple. Ils emploient le crédit de leurs parens & de leurs amis, pour ſe faciliter l'accès au-

près des Princes. Ils tâchent de ſe concilier leur amitié, & de devenir les confidens de leurs deſſeins les plus cachés, afin d'en donner avis aux Aſſiſtans de *Rome*, ou au Pere Général. C'eſt-là le vrai ſecret de mériter ſa faveur, & d'en obtenir quelque dignité. Il eſt impoſſible d'y parvenir par d'autres chemins, parce que chez ces Peres, les charges & les emplois diſtingués ne ſe donnent qu'à ceux que l'on connoît propres pour procurer à la Compagnie cette grandeur, où ils aſpirent; & ce n'eſt que dans les affaires de politique qu'on juge de leur mérite.

IX.

Comme de pluſieurs ſimples tous différens, on vient à bout de tirer par la force de l'alembic une eſſence ſouveraine pour les plaies mortelles, & que les abeilles vont recuillir le miel ſur diverſes fleurs, il en eſt de même des Jéſuites. Ils ſçavent faire leur profit par la force du raiſonnement, de toutes les relations qu'ils reçoivent touchant les intérêts des Princes, & de toutes les révolutions qui arrivent

dans leurs Etats. Ils en expriment, pour ainſi dire, un remede pour la plaie preſque incurable de leur ambition, & ils en tirent une certaine ſcience de l'avantage propre & particulier, dont ils ſe ſervent merveilleuſement bien, pour accomplir leurs deſſeins ſans enviſager à qui ils peuvent nuire ou faire plaiſir en y parvenant; ce qu'ils font preſque toujours par des voies pernicieuſes. De-là vient qu'ils mettent ſouvent ſur le bord du précipice, les Princes dont ils ont déja pénétré les ſentimens. Ils ſe chargent de leur fournir des moyens infaillibles, pour faire réuſſir leurs entrepriſes, & pour exécuter heureuſement leurs projets. Mais dès que cet artifice ne leur laiſſe plus rien à eſpérer pour leurs propres intérêts, & qu'ils en ont tiré tout l'avantage qu'ils ſouhaitoient, ils conſidérent que l'exceſſive grandeur d'un tel Prince pourroit bien un jour leur être préjudiciable; ils traînent l'affaire en longueur le plus qu'ils peuvent, comme les Avocats font les procès; & enfin avec une adreſſe ſurprenante, ils rompent toutes les meſures, & renverſent

entiérement les deſſeins dont eux-mêmes avoient donné le plan.

* *Catéch. des Jéſ. nou. édit. t. 2. p. 14.*

* La ligue de France qu'ils ont ménagée & conclue, & qu'ils abandonnérent enſuite, quand ils virent que les choſes tournoient à l'avantage du Roi ; l'Angleterre (*a*) qu'ils ont promiſe plus d'une fois aux Eſpagnols & d'autres faits de cette nature qui n'ont pas beſoin de preuves, font foi de ce que je viens dire.

X.

La conſéquence que l'on doit tirer de tout ce que nous avons dit juſqu'à préſent, eſt que les Jéſuites n'ont point de véritable attachement pour aucun Prince, tel qu'il puiſſe être, ſpirituel ou temporel ; mais qu'ils ne le ſervent

(a) Le Roi d'Eſpagne fit partir en 1588. une Flotte de 158 voiles, pour ſe rendre maître de l'Angleterre, ſur la parole que lui avoient donnée les Jéſuites de favoriſer ſes deſſeins par les troubles & les trahiſons qu'ils exciteroient dans ce Royaume. Le Pape avoit donné ſa bénédiction à cette Flotte, & l'avoit appellée l'*Invincible* ; mais elle fut preſque entiérement coulée à fond.

qu'autant que leur propre intérêt le demande.

Il s'enſuit donc qu'aucun Prince, & à plus forte raiſon aucun Prélat, ne peut leur confier le maniment des affaires ; parce qu'en ſe montrant comme ils ſont, également affectionnés à toutes les nations, & ſe rendant François avec les François, Eſpagnols avec les Eſpagnols, & ainſi des autres peuples, ſelon que l'occaſion l'exige, ils ſe ſoucient fort peu de nuire plûtôt aux uns qu'aux autres, pourvû qu'ils y trouvent leur avantage. C'eſt pourquoi de toutes les entrepriſes où les Jéſuites ont eu part, il y en a très-peu qui ayent eu un heureux ſuccès. La raiſon en eſt évidente, leur intérêt particulier eſt le but des ſervices qu'ils rendent : dès qu'ils ſont ſatisfaits, ils ne ſe mettent plus en peine du reſte. Et, ce qui eſt l'effet de la politique la plus rafinée, ſi quelques-uns d'entre eux paroiſſent entiérement attachés à la Couronne de France, d'autres à celle d'Eſpagne, d'autres à l'Empereur, en un mot, à tous les Princes dont ils recherchent la faveur, ce n'eſt que feintes & diſſimulations. Car lorſque

quelqu'un de ces Princes veut employer dans quelque négociation un Jéſuite qu'il honore de ſa confidence, celui-ci fait auſſi-tôt ſçavoir au Général l'affaire dont il eſt chargé. Il attend ſa réponſe & ſes ordres pour tout ce qu'il doit faire, & ne ſe conduit que conformément à ſa volonté, ſans examiner ſi ce que lui ordonne le Général, eſt contraire ou non, à l'intention du Prince qui lui a confié le ſoin de cette affaire. En ſorte que chez ces Peres les intérêts de la Compagnie ſont préférés à ceux des Princes.

D'ailleurs, comme les Jéſuites connoiſſent parfaitement les intérêts de tous les Princes, & qu'ils ſont exactement informés, comme nous l'avons déja dit, de ce qui ſe paſſe dans leurs conſeils les plus ſecrets; ceux qui feignent d'être partiſans de la France, font au Roi & à ſes principaux Miniſtres, certaines propoſitions importantes, concernant l'état que les peres politiques de *Rome* leur envoyent. Ceux qui paroiſſent tenir pour l'Eſpagne font la même choſe, & ainſi des autres; ce qui jette une telle défiance

dans l'eſprit des Princes Chrétiens, qu'ils ſont toujours en garde, pour ainſi dire, les uns contre les autres. Le repos public & le bien de toute la Chrétienté, ſouffrent extrêmement de cette défiance.

Elle fait trouver des obſtacles preſque inſurmontables dans la concluſion d'une ligue contre l'ennemi commun du nom chrétien, & ôte toute ſolidité à la paix que les Princes ſignent entre eux.

De plus, par cette conduite artificieuſe, ils ont tellement ouvert les yeux au monde, & l'ont fait devenir ſi pénétrant dans les affaires d'Etat, qu'au grand préjudice de l'Egliſe, on ne penſe preſque plus aujourd'hui à autre choſe, & que la politique eſt, pour ainſi dire, la balance où ſe peſent toutes les actions. Mais ce qu'il y a de pis, c'eſt que les Hérétiques mêmes ſe ſont apperçus de la politique de ces Peres, & l'ont ſi bien appriſe, qu'ils la mettent maintenant en uſage contre nous avec les Princes qui les protégent; de ſorte que ceux qui n'étoient auparavant que des Luthériens, qu'on pouvoit eſpérer de faire

revenir de leurs erreurs, ſont aujourd'hui des Athées & des politiques, dont la converſion eſt impoſſible ſans un miracle de la grace.

Je ne veux point ici me taire, & il eſt à propos que l'on ſçache par quelles voies les Jéſuites viennent à bout de mettre les Princes dans leurs intérêts. Il y a quelques années qu'un de leurs Peres, appellé *Perſonius*, & qui étoit Aſſiſtant d'Angleterre, fit un Livre contre la ſucceſſion du Roi d'Ecoſſe à la couronne d'Angleterre : un * autre Pere nommé *Critonius*, & quelques autres Jéſuites défendirent dans une réponſe qu'ils mirent au jour les prétentions du Roi d'Ecoſſe, en combattant les raiſons & le ſentiment du Pere *Perſonius*. Ils feignoient ainſi d'être déſunis entre eux, quoique le tout ne fût qu'un artifice conduit par le Général, afin que quelque choſe qu'il arrivât, ils euſſent un moyen aſſuré de ſe mettre en faveur auprès du Succeſſeur de cette couronne, tel qu'il pût être, & de ſatisfaire les intérêts de leur Compagnie.

* *Catéch. des Jéſ. nou. édit. t. 2. p. 14.*

Il eſt donc évident que les Jéſuites ne tendent à autre choſe dans tout ce

qu'ils ſont, qu'à ſe ſoumettre en quelque façon les Princes ; & il eſt par conſéquent vrai de dire que leur religion eſt une véritable Monarchie.

XI.

Quoiqu'il ſoit certain que les Jéſuites s'embarraſſent peu de nuire ou de rendre ſervice aux Princes, quand il y va de leurs intérêts, & que l'expérience d'une infinité de faits ne permette pas d'en douter ; cependant je veux en cet article mettre cette vérité dans tout ſon jour. Il n'y a perſonne au monde à qui ils doivent plus de ſoumiſſion & d'attachement qu'au Souverain Pontife : mille raiſons les y obligent, outre le vœu particulier qu'ils font de lui obéir aveuglément. Cependant malgré toutes ces obligations, lorſque le Saint Pape Pie V. qui mérite tous les éloges poſſibles, voulut, par une inſpiration de l'Eſprit Saint, réformer ces Peres, en les obligeant de chanter l'Office du Chœur, & de faire profeſſion à la maniere des autres Religieux, ils refuſerent abſolument de s'y ſoumettre à cauſe du

grand préjudice qu'ils prévoyoient que cette réforme leur apporteroit. Juſques-là, que ceux qui furent d'avis de déférer à la volonté du Saint Pontife, & qui étoient en très-petit nombre, furent appellés par les autres, comme par mépris & par dériſion, *Quintiniens*, & furent exclus pour jamais de toutes les Charges. Ils s'oppoſerent de même au glorieux Archevêque de *Milan* ſaint Charles, lorſqu'en qualité de Légat *à latere* de Sa Sainteté, il entreprit de les réduire à la diſcipline des autres Religieux.

Mais qu'y a-t-il de ſurprenant? Sont-ils plus ſoumis aux ſaints canons, & ne font-ils pas malgré leurs décrets, un trafic profane, des perles, des rubis, & des diamans que l'on apporte des *Indes?* Il eſt à croire que la plus grande partie des pierres précieuſes qui ſe vendent à Veniſe, viennent de ces Peres. Cette opinion eſt fondée ſur le rapport de ceux qui leur ont ſervi, & qui leur ſervent encore de Courtiers.

Que les Jéſuites ne ſervent pas fidélement le Souverain Pontife, c'eſt une choſe que ſçavent parfaitement bien

ces Peres, * qui pour cet effet ont été cités juridiquement à *Rome*. Je ne

* En 1602. le Pape Clément VIII. étant ſur le point de condamner par un decret ſolemnel, la doctrine de Molina, les Jéſuites ne ſçachant plus de quelle ruſe ſe ſervir pour parer ce coup de foudre, s'aviſerent d'avancer dans des théſes ſoutenues publiquement en l'Univerſité d'*Alcala*, & ailleurs, *qu'il n'étoit pas de foi qu'un tel homme que l'Egliſe regardoit comme le Souverain Pontiſe, fût véritablement vicaire de Jeſus-Chriſt, & Succeſſeur de Saint Pierre.* Cette propoſition détruiſoit l'infaillibilité du Pape, & autoriſoit les Jéſuites à mépriſer ſon décret. Mais Sa Sainteté ayant été inſtruite de ce qui s'étoit paſſé, envoya ordre à ſon Nonce de citer juridiquement à *Rome* tous les Docteurs d'*Alcala* qui avoient eu part à ces Théſes. Le Nonce leur ſignifia auſſi-tôt le Monitoire de citation, ſans même en donner avis au Roi d'Eſpagne, qu'après que la choſe fut faite.

L'Inquiſition d'Eſpagne indignée de l'injure que le Pape lui faiſoit en évoquant à ſon Tribunal une cauſe dont la connoiſſance & le jugement lui appartenoient, fit mettre en priſon le Pere *Melchior Onnate*, qui avoit ſoutenu la Théſe, *Louis Turriano* qui y avoit préſidé, *Gabriel Vaſquez*, premier Profeſſeur de Théologie dans le Collége d'*Alcala*, & *Nicolas Almeſan*, Recteur du même Collége. Elle engagea en même tems le Roi à demander au Pape que cette

veux, ni ne puis les nommer, ni même m'étendre davantage sur cet article, de peur de déplaire à quelque Prince à qui mon discours ne seroit pas tout-à-fait agréable; & je me fais une loi de les ménager, mon intention n'étant pas d'en offenser aucun, mais de leur rendre à tous les services dont je suis capable. D'ailleurs, je ne prétens pas faire ici une Satyre contre les Jésuites, je les aime & les honore très sincérement. Mon but est seulement de donner une legere teinture des leurs maximes & de leur politique.

affaire fût jugée en *Espagne*; ce qu'il fit par une lettre fort longue & fort pressante qu'il écrivit au Duc de Sesse, son Ambassadeur à *Rome*. Le Pape se rendit à ses supplications, & renvoya ce jugement à l'Inquisition d'*Espagne*, à condition que les coupables seroient punis comme ils le méritoient. Mais l'Inquisiteur Général qui étoit entiérement dévoué à la Société, & dont *Vasquez* étoit Confesseur, fit sortir les prisonniers, sans attendre même les nouvelles de *Rome*, à la sollicitation des Grands & du Roi même, que les Jésuites avoient engagé à lui écrire pour ce sujet, malgré les promesses qu'il avoit faites au Pape.

XII.

XII.

On voit quelquefois une perſonne dans une maladie dangereuſe pouſſer des cris pitoyables qui percent le Ciel : chacun juge que cette perſonne ſouffre de grandes douleurs, mais perſonne ne peut connoître la cauſe & l'origine du mal. De même tout le monde ſe plaint des Jéſuites, celui-ci pour en avoir été perſécuté, celui-là pour en avoir reçu de mauvais ſervices. Le mal ne laiſſe pas de continuer, & l'on n'en pénétre pas aiſément la ſource, qui n'eſt autre que le déſir inſatiable qu'ils ont de s'aggrandir. Rien n'eſt capable de les arrêter, quand il s'agit de ſatisfaire cette ambition démeſurée ; ils ne ſe font point une affaire de ſacrifier indifféremment tout le monde, de ſe mocquer des Princes, d'opprimer les pauvres, d'enlever les richeſſes des Veuves, & de ruiner les plus illuſtres familles; & très-ſouvent pour vouloir s'ingérer dans les plus importantes affaires, ils ſont la cauſe des ſoupçons & des diviſions qui naiſſent parmi les Princes Chrétiens. Ne

ſeroit-ce pas un grand inconvénient, ſi la partie qui auroit été formée la derniere dans le corps naturel, & qui ne ſeroit deſtinée que pour ſervir d'inſtrument aux autres plus conſidérables : ſi, dis-je, cette partie attiroit à elle le ſang le plus pur & tous les eſprits animaux, ne cauſeroit-elle pas infailliblement la deſtruction de tout le compoſé ? Il n'eſt pas moins dangereux pour le corps de l'Egliſe, que la Religion des Jéſuites, qui n'y a été formée que comme un inſtrument deſtiné à la converſion des Hérétiques & des pécheurs, veuille attirer à elle toutes les affaires les plus importantes des Princes & des Prélats, & connoître leurs intérêts pour en profiter. Que s'enſuit-il de-là ? La tranquillité publique & particuliere eſt troublée ; on opprime beaucoup de ſujets qui mériteroient d'être élevés ; on en éleve d'autres qui mériteroient de paſſer le reſte de leurs jours dans l'obſcurité : ſans parler d'une infinité d'autres conſéquences auſſi fâcheuſes.

Je pourrois ici rapporter une infinité d'exemples convaincans, pour faire connoître avec quelle paſſion

ou plûtôt avec quelle fureur ces Peres cherchent à s'aggrandir. Mais je me contenterai des paroles mêmes du P. *Perſonius*, qui ſe trouve dans un livre qu'il a écrit en Angleterre, & intitulé, *la Reforme de l'Angleterre*, où, après avoir blâmé le Cardinal *Polo*, prélat dont la mémoire doit être en vénération dans tous les ſiécles, tant pour la ſainteté de ſa vie, que pour les grands ſervices qu'il a rendus à l'Egliſe; & après avoir même oſé trouver quelques défauts dans le Concile de *Trente*, il conclut en diſant, que quand l'*Angleterre* ſera revenue au ſein de l'Egliſe Catholique, il prétend y faire revivre la perfection & la diſcipline de la primitive Egliſe, mettre tous les biens Eccléſiaſtiques en commun, & en donner la direction à ſept perſonnes ſages, tels que ſont les Jéſuites, afin qu'ils les diſtribuent ſelon qu'ils le jugeront à propos. Il ne veut pas, il défend même ſous de griéves peines, qu'aucun autre Religieux, de quelque ordre qu'il ſoit, retourne dans ce Royaume ſans permiſſion; il n'y a que ceux qui vivent d'aumônes à qui il permette d'y entrer. Mais

dans quel aveuglement ne jette pas l'amour propre ? A quelle extravagance ne ſe portent point les perſonnes les plus prudentes, quand une fois elles en ſont poſſédées ! Ce que ce Pere ajoute eſt entiérement ridicule. Quand l'*Angleterre*, dit-il, aura été ramenée à la vraie Foi, il ne convient pas que le Pape, du moins pendant 5 ans veuille tirer aucun fruit des Bénéfices Eccléſiaſtiques de ce Royaume. Il doit tout remettre entre les mains des ſept Sages, pour en faire l'uſage qu'ils trouveront le plus utile à l'Egliſe. Il étoit bien perſuadé qu'après les cinq premieres années, les Jéſuites auroient recours à leurs artifices ordinaires pour ſe faire confirmer le même privilége pour cinq autres années, & feroient tant qu'à la fin ils ſouſtrairoient entiérement l'*Angleterre* à la Juriſdiction de Sa Sainteté. Qui ne voit ici, comme dans un tableau naturel, l'ambition des Jéſuites, & l'avidité qu'ils ont d'établir leur Monarchie ? Qui ne voit avec quelle adreſſe ils ſçavent parvenir à leurs fins intéreſſées, ſans ſe mettre en peine ſi c'eſt au préjudice des autres ou non ?

Mais quoi ! Sous le pontificat de Grégoire XIII. n'ont-ils pas demandé le Gouvernement de toutes les Eglises paroissiales de *Rome*, pour jetter dans cette Ville les premiers fondemens de leur Monarchie ? Et ce qu'ils n'ont pû obtenir à *Rome*, ils sont enfin venus à bout de l'obtenir en *Angleterre*, & ils ont depuis peu fait élire un * Archiprêtre Jésuite *in voto*, qui bien loin de protéger le Clergé, persécute au contraire comme un loup enragé tous les Prêtres qui ne dépendent pas des Jésuites, & les réduit dans un état de désespoir, jusqu'à leur défendre sous de rigoureuses peines, de parler ensemble : & maintenant presque tout le Clergé d'*Angleterre* est Jésuite *in voto*. Et ces Peres ne reçoivent plus personne dans leurs colléges qui ne se soit engagé à prendre l'habit de la Societé ; en sorte que, quand même ce Royaume viendroit à se réunir à l'Eglise Romaine, il auroit

* Il s'appelloit *George Blackwel*, & l'on peut voir l'histoire de ses vexations dans un livre intitulé, *Relatio compendiosa turbarum quas Jesuitæ Angli una cum D. Georgio Blacwello Archipresbitero, Sacerdotibus Seminariorum, populoque concivêre, &c.*

le malheur de voir naître dans son sein une Monarchie Jésuitique, parce que les Jésuites seuls disposeroient des revenus Ecclésiastiques, de toutes les Abbayes, Bénéfices, Evêchés, Archiprêtrises & autres dignités.

Il est vrai, & je ne puis le dire que les larmes aux yeux, que l'on voit aujourd'hui très-peu d'hérétiques se convertir, sur-tout en *Angleterre*, parce que l'ancien Clergé y est presque entiérement éteint, lequel y faisoit des fruits admirables, quoique les Jésuites, qui pensent moins au salut des ames qu'à leurs propres intérêts, s'en attribuassent tout l'honneur. Outre que les hérétiques s'apperçoivent aussi de la persécution que souffrent les Prêtres Catholiques de la part des Jésuites, & des artifices dont ils usent: ce qui fait que ces Peres leur sont tellement odieux, que la plus grande partie refuse de se convertir par la seule crainte de tomber sous leur tirannie. Je passe ici plusieurs choses sous silence: je ne parle point des prétentions qu'ils se flattent d'avoir sur l'état des autres Princes, pour faire connoître avec quelle avidité ils souhai-

tent la grandeur & la domination: je ne dis rien de l'adreſſe avec laquelle ils s'inſinuent dans leurs bonnes graces, en leur faiſant croire que les peuples leur ſont entierement dévoués, & qu'il dépend d'eux par conſéquent de les rendre affectionnés au Prince. Ce ſont des choſes évidentes dont chacun peut ſe convaincre, & je finis ce diſcours par quatre réflexions courtes.

1. Il eſt impoſſible que des hommes ſi bouffis d'arrogance, & qui forment de ſi hauts projets, ne ſoient pas toujours amateurs des nouveautés. Ce ſont eux qui les cherchent, & qui les font naître, parce que ce n'eſt qu'à la faveur des nouveaux motifs qu'ils peuvent imaginer, qu'ils arrivent à leurs fins par le chemin aſſuré des affaires d'Etat, où nous avons vû qu'ils ſont ſi habiles: c'eſt pourquoi les Jéſuites ſont incompatibles avec un Prince qui aime la paix & la conſervation de ſon Royaume, parce qu'ils ſont les maîtres d'y exciter une infinité de troubles: ils * peuvent mê-

* C'eſt ainſi qu'ils donnerent à Philippe Roi d'*Eſpagne* les moyens de s'emparer du Royaume de *Portugal*.

ne l'en dépouiller, & le faire paſſer ſous la domination d'un autre, ſi ce Prince ne veut pas leur être favorable, ni ſe gouverner par leurs conſeils.

2. Si les Jéſuites ſont capables de cauſer de ſi grands déſordres dans le monde, quoiqu'ils n'ayent point de juriſdiction temporelle, que ſeroit-ce ſi quelqu'un d'entre eux parvenoit à la dignité de Souverain Pontife? Il commenceroit par remplir le conſiſtoire des Jéſuites, & ce ſeroit le moyen infaillible de perpétuer la Papauté dans la Compagnie. Outre qu'en cherchant toujours leurs intérêts, & ſe voyant de plus ſoutenus du Pape, ils ſeroient en état de mettre pluſieurs Royaumes en danger, ſur tout ceux des Princes voiſins.

3. Ce Pape ne manqueroit pas de faire tous ſes efforts pour mettre quelque Ville ou quelque Juriſdiction temporelle ſous la puiſſance des Jéſuites, ce qui leur ouvriroit le chemin à mille autres projets, qu'ils ne pourroient exécuter ſans faire tort aux Princes.

4. Le Conſiſtoire n'étant une fois

compoſé que de Jéſuites, tout le patrimoine de JESUS-CHRIST ſeroit entré leurs mains: & comme l'hydropique eſt d'autant plus altéré, qu'il boit davantage; de même l'ambition de ces Peres croiſſant avec leur grandeur, il n'y auroit point de troubles qu'ils ne fuſſent en pouvoir d'exécuter. Rien n'eſt plus ſujet au changement que les Etats; ils viendroient à bout à force d'intrigues & d'artifices, d'en affoiblir les maximes, d'en renverſer les loix, & d'y ſubſtituer la forme du Gouvernement le plus à leur gré. N'eſt-ce pas-là le moyen d'établir une véritable Monarchie? Maintenant ils cherchent à attirer dans leur Compagnie ces Etats en leur faveur. Et il y adéja long-tems que leurs vœux ſeroient accomplis, ſi l'on n'eût pas découvert leurs deſſeins, & ſi l'on ne s'y fût pas oppoſé; mais dans la ſuppoſition d'un Pape Jéſuite, ils s'empareroient ſans aucun obſtacle de l'Etat Eccléſiaſtique; & comme ils ne manquent point de pénétration ni de ruſes, ils trouveroient mille prétextes & mille moyens qui leur réuſſiroient,

pour l'augmenter. Quand même ils n'en viendroient point à bout, les ſoupçons & la défiance qu'ils jetteroient dans l'eſprit des Princes voiſins ne ſeroient-ils pas des maux aſſez conſidérables ? Il eſt donc néceſſaire que pour la tranquillité publique, pour la conſervation des Etats, pour l'honneur de l'Egliſe & pour l'avantage de tout l'Univers, N. S. P. le Pape Paul V. avec le ſecours des Princes Chrétiens, mette une bonne & ſolide réforme dans cette Compagnie, dont l'eſprit & les intentions ſont extrêmement corrompues, de peur qu'il ne lui arrive ce qui arriva autrefois aux Druides, dont les Jéſuites paroiſſent imiter la conduite, lorſqu'ils furent entiérement détruits au tems de l'Empereur Claude. Quand on m'ordonnera d'expoſer au Public le remede que je trouve le plus efficace, pour ramener ces Peres à leur premiere perfection, je le ferai avec toute la charité & toute la force qu'il plaira au Seigneur de m'inſpirer. Je ſui perſuadé que ce reméde, bien loin de leur être nuiſible, leur ſera au contraire très-avantageux, puiſque je

n'ai d'autres vues que de faire changer leur Monarchie en une meilleure. Le monde & ſes richeſſes, dont ils veulent être les maîtres, ſont des objets trop mépriſables. Mon but eſt de les rendre Monarques des ames, qui ſont le tréſor de JESUS-CHRIST.

EXTRAIT

Du TRAITÉ des choſes qui ſont dignes d'amendement en la Compagnie des Jéſuites, par le Pere M. Jean *Mariana*, de la même Compagnie :

Tiré du SECOND TOME *du* MERCURE JÉSUITIQUE, *imprimé en* 1630.

CHAPITRE XX.

Des Affaires.

AFfaires en grand nombre chargent ceux de la Compagnie. Notre Inſtitut commande & embraſſe grand nombre d'œuvres, prêcher, confeſſer, miſſions, viſites de priſons, d'Hôpitaux, & de malades; enſeigner la jeuneſſe aux lettres humaines, & aux plus hautes

Sciences ; & en quelques endroits s'abaiſſer juſqu'à enſeigner à lire, & à écrire aux petits enfans : & le propre de notre compagnie eſt d'enſeigner la Doctrine Chrétienne aux ignorans. Chacune de ces fonctions étant ſuffiſante pour occuper beaucoup de gens, mais toutesfois, ſelon que ces fonctions nous ſont propres, la grace de l'Inſtitut nous aſſiſte, pour s'en acquitter, ſans que la ſpiritualité en ſoit étouffée, qui eſt la premiere & la principale choſe qu'il faut procurer; d'autant plus que les perſonnes ſont départies ſelon les fonctions ; de ſorte qu'on fournit à tout pour le mieux, ſelon que nos forces nous le permettent. Mais il y a d'autres affaires fort peu convenables, plus ſéculieres que ſpirituelles, dont nous ſommes encore chargés ſous le titre d'œuvres de piété. L'importunité du monde eſt grande ; & comme ils nous aſſiſtent de leurs aumônes, ils veulent auſſi que nous les aſſiſtions en toutes choſes, en leurs mariages, à faire leurs teſtamens, à favoriſer leurs prétentions avec des Seigneurs, en leurs procès, dans les difficultés de leurs

comtes avec les Juges, & nous tiennent occupés juſqu'à leur procurer des délices & des plaiſirs, ou les choſes néceſſaires pour leurs maiſons. C'eſt choſe merveilleuſe que les fonctions auxquelles ils nous emploient. Je crains que quelque jour ils ne veuillent que nous leur ſervions de maîtres-d'hôtel, ſi cela ne ſe fait pas déja; de cuiſiniers & de balayeurs, ſous prétexte de dire que ce ſont œuvres de piété: & par ce moyen nos gens ſe ſéculariſent, & courent plus qu'il ne faudroit hors de la Maiſon, étant le plus ſouvent occupés en affaires d'amis, de parens, & de perſonnes qui ſe recommandent à nous. L'abus paſſe ſi avant, qu'il y a pluſieurs Seigneurs, tant Eccléſiaſtiques que ſéculiers, qui quelque part qu'ils aillent, ménent avec eux en leur compagnie quelques-uns des nôtres, ſous titre de Confeſſeurs, ni plus ni moins que s'ils étoient leurs Chapelains; & ceux-là vont en leurs maiſons, pour les confeſſer eux & leurs domeſtiques, & pour dire la Meſſe en leurs Chapelles, ſans parler de beaucoup d'autres choſes, en quoi on ſe ſert d'eux. Dans

là ſeule ville de *Valladolid*, je me ſuis laiſſé dire, qu'il y a plus de douze Peres, qui ſont d'ordinaire embarraſſés en ſemblables occupations. Il eſt bien à craindre que ceux qui les emploient, le faſſent plus par des motifs d'état, pour acquérir eux-mêmes du crédit, que par dévotion, outre l'épargne qu'ils y trouvent; d'autant qu'il leur en coûte moins de cette maniere, que s'ils faiſoient venir quelque grave perſonnage de quelque Univerſité, pour s'en ſervir aux mêmes uſages. De-là procédent pluſieurs pratiques peu décentes, comme en ce que quelques-uns de ces Peres ſe donnent la liberté de négliger l'obſervation de nos regles, & même de faire tête à leurs Supérieurs à l'occaſion de la faveur de ces Seigneurs leurs pénitens, dont ils ſe ſentent appuyés, comme cela s'expérimente tous les jours. Plutarque a fait un traité, dans lequel il prouve que les Philoſophes doivent hanter & traiter avec les Princes; mais nul homme bien ſenſé ne ſauroit approuver la trop grande communication avec eux. Il y a apparence que la Religion de S. Domi-

nique éprouva ce déréglement en ſes commencemens ; ce qui l'obligea à faire un Decret en un Chapitre Général, que nul de cette Religion-là n'eût à être à la ſuite de ces perſonnages. Je crois que la Compagnie ſe verra un jour dans la même obligation, & même d'ôter au Général l'autorité d'en diſpenſer. En attendant, je n'y vois point d'autre remede, que de gagner les Peres anciens & graves, & les honorer. Car je me doute que la négligence à cet égard, avec d'autres mécontentemens ordinaires, donnent occaſion à quelques-uns de rechercher les honneurs par des voies auſſi extravagantes que celles-ci ; & même quelquefois de ſe fortifier, pour ſe venger de ceux qui, à leur avis, les chagrinent, & leur font tort. Quelqu'un dira qu'il n'y a pas des charges & des honneurs pour tous. C'eſt bien la vérité ; mais quoi qu'il en ſoit, qu'ils faſſent part des honneurs à pluſieurs, & ainſi il y aura moins de mécontens. Au moins, qu'on donne ordre qu'ils n'ayent point lieu de ſe plaindre du Général ni des Provinciaux. Quelqu'autre dira que par

cela même ils ſe montrent indignes des Charges. Je répons, qu'il eſt vrai; mais toutefois on pourroit, avant qu'ils ſe portent au mal, & s'irritent, eſſayer de les gagner, & de les prévenir. Combien plus le devroit-on faire, puiſqu'il y a d'autres maniéres de gagner les gens, & de les honorer, ſans leur donner des offices ?

Concluſion de ce Traité.

Je me ſuis fort avancé & ai pris beaucoup de liberté à remarquer tant de maladies en notre Gouvernement, & ſur-tout en des choſes, qui ordinairement ſont regardées comme bien établies ; & qui, comme telles, ſont pratiquées & continuées. Mais toutefois, qu'y feroit-on ? (je le dis comme je l'entends, ſans paſſion, ni prétention quelconque) chacun en jugera, comme il lui plaira : mais quant à moi, plus je me vois approcher de jour en jour du jugement de Dieu, à cauſe de mon âge, plus je me confirme en cette opinion, que cette œuvre de notre Compagnie, qui ſans doute, eſt de Dieu, s'en va par terre, & ſe

ruinera dans peu, ſi non que lui-même par ſa main puiſſante, & ſes enfans, en ſimple affection d'enfans, ſans autres intérêts, y donnent ſecours à tems, & tranchent même ſur le vif, s'il eſt néceſſaire, afin d'empêcher que le mal ne paſſe plus avant. Que ſi j'ai touché pluſieurs points, on doit ſavoir que j'en ai laiſſé pluſieurs autres qui ne ſont pas en petit nombre, ni de moindre importance; mais pour ne pas fatiguer, ni ennuyer davantage. On pourroit traiter de la pauvreté des Profès; à ſçavoir, ſi elle eſt obſervée, attendu que la plus grande partie d'iceux vit dans les Colléges: même des ſix parties, il y en a cinq qui ſont nourris des rentes des Colléges; de ſorte que leſdites rentes ne ſont pas pour les murs de ces Colléges, mais pour ceux qui y demeurent, leſquels ſont Profès en grand nombre. On pourroit auſſi parler des préſens qu'on porte à *Rome*, & de ce qu'il y auroit à dire ſur cela, dont le détail pourroit aboutir à des achats d'offices. Je n'en dis pas les particularités. Comme auſſi des départemens de dépens, qui ſe font par les Provinces, leſquels je puis

bien répondre, qu'ils ne ſont nullement bien juſtifiés. On ſçait bien que les Généraux des autres Ordres, ſous ombre de quelques petits livres qu'ils font imprimer, & d'autres choſes ſemblables, tirent de grandes ſommes & profits: nous déſirons que notre Compagnie en ſoit exempte; vû qu'au commencement on en tira aſſez pour ſe conſerver, en particulier de l'*Eſpagne*, dequoi le monde fut ſi fort ſurpris & indigné. Comme auſſi du grand nombre de gens qui voyagent, & cela avec plus de bagage, qu'il ne convient à des gens qui font vœu de pauvreté: nul ne va à pied: on dédaigne même d'aller en coche. On devient par le tems & par l'âge moins clairvoyant des yeux du corps, & ſemblablement de ceux de l'eſprit dans les affaires. On pourroit auſſi toucher les recréations, qui ſont en grand nombre parmi nous, & en quelques endroits s'étendent à pluſieurs mois; ce qui peut produire beaucoup de maux pour pluſieurs raiſons, & fait que les jeunes gens s'accoutument à rechercher leur aiſes & leurs plaiſirs, comme on l'expérimente tous les jours. Il y au-

roit auſſi beaucoup à dire au ſujet des renonciations aux héritages. Je crois bien que ce point a été réformé en partie. C'eſt néanmoins une choſe malſéante, qu'un Religieux tienne des biens en propriété, par tant d'années. Car ſi l'on veut dire qu'il n'en a pas l'uſage, on ſait aſſez les facilités qu'il y a à obtenir des diſpenſes. Comme auſſi de ce qu'il y a parmi nous beaucoup de gens oiſeux, dont le nombre s'augmentera tous les jours, qui ne ſervent qu'à faire de petites aſſemblées, à cauſer & deviſer, pour ne rien dire d'autres maux. Enſuite auſſi, de ce que la volupté & les délices ſont exceſſifs dans aucuns & ſcandaliſent. De ce que les dépenſes entre nous ſont demeſurées, & que ce qui ſe diſſipe & ſe perd, eſt en grande quantité. Je puis bien aſſurer que ſi l'on prend bien garde aux comptes, en cette maiſon de *Tolede*, la dépenſe annuelle d'un chacun monte à plus de cent dix Ducats : ce qui fait horreur à y penſer. Le vêtement pourroit auſſi être plus modeſte, & plus rapportant à la pauvreté. Ceci & tout le reſte, eſt laiſſé à part de peur d'ennuyer. Je veux

ſeulement ajouter, que comme en cet écrit ſont remarquées les fautes de notre Gouvernement, ſi l'on vouloit étaler les bonnes choſes qu'il y a dans cette Congrégation, l'écrit ſeroit fort long. Car ſans doute, c'eſt une des meilleures ſortes de vie qu'il y ait en l'Egliſe; & les perſonnes, autant que j'en puis reconnoître, ſont les meilleurs gens qu'il y ait au monde. Plante choiſie de Dieu, ſes entrepriſes & ſes occupations, les plus glorieuſes & hautes, qui ſe ſoient jamais vues ou lues. Véritablement digne, que non-ſeulement ſes enfans, mais tous, tant Princes, que particuliers, l'aſſiſtent, & la favoriſent. C'eſt auſſi pour cela, qu'on eſt touché de plus de compaſſion, de ce que les choſes n'allant pas dans l'ordre & le réglement qui ſeroient néceſſaires, nous la voyons dans les termes où elle ſe trouve préſentement, (ce qui ne peut être nié par aucun homme, quelque aveugle qu'il ſoit) en danger de ſe perdre en peu de tems, & d'être entiérement ruinée. Je ſupplie Notre-Seigneur, qu'il mette la main à cette œuvre; car autrement, je tiens pour fort difficile de

remédier à tout. Auſſi prié-je quiconque lira ce diſcours, qu'il ſoit perſuadé, que, quoique en tant qu'homme, je me puis tromper, l'intention néanmoins eſt très-bonne ; & c'eſt l'amour que j'ai pour notre Compagnie, encore plus grand qu'on ne peut ſe l'imaginer, qui m'a forcé à entreprendre ce travail, & à m'expoſer aux huées & aux cris de ceux qui ſont d'un ſentiment contraire; comme auſſi à la critique des perſonnes, qui venant à lire cet écrit, ne trouveront pas que les termes & les expreſſions y ſoient autant juſtes qu'elles le devroient être.

FIN.

BIBLIOTECA NAZIONALE TORINO 785549

TABLE

Des Chapitres & des Matiéres contenues dans ce Livre.

PRÉFACE. *page* III.
EPITRE & REMARQUES *sur cette Epître.*
CHAPITRE I. *Idée générale de la* Monarchie des Solipſes, *page* 1. REMARQUES. *page* 5.
CHAP. II. *Par quelle occaſion l'Auteur s'eſt trouvé dans le Royaume des* Solipſes. *p.* 6. REMARQUES. *p.* 15.
CHAP. III. *Son arrivée dans la Ville Capitale. page* 17. REMARQUES. 23.
CHAP. IV. *L'Antiquité de la Monarchie des* Solipſes, *page* 25. REMARQUES. 30.
CHAP. V. *Le nom, la Religion, & les Sacrifices des* Solipſes, 33. REMARQUES. 39.
CHAP. VI. *Les Colléges & les études des* Solipſes. 42. REMARQUES. 53.
CHAP. VII. *Différentes Coutumes des* Solipſes. *pag.* 64. REMARQUES. 75.
CHAP. VIII. *Les Magiſtrats des* Solipſes, *& la forme de leur Gouvernement. pag.* 78. REMARQUES. *pag.* 84
CHAP. IX, *L'Etat de la Monarchie des* Solipſes. *p.* 89. REMARQUES. 100.
CHAP. X. *Les Loix des* Solipſes. 103. REMARQ. 112.
CHAP. XI. *Quelques réflexions ſur les Loix des* Solipſes. 118. REMARQUES. 128.
CHAP. XII. *Les Jugemens des* Solipſes. 130. REMARQUES. 143.
CHAP. XIII. *Réflexions ſur les jugemens des* Solipſes. *pag.* 147. REMARQUES. 168.
CHAP. XIV. *Les Aſſemblées & les Conférences des* Solipſes. *pag.* 173. REMARQUES. *pag.* 185.

CHAP. XV. *L'Adreſſe des* Soliſes, *pour étendre leur Monarchie. pag.* 186. REMARQUES. 195.
CHAP. XVI. *Ce qui arriva après le départ de* Salinus. *p.* 201. REMARQUES. *p.* 209.
CHAP. XVII. *Lettres de* Salinus Geviloſius, *écrites d'*Europe. *page* 215. REMARQUES. *page* 231.
CHAP. XVIII. *Les Mariages des* Soliſes, *& l'Education de leurs Enfans. p.* 232. REMARQUES. *p.* 237.
CHAP. XIX. *Les Revenus des* Soliſes. *pag.* 243. REMARQUES. *pag.* 248.
CHAP. XX. *Les Guerres des* Soliſes. *p.* 250. REMARQUES. *p.* 258.
CHAP. XXI. *La Révolte des* Abſciſſiens. *p.* 273. REMARQUES. *p.* 294
EXTRAIT *du Livre intitulé*, LE JESUITE SUR L'ECHAFAUD. *p.* 298.
REQUESTES *préſentées au Pape* Clément VIII. *par différentes Provinces de la Société, pour en obtenir la réforme.* *p.* 323.
INSTRUCTION *aux Princes, ſur la maniere dont ſe gouvernent les* Jéſuites. *p.* 339.
EXTRAIT *du* TRAITÉ *des choſes qui ſont dignes d'amendement en la Compagnie des* Jéſuites. *p.* 392.

Fin de la Table.

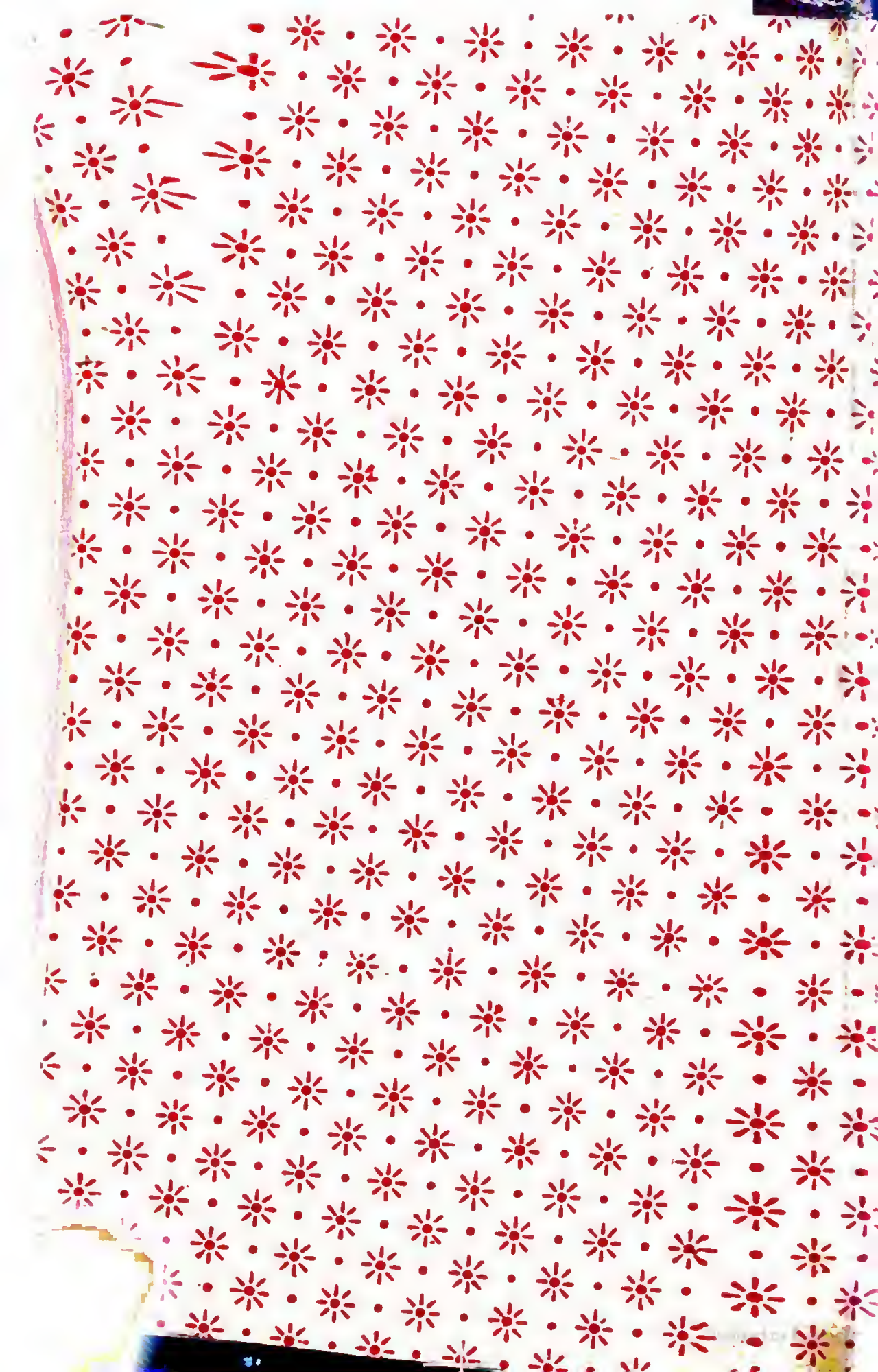

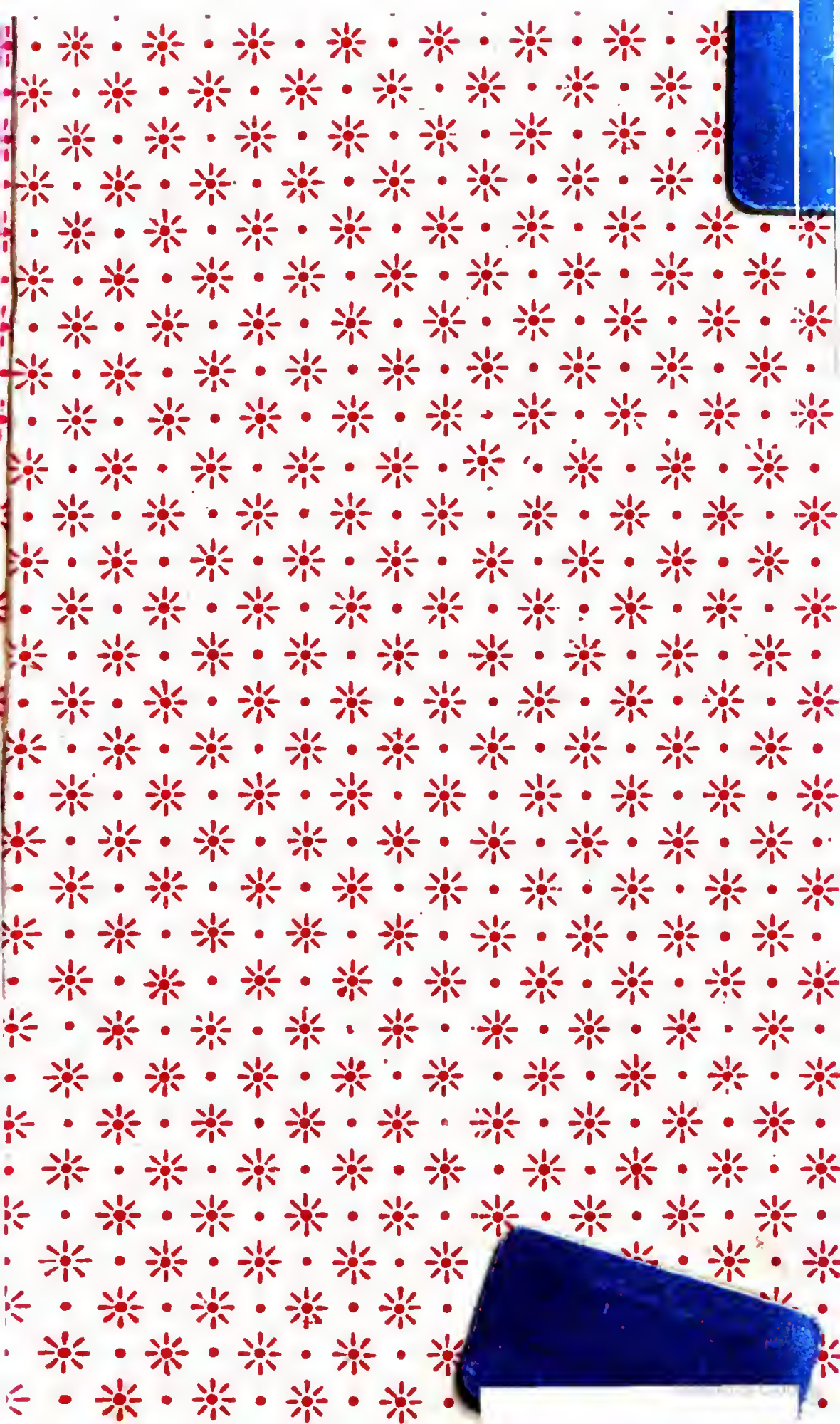

ed by Google